

UNIVERSITÉ LYON II

U.E.R. des Sciences Historiques et Géographiques

Volume I

**La Question Assyro-Chaldéenne,
les Puissances Européennes
et la Société des Nations
(1908-1938)**

THÈSE

présentée

en vue du Doctorat

ès Lettres et Sciences Historiques

1984

Directeur de Recherche
Nikita ELISSEEFF

Joseph YACOUB

A l'Institut Kurde

Paris,

J'exprime toute
mon amitié pour le
Peuple Kurde.

Bien cordialement

~~Yakob~~

Le 22/01/85

INSTITUT KURDE DE PARIS

ENTRÉE N° 2358

GEN. 1380. I
Re num. 1164
06/09/2016
1260 YAC QUE (1)

UNIVERSITÉ LYON II

U.E.R. des Sciences Historiques et Géographiques

Volume I

**La Question Assyro-Chaldéenne,
les Puissances Européennes
et la Société des Nations
(1908-1938)**

présentée et soutenue publiquement le 18 janvier 1985.

Mention : Très Honorable

THÈSE

présentée

en vue du Doctorat

ès Lettres et Sciences Historiques

1984

Directeur de Recherche

Nikita ELISSEEFF

Joseph YACOUB

A la mémoire de mes parents

A mes parents qui m'ont inculqué l'amour de l'Assyro-Chaldée et dont l'histoire retrace l'itinéraire douloureux de ce peuple qui a enduré maintes et maintes souffrances,

A mes parents, descendants des Assyro-Chaldéens de Mésopotamie mais qui un jour de 1388, sous la poussée barbare de Timourleng, se réfugièrent dans le réduit montagnard, le Hakkari,

Après les conquêtes de Suleiman II, en 1531, ils sortirent de leurs abris pour s'établir dans les plaines de Salamas, en Perse, en Azerbaïdjan Occidental,

A ma mère Bousha, née en 1904 à Patawer, village du district de Salamas, et qui en compagnie de ses parents se réfugièrent en 1910 en Géorgie, à Tiflis, fuyant les exactions de la population musulmane,

A mon père Paulus (Bablo), né en 1889, à Khosrawa, un autre village de Salamas, et qui en 1915, partit en direction de l'Uruguay et de la France, fuyant les horreurs de la guerre ; au lendemain de la Grande Guerre, répondant à l'appel de la patrie, il quitta Paris en direction de Tiflis pour s'enrôler dans le Bataillon Assyro-Chaldéen, en novembre 1920, formé par la France à l'instigation du Général GOURAUD, Haut-Commissaire en Syrie et en Cilicie ; là-bas, il connut et épousa ma mère en 1919 mais il dut quitter rapidement Tiflis avec les autres membres du Bataillon, vers Alexandrette, Deir-Ez-Zor et par la suite Hassetché avec l'espoir que la France accorderait aux Assyro-Chaldéens l'autonomie, ma mère l'ayant rejoint quatre ans plus tard, en décembre 1924, car telle fut la volonté des autorités françaises ;

Engagé dans l'armée française de 1920 à 1938, mon père combattit à Deir-Ez-Zor, dans la Haute-Djézireh et à Rakka,

Il termina sa carrière comme lieutenant.

Etablis désormais à Hassetché dans un environnement hostile et dépourvus de moyens d'action,

Les années qui passaient furent pénibles,

Attente, attente de quoi ?

L'itinéraire continua car Hassetchê ne fut qu'une escale mais longue,
A nouveau, il fallut repartir, vers d'autres cieux, d'autres pays,
N'est-ce pas le lot des minorités !

D'abord vers le Liban où mon père s'éteindra en juillet 1974,
Ensuite vers la France où ma mère rejoindra sa dernière demeure en
novembre 1975,

Et le trajet continue.

Mes chers disparus, je vous dois tout,

Je vous offre cet humble travail qui est une recherche de notre mémoire
collective.

15 Novembre 1983

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris

A Chantal, ma femme
qui a partagé les épreuves
et les joies de ce travail.

Institut kurde de Paris

A tous ceux qui ont contribué à la
réalisation de ce travail,
je les prie de trouver ici l'expression
de ma très sincère reconnaissance.

Je remercie également,
Madame Anne-Marie GIMENEZ, qui a
dactylographié cette thèse avec
attention et compétence.

Je tiens à remercier mon professeur et ami
Nikita ELISSEEFF pour son patronnage attentif,
pour l'intérêt porté à ce travail, pour ses
remarques et conseils qui ont permis d'appro-
fondir cette recherche et de la rendre plus
précise.

Qu'il veuille bien trouver ici, l'expression
de ma reconnaissance amicale.

"L'histoire Universelle n'est pas le lieu de la félicité.
Les périodes de bonheur y sont les pages blanches".

(Hegel - La raison dans l'histoire).

"L'histoire n'est d'un bout à l'autre que la réfutation
expérimentale du principe dit de l'ordre moral".

(Nietzsche - Ecce homo).

"History, which is indeed little more than the register
of the crimes, follies, and misfortunes of mankind".

(Gibbon - Decline and Fall of the Roman Empire).

"Les passions instinctives sont plus fortes que les
intérêts rationnels".

(Freud - Malaise dans la Civilisation).



البلاد الآشورية والكلدانية

0 100 km 200 km 300 km 300 miles

-- LE PAYS ASSYRO-CHALDEEN --

[Matveev Konstantin Petro'vič (Bar-Mattai) et Mar Iukhana, I.I. Assiriiskii vopros vo vremia i posle pervoi mirovoi voiny (1914-1933). Moskva, 1968. Trad. arabe Oussama Naaman. p.29].

INTRODUCTION

UN PEUPLE OUBLIE DE L'HISTOIRE

"Qui, parmi nous se souvient des Assyriens et du massacre de ces chrétiens, en Irak, voici juste cinquante ans ? La communauté Assyrienne, adepte du Nestorianisme, mais qui comprend aussi catholiques et protestants, est peut-être la plus oubliée, en notre pays, des communautés chrétiennes du Proche-Orient".

(Pierre RONDOT. 11 août 1933 : Le massacre des chrétiens Assyriens en Irak. La Croix. 17.07.1983).

"L'oubli de la Communauté internationale à l'égard du génocide des Arméniens est aujourd'hui en partie réparé . En revanche, les Assyro-Chaldéens, qui, en 1915 et en 1933, virent périr une partie importante de leur communauté, sont pour l'instant totalement absents de la mémoire de l'humanité".

(Le Monde. Il y a un demi-siècle, le massacre occulté des Assyriens d'Irak. 1er - 2.01.1984).

Au moment où le discours minoritaire fait son entrée dans les Sciences Sociales, où les droits des peuples deviennent matière de Droit International, il est indispensable que la Chaldéo-Assyriologie contemporaine se renouvelle et que les Assyro-Chaldéens fassent irruption sur la scène de l'histoire, comme catégorie de pensée et comme réalité. Il est des peuples qui ont connu dans le passé des sorts tragiques mais dont l'histoire présente les a ressuscités. Tel est le cas des Arméniens et des Kurdes. Ce n'est nullement le cas du petit peuple Assyro-Chaldéen qui connut à maintes reprises l'adversité du sort.

Sur les bancs de l'école, les élèves apprennent que l'Assyro-Chaldée et les Assyro-Chaldéens disparurent définitivement en 606 et 539 av. J.C. Aussi est-on surpris de constater que les Assyro-Chaldéens existent ^{encore} bel et bien aujourd'hui.

Mais si les Assyro-Chaldéens défrayaient la chronique jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, depuis, un lourd silence pèse sur eux. On a voulu les chasser de l'histoire et on y est parvenu en quelque sorte. Ne rencontre-t-on pas aujourd'hui d'énormes difficultés pour trouver un livre se rapportant à ce sujet ?

Nous nous proposons dans le présent travail de procéder à une investigation historique et politique de la question Assyro-Chaldéenne de 1908 à 1938 dans le cadre des relations internationales, en rapport avec la Société des Nations et les Puissances européennes ; période-clef pour comprendre les problèmes de ce peuple et son évolution future.

Ce travail comporte quatre volumes.

Composé de six parties et de vingt-sept chapitres, le corps du texte (les deux premiers volumes) situe d'abord la question Assyro-Chaldéenne dans son cadre spatio-temporel, en abordant les aspects historiques, religieux, ethnographiques, géographiques, démographiques et juridico-politiques, des origines à la veille de la Grande Guerre. Or, sans cette archéologie du savoir Assyro-Chaldéen, toute étude risque d'être incomplète.

Dans une deuxième partie, nous traitons des espérances nées au lendemain du premier conflit mondial aux désillusions qui en résultèrent, analysant successivement le rôle politico-militaire des Assyro-Chaldéens durant la guerre, les promesses d'autonomie faites par les Anglais et les Français, leur génocide, le problème devant la Conférence de la Paix, du Traité de Sèvres au Traité de Lausanne, en passant par la Conférence de Londres et celle de Paris. Les Archives et Documents diplomatiques français nous ont énormément servi pour rédiger cette partie de l'histoire Assyro-Chaldéenne largement méconnue jusqu'à présent.

La politique des Puissances mandataires (Grande-Bretagne et France) en Mésopotamie et en Syrie face au problème Assyro-Chaldéen est analysée dans la troisième partie. L'histoire du Bataillon Assyro-Chaldéen, *créé* par la France au sein de la population Assyro-Chaldéenne en 1920, écrite ici, à notre connaissance, pour la première fois, *S'appuie* ~~sur~~ exclusivement sur les documents des Archives militaires françaises.

Ensuite, est abordée la question de Hakkari et de Mossoul, la SDN et le sort réservé aux Assyro-Chaldéens, ainsi que les démarches entreprises par ces derniers auprès de la SDN (1924-1926) dont les documents que nous *rendons public* nous ont été remis par des sources Assyro-Chaldéennes.

Dans la cinquième partie, nous analysons le problème de l'établissement des Assyro-Chaldéens en Irak et ses difficultés jusqu'au drame d'août 1933.

Enfin, il s'agit des projets de la SDN d'établissement des Assyro-Chaldéens hors de l'Irak, du lendemain de la tragédie d'août 1933 à leur installation sur le Khabour en Syrie. Il est à noter que la cinquième et sixième parties sont fondées, en grande partie, sur les documents diplomatiques de la Société des Nations. S'il nous arrive de citer de larges extraits de documents, nous le faisons consciemment, par souci de laisser parler les faits et de donner la parole aux différents acteurs de la question Assyro-Chaldéenne.

Nous concluons à propos du drame Assyro-Chaldéen en nous interrogeant sur les responsabilités respectives de ses protagonistes.

Le troisième volume est entièrement consacré à la bibliographie de type analytique et commenté. Aussi, afin d'éviter toute répétition inutile, renvoyons-nous à son avant-propos. Nous avons entrepris, à cet effet, plusieurs voyages en Europe (France, Grande-Bretagne, Suisse) et aux Etats-Unis, et consulté des Archives et des Documents rares, en français, anglais, assyrien et arabe.

La même attitude s'impose à l'égard du quatrième volume, composé d'Annexes où les Documents, les Cartes et les Photographies sont également introduits. Les Archives européennes (françaises et anglaises) et les Documents diplomatiques Assyro-Chaldéens y tiennent une grande place.

Le corps de notre texte ainsi que la Bibliographie et les Annexes sont suivis d'Index.

Puisse ce travail ^{aider à} combler un vide dans la connaissance historique ⁽¹⁾, attirer l'attention des chercheurs et les inciter ^{à approfondir} à la question Assyro-Chaldéenne.

N'est-ce pas rendre justice à un peuple indûment oublié.

(1) Aucun manuel de Relations Internationales n'étudie, n'évoque même pas la question Assyro-Chaldéenne.

PREMIERE PARTIE

ASPECTS HISTORIQUES, ETHNOGRAPHIQUES, GEOGRAPHIQUES,
DEMOGRAPHIQUES et JURIDICO-POLITIQUES, des ORIGINES à 1914

"Un des pays les plus historiques, si on peut appliquer ce terme à une contrée, qui, après avoir joué le plus grand rôle dans les annales du monde, est cependant aujourd'hui des plus inconnues et des plus oubliées, c'est assurément la Chaldée !".

(L'Abbé Paulin MARTIN. La Chaldée esquisse historique.p.7)

CHAPITRE PREMIER

QUELQUES POINTS D'HISTOIRE. L'EGLISE ASSYRO-CHALDEENNE

"Communauté lointaine, peu nombreuse, sans aucun rôle - au point que, jusqu'au XIX^e siècle, l'Occident en avait oublié l'existence - les Assyriens n'ont jamais connu, semble-t-il, le bonheur des "peuples sans histoire". Leur pauvreté ne les a préservés ni de l'invasion ni de l'agression ; leur petit nombre ne les a pas sauvés des dissensions intérieures. Pendant des siècles, ils ont vécu en marge de l'Histoire, et, tout en supportant les fardeaux, ils n'en ont connu ni les gloires ni les récompenses.

"Pourtant ce peuple, sans biens, sans union, sans chefs, s'est transmis de génération en génération ses traditions et possessions ancestrales. L'héritage immatériel d'un vieux nom, la succession, effective, d'une Eglise autre fois puissante.

"Se peut-il que cette communauté, marquée par une destinée aussi orageuse, soit sur le point d'entrer dans une ère de bonheur et de paix ?".

(L'établissement des Assyriens, une oeuvre humanitaire et d'apaisement. SDN, préface).

"Il faut voir une preuve de courage peu commun et de rare ténacité dans le fait que la communauté Assyrienne réussit à se maintenir pendant de longs siècles d'oubli et de mépris conservant quelque chose de ses anciennes traditions en tant qu'Eglise et en tant que peuple".

(Ibid, p.8)

Les Assyro-Chaldéens d'aujourd'hui seraient-ils les descendants des Assyriens et des Chaldéens de l'Antiquité ? Sur cette question, les avis des spécialistes sont partagés et les données diversement appréciées. Bien entendu, il ne rentre pas dans le cadre de notre recherche de remonter jusqu'à l'histoire ancienne. Disons, toutefois, que la tradition est telle que les Assyro-Chaldéens penchent en faveur de la filiation historique, leurs témoignages et leurs récits allant dans ce sens et ceci : "n'est nullement impossible en soi". (1)

L'idée c'est qu'après la chute de l'Empire Assyrien en 606 et la soumission de Babylone à la domination des Perses Achéménides avec Cyrus II en 539 (2), le plus important groupement de la population Assyrienne et Chaldéenne se réfugia au Nord de la Mésopotamie sur les hauteurs reculées du Kurdistan qui devint par la suite leur foyer national. Le Chanoine anglican W.A. WIGRAM (3) qui défend cette thèse, avance des preuves et il les trouve dans la physionomie des Assyro-Chaldéens d'aujourd'hui, leurs traditions et leurs coutumes. Les Assyro-Chaldéens ne disparurent pas comme peuple (4). Se réfugiant dans les montagnes (Sindjar, Makloub...) ils vécurent longtemps avec leurs voisins les Kurdes. "Les descendants des Assyriens et des Chaldéens, peuples de même race et qui ont formé pendant 40 siècles (sous l'une ou l'autre domination) deux grands Empires, réunis aujourd'hui pour revivre leur glorieux passé, ont décidé, pour symboliser leur unité ethnique, de prendre le nom d'Assyro-Chaldéens" (5). L'archéologue allemand Von OPPENHEIM va jusqu'à dire : "les Nestoriens sont les descendants des Assyriens à peu près sans mélanges". (6).

A l'avènement du christianisme, les Assyro-Chaldéens furent parmi les premiers peuples à embrasser cette religion. Dans la seconde moitié du premier siècle, Saint Thomas aurait prêché en Assyro-Chaldée avec deux des 70 disciples, Addaï et Mari. Ils constituèrent à Edesse (Ourfa), Erbil, Sindjar, Tedmur (Palmyre) et ailleurs de petits Etats qui ont duré du III^e siècle av. J.C. au III^e siècle ap. J.C. et ont disparu à leur tour, dont le plus illustre fut le royaume d'Abgar VIII (7) le Grand (179-214), premier roi chrétien d'Edesse (8). En l'an 225 (9), il existait 20 groupes religieux Assyro-Chaldéens.

"C'est d'Edesse que partit l'évangélisation de la vallée du Tigre et de l'Euphrate. Pendant longtemps, le pouvoir des Sâsânides ne sentit aucun danger dans la présence des chrétiens à l'intérieur des frontières de l'Empire... La situation changea avec Sapor II, qui réclama la restitution des cinq provinces cédées autrefois à Galérius. Il fallait de l'argent, et l'on pensa à le prendre chez les chrétiens, qui n'étaient pas astreints au service militaire... Il s'en suivit une persécution qui commença en 339-340 et continua jusqu'à la mort de Sapor II, en 379... Yezdeguerd Ier se refusa à traiter en ennemis ses sujets chrétiens : il se mit ainsi mal avec le clergé mazdéen, qui le surnomma "le pêcheur"... A la fin du règne de Behrâm et de celui de Yezdeguerd II, il y eut encore de nombreuses poursuites, sans qu'on puisse constater une persécution générale... Les chrétiens subirent le contre-coup des guerres entreprises par Chosroès I contre Justinien... On détruisit les églises et surtout les monastères ; on jeta en prison et l'on massacra les nobles perses qui avaient embrassé le christianisme (542-545) ; mais on n'osa pas attenter à la vie du catholicos ou patriarche Maraba, qui fut relégué dans les montagnes. Chosroès II observa, à l'égard de ses sujets chrétiens, une neutralité assez malveillante, tant que ses armées furent victorieuses ; mais, quand il vit ses Etats envahis par les troupes d'Héraclius, il leur manifesta une hostilité déclarée ⁽¹⁰⁾. Les Monophysites et les Nestoriens furent également victimes ... Sa fin tragique fut pour eux une délivrance ; Chirôye leur rendit une complète liberté. La crainte des Byzantins y était peut-être pour quelque chose".

Les Assyro-Chaldéens devinrent Nestoriens au V^e siècle et le restèrent dans leur totalité jusqu'au milieu du XVI^e siècle. La nation toute entière adopta "l'hérésie" du Patriarche de Constantinople, Nestorius, une doctrine détachée du christianisme officiel en 431 à la suite de sa condamnation par le Concile d'Ephèse. Nestorius enseignait publiquement la séparation en deux personnes de la nature humaine et de la nature divine de Jésus-Christ et s'opposait au culte rendu par les fidèles à la vierge sous le nom de Mère de Dieu. Cette conception théologique portait, semble-t-il atteinte à la réalité de l'incarnation. Nestorius fut combattu par Cyrille d'Alexandrie, condamné par le Pape Célestin Ier, déposé par le Synode d'Ephèse. Il se retira en Haute-Egypte où il mourut. Mais son message religieux se maintint en Mésopotamie,

se propagea en Perse, en Arabie, dans l'Inde et en Chine. En 496, le Nestorianisme devenait religion des Assyro-Chaldéens. Ce peuple commença dès lors à perdre son nom national que l'on s'habitua à remplacer par le nom de sa croyance, Nestorien⁽¹²⁾.

Vers la fin du VI^e siècle, les Nestoriens réussirent à faire admettre leur point de vue par le gouvernement Persan. A cette époque, le Nestorianisme avait atteint le sommet de son influence sous les Sassanides. Les rois de Perse le considéraient comme une religion d'Etat Chrétienne et voulaient même obliger tous les autres chrétiens à adopter la doctrine dyophysite⁽¹³⁾. A ce sujet, René GROUSSET écrit⁽¹⁴⁾ : l'Empire Sâsânide fut iranien, d'un *aryanisme* intransigeant. En face de l'Empire Greco-Romain, Etat international où toutes les races avaient accès au pouvoir... L'Empire Sâsânide fut uniquement iranien. On admettra cependant cette réserve significative - avec tout au plus une certaine place faite à la culture araméenne ou syriaque à côté du pehlevi national". L'Eglise Nestorienne progressait chaque jour davantage parmi les populations des hauts plateaux de l'Iran propre et parmi les Kurdes. Péthion (périt martyr en 447) avait entrepris dans ces régions montagneuses un apostolat fécond. Un de ses émules, Saba, le "docteur des païens" pénétra parmi les Kurdes adorateurs du soleil. Son éloquence, appuyée de nombreux miracles amène la conversion de ces Kurdes⁽¹⁵⁾.

Du VI^e siècle au XIII^e siècle, l'Eglise Nestorienne avait étendu son influence non seulement à l'Ouest jusqu'aux rivages de la Méditerranée mais encore au Sud, jusqu'à Malabar et à Sumatra, et à l'Est, jusqu'au coeur de l'Empire chinois⁽¹⁶⁾ - ses collèges de Nisibine et de Séleucie, dont le premier fut fondé au VI^e siècle, furent jusqu'à la chute de Constantinople, les principaux centres où la tradition de la Science Grecque se conservait et se transmettait au monde occidental par l'entremise des savants arabes de l'Afrique du Nord et de l'Espagne. A cette époque, vingt-cinq archevêques devaient obéissance au chef de cette Eglise, qui comptait au XIII^e siècle, 60 à 80 millions de fidèles mais ne comptait plus au lendemain de la Grande Guerre que "quelques millions de pauvres âmes ignorantes"⁽¹⁷⁾. Les traces des missionnaires Nestoriens furent nombreuses, à Oman, dans l'île de Socotra comme en Asie centrale et orientale où le christianisme enregistra

de grands succès. A cet égard, les monuments l'attestent qui appartiennent aux Nestoriens comme celui de Singan-fu qui relate l'activité du christianisme en Chine depuis 636 ⁽¹⁸⁾. Et "l'enseignement Nestorien apporta avec lui l'emploi de l'écriture syriaque qui, après avoir servi aux Ouïgours, est usitée encore aujourd'hui pour transcrire les sons du mongol et du mandchou"⁽¹⁹⁾.

Il est à signaler que les souverains mongols communiquaient avec l'Europe par l'intermédiaire des ambassadeurs Nestoriens, tel, le moine Rabban ÇAUMA, ambassadeur du roi Argoun en Occident, en 1277, sous le Patriarcat de Mar JABALAHA III (1281-1317)⁽²⁰⁾. "A un certain moment, vers la fin du XIII^e siècle, le monarque tartare Argoun eut l'idée d'une alliance avec les Croisés d'Occident pour reconquérir la terre Sainte. Il choisit pour ambassadeur le Patriarche de l'Eglise Assyrienne, qui se fit remplacer par son Archidiacre ÇAUMA. Celui-ci se rendit d'abord à Rome, où, le trône papal étant vacant, il fut reçu par les Cardinaux. Ceux-ci lui posèrent des questions sur la foi qu'il professait, et, satisfaits de ses réponses, lui permirent de célébrer la messe dans l'une des églises de Rome. Il poursuivit son voyage, fut reçu en France par Philippe Le BEL et en Angleterre par Edouard I^{er}, qui communiquèrent de ses mains. Sa mission n'aboutit à rien, mais, si l'on songe à cet immense voyage d'Asie centrale jusqu'en Europe Occidentale, au fait que la messe que l'Archidiacre célébra en présence des cardinaux romains et des rois de France et d'Angleterre fut dite dans cette langue araméenne qu'avait parlé le Christ lui-même ; enfin, que ce simple prêtre était, comme le Patriarche qui l'avait envoyé, de pure race chinoise, on ne peut s'empêcher de penser que cette histoire évoque en quelques lignes tout le prestige disparu du Moyen-Age chrétien"⁽²¹⁾.

C'est d'ailleurs l'époque où les Européens commençaient à entendre parler des Assyriens et des Chaldéens. Ils eurent en outre, le compte-rendu de commerçants, au premier rang desquels, Marco Polo qui parcourut ces contrées de 1274 à 1295 et dont les périples sont consignés dans son livre des Merveilles.

Sous les Califes Abbâssides, après le transfert du siège patriarcal de Ctésiphon à Bagdad, le Nestorianisme connut au début du

VIII^e siècle, une période florissante. René GROUSSET⁽²²⁾ nous fournit un tableau de la situation : "La pensée philosophique prenait en même temps son essor. Les chrétiens Syriaques, tant Nestoriens que Monophysites⁽²³⁾, restés très nombreux dans l'Empire Abbâsside, comme jadis dans l'Empire Sâssânide, comptèrent parmi les principaux agents de ce mouvement. Les Nestoriens, notamment, exercèrent une influence considérable en traduisant du Grec au Syriaque, puis en arabe, les oeuvres maîtresses de la sagesse grecque comme plusieurs d'entre eux étaient recherchés à la cour de Bagdad et jouissaient de la faveur personnelle des Khalifes en raison de leurs connaissances scientifiques en astronomie et en médecine, leur action put se faire sentir au grand jour. Ce furent eux qui firent connaître aux Arabes et aux Persans la philosophie de Platon, celle d'Aristote, celle des Alexandrins, la géométrie d'Euclide et la géographie de Ptolémée. La spéculation philosophique, appliquée à l'interprétation du Qor'ân, fit naître la théologie dogmatique ou Kalâm, deux écoles : 1) Mu'tazilites rationalistes, admettant quelquefois le libre arbitre ; 2) Mutakallim orthodoxe, rigoureux)".

Mais l'invasion mongole du XIII^e siècle mit fin à l'expansion et au rayonnement de l'Eglise Nestorienne et de la nation Assyro-Chaldéenne. "Ses tribulations commencèrent immédiatement à la fin du premier millénaire de l'ère chrétienne - A partir de cette époque, des désastres successifs, qui ont atteint leurs points culminants avec les horreurs sans nom des invasions tartares, ont transformé en un désert la plus riche contrée du monde et réduit une population fourmillante et prospère - chrétiens aussi bien que musulmans à n'être plus que l'ombre d'elle même. Quant à l'Eglise, elle a dû connaître une chute rapide des hauteurs modestes de savoir et d'influence où elle s'était élevée, au point qu'aucun signe et presque aucun souvenir n'en est resté pour franchir la barrière que l'Islam avait dressée entre elle et les autres Eglises d'Occident"⁽²⁴⁾. Mgr. Marna qui fut évêque Chaldéen catholique du vilayet de Van lors de la Grande Guerre, dit au sujet des dévastations mongoles : "ce sont les Mongols qui passèrent au fil de l'épée toute la population de la ville de Tagrit, située sur le Tigre entre Mossoul et Bagdad et massacrèrent tous les habitants de la ville d'Arbelles. Sous leur règne, des centaines de couvents ont été ruinés, les écoles et les universités ont disparu, les églises renversées, de nombreux et florissants diocèses ont été complètement anéantis. Chose terrible ! de tous

les millions de fidèles qui habitaient la Chaldée, le sud de la Perse, l'Arabie, les îles de la mer d'Oman et de l'Océan Indien, etc., il ne nous reste aucun Chaldéen chrétien. Tous ont été massacrés ou faits prisonniers par force. De 50 000 Chaldéens qui habitaient la ville de Bagdad, sans compter les habitants des environs, il ne nous restait, il y a deux cents ans, que 30 familles"⁽²⁵⁾.

Sous les persécutions de Tamerlan⁽²⁶⁾ (Timourleng) en 1388, des Assyro-Chaldéens se réfugient et s'installent dans les régions montagneuses du Kurdistan central et les hautes vallées du Grand Zab, le Hakkari. Les montagnes d'accès difficiles où ils se réfugient, leur procurent un abri relativement sûr. Après les conquêtes de Soleiman II (1516-1531), les Assyro-Chaldéens commencent à sortir de leurs refuges des montagnes et se répandent des deux côtés de la chaîne frontière :

- . Apparition sur les plateaux d'Ourmiah et de Salamas au Nord-Ouest de Perse.
- . Etablissement au Sud-Ouest dans la région de Mossoul où ils renforcèrent une faible communauté déjà existante.
- . Organisation de la population du Hakkari.

Le Patriarche Nestorien qui au XVI^e siècle avait transporté son siège aux environs de Mossoul se réfugie à la fin du XVII^e siècle à Kotchanès, en Hakkari, près de Djou-Lamerk, résidence du Mutassarif turc⁽²⁷⁾.

"A la fin du XVIII^e siècle, l'Eglise Assyrienne se trouvait réduite à un petit groupe de tribus montagnardes dont le Patriarche était à la fois le chef religieux et politique.

"De nouvelles invasions et, surtout, le développement en Mésopotamie d'une culture musulmane supérieure à tout ce que l'Eglise, déchirée par des luttes intestines, pouvait maintenir ou atteindre, agirent sur elle avec une force à laquelle elle ne pouvait résister"⁽²⁸⁾.

+

+

+

NOTES - CHAPITRE PREMIER - (1° PARTIE)

- (1) - Ibid., p.5
- (2) - La domination Achéménide dura de ~539 à ~331.
- (3) - cf. The Assyrians and their neighbours. *Ch. I. National Stocks in Mesopotamia. pp. 4-14.*
- (4) - cf. Xénophon : Cyropédie. Livre III. Ch. II. pp. 22-317 ; - Anabase. Livre IV. Ch. III. pp. 9-249.
- (5) - cf. "La question Assyro-Chaldéenne devant la Conférence de la Paix". Mémoire par Saïd. A. Namik et Nedjib Rustem.
. "La vitalité Assyro-Chaldéenne dans : l'Action Assyro-Chaldéenne. Beyrouth. 1920, novembre. N° 11. pp. 217-223.
- (6) - cf. son livre. "Du Golfe Persique à la mer Méditerranée". Avant la Grande Guerre, l'auteur mena des fouilles à Tell Halaf près de Rass-el-Aïn, qui ont fourni des données importantes sur la civilisation Assyrienne.
- (7) - Abgar, nom de neuf rois d'Edesse de ~92 à 216, un dixième Abgar fut remplacé sur le trône d'Edesse de 242 à 244. Abgar V régna de 4 à 7 et de 13 à 50. Selon la légende, il aurait reçu une lettre de Jésus.
- (8) - cf. Mgr. Addai Scher. Tarikh Khaldo wa Athour. (Histoire de la Chaldée et de l'Assyrie). T. II. Beyrouth : sans éd. 1913.
- (9) - Pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, les Assyro-Chaldéens furent persécutés par les rois Parthes et les empereurs Romains tels que Trajan et Julien l'Apostat.
- (10) - Depuis le IV^e jusqu'au VII^e siècle, les massacres furent nombreux sous les rois Sassanides, environ 200 000. Sous le règne de Sapor vers le milieu du IV^e siècle. 150 000 confesseurs enchaînés par les gouverneurs persans, avec les 20 000 habitants de la ville de Bethslokh, en Assyrie, qui criaient ensemble : "nous n'adorons pas le feu, tuez-nous, nous sommes chrétiens". Durant trois jours, 25 000 de ces confesseurs, à la suite des tortures, ont été immolés.
- (11) - cf. Clément Huart. La Perse antique et la civilisation Iranienne. pp. 230-232.
- (12) - En 1551, le Patriarche Jean Soulaqa reconnut la suprématie du Pape, et à partir de ce moment, la branche catholique, séparée des Nestoriens, fut fondée. Elle ne cessa de croître sous l'effet des missionnaires, en premier lieu des Dominicains et des Lazaristes. "Pour se distinguer des Nestoriens, ses adhérents prirent le nom de Chaldéens auquel ils avaient droit, puisque l'ancienne nation Assyrienne comprenait les peuples de l'Assyrie et de la Chaldée. Ce nom leur a été officiellement reconnu tant par la sublime Porte que par le Saint-Siège". Cf. Vital CUINET. La Turquie d'Asie. T. II. p. 769.

- (13) - cf. Basile NIKITINE. Le problème Assyrien. p.236.
- (14) - cf. Les civilisations d'Orient. T.I
- (15) - cf. Jérôme LABOURT. Le christianisme dans l'Empire Perse sous la dynastie Sassanide (224-632). L'auteur raconte en détails le sort florissant de l'Eglise Nestorienne sous la dynastie des Sassanides.
- (16) - La littérature relative à l'expansion de l'Eglise Nestorienne est abondante. Nous renvoyons donc à notre bibliographie. Un ouvrage, cependant, est à signaler. La Chaldée chrétienne par Adolphe d'AVRIL. Voir notamment les Ch. suivants : VI - Des missions Nestorienes. - l'Ile de Sacotra. pp.25-26 ; VII - Les Nestoriens en Chine. pp.27-28 ; VIII - Les Nestoriens en Tartarie. pp.31-34 ; IX - Les chrétiens de St. Thomas, ou les Nestoriens dans les Indes. pp.35-38 ; X - Les Nestoriens à Jérusalem. pp.39-42.
- (17) - cf. L'établissement des Assyriens, une oeuvre humanitaire et d'apaisement. SDN. op.cit. p.6. Ce document insiste par ailleurs, sur le rôle de l'Eglise Assyrienne et son apport à la civilisation: "Il convient de rappeler un instant la grandeur de l'Eglise Assyrienne, dont les Assyriens modernes sont sans conteste les successeurs. En premier lieu, le souvenir que la communauté a gardé de cette grandeur doit nécessairement, si obscures qu'en soient les manifestations, constituer un trait essentiel du caractère Assyrien. En second lieu, il ne faut pas oublier ce que nous devons envers cette Eglise, comme envers toutes les grandes institutions du passé qui furent des instruments de civilisation, si peu qu'il en reste aujourd'hui".p.5.
- (18) - "Au XIII^e siècle, ses diocèses s'étendaient de Damas à Pékin et de la Tartarie au Malabar aux Indes ; cette Eglise contribua à propager la civilisation et l'enseignement culturel parmi les peuples qui se trouvaient dans la sphère de son activité. Ses fameuses universités d'Ourha (Ourfa aujourd'hui) étaient fréquentées par des étudiants venus des contrées les plus reculées". Cf. Le drame Assyrien.par Yusuf MALEK. p.12
- (19) - cf. Basile NIKITINE. op.cit. p.227.
- (20) - cf. Jean-Baptiste CHABOT. Histoire du Patriarche Mar Jabalaha III et du moine Rabban ÇAUMA.
- (21) - cf. L'établissement des Assyriens, une oeuvre humanitaire et d'apaisement. SDN. op.cit. pp.6-7.
- (22) - Op. cit. pp.176-177.
- (23) - Le Monophysisme fut condamné par le concile de Chalcedoine en 451. La doctrine monophysite exalte l'unité de la personne du Christ et ne lui reconnaît qu'une nature divine absorbant la nature humaine. Les chrétiens d'Antioche qui défendirent cette doctrine furent dits Monophysites ou Jacobites en raison de l'autorité théologique de Jacques Baradaï.

- (24) - cf. L'établissement des Assyriens, une oeuvre humanitaire et d'apaisement. SDN. op. cit. pp. 6-7.
- (25) - cf. Abbé Eugène GRISSELLE. Syriens et Chaldéens. 1914-1917. Leurs martyrs, leurs espérances. p.18.
- (26) - "Aucune Eglise dans le monde n'endura autant de persécutions que cette Eglise, d'abord de la part des Païens et ensuite des Musulmans. Les persécutions se suivaient de près. Les massacres perpétrés par les hordes de Tamerlan en 1400 furent une des plus grandes calamités qui tombèrent sur cette Eglise quoiqu'elles ne lui donnèrent pas le coup final. D'autres persécutions suivirent qui réduisirent avec des conversions forcées, cette Eglise, à son état déplorable actuel. Mais malgré tout ce qui lui arriva, elle parvint à conserver et sa Foi et sa Doctrine". Cf. Le drame Assyrien. op.cit. pp.12-13.
- (27) - "La vie contemporaine et la liturgie des chrétiens Hétérodoxes, Jacobites et Nestoriens". par l'Evêque Sofonii. SPbg. 1876. en russe. p.183. Cité par Basile NIKITINE. op.cit. p.228.
- (28) - L'établissement des Assyriens, une oeuvre humanitaire et d'apaisement. SDN. op.cit. pp.7-8.

CHAPITRE II

QUELQUES POINTS D'ETHNOGRAPHIE HISTORIQUE

"Ces Assyro-Chaldéens constituent un débris ethnique apte à éveiller la curiosité des explorateurs. En Perse, ils forment une partie assez considérable de la population rurale et urbaine des régions d'Ourmiah et Salmas. En Turquie, leur principale agglomération se trouve dans les hautes vallées du Grand Zab supérieur, ainsi qu'autour de Mossoul".

(Basile NIKITINE. Vue d'ensemble sur le théâtre de la Grande Guerre dans le Nord-Ouest de la Perse. p.342).

"Les chrétiens, au nombre d'environ 120 000 avant la guerre, aujourd'hui beaucoup moins nombreux, sont appelés tantôt Chaldéens, d'après leur race, Syriens d'après leur langue (ils parlent encore l'araméen, ou le syro-araméen, qui se rapproche beaucoup de la langue parlée au temps de Jésus-Christ), Nestoriens d'après leur religion (d'une façon assez peu exacte, car un certain nombre d'entre eux sont catholiques et ce nombre tend à s'accroître).

"Aujourd'hui on les désigne assez généralement sous le nom de Syro ou Assyro-Chaldéens. Il semble qu'ils soient comme les Kurdes, de la race qui habitait ces régions avant la conquête ottomane, race qui était déjà convertie au christianisme mais qui, sous le joug turc, passa en grande partie au mahométisme".

(Louis Le FUR. L'Affaire de Mossoul. p.15)

Le 28 juin 1933 lors d'un débat au Parlement Irakien relatif à la question Assyrienne, Sayed Chabali Haji THABAT déclara : "Il me faut éclairer l'opinion publique, et plus particulièrement notre presse, sur le terme "Assyrien" qu'on emploie communément et qui prête à confusion. Ce terme, comme vous le savez, est d'origine toute récente. Il n'est personne qui puisse raisonnablement revendiquer ce nom ; sans quoi, nous serions les premiers à le faire, car nous sommes les premiers habitants de ce pays. Je me place au point de vue physique et non politique. La même question se pose en Egypte au sujet du terme "Pharaons". En réalité, Mossoul était arabe, même avant l'introduction de l'islamisme. J'ai le regret de constater que notre presse continue à employer ce nom mystérieux. Le groupement qui se donne le nom d'Assyriens devrait porter celui de Tyaris ⁽¹⁾ ; c'est un mélange d'Assyriens et de Chaldéens, comme le prouve le fait qu'ils sont bilingues. Si, par exemple, l'un d'entre eux pouvait déchiffrer les tablettes que l'on voit dans notre musée, il pourrait nous faire croire que ces gens sont les descendants du peuple de la Grande Assyrie. Le proverbe dit : "ayant passé l'examen, il mérite d'être honoré ; s'il échoue, il s'expose à se voir cracher à la figure et jeter dehors".

"... Cette population sera toujours un obstacle pour le gouvernement. C'est pourquoi, nous voudrions qu'on la disséminât dans tous les liwas de façon à pouvoir la gouverner en paix. Nous croyons savoir que ces gens désirent avoir un statut spécial, statut qui ne peut leur être accordé, car nous ne pouvons, de notre plein gré, créer une situation délicate analogue à celle qui existe déjà en Palestine (Sionistes)"⁽²⁾.

Cette déclaration, outre son accent haineux, ne dénote-t-elle pas une ignorance de l'histoire de la Mésopotamie ? Car si nous nous reportons aux écrits de Louis MASSIGNON, nous constaterons que le tissu historique de ce pays est infiniment plus complexe que le député Irakien semble le supposer. Parlant de la Mésopotamie ('IRAQ), MASSIGNON écrit : "Le fond de la population est "Nabatéen" ou "Chaldéen" , modelé par cette antique culture nationale que la Perse n'a jamais pu iraniser tout-à-fait, et que la conquête islamique n'a pas encore arabisée à fond.

"L'islamisation s'est produite lentement, en ce pays peuplé de chrétiens (Nestoriens, Jacobites et Melchites), Mandaïtes, Manichéens

et Mazdéens"⁽³⁾. D'autres autorités scientifiques abondent dans le même sens à propos de l'origine des populations qui composent ce pays. "Si l'on me demandait mon opinion⁽⁴⁾ au sujet du ou des groupes ethniques auxquels pourraient se rattacher les Assyriens, les Chaldéens, les Elamites, les Araméens, etc..., je répondrais d'abord que je n'en sais rien, puisque nous n'avons aucune indication anthropologique précise. Mais si l'on insistait, je dirais qu'à mes yeux, selon toutes les probabilités les Arméno-Kurdes d'aujourd'hui peuvent être considérés comme les descendants actuels de ces antiques populations.

"Du Pont-Euxin au Golfe Persique, c'est-à-dire du haut cours de l'Araxe et des sources des fleuves mésopotamiens, aux montagnes de l'ancienne Perse, vivaient probablement aux premiers temps du monde asiatique, une population de nomades chasseurs, d'un type ethnique bien défini. Ses arrières-neveux porteront plus tard, au cours d'une très longue période historique, des noms divers. Ils se feront les uns aux autres des cruelles guerres. Parfois pour légitimer leurs actions, ils se prétendront étrangers les uns aux autres. Mais ils n'auraient eu qu'à se regarder d'un peu près, pour constater dans l'identité de leurs traits essentiels, le signe révélateur d'un sang commun"⁽⁵⁾.

La Civilisation Assyro-Chaldéenne a donc imprégné le tissu ethnique composant l'aire mésopotamienne. Plus est, l'indice linguistique contribue à cette filiation ethno-historique. Parmi les populations d'Asie Antérieure, une frange considérable s'exprimait et s'exprime encore en Araméen (avec des divergences dialectales), langue parlée par Jésus. Or, cette langue a connu un sort très brillant puisque du VII^e siècle av. J.C. jusqu'au VIII^e siècle, elle fut la langue culturelle et diplomatique largement dominante en Syrie et en Mésopotamie⁽⁶⁾. En outre, tous les services religieux Assyro-Chaldéens sont écrits et interprétés en Araméen oriental. Les Assyro-Chaldéens emploient dans leur langue usuelle, des phrases qui ont gardé leur forme primitive dans les différentes traductions du Nouveau Testament telles que celles-ci "Ya tlitha Qoumi" (O fille endormie, lèves-toi) ; "Eil Eil, Imana Shwaqtani ?" (O Dieu, Dieu pourquoi m'avez-vous abandonné ?)".

"... Quelles que soient ses attaches véritables avec ces ancêtres lointains, ce peuple en garde en tout cas une des caractéristiques principales, qu'est la langue. Cette langue est partagée avec lui par quelques autres communautés religieuses d'Asie Antérieure, telles, par exemple, que les Jacobites, les Melchites, les Chrétiens de Saint-Jean-Baptiste (dits "Soubba")"⁽⁷⁾.

Institut kurde de Paris

NOTES - CHAPITRE II - (1° PARTIE)

- (1) - Nom d'une tribu Assyro-Chaldéenne. Voir Ch.III. B - L'organisation sociale.
- (2) - cf. Société des Nations. Journal Officiel. 1933, décembre. pp.1798-1799. Cf. également le quotidien Irakien al-Istiqlal.N° 1929. 1933, 29 juin. ~~Bogdan~~ *Mossoul*.
- (3) - Cf. Annuaire du monde musulman. 1923. Première année. pp.333-334.
- (4) - Cf. Les races et l'histoire par l'anthropologue Eugène PITTARD. pp. 457-458.
- (5) - W.A. WIGRAM croit que quelques-uns des Chrétiens de Hakkari sont d'origine Kurde. D'autre part, des tribus Kurdes se rappellent leur passé chrétien. op. cit.
- (6) - "Nous savons, en effet, qu'aux environs du XII^e siècle avant notre ère, les Araméens occupaient la Basse Chaldée, la Syrie (Damas) et la Mésopotamie occidentale (Edesse, Ourfa actuelle)". Basile NIKITINE. op. cit. p.226.
Voir également Jean-Baptiste CHABOT. Littérature Syriaque.
- (7) - Cf. Basile NIKITINE. op.cit. p.226.

CHAPITRE III

ASPECTS GEORGRAPHIQUES, DEMOGRAPHIQUES
et SOCIOLOGIQUES

"Les Assyriens, dont on cherchait à régler l'avenir, n'étaient pas tous originaires de la région laissée sous la souveraineté turque : un nombre considérable d'entre eux venaient d'Ourmiah et de la partie nord du pays connu aujourd'hui sous le nom d'Irak".

(L'établissement des Assyriens.... SDN. p.10)

"Partout dans ce Kurdistan central, on retrouve encore à présent les vestiges (églises, couvents, toponymie) d'un peuplement chrétien jadis plus étendu".

(B. NIKITINE. op. cit., p.226).

"Parmi les Eglises séparées qui se partagent les territoires et les races de l'Orient, l'une des moins connues, l'une de celles dont on parle le plus rarement, est assurément l'Eglise Nestorienne ou Syro-Chaldéenne, concentrée aujourd'hui, en grande partie, sur la frontière commune de la Turquie et de la Perse, dans le Kurdistan et l'Azerbaïdjan. Le nombre total de ses fidèles s'élève à peu près à 200 000".

(A. RATEL. L'Eglise Nestorienne en Turquie et en Perse.p.285)

L'Assyro-Chaldée se partage en deux contrées et se situe dans le triangle Ourmiah-Van-Mossoul. L'Assyro-Chaldée Turque et Mésopotamienne s'étendant dans une partie du Kurdistan central et comprenant des Nestoriens avec leur Patriarche Mar SHIMOUN à Kotchanès et des Catholiques avec leur Patriarche à Mossoul. L'Assyro-Chaldée persane se situe autour du lac d'Ourmiah, comprenant les districts de Salamas, d'Ourmiah et de Soldous.

I - LE SANDJAK DE HAKKARI

A - Géographie physique et administrative. Population.

Il est situé au Sud et à l'Est du vilayet de Van. Limité au Nord par le Merkez-Sandjak de Van, à l'Est par la Perse, au Sud par les vilayets de Mossoul et de Diarbékir, et à l'Ouest par celui des Bitlis et le Merkez-Sandjak de Van. Sa superficie totale est d'environ 25 000 kilomètres carrés, approximativement divisée comme suit :

| | |
|-------------------|-------------------------|
| terres arables | 10 000 Kms ² |
| montagnes arides | 10 000 Kms ² |
| montagnes boisées | 5 000 Kms ² |

"Pays montagneux, s'il en fût, au relief tourmenté, qui est drainé par le Grand Zab et ses affluents⁽¹⁾, nous avons pu en apprécier le charme prodigieusement sauvage pour avoir parcouru pendant la guerre ses recoins les plus inaccessibles. Sans aucune exagération, nous tenons à affirmer que, en ce qui concerne les voies de pénétration, cette région est restée telle que nous en possédons la description dans la campagne de Sargoun (Thureau Dangin, une relation de la 8^e campagne de Sargon, 714 av. J.C. 1912) : "... Mes vaillants guerriers experts au combat, je mis en ordre, puis je pris la route de Musasir, chemin difficile... Le Zab supérieur... Je franchis. Crêtes altièrès, aiguilles de montagnes difficiles, qui excluent toute description à travers lesquelles il n'y avait pas de chemin pour le passage de fantassins, au milieu desquelles de puissantes chutes d'eau se produisaient avec un bruit pareil à celui du tonnerre... où aucun roi n'avait encore passé, dont aucun prince mon prédécesseur n'avait même vu la route, je m'y engageai..." (2).



THE
ASSYRIANS
OF THE
HAKKARI
MOUNTAINS

-- LE HAKKARI ASSYRIEN --

Donnons quelques éléments de géographie administrative. Le Sandjak de Hakkari fut formé d'abord d'une partie du vilayet d'Erzeroum constitué en 1876 en un vilayet sous le même nom (Hakkari). Le 1er mars 1888, ce vilayet fut supprimé et forma le second Sandjak du vilayet de Van. Depuis son adjonction au vilayet de Van en qualité de Sandjak, le Hakkari est divisé administrativement en 11 cazas et 49 nahiés. On y compte en totalité 1.555 villages⁽³⁾. Les autorités administratives du Sandjak de Hakkari se composent du Mutassarif (gouverneur), ayant sous ses ordres directs le Merkez-caza qui n'a point de sous-gouverneur ; puis les 10 caïmakams, sous-gouverneurs des autres cazas et les 49 Mudirs, directeurs des Nahiés. Chacun de ces 64 fonctionnaires est assisté d'un Conseil administratif formé, sous sa présidence des cadis, des naibs, des chefs des divers services publics et des membres pris en nombre égal parmi les notables élus par chaque communauté⁽⁴⁾.

Pour les musulmans, les autorités religieuses qui décident également de toute question relevant du droit islamique sont les cadis et les naibs. Les Arméniens Grégoriens ont un Archevêque dont le siège est à Djoulamerk. Les Assyro-Chaldéens Nestoriens ont un Patriarche à Kotchanès⁽⁵⁾, à 13 kilomètres de Djoulamerk. "L'autorité automane n'a été définitivement établie sur Hakkari que lorsque Gheuzlukli Rashid Pacha eut fait prisonnier Nouroullah Bey, chez des tribus Kurdes de Djoulamerk, qui se retira au château fort de Taghe après avoir fait sa soumission"⁽⁶⁾.

Sur une population totale de 300 000 habitants en 1891, les Assyro-Chaldéens étaient, selon Vital CUINET, au nombre de 97 000 et se répartissaient ainsi :

| | |
|---------------------------------------|----------------------|
| - Nestoriens autonomes ⁽⁷⁾ | 52 000 |
| - Nestoriens rayas | 40 000 |
| - Catholiques | 5 000 ⁽⁸⁾ |

Dans une lettre de M. SIOUFFI, représentant de la France à Mossoul, datant du 18 octobre 1880, voici ce qu'il écrit à propos des Nestoriens des monts Hakkari : "Après avoir eu des partisans presque dans toute l'Asie et fleuri pendant plusieurs siècles, après avoir eu

des écoles célèbres et des hommes illustres, cette secte (des Nestoriens) est confinée de nos jours dans un coin de montagnes du Kurdistan et dans quelques villages de la Perse. Elle se trouve dans une profonde ignorance et une indigence qui frise la misère au point qu'un grand nombre de ses enfants sont obligés de s'expatrier pour se répandre dans des pays lointains afin de gagner médiocrement leur vie à des travaux pénibles et peu lucratifs. Mais si les partisans de Nestorius ont perdu leur importance et leur science, ils ont gardé la bravoure et l'énergie du montagnard qui font leur force et qui leur permettent de tenir tête à des ennemis formidables en nombre qui les entourent de tous côtés... Cette antique communauté chrétienne compte près de 100 000 âmes dans les montagnes et 50 000 répartis dans des pays divers"⁽⁹⁾.

B - L'organisation sociale

"Ce qui frappe avant tout chez les Nestoriens, c'est leur extrême rudesse : ils tiennent de la rudesse de leurs montagnes. N'ont-ils pas à lutter contre une nature hérissée de difficultés, d'aspérités, à lutter contre leurs terribles voisins Kurdes, à lutter entre eux ? Jamais lutte pour l'existence ne prit une telle intensité. Cette lutte de tous les jours, de tous les instants, leur a fait abandonner, tout autre soin. L'instruction est nulle, les écoles presque complètement inexistantes. Leurs prêtres mêmes, qui à leurs yeux passent pour des savants et des érudits, savent à peine lire et écrire"⁽¹⁰⁾.

Les Assyro-Chaldéens montagnards, comme les Kurdes, sont divisés en tribus ; Ashirets ou tribus nobles, et Rayats ou tribus sujets.

Un chef est à la tête de chaque tribu, appelé Malik ou roi. Ils sont régis par un système théocratique. Ils reconnaissent le Patriarche comme chef suprême, autorité à la fois spirituelle et temporelle, les évêques pour seigneurs et juges. Hormis quelques actes des premiers Synodes, le Droit coutumier est leur loi. Leurs Maliks sont nommés par le Patriarche et qui remplissent des fonctions civiles, financières et guerrières. Ils sont chargés de collecter les impôts, de lever les troupes en cas de guerre et de les conduire au combat. Dans certains villages, tel Ashita, il y a un rayes ou maire. Le Malik, tout en dirigeant son

Ashiret passe son temps à travailler ses terres. "Il veille sur ses intérêts, apaise les disputes, rend la justice dans tous les cas ordinaires. Il reçoit en outre les ambassades des chefs Kurdes qui réclament son amitié ; il n'était pas rare de le voir jouer un rôle dans les questions de haute politique avec les autres Maliks, avec les Kurdes ou enfin avec le gouvernement de Djoulamerk, de Van et même de Mossoul"⁽¹¹⁾.

Les Ashirets étaient indépendants du gouvernement ottoman et habitaient les montagnes de Tiyari, de Tkhouma et les districts voisins de Diz, Waltou, Djélo, Tal, Baz, etc... Ces noms de montagnes et de lieux devinrent leurs noms de tribus dont les plus importantes sont : Grands Djélo, Bas Tiyari, Tkhouma, Waltou, Diz, Baz, Petits Djélo, Hauts Tiyari. Ils ne payaient tribut qu'à leur Patriarche Mar SHIMOUN qui, à son tour, payait une redevance annuelle au gouvernement de Constantinople. "En somme, les autorités turques n'avaient de prise sur eux que par leur Patriarche. Les soldats turcs ne se sont jamais hasardés dans leurs montagnes. Leurs redoutables adversaires étant les Kurdes qui ne les attaquaient qu'avec des forces infiniment supérieures"⁽¹²⁾. Les batailles intertribales étaient fréquentes en leur sein. "C'est d'ailleurs leur manque d'unité qui a fait leur faiblesse et qui les a exposés à toutes les atrocités"⁽¹³⁾.

Docteur Asahel GRANT et AINSWORTH, qui les visitèrent, respectivement en 1839 et 1840, fournissent des détails assez intéressants sur la vie de la société tribale Assyro-Chaldéenne. GRANT décrit ainsi le Malik : "Par la vertu de sa charge, il a une influence importante parmi son peuple, quoique son office soit plutôt amiable et paternel que judiciaire ou impérial. La suprême autorité civile aussi bien qu'ecclésiastique, parmi ces tribus indépendantes, appartient au Patriarche (résidant à Kotchanès) qui occupe pour ses peuples une position analogue à celle du grand-prêtre chez les anciens Hébreux ; et leur gouvernement a une frappante analogie avec celui de cette théocratie primitive. L'assemblée des anciens se réunit toujours, mais sans beaucoup de formalité. La vengeance du sang est toujours la forme de la justice dans les offenses capitales, et l'offenseur trouve dans les églises respectées tous les avantages des anciennes cités de refuge. Le bannissement, non-seulement des privilégiés de l'Eglise, mais de la Société, est la forme ordinaire de punition sévère infligée par le Patriarche, et cet exil est

grandement craint par le peuple. Jouissant d'un revenu modeste, le Patriarche vit d'une manière tout à fait patriarcal. Deux frères et une jeune soeur d'environ vingt-deux ans forment toute sa maison".

D'après AINSWORTH, il y aurait 14 tribus : 1° Tyari ; 2° Tobi ; 3° Jellawi ; 4° Piniyaniski ; 5° Al-Toshi ; 6° Al-Toshi-Bashi ; 7° Bazi ; 8° Sati ; 9° Tara mari ; 10° Djulamergi ; 11° Gelu ; 12° Diz ; 13° Silyaki ; 14° Berouari. Et AINSWORTH croit que les Tkhouma sont les mêmes que les Al-Toshi.

A propos de leurs moeurs, AINSWORTH les décrit d'une manière assez avantageuse : "Je ferais une grande injustice à ces montagnards, si je ne reconnaissais pas qu'ils sont supérieurs en intelligence et en valeur morale aux habitants chrétiens ou musulmans de ces mêmes classes en Anatolie, en Syrie et en Mésopotamie. Il n'y a pas de doute que, comme race, ils sont plus vifs, plus impressionnables, plus ouverts, plus candides, plus sincères et plus courageux que les habitants des contrées sus-mentionnées. Leur port est droit, mais sans l'arrogance des Turcs. Leur oeil est ferme, mais sans cruauté, leur front ample et haut, sans un seul nuage de défiance ou de mauvais sentiments".

Quant à leurs femmes, docteur Asahel GRANT en trace le tableau suivant :

"Les femmes paraissent être propres, laborieuses et frugales, et elles sont remarquablement chastes, sans la fausse affectation de modestie qu'on voit trop souvent dans ces contrées. Deux jeunes femmes mariées de la maison où nous étions vinrent dans la soirée, et, en présence de leurs maris, se joignirent à notre Société... Elles furent très étonnées d'apprendre que nos femmes américaines négocient elles mêmes leurs engagements matrimoniaux et surtout que les pères les accordent sans recevoir une somme en paiement. Leur habillement est propre et convenable. Elles tressent leurs cheveux et ne portent que peu d'ornements. Leur forme est gracieuse, leur expression agréable et leur teint aussi beau que celui de beaucoup d'Européennes quand elles ne sont pas gâtées par l'exposition au soleil et par la fumée de leurs habitations. Les femmes ne mangent pas avec les hommes, mais, au lieu de recevoir les restes, comme c'est très commun en Orient, une portion séparée est réservée pour elles, et, à tous égards, elles sont plus traitées avec considération et en compagnes de

l'homme que dans la plupart des contrées de l'Asie. Qu'elles deviennent aussi intelligentes et pieuses qu'elles sont frugales, actives et vertueuses, et elles s'élèveront bientôt à l'influence et seront une bénédiction et un ornement de leur sexe dans ces contrées où règne la nuit. La nature a été bonne envers elles et leur esprit est susceptible de la plus haute culture. Elles supporteront la comparaison avec les femmes de tout autre peuple. Leurs enfants sont propres et actifs, et on les laisse grandir sans direction. Les affections des Nestorienne pour leurs parents sont fortes et elles ont un chaleureux attachement au cercle de leur famille".

Quant aux Rayats, ils habitaient des régions plus accessibles (districts de Bohtan, Babdinan, Shamsdinan, Berwari, Supna). Ils étaient sujets en ce sens qu'ils dépendaient directement du gouvernement Ottoman. "Leur misère était indescriptible ; ils étaient pillés par les musulmans, pillés par les Turcs"⁽¹⁴⁾.

Dans la vallée de la Supna⁽¹⁵⁾, où les Kurdes sont en assez grand nombre, les Assyro-Chaldéens Nestoriens adhèrent au Patriarche Mar SHIMOUN, les autres, catholiques, relèvent du Patriarcat de Babylone. Cette vallée marque la dernière limite de l'autorité du Patriarche Nestorien vers le Sud-Ouest. Entre lui et les plaines de Mossoul est le pays des Yézidis.

Le Consul de France à Mossoul, M. SIOUFFI fait le récit suivant des us et coutumes de ces montagnards.

"Leurs moeurs sont restées dans leur pureté primitive et leur caractère, quoique belliqueux, est empreint de cette douce candeur qu'on rencontre souvent chez les peuplades vivant dans une liberté plus ou moins sauvage... Comme tous les peuples ignorants, cette secte a son fanatisme de routine et pour ainsi dire mécanique, sans être fixé par une conviction savante... Ils sont belliqueux et bien armés ; ils mènent une vie très frugale et habituent, dès leur bas-âge, leurs enfants au maniement des armes. Les montagnes qu'ils habitent leur ont permis jusqu'à présent de jouir, vis-à-vis de la Porte dont ils sont les sujets, d'une indépendance presque absolue. Le gouvernement du sultan n'exerce sur eux qu'une souveraineté de nom. Leur Patriarche, qui porte toujours le nom de Mar SHIMOUN, par allusion à Saint Pierre dont il est censé

être le successeur légitime, possède au moins les deux pouvoirs temporel et spirituel... Leurs montagnes sont, paraît-il, extrêmement difficiles et, pour pénétrer dans certaines parties du pays, on a à traverser des ponts construits avec des joncs et des roseaux qui peuvent à peine leur servir de passage ainsi qu'à leurs bestiaux et qu'ils sont maîtres de briser devant le moindre danger qui les menace"⁽¹⁶⁾.

II - LE VILAYET DE MOSSOUL

Le vilayet de Mossoul est borné au Nord par les vilayets de Diarbékir et de Van. La Perse forme ses limites à l'Est, le vilayet de Bagdad au Sud et le mutassarifat de Zor à l'Ouest. Sa superficie est de 75,700 kilomètres carrés.

Il est divisé administrativement en 3 sandjaks, 17 cazas, 28 mahiés et renferme 2 314 villages. Sa population totale en 1891 est de 300 280 habitants dont 30 000 chrétiens répartis comme suit ⁽¹⁷⁾ :

| | |
|-------------------------|--------|
| - Chaldéens catholiques | 18 000 |
| - Syriens catholiques | 7 000 |
| - Jacobites | 5 000 |

D'emblée, nous constatons que les Assyro-Chaldéens Nestoriens sont pratiquement inexistant dans cette contrée. Les Chaldéens catholiques, en revanche, sont prédominants comme groupe ethnique Assyro-Chaldéen et comme groupe chrétien. Au nombre de 18 000 fidèles à la fin du XIX^e siècle⁽¹⁸⁾, principalement groupés autour de Mossoul où "leurs villages se font remarquer par d'importantes cultures de céréales". Sur le plan culturel, "cette Communauté a donné aux lettres orientales plusieurs hommes célèbres, entre autre, l'évêque Abdicho (1563) et le Patriarche Joseph II (1696). On trouve aujourd'hui dans le clergé Chaldéen bon nombre de sujets instruits, qui ont étudié en Italie et en France. La Communauté est suffisamment pourvue d'écoles"⁽¹⁹⁾.

Comment les Consuls français à Mossoul présentaient-ils ces Chaldéens catholiques en 1894-95 ? "Les Chaldéens (30 000 environ) étaient d'anciens Nestoriens, convertis au XVII^e siècle. Ils étaient fort pauvres et dépendaient étroitement des subsides que leur octroyaient le Vatican et aussi



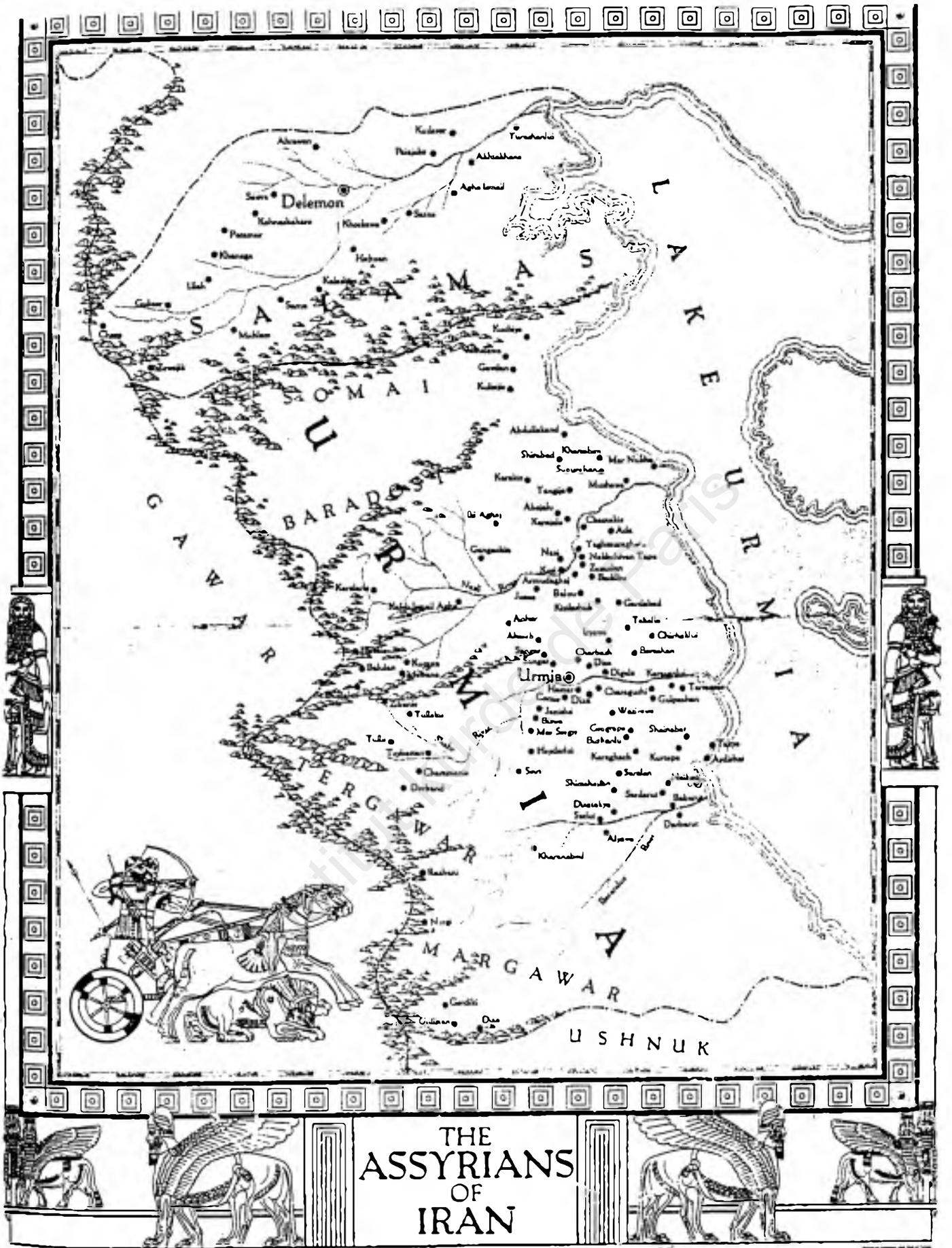
-- LE VILAYET de MOSSOUL --

le gouvernement français ; ils étaient généralement, de ce fait, relativement soumis à Rome et, au cours des dernières années du siècle, certains de nos Consuls, marqués d'anti-cléricalisme, le leur reprochent. En 1894 par exemple, notre agent à Bagdad écrivait, en parlant du Patriarche qui venait d'être élu : "c'est un vieillard très âgé, fort instruit, mais maladif, maniaque d'un ultramontanisme exagéré et, dit-on, d'une avarice sordide. Il a publié un livre dans lequel il a montré du Souverain Pontife par des extraits des auteurs syriaques. C'est un peu comme si l'on voulait démontrer l'ancienneté de la poudre à canon par des citations tirées des commentaires de César. Aussi ce tour de force lui a acquis la bienveillance du clergé latin. Cette dépendance financière du clergé Chaldéen vis-à-vis de Rome n'empêchait pas d'ailleurs que, de temps en temps, l'un ou l'autre des évêques de ce rite ne parte en dissidence ; c'était généralement le cas de candidats au patriarcat qui avaient vu leurs ambitions déçues et s'en prenaient au délégué apostolique qui n'avait pas toujours la tâche facile. Mais ces chismes ont été de courte durée et un compromis intervenait au bout de quelques années" (20).

III - LES ASSYRO-CHALDEENS DU NORD-OUEST DE PERSE

Les Assyro-Chaldéens de Perse habitent au Nord-Ouest de ce pays en Azerbaïdjan occidental. Ils se divisent en deux groupes. Le premier celui du plateau d'Ourmiah - dont les villages chrétiens sont presque exclusivement Assyro-Chaldéens - et de la plaine de Soldouz, au Sud du lac. Le second groupe, comprend la région de Salamas au Nord-Ouest du lac d'Ourmiah. D'après Basile NIKITINE⁽²¹⁾, ils seraient 31 750 à la veille de la Grande Guerre, disséminés dans 128 villages et répartis comme suit :

| | Villages | Familles | Personnes |
|------------------|----------|----------|-----------|
| Plaine d'Ourmiah | 90 | 4 900 | 24 500 |
| Plaine Soldouz | 8 | 100 | 500 |
| Plaine Salamas | 4 | 400 | 2 000 |
| Plaine Terguavar | 18 | 800 | 4 000 |
| Plaine Merguavar | 6 | 100 | 500 |
| Plaine Baradost | 2 | 50 | 250 |
| TOTAL | 128 | 6 350 | 31 750 |



-- LE NORD-OUEST de la PERSE --

[Niniveh. 1980. May-June. Vol.3. n°.3. pp.13-14. Berkeley.]

Les Assyro-Chaldéens de Perse sont pour la plupart les descendants des émigrés du Kurdistan Turc , l'immigration ayant eu lieu à partir de 1516. Quelle était la situation de cette communauté avant l'arrivée des missionnaires ? "Le statut civil des Assyro-Chaldéens persans avant les missionnaires est celui fixé par la loi religieuse musulmane ou "Chariat". D'après ces règles, les non-musulmans habitant le pays musulman et appelés "Zimmi"⁽²²⁾, sont libres de professer leur religion, mais toutes les manifestations extérieures leur en sont défendues ; ils ne peuvent pas construire de nouvelles églises, ils doivent obtenir une autorisation spéciale pour restaurer et réparer les anciennes, les croix doivent être presque imperceptibles (on les gravait ordinairement au-dessus de la porte), les processions religieuses et les cloches sont strictement prohibées. Dans les procès, le témoignage d'un chrétien contre un musulman n'est pas admis et "le prix du sang" d'un chrétien est celui d'un boeuf (le sang d'un musulman est évalué par le Chariat au prix de 100 chameaux). Un chrétien devenu musulman est préféré, quant à l'héritage, à ses parents chrétiens. Un chrétien ne peut pas monter à cheval et doit porter les vêtements d'une couleur spéciale. - Telles étaient ces dispositions archaïques, qui étaient appliquées avec rigueur en Perse par un clergé tout puissant"⁽²³⁾.

La situation des Assyro-Chaldéens était donc très précaire⁽²⁴⁾ et l'Eglise était le seul moyen de défendre leur identité nationale. L'organisation des affaires communautaires avaient des similitudes avec celle des Assyro-Chaldéens montagnards. Les affaires relevaient d'un Malik. D'après des documents persans datant de la fin du XVIII^e et du commencement du XIX^e siècle, étudiés par Dr. Yonan MALEK, homme politique Assyro-Chaldéen d'Ourmiah, il y avait une certaine autonomie dans les affaires religieuses sous l'autorité des Maliks nommés par le Chah. Les Assyro-Chaldéens dépendaient du gouverneur musulman de la ville alors qu'en théorie ils relevaient d'un fonctionnaire nommé "ser-Perest".

Au niveau économique et social, les paysans Assyro-Chaldéens payaient des impôts à l'instar de la population musulmane. Toutefois, si les chrétiens devaient payer une taxe spéciale par tête de leurs familles, ils étaient exempts de l'impôt militaire obligatoire pour tout foyer musulman. Une différence entre les Assyro-Chaldéens de Perse et ceux de l'Empire Ottoman, "les Chaldéens, surtout ceux qui habitent dans le

voisinage de la frontière, fournissaient autrefois un contingent d'infanterie qui se comportera très bien, notamment pendant le siège d'Ourmiah en 1883, sous le chef Kurde révolté Obeidoullah"⁽²⁵⁾.

La vie sociale était patriarcale. La structure économique, quant à elle, était construite autour de l'auto-subsistance. On produisait pour la consommation familiale, et le commerce, par conséquent, n'existait pas. Malheureusement, nous ne disposons pas de détails sur l'aspect économique et social, en raison de l'absence de tous documents écrits.

+

+

+

Institut kurde de Paris

NOTES - CHAPITRE III - (1° PARTIE)

- (1) - Les principales rivières du Sandjak sont deux grands affluents du Tigre : le Bohtan-tchaï et le Grand Zab. Voir à ce sujet :
 . Vital CUINET. La Turquie d'Asie. Vol.II. p.724.
 . Basile NIKITINE. Le système routier du Kurdistan, le pays entre les deux Zabs. dans : la Géographie. Paris. 1935. T. LXIII. Mai-juin, pp.363-385.
 Sur le Hakkari, voir. Hakkari, par la rédaction, dans : Encyclopédie de l'Islam. Leyde. Paris. 2° éd. T.III. p.85.
- (2) - Cf. B. NIKITINE. op.cit. p.226.
- (3) - Cf. Vital CUINET. op.cit. Vol.II. p.717.
- (4) - Ibid., p.718.
- (5) - Kotchanès, résidence du Patriarche, est un petit village du Zab supérieur, juché sur un sommet triangulaire haut de plus de 7 000 pieds. "Mar SHIMOUN y vit entouré de ses hauts dignitaires ; il y tient son conseil privé, présidé par l'héritier présomptif. Les visiteurs affluent de toutes parts : fonctionnaires Turcs, Nestoriens de Perse, évêques Rayats qui viennent se plaindre de leur sort lamentable, Ashirets qui apportent des présents ou demandent une faveur, des gendarmes de passage, des Kurdes". Cf. Gorek de KERBORAN. Les Nestoriens dans : l'Asie Française. 1922 - septembre-octobre. 2° partie - p.337.
- (6) - Cf. Vital CUINET. op.cit., p.716.
- (7) - Nous verrons dans ce même chapitre la signification sociologique des termes : autonome ou Achiret, et Rayat.
- (8) - Il faudrait toutefois manier ces chiffres avec circonspection. Car les statistiques données par les observateurs ne concordent pas toujours. B. NIKITINE, estime, quant à lui, le nombre des Achirets ou autonomes, à 26 600 en 1903, répartis tribalement comme suit :

| | Villages | Familles | Personnes |
|-----------------|----------|----------|-----------|
| Vallée de Djélo | 14 | 555 | |
| " Baz | 7 | 375 | |
| " Dizz | 11 | 170 | |
| " Tkhouma | 5 | 750 | |
| " Tal | 6 | 230 | |
| " Tiyari | 40 | 1 720 | |
| TOTAL | 83 | 3 800 | 26 600 |

Cf. Une petite nation victime de la guerre : les Assyro-Chaldéens. p.604.

- (9) - Cf. Pierre de VAUCELLES. La vie en Irak il y a un siècle. Vue par nos Consuls. pp.51-52.
- (10) - Cf. Gorek de KERBORAN. art. cit., p.336.
- (11) - Ibid., p.336.
 Voir également. Ashira. par J. LECERF. dans : Encyclopédie de l'Islam. op.cit. 2^e éd. T.I. pp.721-722.
 Kurdes, Kurdistan par Vladimir MINORSKY. Ibid., 2^e éd. T.II. pp.1196-1222. Nestoriens par Basile NIKITINE. Ibid., T.III. pp.965-968.
- (12) - Cf. Gorek de Kerboran. art.cit. p.336.
- (13) - Ibid., p.336.
- (14) - Ibid., p.336.
- (15) - Ibid., p.336. Au sujet des Assyro-Chaldéens du district de Bohtan, Père DUVAL, des Frères-Prêcheurs, supérieur français de la mission Dominicaine de Mossoul (1873-1896), écrivait en 1889 : "Sur le territoire du diocèse de Séert, il reste encore un certain nombre de Nestoriens, dans le pays qu'on nomme le Bohtan. Une centaine de familles ont embrassé le catholicisme, il y a une dizaine d'années ; il en reste encore à peu près autant, répandus dans une dizaine de villages. Sans chefs, sans prêtres, sans écoles, vivant dans l'ignorance et la grossièreté. on peut dire en toute vérité qu'ils n'ont de chrétien que le nom". La Mission des Dominicains à Mossoul. p.44.
- (16) - Basile NIKITINE estime le nombre des Rayat à 22 295 à la veille de la Grande Guerre, répartis comme suit :

| | Villages | Familles | Personnes |
|---|----------|----------|-----------|
| District de Guiaver | 21 | 680 | |
| " Bachkala | 22 | 520 | |
| " Van Djoulamerk | 10 | 200 | |
| Limitrophe de Merguever Nouchia | 15 | 270 | |
| Environs d'Amadia au Nord du Gd Zab. Rékan, Chal. | 14 | 310 | |
| Régions voisines d'Amadia au Sud du Grand Zab. | 45 | 1 205 | |
| TOTAL | 127 | 3 185 | 22 295 |

Cf. Une petite nation victime de la guerre : les Chaldéens.
 art. cité. p.604.

- (17) - Cf. Pierre de VAUCELLES. op.cit., pp.51-52.
- (18) - Cf. Vital CUINET. op.cit., pp.763-765. Voir aussi Mosul par E. HONIGMANN. dans : Encyclopédie de l'Islam. op.cit., 2° éd. T.III, pp.650-652.
- (19) - V. CUINET estime à 30 ou 35 000 le nombre total des Chaldéens existant en divers pays à la même époque. Ibid, p.769. On trouve des Chaldéens dans les villages de Diarbékir, de Van, de Djézireh, de Bagdad et en Perse sur les bords du lac d'Ourmiah. "Ceux qui habitent les villes s'occupent de commerce, d'industrie, ou remplissent divers emplois dans les administrations de l'Etat. Plusieurs négociants Chaldéens ont acquis de belles fortunes". p.770. L'Abbé Paulin MARTIN donne, de son côté, les chiffres suivants pour l'année 1867 :

| Diocèses | Villages | Prêtres | Fidèles |
|-----------|----------|---------|---------|
| Diarbékir | 2 | 6 | 2 000 |
| Djézireh | 20 | 15 | 7 000 |
| Mardin | 2 | 2 | 1 000 |
| Séert | 35 | 20 | 11 000 |

Cf. La Chaldée, esquisse historique suivie de quelques réflexions sur l'Orient. op.cit. En appendice.

Mais les meilleures statistiques, qui aient jamais été publiées sur les Chaldéens catholiques sont celles de Joseph TFINKDJI. L'Eglise Chaldéenne catholique, autrefois et aujourd'hui. p. 525.

- (20) - Ibid., p.769.
- (21) - Cf. Pierre de VAUCELLES. op.cit. pp.55-56.
- (22) - Cf. Une petite nation victime de la guerre : les Chaldéens. art. cit., p.604. Voir aussi Urmiya. par Vladimir MINORSKY. dans : Encyclopédie de l'Islam. op.cit. 2° éd. T.IV. pp.1088-1093.
- (23) - Cf. Dhimma. par Cl. CAHEN. dans : Encyclopédie de l'Islam. 2° éd. T.II. pp.234-238.
- (24) - B. NIKITINE. art. cité., p.610. L'auteur fut consul de Russie à Ourmiah (1909-1919) et connut de près les Assyro-Chaldéens.
- (25) - Déjà en 1879-1880, la famine tua beaucoup de monde. "Les cadavres sans sépulture furent dévorés par des loups qui prirent goût à la chair humaine ; ils s'attaquèrent ensuite aux vivants et venaient jusque sur les terres où l'on a l'habitude de se coucher l'été et ils y enlevaient les petits enfants". Cf. Abbé Eugène GRISSELLE. Syriens et Chaldéens. 1914-1917. Leurs martyrs, leurs espérances. p.33.
- (26) - Cf. B. NIKITINE. art.cit., p.612.

CHAPITRE IV

LES MASSACRES DE 1843-1847 ou L'HISTOIRE
de l'EMIR KURDE BEDER-KHAN

"Les Nestoriens du Kurdistan ont réussi à se maintenir longtemps indépendants, grâce à la faiblesse du gouvernement turc et aux divisions des tribus Kurdes avoisinantes. Vers 1840, il commença à se former contre eux une coalition dont le chef s'appelait Béder-Khan".

(Adolphe d'Avril. La Chaldée chrétienne. p.60)

"L'émir Kurde du Bohtan Béder-Khan, fit un carnage parmi les Assyro-Chaldéens de la province de Van. Plus de 10 000 hommes y ont été massacrés, des milliers de femmes et de jeunes filles enlevées et faites musulmanes par force, tous les biens des Assyro-Chaldéens et leurs villages incendiées".

(Eugène GRISELLE. op.cit. p.19)

"In 1847 a really bad massacre of Assyrians by Kurds took place, leading to a strong protest from Sir STRATFORD Canning, the British Ambassador at Constantinople".

(R.S. STAFFORD. The Tragedy of the Assyrians. pp.22-23).

"Vers 1840 le Kurde Beder dominait sur le pays, payant aux Turcs un modique tribut. Musulman fanatique, il décida de soumettre les Chrétiens. Une première razzia en 1843 eut plein succès : les nestoriens reconnurent son autorité ; le Patriarche dès le début s'était enfui à Mossoul, d'où il passa en Perse. Le Consul de France à Mossoul, M. BOTTA, chargea Mgr. AUDO, pour lors évêque d'Amadia, de porter des secours aux victimes. Finalement, les Turcs débarrassèrent le pays de Beder, mais ne firent pas meilleure la situation des Chrétiens".

(Henri MUSSET. Histoire du Christianisme spécialement en Orient. T.III. p.226)

En 1843-1847, Méri-de-Djézira, Béder-Khan de Bohtan, Nour-Allah Bey de Hakkari, ont ravagé complètement Tiyari, Tkhouma, Barwar, Supna et Schark ; ce sont les puissances de l'Europe, surtout la Russie et l'Angleterre qui arrêterent ce terrible massacre qui aurait fait plus de 10 000 morts.

Béder-Khan, Emir du Kurdistan, célèbre héros, eut de terribles démêlés avec les Assyro-Chaldéens Nestoriens.

Depuis que les Turcs avaient réduit les beys de Rawandouz et d'Amadia, et établi un début d'autorité dans le Kurdistan, en 1840, Béder Khan était devenu le principal personnage de ce pays. Il était chef héréditaire des Kurdes du Bohtan, pays situé entre le Tigre et le Khabour, gouverneur pour les Turcs, du district de Djézireh ; quoique payant un tribut, il était indépendant de fait. Poussé par des mollahs fanatiques, il avait juré la destruction des Assyriens Nestoriens Ashirets. A cet effet, il s'était allié avec les gouverneurs Turcs et avec le chef de la tribu Kurde des Hakkari, Nour-Allah Bey, le plus puissant après lui, des émirs Kurdes.

Une première expédition eut lieu en 1843. Après quelques tentatives de résistance, après qu'ils eurent perdu beaucoup des leurs et que beaucoup de familles furent réduites en esclaves, la tribu Assyrienne des Tiyari est contrainte de se soumettre. Dès le début des hostilités, le Patriarche Nestorien Mar Graham SHIMOUN XIX (1820-1860), s'était réfugié à Mossoul où il s'était placé sous la protection anglaise. Il y resta assez longtemps et s'échappa, cependant, dès que l'occasion se présenta pour se réfugier en Perse.

Après avoir reçu cette première soumission des Tiyari, Béder-Khan avait laissé chez eux un de ses officiers Zenar Bey. Mais aussitôt après le retour de Béder-Khan à Djézireh, les Assyriens se sont soulevés, ont menacé les Kurdes épars dans les villages, et ont assiégé Zenar Bey auprès d'Ashita, principal village des Tiyari. Béder-Khan envoya alors dans les montagnes une nouvelle expédition dont le résultat fut le massacre de la tribu des Tiyari à laquelle aucun quartier ne fut épargné. Les villages ont été brûlés, les troupeaux pillés, les maisons détruites, les habitants tués, à l'exception d'un petit nombre

qui parvint à fuir et des femmes et enfants réduits en esclavage. On évalue à 10 000 le nombre des victimes. Docteur Asahel GRANT, missionnaire protestant médical américain, mourut du typhus en soignant des Assyriens réfugiés dans sa maison.

Les tribus Baz, Djélo, Tkhouma n'avaient point souffert. Mais elles étaient soumises aux Kurdes depuis longtemps. "Aussi la défaite des Tiyari, en 1843 a-t-elle consommé la ruine de l'indépendance des Nestoriens".

Le Consul de France, Paul-Emile BOTTA, nouvellement arrivé à Mossoul, chargea l'évêque Chaldéen catholique d'Amadia, Joseph AUO, de porter des secours aux victimes. Ce furent les premiers rapports établis par la France avec les Assyriens Nestoriens. M. STEEVENS, Consul anglais à Samsoun, envoyé en mission, réussit à faire délivrer beaucoup de prisonniers. Il rencontra Béder-Khan et rejeta la faute de l'agression sur les Nestoriens.

A la fin de 1847, Béder-Khan inquiétait derechef les Assyriens Nestoriens et l'oppression en avait forcé un grand nombre à émigrer. En 1846, il exigea des Assyriens une somme qu'ils étaient incapables de payer. Il proféra alors des menaces. C'est à cette époque qu'eut lieu dans le district de Tkhouma un nouveau massacre, qui rappela celui des Tiyari de 1843. Les Tkhouma, conduits par leur Malik, tentèrent de résister. Mais ils furent accablés par le nombre. Les femmes furent massacrées de sang froid. Les Kurdes détruisirent les églises, les maisons, les vergers. Les membres les plus instruits du clergé périrent dans le désastre.

Cependant, l'indépendance réelle de Béder-Khan, qui défiait ouvertement l'autorité du sultan ottoman et les représentations des ambassadeurs européens à Constantinople, avait appelé l'attention de la Sublime Porte sur le Kurdistan. On décida à Constantinople d'achever la soumission du Sandjak de Hakkari par la perte de Béder-Khan ; mais l'émir Kurde paraissait se soucier fort peu des intentions de la Turquie. Pendant que des forces étaient rassemblées pour le combattre, il fit avancer son lieutenant Zenarbey, en mars 1847, dans une position qui empêchait toute retraite des Nestoriens. Le Consul anglais de Mossoul,

Hormuzd RASSAM, s'avisa d'inviter Béder-Khan à venir s'expliquer dans cette ville : sa lettre fut foulée aux pays. Ni la défection d'un des principaux émirs Ardéchir bey, ni celle de quelques chefs religieux, n'ébranlèrent la résolution de l'émir Kurde.

Les hostilités avaient commencé en juin 1847, sous la conduite de Osman Pacha ; elles tournèrent à l'avantage des Turcs. Renfermé dans le ch[^]ateau d'Aurak, sur l'une des plus hautes cimes du pays, Béder-Khan était acculé à vivre l'épisode ultime de sa résistance. Osman Pacha, reconnaissant l'impossibilité d'enlever la place d'assaut, commença un bombardement auquel les Kurdes n'avaient pas les moyens de répondre vigoureusement. Après 48 heures de feu, une bombe fit sauter la poudrière. Alors, Béder-Khan fit ouvrir les portes et se rendit à Osman Pacha. Il fut exilé à Candie, où il toucha une pension du gouvernement Turc. Il y est mort en 1890.

Après sa défaite, l'autorité turque s'établit sans difficulté dans le Kurdistan, où les populations seront surchargées d'impôts et décimées par le recrutement. Dorénavant, l'autorité ottomane se substitue à celle des émirs Kurdes. Les Pachas, qui s'y renouvellent tous les deux ou trois ans, remplaceront les émirs, chefs héréditaires, et n'aspireront qu'à en tirer par tous les moyens possibles l'argent nécessaire à rembourser ce que leur a coûté la nomination à ces postes (1).

En s'introduisant dans la région, la Sublime Porte prétextait en particulier la nécessité d'assurer la protection des missionnaires chrétiens occidentaux qui commençaient à s'installer dans ces provinces (2).

NOTES - CHAPITRE IV - (1° PARTIE)

(1) - Ces informations sont tirées des documents suivants :

- . Une note anonyme : "Histoire de Béder-Khan". dans : Revue de l'Orient chrétien. Paris: 1900, T.V., pp.649-653.
- . Austin Henri LAYARD. Niniveh and its remains. 2 vol. Layard a parcouru le Kurdistan Turc, entre le massacre des Tiyari et celui des Tkhouma.
- . Adolphe d'AVRIL. La Chaldée chrétienne. op.cit.

Ch.XIII. Histoire des Nestoriens du Kurdistan et de Béder-Khan. pp.57-63.

A propos de ces évènements, Pierre RONDOT écrit : "En 1843 et 1846, les chrétiens de Hakkari sont victimes des Kurdes de Bohtan ; la répression ottomane signifie la fin du règne émiral. Les tribus assyriennes et Kurdes, dès lors, sont en principe soumises au droit commun, l'antique parité islamo-chrétienne s'efface, le Sultan-Calife donnant aux Musulmans Kurdes prépondérance et pouvoirs de police ; mais de nombreux traits de la vie traditionnelle subsistent, et dans les groupes Assyriens le goût de l'indépendance demeure vivace". Cf. Assyriens d'hier et d'aujourd'hui. dans : France-Pays Arabes. 1983. N°107. Avril. p.25.

(2) - "Ce ne fut pas pour ces Chrétiens Orientaux un bienfait sans mélange. En effet, derrière les voyageurs occidentaux arrivait l'autorité Turque qui, jusque-là, ne s'était pas aventurée en ces lieux. Tout l'équilibre intercommunautaire en fut bouleversé, comme à la même époque, entre Druzes et Maronites au Liban". Cf. Jean-Michel HORNUS. Introduction aux Eglises Orientales. p.23.

CHAPITRE V

L'ACTIVITE DES MISSION CHRETIENNES
ETRANGERES EN PAYS ASSYRO-CHALDEEN.
CONSEQUENCES.

"L'Apostolat des Frères-Prêcheurs en Mésopotamie et en Kurdistan... a eu pour objet le retour des Jacobites et des Nestoriens à l'Unité Catholique, car la conversion de ces peuples a toujours été l'objectif principal de la Mission de Mossoul".

(Marie-Bernard GOORMACHTIG. Histoire de la Mission Dominicaine en Mésopotamie et en Kurdistan)

"Cette population de Chrétiens dissidents, qui se rattachent par leurs traditions à la vieille hérésie de Nestorius (Vè siècle)... est donc le vaste champ d'apostolat, depuis longtemps réservés à nos Pères. Aujourd'hui, dans le bouleversement que nous venons de dire, ces âmes semblent d'autant mieux préparées à recevoir comme une semence féconde la vérité catholique qu'elles se trouvent - Communautés pour la plupart désorganisées - comme les brebis d'un troupeau abandonné de ses bergers, dispersé et errant à l'aventure, sans défense contre les loups et les bêtes de proie".

(M.B. GUENIN. O.P. En Syrie. Une nouvelle Mission dominicaine dans la Haute-Djézireh. p.9)

"Ce peuple, par le travail prolongé des missionnaires, perdit beaucoup de son énergie nationale, de sa force de résistance. Si jadis la lutte journalière pour l'existence nationale forgeait les caractères, la tutelle des missionnaires rendit la lutte moins âpre et presque inutile et amollit les volontés".

(Basile NIKITINE. Une petite nation victime de la guerre. art.cit., p.617)

L'oeuvre des missionnaires nous intéresse à plusieurs titres, car elle a provoqué des changements considérables dans la vie des Assyro-Chaldéens dont les conséquences sont loin d'avoir disparu.

Les principales missions qui ont oeuvré en pays Assyro-Chaldéen sont :

- I - Les Missions protestantes américaines
- II - La Mission anglicane
- III - Les Missions catholiques françaises
- IV - Les Missions luthériennes allemandes
- V - La Mission russe orthodoxe.

I - LES MISSIONS PROTESTANTES AMERICAINES

L'entreprise commença en 1834 date la fondation de la mission d'Ourmiah. Le 22 avril 1834, arrivèrent à Constantinople, se rendant en Perse, pour y travailler au milieu des Nestoriens, M. et Mme. PERKINS, M. et Mme BLISS, M. et Mme. STODDARD, Mademoiselle FISKE et Mademoiselle MYERS, avec l'évêque Nestorien Mar Yohannan qui avait passé plus d'une année aux Etats-Unis, et accompagnait les missionnaires jusqu'à sa contrée natale. Bientôt après leur arrivée, le docteur SMITH vint de Broussa, se joindre à eux pour aller en Perse.

L'Américain BOARD of Commissioners for Foreign Missions (ABCFM), constituée à son origine, de congrégationalistes, de presbytériens et de quelques représentants de communautés d'origine calviniste, et dont le siège se trouvait à Boston, était à la source du projet dès 1830. Les premiers Assyro-Chaldéens protestants datent de 1855. En 1870, la mission d'Ourmiah est transférée aux Presbytériens. Depuis, elle fut considérablement développée. Il y avait alors 700 fidèles (presbytériens) et 960 enfants dans les écoles. On créa également une église Assyrienne réformée. Basile NIKITINE, qui fut Consul de Russie à Ourmiah de 1909 à 1919 décrit bien l'oeuvre accomplie par ces missionnaires : "Les Assyro-Chaldéens entourés d'éléments musulmans, n'ayant ni écoles, ni livres, avec un clergé ignorant, risquaient de perdre leur religion dont ils ne gardaient instinctivement que les formes extérieures. Aussi le premier but des Américains fut-il tout indiqué : fonder des écoles, imprimer des livres, former un clergé. Ils s'y attachèrent avec toute leur énergie et nous ne

pouvons que nous incliner devant ce travail, dont on lit la description dans les livres des premiers missionnaires. Leurs capacités d'organisation et de travail, leur exemple personnel ne tardèrent pas à porter des fruits, d'autant plus qu'au commencement, ils travaillaient sans concurrents. Ils commencèrent avec les cadres modestes que leur fournit l'école de Mar Elie à Gocni Tépéh. A la veille de la guerre, ils avaient plus de cent écoles dans les villages, tout un corps d'instituteurs et de prêtres et une grande imprimerie, où ils publiaient leur journal Zarira d'Bara⁽¹⁾ (rayons de lumière). Ils ont à Ourmiah un hôpital avec un collège médical, un séminaire de jeunes filles (Fiske Seminary) et un lycée (Sardarieh) pour les garçons⁽²⁾."

II - LA MISSION ANGLICANE⁽³⁾

"The Assyrian Mission began in 1881 with the dispatch of the Rev. Rudolphe WAHL, a priest of German origin in the American Episcopal Church. Three more missionaries were sent out in 1886, Athelstan Riley, canon Maclean and the Rev. W.H. BROWNE who really established the work on a good basis the policy of this mission was to upbuild the Assyrian Church on its own foundation without making proselytes to Anglicanism or introducing anything savoring of Protestantism. The mission ran a large number of small village schools where Syriac and Turkish but no English was taught, trained a number of theological students in the Assyrian tradition ; published service and theological books, and generally made itself useful. The one possible point at which the Anglicans came into conflict with some of the old Assyrians was over the inclusion of the name of Nestorius in the prayers for the departed saints ! They carefully omitted the name from the service books printed, and the Assyrians as carefully put it in by hand. The mission was wholly of men who lived in a mission house under semi-monastic rules, and held their own services in English. However they also attended and encouraged the better rendering of the Assyrian services. The Assyrians were not allowed to take up Anglican usages". (Scherer. Mediterranean Missions, 1808-1870. p.19).

Elle débuta en 1842 lorsque le clergé anglican avec docteur Percy. G. FADGER fut envoyé par l'Archevêque de Canterbury et l'évêque de Londres pour assister le Patriarche Assyrien à Kotchanès dans des tâches éducatives. En 1881, la mission s'établit. Cependant la première mission se

retira en 1885, mais en 1886, le chanoine MacLean et le révérend W.H. BROWNE furent envoyés en mission auprès de cette population et furent accueillis par l'évêque d'Ourmiah et le Patriarche dans le Hakkari. Une école de garçons fut établie à Ourmiah en 1886, une école pour filles, un collège pour les prêtres et diacres Nestoriens. En 1887, Mr. BROWNE établit sa résidence à Kotchanès jusqu'à sa mort en 1910. Durant ce temps, il devint un ami intime du Patriarche Mar Benyamin SHIMOUN XXI (1903-1918). En 1887, un lycée pour garçons sera ouvert à Superghan au Nord du district d'Ourmiah et progressivement plusieurs écoles villageoises seront ouvertes respectivement à Ourmiah et dans le Hakkari.

En 180, un travail parmi les femmes et les enfants du district d'Ourmiah commença par les soeurs de Béthanie (Sisters of Bethany) qui se retirèrent en 1898. En 1894, une mission commença dans le district de Salamas à Ula. 1915, 1er juillet, ce fut la fin de cette mission.

Cette mission publia une feuille régulière d'information : Assyrian Mission from Assyria, 1-8, (1887-1889), puis Archbishop's Mission to the Assyrians, quarterly paper, 1-99 (october 1890-April 1915)⁽⁴⁾.

Durant cette période, les missionnaires anglicains nouèrent des liens très étroits avec la famille patriarcale Nestorienne Mar SHIMOUN. Et c'est à partir de ce moment que des sympathies de l'autorité souveraine Assyrienne Nestorienne iront vers la Grande-Bretagne dont les faits et les conséquences seront examinés au fur et à mesure de notre travail/

III - LES MISSIONS CATHOLIQUES FRANÇAISES

"Vers cette région deshéritée, l'Occident regardait avec pitié. En Mésopotamie en 1841, en 1843, enfin en 1856, des Dominicains espagnols, italiens puis français ; en Perse des Lazaristes, à partir de 1840, apportèrent la foi romaine. Le Père BESSON, O.P. en 1857, pour gagner le catholicos SHIMOUN XVII, alla le saluer dans ses montagnes. Mais le zèle des Dominicains s'exerça surtout au milieu des Chaldéens de la plaine". (Henri MUSSET. Histoire du Christianisme. op.cit.T.III. p.226).

A - Les Lazaristes en Perse

A la fin de 1840, les prêtres de la Mission Lazariste avaient ouvert une première maison dans le district de Salamas à Khosrawa, puis en 1841 une autre à Ourmiah. Le catholicisme s'était déjà développé dans cette région Nestorienne, depuis 1730, apporté par un ouvrier teinturier provenant du groupe catholique de Diarbékir.

En juin 1842, il y avait alors dans le district de Salamas : 1 800 Assyro-Chaldéens Nestoriens et 600 Catholiques. En 1870, par l'action des Lazaristes, les Assyro-Chaldéens Catholiques étaient estimés à 6 000 contre 19 000 Nestoriens et se trouvaient disséminés dans une soixantaine de villages.

Les Lazaristes ont été chargés de la Délégation apostolique en Perse, avec administration du diocèse d'Ispahan, de 1874 à 1910. Mgr. J.E. SONTAG fut Archevêque d'Ispahan de 1910 à 1918.

En 1914, les Lazaristes avaient 6 maisons en Perse, à Khosrawa, Ourmiah, Téhéran (fondée en 1862), Tauris (1900), Djoulfa, Ispahan (1903). Ils seront assistés dans leur oeuvre par les Filles de la Charité, les Soeurs de Saint-Vincent de Paul. A Ourmiah, les Lazaristes et les Filles de la Charité, auront des écoles pour filles et garçons, un orphelinat et un hôpital. Basile NIKITINE fait le commentaire suivant sur leurs activités : "A côté de la propagande énergique des Américains et des Russes, - les premiers forts de leur priorité et de leurs grands moyens financiers, les seconds, favorisés par la proximité de leur pays et son appui puissant - les missionnaires français jouaient un rôle plutôt effacé et n'ont pas réussi à former une classe influente dans la société Chaldéenne. Leur travail se bornait à l'éducation et ils y ont fait beaucoup de bien"⁽⁵⁾.

Durant l'occupation Turque d'Ourmiah en 1915 (2 janvier - 24 mai), la Mission Française - ainsi que la Mission Américaine - reçurent un grand respect. En effet, un grand nombre d'Assyro-Chaldéens, catholiques comme Nestoriens, se réfugièrent dans les immeubles des Missions encerclées par les troupes Turques et des irréguliers Kurdes et plus de 50 furent fusillés.

B - Les Dominicains en Mésopotamie et au Hakkari

Après les Missions des Dominicains et Franciscains en Mésopotamie aux XIII^e et XIV^e siècles, aucune résidence de religieux ne fut installée dans cette contrée jusque vers le premier quart du XVII^e siècle.

Le 19 juillet 1748, le Pape Benoît XIV s'adressait aux Dominicains et leur demandait de "ranimer les vocations pour les Missions d'Orient" et le 17 janvier 1750, deux pères italiens partaient pour Mossoul. En 1770, on estimait à un millier le nombre de catholiques à Mossoul, venus pour la plupart du Nestorianisme, et quelques-uns du Monophysisme.

En 1759, les Dominicains fondèrent la maison d'Amadia. De 1770 à 1800, les Dominicains abandonnèrent la mission du Kurdistan auprès des Assyro-Chaldéens montagnards, par manque de personnel. 1840, sera l'année de la résurrection de la Mission Dominicaine à Mossoul, qui comprenait en 1889 dans son territoire plusieurs vilayets de l'Empire Ottoman. Ce sont les vilayets de Mossoul, Hakkari, Van, Bitlis et une partie du vilayet de Diarbékir. Sept diocèses Chaldéens se trouvent compris dans son étendue. Ils sont : le diocèse patriarcal de Mossoul, les diocèses de Kirkouk, Aqra, Zakho, Amadia, Séert et Djézireh. Il y avait six résidences de missionnaires dans la Préfecture apostolique de Mossoul. Ce sont : Mossoul et Mar Yacoub dans le vilayet de Mossoul, Amadia dans celui de Hakkari, Van dans le vilayet de ce nom, Séert dans celui de Bitlis et Djézireh dans celui de Diarbékir.

Si les Dominicains sont parvenus à convertir au catholicisme la population Assyro-Chaldéenne Nestorienne du vilayet de Mossoul et des environs, il n'en reste pas moins vrai, qu'ils n'ont pas réussi leur mission auprès des Nestoriens montagnards. En dépit de toutes les tentatives faites, ces derniers ont préféré, pour des raisons tant religieuses que nationales, garder leur foi dans leur église nationale⁽⁶⁾ car l'idée de dépendre d'une autorité pontificale étrangère les rebutait⁽⁷⁾. Et cela aura des conséquences sur leur conduite politique ultérieure. En effet, au lendemain de la Grande Guerre, les Assyro-Chaldéens catholiques, travaillés naguère, par les missions pontificales, auront le regard tourné

vers la France, alors que les Nestoriens, travaillés jadis, par les protestants et les anglicans, pencheront plus volontiers du côté de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

IV - LES MISSIONS LUTHERIENNES ALLEMANDES

La Mission Luthérienne allemande en pays Assyro-Chaldéen commença à partir de 1881. Deux prêtres Nestoriens, dont l'un avait voyagé en Allemagne, organisèrent en 1881, dans deux villages des environs d'Ourmiah des succursales de l'Eglise Luthérienne allemande. La Mission Luthérienne Unie d'Amérique entretenait aussi quelques prêtres et envoya un missionnaire à Ourmiah en 1905. "L'Association évangélique allemande pour la promotion de l'Eglise Nestorienne", a été fondée en 1906, à Ourmiah, par un prêtre qui avait reçu la formation luthérienne à Berlin. Elle coopéra avec la mission anglicane et ouvrit une maison d'édition.

La Mission orientale germanique ouvrit un orphelinat en dehors d'Ourmiah pour les réfugiés Assyriens des montagnes. Mais nous ne savons pas ce qu'il en est advenu depuis la Grande Guerre. Toujours est-il, que l'influence de ces Missions allemandes auprès des Assyro-Chaldéens a été minime et sans conséquences.

V - LA MISSION RUSSE ORTHODOXE

"Des intérêts politiques attiraient aussi, surtout chez les Nestoriens de Perse, l'orthodoxie russe. Les tractations commencées dès 1859 entre les deux Eglises aboutirent à un acte d'Union, ou plutôt d'incorporation de l'Eglise Nestorienne à l'Eglise Russe ; acte solennellement ratifié à Saint-Petersbourg le 25 mars 1898. La mission russe, installée à Ourmiah, prit un grand développement".

(Henri MUSSET. Histoire du Christianisme. op.cit. T.III. p.227).

La conversion de l'évêque Nestorien Mar Yonan au printemps 1898, a donné d'un coup plusieurs milliers de fidèles à l'Eglise Orthodoxe russe dans l'Azerbaidjan.

La fondation en 1898 de cette mission correspondit à la pénétration par les Russes dans la province d'Azerbaïdjan qui culmina avec l'occupation militaire en 1909-1911.

"The influence of Russia in North Persia was very great. The Russian religious Mission in consequence met with some success. A further attempt was made in 1913 to convert the Hakkari mountainers to the Orthodox faith, but the war intervened before much progress could be made".

(R.S. STAFFORD. The tragedy of the Assyrians. p.25).

Au début de ce siècle, le Saint-Synode pétersbourgeois, répondant à la circulaire de Joachin III sur l'Union des Eglises, rappelait que la conversion des Nestoriens, des Arméniens et des Coptes, se présentait comme "le plus impérieux et le plus pressant des devoirs". La Russie fonde une confrérie pravoslave dont les membres s'engagent à promouvoir l'Orthodoxie à Ourmiah. Elle inaugure ses travaux le 7 février 1904, avec un budget important. A partir d'août 1904, la mission sera dirigée par l'Archimandrite Serge. Dans le courant de cette année, la mission s'était définitivement installée : 40 000 roubles ont été consacrés à la construction d'une maison pour les missionnaires et d'une grande école avec internat. Elle se proposa ensuite de construire des églises neuves à Soupourghan, siège épiscopal de Mar Yonan, à Goulpashan et à Saaslouvi et ce, "afin de pouvoir lutter avec plus de succès contre la concurrence étrangère, surtout américaine", puis la restauration de trois églises Nestoriennes, dont l'une à Mar Sarguis.

En 1905, les écoles de la mission étaient au nombre de 60. L'imprimerie établie à Ourmiah s'occupait d'éditer, d'après les anciens manuscrits Assyriens, les livres liturgiques qui font défauts. Elle publia aussi des manuels pour les écoles.

Quelle a été la signification politique de l'activité russe orthodoxe auprès des Assyro-Chaldéens ?

"Les résultats obtenus par tous ces moyens sont satisfaisants, et l'on prévoit des progrès sérieux. On laisse de plus discrètement entendre que cette oeuvre de propagande orthodoxe parmi les Nestoriens de Perse n'est pas inutile ni infructueuse au simple point de vue politique. Sur ce dernier point, personne n'élèvera de doute, pas plus en Russie que hors de Russie"⁽⁸⁾.

En analysant la politique russe en Perse, dans la plaine d'Ourmiah, en 1899, P. DEPLAISAN dit :

"Les néophytes Chaldéens en passant à l'Orthodoxie, sont devenus plus russes que beaucoup de Russes. Convertis à l'Eglise catholique, ils auraient simplement modifié deux ou trois points de leur doctrine et quelques pratiques d'ordre secondaire. Incorporés à l'Eglise Moscovite, ils ont sacrifié toutes leurs traditions et tous leurs usages. Avec le credo slave, ils adoptent le rite et la discipline slaves. Le Saint-Synode de Saint-Pétersbourg devient leur chef suprême. Pour eux, messes et offices vont résonner avec les mêmes accents et s'accompagner des mêmes cérémonies que la messe et les offices de Kiev ou de Moscou. Adieu le néosyriaque et le vieux parler des Chaldéens ! Tandis que le slave remplacera celui-ci comme langue liturgique, celui-là se laissera supplanter dans l'usage courant par le russe. Pareil changement a eu lieu, voici vingt ans passés, dans le gouvernement de Tiflis" (9).

Sans aller jusqu'à comparer avec la Géorgie de 1878, disons que les Assyro-Chaldéens du Nord-Ouest de la Perse, entretenaient avec les Russes des relations cordiales, pour des motifs religieux, économiques et en raison de la proximité géographique. Et lorsque la Grande Guerre éclata, ils étaient tout disposés à collaborer avec l'Armée Russe dont ils furent immédiatement les Alliés. Par ordre de préférence, les Russes passaient avant les Anglais (10)

NOTES - CHAPITRE V - (1° PARTIE)

(1) - De 1849 à 1914, paraissaient à Ourmiah quatre revues d'expression Assyro-Chaldéenne :

- 1) Zarira d'Bara (Ray of light ; rayon de lumière). Premier organe en Assyrien, édité par les missionnaires américains. (1849-1914).
- 2) Qala d'Sharara. (La voix de la vérité). Fondé par les Frères Lazaristes. (Juin 1897-1915).
- 3) Aurmih Artuduksyita. (Ourmiah Orthodoxe). Edité par les Missionnaires Russes Orthodoxes. Fondé en 1909 mais paraissait régulièrement à partir de 1911. Cessa de paraître au début de la Grande Guerre.
- 4) Kukhva. (Etoile). Organe Assyrien modéré, à partir de 1906. Directeur : Youkhana MOUSHI. Cessa de paraître début 1915.

Ces publications reflétaient toutes les tendances qui traversaient la communauté Assyro-Chaldéenne et marquaient incontestablement une ère de Renaissance culturelle. "Ainsi se forma peu à peu une classe d'intellectuels "d'orientation américaine". Ce furent les instituteurs et les prêtres d'abord, et plus tard les "docteurs", c'est-à-dire les élèves du collège médical qui furent admis dans les universités des Etats-Unis, revinrent avec des diplômes et trouvèrent une clientèle lucrative parmi les riches musulmans. Les aspirations modérées de ces intellectuels trouvèrent leur expression dans le journal Kukhva, publié à Ourmiah par Rabbi Youkhana MOUSHI, notre professeur de langue Chaldéenne, assassiné par les Kurdes. Cette classe qui a subi l'influence américaine est la plus nombreuse. Nous pouvons dire en général que ces intellectuels, élèves américains, étaient des gens généralement raisonnables, pondérés et calmes, en quoi ils différaient heureusement du bruyant clergé Chaldéen Orthodoxe qui avait trop de prétentions et se croyait tout permis, sûr qu'il était de l'appui russe... Cette jeunesse qui a fait ses études en Russie, a formé le noyau du parti "Khoyada Atouraia" (Unité Assyrienne) avec un programme naïf, qui demandait la fondation d'une république Assyrienne démocratique, sous le protectorat russe et avec des frontières très généreusement tracées". Cf. Basile NIKITINE. Une petite nation victime de la guerre : les Chaldéens. art.cit., p.614.

Disons aussi qu'à la lecture de ces périodiques, nous constatons que les rivalités inter-missionnaires en pays Assyro-Chrétien étaient très grandes.

(2) - Ibid., pp.613-614.

Sur les missions américaines à Ourmiah, voir Joël - E. WERDA. The flickering light of Asia or the Assyrian Nation and Church. VI. The glorious work of the American mission. pp.38-52. Un point de vue Assyrien favorable aux Missions américaines.

Cf. également les intérêts Américains dans le Proche-Orient. dans: Relations d'Orient. N°3. 1934. pp.130-132.

- (3) - "C'est Malte, annexée définitivement en 1811 par les Anglais, qui fut le point de départ de l'expansion protestante dans l'Orient méditerranéen. Dès 1808 la London Missionary Society envoya dans l'île quelques-uns de ses pionniers ; la London Society for Promoting Christianity among the Jews (L.J.S.), fondée en 1808, confiait une mission religieuse près des Israélites à l'explorateur Joseph WOLF, qui en 1822 parcourut l'Egypte, le Désert de Judée, la Syrie ; en 1823 la Mésopotamie et l'Arménie ; en 1834 la Perse, l'Afghanistan, les Indes et l'Arabie. Pendant ce temps Lewis WAY avait loué au Liban, à Antoura, une maison pour être le quartier général de la mission ; il y accueillit en 1823 les Américains FISH et KING. La même société envoyait à Jérusalem en 1824 le missionnaire médecin Dr. WALTON. Dans cette ville, le premier établissement remonte à 1823". Cf. Henri MUSSET. Histoire du Christianisme spécialement en Orient. T.III. pp.286-287.
- (4) - La collection complète de ce périodique rare figure à la Bibliothèque du British Museum.
La fin de la mission de l'Archevêque de Canterbury auprès des Assyriens fut marquée par une cérémonie "pleine de tristesse" (Georges. S.REED) à Lambeth Palace, résidence à Londres de l'Archevêque de Canterbury où la dissolution de la Mission fut officiellement prononcée. Ce fut l'Archevêque lui-même, Randall DAVIDSON (1905-1928), qui présida, assisté du Pasteur Dr. NASON, d'Athelstan RILEY, de Sir Edgar WIGRAM et du pasteur Heazel, Georges.S. REDD, les pasteurs JENKS, PARRY et SPEARING qui avaient travaillé parmi la population Assyrienne. L'Archevêque fit cette déclaration : "Les malheureuses circonstances actuelles et le retrait forcé de l'équipe missionnaire rendent nécessaire de mettre fin aux activités de la mission à la fin de la présente année". Cf. la Mission de l'Archevêque de Canterbury auprès des chrétiens Assyriens. par Georges S.REED traduit de l'anglais, présenté et annoté par le pasteur Jean-Michel HORNUS dans : cahiers d'études chrétiennes orientales. 1968. N°6, pp.3-57.
- (5) - Art. cit, pp.614-615. Voir aussi, l'Eglise Nestorienne en Turquie et en Perse par A. RATEL. pp.348-353.
- (6) - "Pour les Chaldéens comme pour la plupart des peuples orientaux, l'unité nationale n'a d'autre moyen de se maintenir et de s'affirmer que la religion. Leurs croyances théologiques, lorsqu'elles renferment l'erreur, peuvent changer sans inconvénient d'aucune sorte, mais leurs pratiques traditionnelles ne le peuvent point, sauf peut-être dans quelques détails. Chez eux, rites sacrés et langues liturgiques sont le drapeau, la représentation vivante de la patrie. Supprimez cela, et vous supprimez du même coup la seule chose qui leur est permise, à travers les siècles, de se reconnaître, de se grouper et de vivre". Cf. P.DEPLAISSAN. La politique russe aux frontières de la Transcaucasie. dans : Echos d'Orient. 1899. T.III. p.112

- (7) - Nonobstant l'espoir entrevu par les Missionnaires Catholiques, les choses ne changeront pas :
"Malgré son ignorance, le peuple Nestorien a l'intelligence ouverte, et, bien dirigé, pourrait se relever comme ont fait les Chaldéens réunis à Rome. Les missionnaires Dominicains sont bien accueillis quand ils viennent à Kotchanès ; il a déjà été question à diverses reprises d'un retour en masse ; les agissements des Protestants anglais l'ont empêché ; des lettres récentes des PP. de France et Rhétoré semblent faire espérer que, cette fois, la réconciliation est effectuée. Depuis longtemps, ces religieux sont munis des pouvoirs nécessaires pour opérer la réunion et pour conserver tout ce qui, dans les usages particuliers de cette communauté, n'est pas incompatible avec les règles qui s'appliquent à toutes les fractions de l'Eglise universelle". Cf. Jean-Baptiste PIOLET. Les Missions catholiques françaises au XIX^e siècle. T.I. pp.40-41.
- (8) - Cf. Tserkovnyia VIEDOMOSTI. 1905, 26 février 1905, pp.384-391. cité par G. BARTAS. A travers l'Orient Greco-Slave. dans : Echos d'Orient. TVIII. p.250.
- (9) - Cf. La politique russe aux frontières de la Transcaucasie. art. cit., p.112.
- (10) - Tirant le bilan de l'activité des Missions en pays Assyro-Chaldéen, P. DEPLAISSAN écrit : "... Tous les gains s'inscrivent au compte des protestants et surtout des catholiques. Ceux-ci prospèrent sous la houlette de S.B. le Patriarche Chaldéen Ebed-Jésus KHAYATT, grâce au labeur des prêtres indigènes et au concours des missionnaires occidentaux. Naguère encore, dans la seule province de Van, les Dominicains ramenaient au catholicisme 50 000 dissidents. Ces progrès de la foi romaine contrarient singulièrement la Russie ; mais la politique russe, faite de grands espoirs et de vastes pensées, ne se tient jamais pour battue. Elle a sur le territoire Turc, des intérêts trop importants ou du moins des visées trop hautes, pour les abandonner au premier insuccès partiel. Dès maintenant, quelques soient les succès ou les mécomptes futurs, le Tsar possède une porte de plus du côté de la Perse, une porte ouverte à deux battants..... Mais quelle chance, Grand Dieu ! que de pouvoir intervenir au moindre signe de tous ceux qui vont désormais répéter en Slave, les yeux tournés tantôt vers le ciel et tantôt vers Saint-Pétersbourg : "Seigneur, ayez pitié de nous!". art.cit., pp.112-114.
Pour sa part, A.RATEL disait en 1904 : "La situation de l'Eglise Nestorienne en Perse et en Turquie, il faut l'avouer n'est pas brillante. En Perse, elle est en train de se russifier et peut s'attendre à être absorbée, tôt ou tard, par l'insatiable orthodoxie moscovite. En Turquie, elle paraît à peu près désorganisée, en dépit, ou peut-être à cause même, du concours soi-disant désintéressé, prêté par le prosélytisme anglican à l'oeuvre de son relèvement. L'union avec l'Eglise Chaldéenne, sa soeur d'origine et de sang, sera pour elle, il faut l'espérer, le salut et la véritable régénération". art.cit., 2^o partie. p.353.

CHAPITRE VI

ASPECTS POLITIQUES ET JURIDIQUES.
L'INTERVENTION des PUISSANCES EUROPEENNES

"... L'élection de Mgr. Emmanuel THOMAS comme Patriarche Chaldéen a été sanctionné sans réserves par le gouvernement impérial. L'Ambassade ayant appris d'autre part que le Ministère impérial de la Justice a accompli les formalités d'usage pour la promulgation de l'Iradé sanctionnant cette élection, je suis autorisé à déclarer à votre Excellence que cette affaire est réglée à la satisfaction du gouvernement français".

(Edmond BAPST, Conseiller de l'Ambassade de France à Constantinople à Tewfik Pacha, Ministre turc des Affaires Etrangères, Lettre du 9 novembre 1901).

Après la conquête de l'Assyro-Chaldée par les armées de Sélim I, en 1515, les Assyro-Chaldéens passèrent sous la souveraineté Ottomane. Ils furent donc soumis, en tant que chrétiens non orthodoxes, à la juridiction du Patriarche Arménien. Il en fut longtemps ainsi car la Sublime Porte ne délivrait pas de Firman (rescrit), de bérat d'investiture aux Patriarches Nestoriens.

Jusqu'en 1843, les Assyro-Chaldéens, Nestoriens comme catholiques relevaient de la juridiction de l'Eglise Arménienne, intermédiaire dans les rapports avec le gouvernement Turc.

Les membres des communautés chrétiennes formaient des "Millet", jouissant de certains privilèges politiques. "Après la prise de Constantinople par les Turcs... Les Chrétiens furent constitués en communautés appelées Nations (Millet) et soumis à l'autorité de leurs Patriarches... Les Turcs allèrent plus loin. Ils laissèrent les Patriarcats Grec et Arménien... devenir de véritables organisations politiques, aux chefs desquels ils reconnaissaient le droit de parler au nom de la Nation. Les Grecs eurent leur synode et leur conseil mixte près du Patriarcat, et les Arméniens au XX^e siècle... une véritable assemblée nationale. L'organisation des chrétiens en nations était bien loin de répondre, dans l'esprit des conquérants Turcs, à une large conception de la mission de l'Etat contenant des minorités allogènes. Cette organisation n'était due qu'à l'intérêt fiscal et au mépris du turc ne voulant pas frayer avec les rayas et les cloîtrant dans des compartiments spéciaux"⁽¹⁾.

I - LE STATUT DES CHALDEENS CATHOLIQUES

Les Chaldéens catholiques furent émancipés de la tutelle civile des Patriarches Arméniens non-unis en 1830 sur la demande de l'Ambassadeur de France et furent alors placés sous la juridiction civile du Patriarche Arménien catholique. Mais leurs autorités ecclésiastiques n'avaient pas de Firman de la Sublime Porte. Cette lacune fut comblée en 1844 par un Concordat ayant pour but d'établir l'Union Civile et administrative des trois communautés Arménienne, Chaldéenne et Syrienne catholiques. L'article I de ce Concordat accorde aux Patriarches Chaldéens et Syriens le droit au bérat, diplôme d'investiture de la Sublime Porte, leur conférant la dignité, l'autorité et les privilèges dont jouissaient déjà les chefs des

autres communautés. Les évêques, chefs du diocèse, également reconnus officiellement, ont acquis alors le droit de siéger dans le conseil administratif du vilayet ou du sandjak; et les chrétiens de ces communautés font partie, comme les autres, des conseils administratifs et municipaux et des tribunaux de première instance et de commerce⁽²⁾.

Voici quelques dispositions de cette loi relatives à l'élection du Patriarche et d'autres ecclésiastiques : Election du Patriarche (extraits). "Mar Aba le Grand, le Jathalic, le martyr dans son épître synodique ordonne... "Les Mutrans (Archevêques) seront invités par les Askafs (Evêques) au siège patriarcal à se présenter chacun accompagné de trois Askafs à Médain où ils choisirent un Patriarche avec l'assentiment de la population de cette ville. Le Patriarche Yeschu YAS dans son livre canonique ordonne : qu'à cette réunion assisteront aussi le clergé et les notables laïques de Médain"⁽³⁾.

Election d'ecclésiastiques.

Ch.I, titre VIII du Livre synodique : "Au décès d'un Askaf, le Muran convoquera tous les Askafs au chef-lieu du diocèse et avec le concours du peuple en général, choisira une personne digne d'en remplir les fonctions. Après l'élection, tous les Askafs le consacreront à l'Eglise et alors il ira obtenir sa confirmation auprès du Grand Jathalic, le Patriarche..."

Ch.XVI, titre III. Règlement du Patriarche Georges : "A la mort d'un Muran et dans un délai de quatre mois au plus, les Askafs de son Archevêché se réuniront au chef-lieu et inviteront le peuple à élire en son remplacement celui qui leur paraîtra digne de lui succéder".⁽⁴⁾

Quelle était la loi canonique de l'Eglise Chaldéenne catholique ? En vertu de la Bulle du 30 novembre 1894 "de disciplina Orientalium conservanda", le droit de voter pour l'élection du Patriarche est dévolu aux évêques, à l'exclusion du clergé inférieur et des laïques. Aucun Patriarche élu ne pourra être investi sans avoir été préalablement, confirmé par le Pape par un édit apostolique. Il ne convoquera aucun au concile, ne nommera aucun ecclésiastique et ne fera aucun Saint Office qu'après avoir reçu le pallium du Saint-Siège. Et en cas de résignation du Patriarche ou si un coadjuteur lui a été donné par le Saint-Siège sur la proposition de la Propagande avec le droit de succéder, c'est le Pape seul qui choisira le Patriarche⁽⁵⁾.

En 1843, la Sublime Porte en reconnaissant l'Eglise Chaldéenne Uniate⁽⁶⁾ par Firman, le choix du Patriarche devra, dorés et déjà, être ratifié par Bérat⁽⁷⁾.

II - LES CHALDEENS ET LA FRANCE

Signalons que l'intervention de l'Ambassade de France auprès des autorités ottomanes fut déterminante pour l'obtention de ce Firman. Sous l'influence probable des évènements sanglants de 1842-43⁽⁸⁾, alors que les Assyro-Chaldéens montagnards furent massacrés par les troupes de l'Emir Kurde du Bohtan, Béder-Khan, le gouvernement français accentua ses pressions en faveur de cette communauté et créa un poste consulaire à Mossoul. Paul-Emile BOTTA (1802-1870), sera le premier agent consulaire à ce poste et qui à la suite de fouilles archéologiques, apporta la révélation de la civilisation et l'art Assyriens en découvrant le palais du roi Sargon II d'Assyrie (721-705 av.J.C.) à Khorsabad. Depuis cette date, il y aura à Mossoul, un consul et un vice-consul français⁽⁹⁾.

Lorsque l'octroi du Bérat patriarcal à Mgr. Joseph-Emmanuel II Thomas⁽¹⁰⁾, subissait quelque retard, la délivrance de cet Acte devint une des conditions de la reprise des relations diplomatiques entre la France et la Turquie, lors du conflit survenu entre ces deux pays en 1901. A ce propos, quelques faits méritent d'être signalés. Dans sa lettre du 2 novembre 1901, adressée à Tewfik Pacha, ministre turc des Affaires Etrangères, M. Edmond BAPST, conseiller de l'Ambassade de France à Constantinople, exige la solution de quatre conditions d'ordre politique dont la dernière stipule : "la délivrance immédiate sans condition du bérat de reconnaissance du Patriarche Chaldéen"⁽¹¹⁾. Et M. BAPST ajoute : "Afin d'assurer la fidèle exécution de ces quatre exigences, M. le Ministre des Affaires Etrangères m'a donné l'ordre de n'admettre que la conclusion d'accords écrits offrant des garanties pour l'avenir et ne laissant place à aucune équivoque. J'ai donc l'honneur de présenter à Votre Excellence les quatre formules ci-jointes qui devront ainsi que leurs annexes, être souscrites par la Sublime Porte. Je suis chargé d'ajouter que de nouveaux atermoiements et la part du gouvernement impérial obligeraient le gouvernement de la République à étendre les mesures d'exécution qu'il se voit dans la nécessité de prendre, et l'amèneraient à accroître

le nombre de ses revendications"⁽¹²⁾. Par ailleurs, dans sa dépêche n°64, adressée à M. Théophile DELCASSE, Ministre français des Affaires Etrangères, Edmond BAPST, dit, le 7 novembre 1901 : "Pour ce qui est du Patriarche Chaldéen, Tewfik Pacha m'a fait dire verbalement que le bérat avait été directement adressé à ce prélat. J'ai télégraphié à Mossoul pour demander à notre vice-consul confirmation de la nouvelle"⁽¹³⁾. Deux jours plus tard, l'affaire était réglée. En effet, dans sa dépêche n°65, Edmond BAPST exprimait la satisfaction des autorités françaises, à Tewfik Pacha : "En réponse à une des conditions posée, suivant les ordres du gouvernement français, dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence le 2 de ce mois, elle a bien voulu me faire savoir que l'élection de Mgr. Emmanuel THOMAS comme Patriarche Chaldéen a été sanctionnée sans réserves par le gouvernement impérial. L'Amabssade ayant appris d'autre part que le Ministère impérial de la Justice a accompli les formalités d'usage pour la promulgation de l'IRADE⁽¹⁴⁾ sanctionnant cette élection, je suis autorisé à déclarer à Votre Excellence que cette affaire est réglée à la satisfaction du gouvernement français"⁽¹⁵⁾.

Désormais, les Chaldéens catholiques deviendront autonomes dans leurs relations avec la Sublime Porte. Le Patriarche nommera un vicaire⁽¹⁶⁾ à Constantinople pour la gérance des affaires politiques du Patriarcat. Il y avait aussi un Conseil administratif de la communauté composé de six personnes.

Par contre, la situation des Assyro-Chaldéens montagnards Nestoriens était différente.

III - LE STATUT DES ASSYRIENS MONTAGNARDS NESTORIENS

Statutairement, les Nestoriens étaient soumis à la juridiction du Patriarche Arménien. Cependant, une telle subordination fut complètement nominale et même ignorée en fait. "Bien que n'ayant jamais été reconnus officiellement comme formant une communauté distincte, les Nestoriens - ceux du moins qui sont groupés dans des régions peu accessibles - jouissent d'une plus grande indépendance que n'importe quelle autre communauté chrétienne de Turquie. Le gouvernement dont ils occupent le territoire se borne à exiger un léger tribut... Chez ce peuple gouverné

d'une manière théocratique et patriarcale, il n'y a pas de lois écrites. La tradition tient lieu de législation. Au point de vue juridique, on peut envisager les coutumes qui régissent les Nestoriens comme revêtues de la sanction tacite du Souverain"⁽¹⁷⁾.

En 1891, le Patriarche Nestorien Mar Ruwil SHIMOUN XX⁽¹⁸⁾, s'adressa aux missionnaires Dominicains en activité à Mossoul, en leur demandant d'obtenir du Pape qu'il donnât à la communauté Assyrienne Nestorienne des écoles, un séminaire, des secours comme aux autres communautés orientales, et demandât pour elle la protection du Consul de France. Après de longs pourparlers, le Patriarche ne vint pas, semble-t-il, au rendez-vous qu'il avait pris à Amadia, en septembre 1892, avec le Patriarche Chaldéen catholique Elie XII Abbolyonan⁽¹⁹⁾. Selon le Cardinal Eugène TISSERANT, "les intrigues lui avaient suffisamment suscité d'opposition dans son entourage et parmi les tribus pour qu'il renonçât à son projet"⁽²⁰⁾.

L'absence de statut indépendant pour les Nestoriens sous le régime Turc, s'explique par la structure sociale très particulière que les conditions géographiques et l'histoire imposèrent à ces montagnards et dont nous avons parlé au chapitre III.

Mais un facteur politique étranger influera sur la destinée de la communauté Nestorienne : la Grande-Bretagne et la Russie vont chercher à gagner les Nestoriens pour pénétrer grâce à eux, dans les zones de la Turquie d'Asie et de la Perse. où ils cherchaient à asseoir leur influence. Quant à la France qui avait pendant tout le cours du XIX^e siècle, trois postes consulaires en Mésopotamie : Bagdad, Bassorah, Mossoul, elle était déjà bien implantée dans cette contrée, surtout à Mossoul, en raison de la présence dans cette ville d'une mission Dominicaine française qui oeuvrait sans relâche pour ramener "la nation Chaldéenne, infectée jadis par le Nestorianisme"⁽²¹⁾ au catholicisme et dont les Français étaient les protecteurs traditionnels en vertu des capitulations (1740)⁽²²⁾.

IV - L'INTERVENTION DES PUISSANCES EUROPEENNES

Dès le début du XVI^e siècle, la France a commencé à exercer en Turquie le protectorat de la religion catholique. Le Traité de Kutchuk - Kainardji de 1774, conclu entre la Russie et la Turquie, marqua l'ère de

l'intervention de la Russie. Il obligea la Sublime Porte à "une protection constante de la religion chrétienne et des églises de cette religion"⁽²³⁾. Mais c'est le Traité de Paris (30 mars 1856) qui a substitué aux actions séparées une intervention des six Grandes Puissances. Ce Traité admettait la Sublime Porte "à participer aux avantages du droit public et du concert européen", respectait "l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Empire Ottoman". Au sujet des chrétiens ottomans, l'article 9 du Traité de Paris⁽²⁴⁾ stipulait : "S.M.I. Le Sultan, dans sa constante sollicitude pour le bien être de ses sujets, ayant octroyé un Firman qui, en améliorant leur sort sans distinction de religion ni de race, consacre ses généreuses intentions envers les populations chrétiennes de son Empire, et voulant donner un nouveau témoignage de ses sentiments à cet égard, a résolu de communiquer aux Puissances contractantes le dit Firman, spontanément émané de sa volonté souveraine.

"Les Puissances contractantes constatent la haute valeur de cette communication. Il est bien entendu qu'elle ne saurait, en aucun cas, donner le droit aux dites Puissances de s'immiscer soit collectivement, soit séparément, dans les rapports de S.M. le Sultan avec ses sujets, ni dans l'administration intérieure de son Empire".

Depuis le 30 mars, 1856, les Puissances européennes ne cesseront d'intervenir auprès de la Sublime Porte. Le 5 octobre 1859, elles adressent un mémorandum au Grand Vizir dans lequel elles expriment "le regret de voir que la Turquie ne s'aidait pas par elle-même, qu'elle ne procédait pas à une application graduelle et soutenue des réformes, qu'une suffisante impulsion ne se manifestait pas pour atteindre le but marqué par le Firman de 1856"⁽²⁵⁾. Mais c'est à la suite de l'insurrection qui éclata en 1875 contre le régime Turc en Herzégovine que les Grandes Puissances européennes se persuadèrent de l'impérieuse nécessité d'une nouvelle démarche commune. Et ce fut le Congrès de Berlin qui donna naissance au Traité de Berlin le 13 juillet 1878, conclu entre ces Grandes Puissances et l'Empire Ottoman. Ce Traité "qui marqua une énorme étape dans l'histoire de l'affranchissement des nations non-turques de l'Empire Ottoman"⁽²⁶⁾, proclame l'indépendance de la Serbie, de la Roumanie, du Monténégro ; érige la Bulgarie en principauté vassale et la Roumanie Orientale en province autonome... Le Traité stipule aussi la surveillance par les Puissances des réformes en Arménie. En outre, l'article 62 reconnaît

l'égalité religieuse entre ottomans musulmans et non-musulmans. Ainsi, la volonté exprimée était de garantir à tous les sujets de l'Empire Ottoman les libertés civiles et religieuses :

"La Sublime Porte ayant exprimé la volonté de maintenir le principe de la liberté religieuse en y donnant l'extension la plus large, les Parties contractantes prennent acte de cette déclaration spontanée. Dans aucune partie de l'Empire Ottoman, la différence de religion ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne l'usage des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industries. Tous seront admis, sans distinction de religion, à témoigner devant les tribunaux. La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes sont assurées à tous, et aucune entrave ne pourra être apportée soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels..."⁽²⁷⁾.

V - LE REGNE D'ABDUL-HAMID II ET LES PUISSANCES EUROPEENNES. (1878-1908)

La Turquie d'Abdul-Hamid II, sera en complète opposition avec la politique antérieure du Tanzimat⁽²⁸⁾. Son règne fut "une réaction violente contre les essais de réformes tentées par ses prédécesseurs"⁽²⁹⁾. Ce régime "abject" pesait également sur les chrétiens. Durant trente ans d'ère hamidienne, le Sultan gouverna en despote, adopta une politique panislamiste très rigoureuse. Voici le tableau que trace le juriste libanais Edmond RABBATH de sa politique intérieure :

"Retour à l'Islam, formalisme religieux, lutte contre les nouveautés modernistes, contre les novateurs qui, tel Midhat, s'étaient efforcés de rajeunir les institutions ottomanes ; suspension de la constitution de 1876 et ajournement des assemblées élues, centralisation dans les provinces et suppression des privilèges confessionnels, des autonomies locales, insurrections en Crète, massacres d'Arménie, ce sont les manifestations de cette politique personnelle d'Abdul-Hamid à l'intérieur"⁽³⁰⁾.

Au sujet de la suppression des privilèges confessionnels octroyés aux chrétiens et dont nous avons parlé précédemment il n'en était plus rien. "Ce régime abject pesait sur tous les sujets de l'Empire, mais d'un double poids sur les chrétiens. Car, par l'excitation du fanatisme musulman à l'intérieur et par une habile politique panislamiste à l'extérieur,

Abdul-Hamid accentuait dans une courbe ascendante le caractère théocratique de l'Etat Turc opprimant tous les peuples chrétiens pliés sous la loi. On peut le dire sans crainte d'être suspect d'exagération, la politique du Sultan visait tout simplement à la réduction, voire dans les circonstances favorables, à l'extermination des éléments chrétiens de son Empire"⁽³¹⁾.

Sous le règne de Abdul-Hamid II, la population Assyro-Chaldéenne connut dans les années 1895-96 des massacres. Comme les Arméniens, les Assyro-Chaldéens seront outrageusement malmenés, au Sud de la Turquie, à Mardin, à Ourfa... Rien que dans cette dernière ville, l'abbé Jean NAAYEM y dénombre 5 000 morts. "Hélas, c'est à Ourfa déjà que, dans les années 1895-96, âgé alors de sept ans, j'avais assisté à une autre boucherie humaine où 5 000 chrétiens avaient été égorgés par les Turcs de la ville. Mon pauvre père, cette fois du moins, avait pu échapper au massacre, grâce à l'intervention providentielle d'un groupe de commerçants d'origine arabe, ses fidèles amis"⁽³²⁾. Huit ans auparavant, les Assyriens montagnards échappaient de justesse au massacre. En 1888, la population du Tiyari fut attaquée et mise à mal par un parti Kurde estimé à 10 000 hommes et dont même les autorités turques qui ne firent rien pour intervenir et pour rétablir l'ordre, reconnurent qu'ils étaient au moins 8 000. Et c'est le missionnaire anglican BROWNE qui réussit à déjouer les embûches et à faire passer à travers la montagne une lettre au chanoine MacLEAN, missionnaire anglican à Ourmiah (avec le chanoine LANG) pour le mettre au courant de la situation. MacLEAN, à son tour, intervint auprès des représentants européens en Perse pour qu'ils fassent exercer par leurs gouvernements une pression sur la Turquie et évitent ainsi un massacre imminent.

+

+

+

NOTES - CHAPITRE VI - (1° PARTIE)

- (1) - Cf. André - N.MANDELSTAM. La protection internationale des minorités. pp.132-133.
- (2) - Cf. V. CUINET. op.cit., p.771.
- (3) - Cf; George YOUNG. Corps de Droit Ottoman. T.II. p.118
- (4) - Ibid., p.119
- (5) - Ibid., p.119
- (6) - Unie à Rome.
- (7) - Cf. Berat par L. FEKETE.dans : Encyclopédie de l'Islam. Nouvelle édition. T.I. pp.1205-1206. Cf. aussi Beratli.par Bernard LEWIS. Ibid. p.1206.
- (8) - Voir ch.IV.
- (9) - A la même période, Hormuzd RASSAM, (1826-1910), archéologue Chaldéen, fut nommé à la fin mars 1840, vice-consul d'Angleterre à Mossoul. Quant à Austin Henri LAYARD, il fut ambassadeur à Constantinople en 1877.
- (10) - A la suite du décès de S.B. Georges EbedJésus V KHAYAT, le 6 novembre 1899, à Bagdad, les archevêques et évêques Chaldéens se réunirent en Synode à Mossoul, le 9 juillet 1900 et élirent au scrutin secret, à la majorité absolue des voix, comme successeur Mgr. Emmanuel THOMAS, ancien évêque de la Propagande, archevêque de Séert. Le 15 août. 1900, le nouveau Patriarche adressait à son clergé et à ses ouailles sa première lettre pastorale. Cf. lettre pastorale de sa Béatitudo Mgr. Joseph Emmanuel II THOMAS, Patriarche de Babylone, à l'occasion de son élévation au trône patriarcal. Trad. du Syriaque par J.B. CHABOT. dans : Revue de l'Orient chrétien. Vol.V. pp.642-649.
La confirmation de l'élection par le Saint-Siège eut lieu dans le consistoire du 17 décembre 1900. Nous verrons dans la deuxième et troisième parties le rôle joué par ce Patriarche au lendemain de la Grande Guerre.
- (11) - Cf. Livre jaune. Affaires de Turquie (1900-1901). Annexe III. Dépêche N°54. p.49.
- (12) - Ibid., pp.49-50.
- (13) - Ibid., p.57.
- (14) - Cf. IRADE.par la rédaction dans : Encyclopédie de l'Islam. Nouvelle édition. T.III. p.1282.
- (15) - Ibid., p.64

- (16) - Le Vicaire est aussi le curé des 300 fidèles Chaldéens qui se trouvaient à Constantinople en 1913. A cette date, le vicaire patriarcal était le Père Thomas BAJARI, nommé en 1909, ancien élève du séminaire Syro-Chaldéen (Résidence à Péra, à Constantinople).
- (17) - Cf. George YOUNG. op.cit.T.II, pp.28-29, 32. Voir aussi Frédéric Van den STEEN de JEHAY. De la situation légale des sujets ottomans non-musulmans. pp.26-33.
- (18) - Ce Patriarche qui succéda à Mar Oraham SHIMOUN XIX (1820-1860) dirigea sa communauté de 1860 à 1903.
- (19) - Evêque de Djézireh depuis 1874, Mgr. Pierre-Elie ABBOLYONAN fut élu Patriarche Chaldéen en 1878 dans le couvent de Notre-Dame, sous la présidence de Mgr. Louis-Eugène LYON, délégué apostolique. Il prit le nom d'Elie XII et fut confirmé par le Pape Léon XIII le 28 février 1879. Après seize ans de patriarcat (1878-1894), il mourut à Mossoul, de la fièvre typhoïde, le 27 juin 1894, à l'âge de cinquante-quatre ans.
- (20) - Cf. Nestorienne (Eglise), Union à Rome. dans : Dictionnaire de Théologie catholique. T.XI. col.256-257. Cf. aussi, l'Eglise Nestorienne en Turquie et en Perse. art.cit. pp.289-291. par A. RATEL.
- (21) - Cf. Jean-Baptiste PIOLET. op.cit., T.I. p.39.
- (22) - En 1742, fut installé le consulat général français à Bagdad avec comme titulaire l'évêque Chaldéen Emmanuel.
- (23) - Cf. André.-N.MANDELSTAM. La Société des Nations et les puissances devant le problème Arménien. p.2.
- (24) - "L'art.9 du Traité de Paris est devenu le point de départ de l'intervention collective régulière des Puissances dans les affaires intérieures de la Turquie". André N.MANDELSTAM. Ibid., p.11.
- (25) - Cf. Engelhardt. La Turquie et le Tanzimat. T.I. p.161. Cité par André. N.MANDELSTAM. op.cit., p.11.
- (26) - André.-N.MANDELSTAM. Ibid., p.16.
- (27) - Au sujet de cet article, André.-N.MANDELSTAM considère qu'il contient "une sorte de charte des droits de l'homme". Ibid., p.17. Cependant, tandis que la réalisation des réformes particulières était assurée par la surveillance des Puissances, cette garantie faisait défaut à l'art.62 qui stipulait l'égalité des droits de tous les sujets de l'Empire Ottoman. A la séance du congrès du 10 juillet 1878, le prince GORTCHAKOW, ministre russe plénipotentiaire, suggéra de déclarer la totalité des articles du Traité de Berlin comme "formant un ensemble de stipulations dont (les Hautes Parties contractantes) s'engagent à contrôler et à surveiller la mise en vigueur". Mais cette proposition ne fut pas acceptée par la majorité du Congrès "qui ne voulut pas blesser la susceptibilité de la Turquie". Le Congrès se contenta des déclarations du premier

plénipotentiaire turc Carathéodory Pacha portant que la Turquie se regardait comme "positivement et strictement tenue à mettre en exécution les engagements qu'elle aura souscrits au même titre que toutes les autres Puissances signataires du Traité". Ibid., p.17.

- (28) - Au lendemain de la signature du Traité de Berlin, l'Empire Ottoman "en sortait singulièrement affaibli, plein d'amertume et de méfiance. Plus violemment que jamais, il se rejettera vers l'Islam ; Abdul-Hamid sera le protagoniste de la politique panislamique. Dans cette panacée, il croira retrouver les sources d'une énergie, desquelles l'Empire composite s'était éloigné pour toujours". Cf. Edmond RABBATH. La question d'Orient sous l'Empire Ottoman (1789-1919). p.108.
- (29) - Ibid., p.18.
- (30) - op.cit., p.111
- (31) - Cf. ANdré.-N.MANDELSTAM. op.cit., p.18. Dans son livre : le sort de l'Empire Ottoman, l'auteur dit : "En ce qui concerne spécialement les sujets chrétiens du Sultan Abdul-Hamid, les anciens privilèges religieux, scolaires, juridiques (dans le domaine du mariage et du divorce) appartenant aux patriarchats ne leur avaient pas été violemment retirés, mais ils étaient constamment violés. Il est vrai que le gouvernement d'Abdul-Hamid allait jusqu'à reconnaître le droit des patriarchats de lui faire des remontrances au sujet de ces violations, et l'on ne peut nier que ces protestations n'aient atteint parfois leur but, surtout lorsqu'elles étaient accompagnées de mesures extrêmes, comme la fermeture des églises. Cette tolérance relative était, du reste, conforme aux traditions des anciens Sultans, qui se souciaient fort peu du culte et de l'instruction des rayas. Il en était bien autrement lorsque Abdul-Hamid croyait devoir s'attaquer non pas aux privilèges mais à la vie même de ses sujets chrétiens. Ni les cris de l'Exarchat bulgare, ni les lamentations du Patriarcat Arménien n'ont jamais pu arrêter les meurtres des malheureux Macédoniens et Arméniens massacrés par dizaine et centaines de milliers sur les ordres péremptaires du "grand assassin". A l'appui de sa thèse, l'auteur cite le Livre Jaune Français de 1895-1896, notamment la dépêche de M. De la BOULINIÈRE, chargé d'affaires de France à Constantinople à M. HANOTAUX, Ministre des Affaires Etrangères, datée du 3 septembre 1896 : "Je ne pourrais citer à Votre Excellence la série interminable des faits qui prouvent jusqu'à l'évidence que c'est le Sultan lui-même qui arme les mains de ces assommeurs et leur enjoint de courir sus à tout ce qui est Arménien".
- (32) - Cf. Les Assyro-Chaldéens et les Arméniens massacrés par les Kurdes. Introduction. p.II.
L'abbé Eugène GRISELLE dit, pour sa part : "Les massacres barbares du Sultan Abdul-Hamid ne sont pas loin de nous. Près d'un demi-million d'Arméniens y furent passés au fil de l'épée ou bien moururent dans la misère, sans compter plusieurs milliers d'Assyro-Chaldéens ; les biens des chrétiens ont été pillés, leurs demeures

brûlées, leurs femmes et leurs jeunes filles deshonorées sauvagement. Ce n'est pas seulement par les massacres que les Turcs anéantissent les chrétiens. Même pendant la paix, l'état des chrétiens est déplorable et insupportable. Beaucoup de villages Chaldéens sont régulièrement pillés trois fois par an. Nous avons encore, jusqu'à présent, des milliers de Chaldéens dans la province de Bitlis, dans celles de Diarbékir et de Mossoul qui sont de vrais esclaves : les musulmans les vendent et les achètent à leur gre au bas prix de cent francs..." op.cit., pp.19-20.

Institut kurde de Paris

CHAPITRE VII

LA REVOLUTION JEUNE-TURC^{ue} ET LA POLITIQUE DE
"TURCIFICATION" (1908-1914)

"Abdul-Hamid, le sultan rouge, est tombé ; mais, malheureusement, il a été remplacé par plusieurs autres plus sanguinaires, par ces Jeunes-Turcs qui n'ont ni religion, ni aucun sentiment humain et qui, depuis longtemps, ne cherchaient qu'une occasion de boire le sang des Chrétiens. Ils y sont parvenus en excitant l'ignorance fanatique des races musulmanes par leur guerre sainte".

(Eugène GRISELLE. op.cit., p.21)

"Il faut reconnaître qu'au début de leur règne les Jeunes-Turcs firent un sincère effort pour opposer au despotisme de la théocratie turque l'idéal d'un Etat Ottoman tolérant et libéral. Mais cet effort fut éphémère.... L'Ottomanisme fit place à un nationalisme aigu, hostile non seulement aux Chrétiens, mais à tous les éléments non turcs. En même temps, le pouvoir Jeune-Turc assumait de plus en plus les formes terroristes du régime hamidien. Des mains du sultan, la Turquie passa entre celles du Comité Union et Progrès, club Jacobin, s'appuyant sur des prétoriens".

(André.-N MANDELSTAM. La SDN et les Puissances devant le problème Arménien. pp.20-21)

"After the succession of Abdul Hamid in 1878, things grew worse for the Assyrians. The new sultan's policy was to use the Kurds to strengthen his throne, for he feared the Ottomans. His downfall in 1908 promised better things, but the hopes that were centred in the young Turk movement soon proved vain".

(R.S. STAFFORD. The Tragedy of the Assyrians. p.23)

L'hostilité des jeunes-Turcs⁽¹⁾ à l'égard des chrétiens fut grande. On assista à une ingérence toujours plus grande dans leur vie spirituelle. Sous l'ancien régime, le contrôle exercé par le gouvernement sur les écoles des communautés non-musulmanes était assez lointain. Les Patriarcats n'en reconnaissaient pas le principe, tout en l'acceptant en pratique, parce qu'ordinairement les inspecteurs n'en abusaient pas. Le gouvernement tolérait, d'autre part, l'existence d'écoles ouvertes sans son autorisation. Mais, cette situation fut bouleversée avec le rétablissement de la constitution. Le règlement du 19 juin 1910 plaça toutes les écoles primaires privées sous la surveillance du Ministère de l'Instruction publique ; dès lors, les inspecteurs refusèrent de reconnaître les autorités ecclésiastiques comme intermédiaires entre ce ministère et les instituteurs des écoles chrétiennes. D'où des tensions entre le gouvernement et les Patriarcats, qui ne voulaient pas se soumettre à cet empiètement sur leurs privilèges scolaires. Beaucoup furent fermées. Dans certains cas, le gouvernement refusait de payer les subventions allouées aux écoles en vertu de la loi de 1869, ne reconnaissait pas de valeur aux diplômes et astreignait les professeurs au service militaire⁽²⁾. Mais "étant donné l'état lamentable de l'instruction dans les écoles musulmanes, laquelle était loin d'égaliser celle des Arabes au Moyen-Orient, par suite de l'insuffisance et de l'ignorance notoires des professeurs, les Jeunes-Turcs avaient-ils vraiment le droit de bouleverser un système qui avait porté d'excellents fruits pendant des siècles ? N'était-il pas évident que l'Etat Jeune-Turc visait moins à exercer sur l'enseignement un contrôle légitime au point de vue de la sécurité de l'Empire qu'à vexer et à affaiblir des institutions chrétiennes" ?⁽³⁾

Pourtant, au début de leur règne, les révolutionnaires Jeunes-Turcs suscitèrent de l'enthousiasme et la révolution du 11 juillet 1908 avait été accueillie par les Millets avec espoir. Mais dès l'automne 1908, le programme libéral du Comité "Union et Progrès" en matière de minorités nationales, commençait à prendre une direction nationaliste turque. Ainsi, le Turc devint la langue officielle exclusive de l'Etat, seule langue d'enseignement des matières scolaires. Tout au plus, les minorités pouvaient célébrer leurs cultes religieux mais l'enseignement propre leur fut progressivement supprimé. Désormais, le seul souci des autorités Jeunes-Turques sera de "turcifier" l'Etat Ottoman. Elles tentèrent donc de résoudre la question nationale par une politique d'intégration et d'assimilation au détriment des petites nationalités et au profit des Turcs : un seul peuple, une seule langue.

D'autre part, les Assyro-Chaldéens n'échappèrent pas aux massacres de 1909, année qui marquera le début d'une politique répressive à l'égard des peuples non-Turcs. Beaucoup de Chaldéens catholiques d'Adana⁽⁴⁾ périrent lors des massacres qui eurent lieu dans cette région en avril 1909. Avant les massacres, il y avait 800 Chaldéens. Le lendemain du drame, on en dénombrait 350.

Or, cette politique répressive a conduit les autorités ecclésiastiques Nestoriennes à chercher des protecteurs. En 1910, le Patriarche Mar BENYAMIN XXI s'adressa aux autorités russes qui occupaient l'Azerbaïdjan persan et leur demanda "une protection et un soutien" en échange d'une conversion massive des Nestoriens à l'Eglise russe Orthodoxe⁽⁵⁾. Mais la demande du Patriarche ne sera pas accueillie positivement car elle exigeait l'intervention russe pour les libérer du joug Turc⁽⁶⁾. Déjà, au printemps 1898, Mar YONAN, évêque Nestorien du Nord-Ouest de la Perse, se rendait à Saint-Pétersbourg pour y demander la protection russe en faveur de ses compatriotes, dont beaucoup avait signé une pétition en ce sens.⁽⁷⁾

Et devant les défaites essuyées par l'Empire Ottoman en 1911-1912, 1912-1913 et leurs répercussions sur la vie intérieure de l'Empire décadent, Jamal Pacha, Talaat Pacha, et Enver Pasha trouveront dans les minorités nationales le bouc émissaire sur lesquelles on fit retomber la colère du pouvoir ottoman. Cette situation poussera Mar Benyamin SHIMOUN XXI à réitérer en 1913, sa demande auprès des autorités russes en vue d'une adhésion à l'Eglise Orthodoxe. Cette fois-ci le gouvernement tsariste accueillit avec faveur la requête Assyrienne et décida d'envoyer à Kotchanès, résidence patriarcale dans le Sandjak de Hakkari, le président de la mission russe d'Ourmiah. Mais la visite du Pope Serguei, président de la mission fut ajournée à plusieurs reprises, en raison de la méfiance du Ministère des Affaires Etrangères russes qui ne désirait pas provoquer les suspicions de la Turquie. Aussi, la visite n'aura-t-elle pas lieu avant le début de la Grande Guerre⁽⁸⁾.

+

+

+

NOTES - CHAPITRE VII - (1° PARTIE)

- (1) - Sur le régime Jeune-Turc. Voir André.-N.MANDELSTAM. Le sort de l'Empire Ottoman. op.cit. Première partie. Les Jeunes-Turcs avant la guerre. pp.1-76.
- (2) - Ibid., pp.30-31.
Au sujet du règne d'Abdul-Hamid et du régime Jeune-Turc, B. NIKITINE écrit : "L'état de choses empira sous Abdul-Hamid qui flattait les Kurdes pour en faire les fidèles serviteurs de son trône. On leur distribua des armes, on en forma quelques régiments de Hamidiyé, et comme résultat nous voyons augmenter le nombre des attaques Kurdes contre les "Ashirets". La Révolution Turque de 1908, tout en promettant des changements favorables aux différents peuples de l'Empire Ottoman ne fit qu'introduire le fonctionnarisme Turc au Kurdistan avec tous ses défauts et exactions. Il est vrai que les percepteurs d'impôts n'ont pas pu pénétrer chez les Ashirets. Dans un endroit d'un accès particulièrement difficile se dresse un rocher nommé "le rocher du percepteur d'impôts", au-delà duquel ce fonctionnaire ne se hasarderait pas". Cf. Une petite nation victime de la guerre : les Assyro-Chaldéens. p.609.
- (3) - Cf. André.-N.MANDELSTAM. op.cit.p.31.
- (4) - Le vicariat Chaldéen catholique d'Adana (Cilicie) fut établi par le Patriarche Elie XII ABBOLYONAN en 1891 "sur les instances des Chaldéens émigrés". En 1913, le vicaire patriarcal était le Père Etienne MAK SABO, du séminaire patriarcal.
- (5) - Cf. Konstantin Petrovic MATVEEV. (Bar-Mattai) et Mar IUKHANNA. I.I. Assiriiskii vopros vo vremiz i posle pervoi mirovoi voiny (1914-1933). Trad. arabe par Oussama NAAMAN. p.27.
- (6) - Cf. M.C. LAZAREV. Kurds kij vopros (la question Kurde). pp.161-162; cité par K.P. MATVEEV. Ibid., p.27 - traduction arabe.
- (7) - "On parle souvent des "ambitions" russes en Orient, mais si on regarde de plus près leur genèse, elles s'expliquent par l'oppression des chrétiens orientaux, dont les regards se tournaient naturellement vers le plus proche pays chrétien, la Russie, qui a été ainsi portée à ces "ambitions" par sa situation géographique". Basile NIKITINE. Une petite nation victime de la guerre : les Assyro-Chaldéens. art.cit., p.611.
- (8) - Cf. M.C. LAZAREV. op.cit., pp.233-234.
Déjà le 30 mars 1855, lors de la guerre de Crimée, le Patriarche Oraham SHIMOUN XIX, écrivait dans une lettre adressée au colonel Khrecht-CHATIYSKY : "Cher colonel, Quand vous serez disposé à marcher sur Van, je vous prie de m'en avertir une semaine avant, pour que je sois à même de me préparer et de vous porter assistance avec mes troupes. Activez votre marche et alors nous pourrions prendre Van très vite. Je vous prie d'informer le prince Bebutoff de toutes ces circonstances et d'assurer Son Excellence que je suis pour vous et vous aiderait en tout.

J'ajoute que Yezdan Chir, neveu de Béder-Khan Bek, s'est battu contre les Turcs et ils ont perdu 4 000 hommes, mais le consul anglais à Mossoul, RASSAM, l'a emprisonné après par ruse. Tous les Kurdes, restés fidèles à Yezdan Chir, me prient de les protéger. Je leur ai ordonné de ne pas toucher aux chrétiens et de faire avec les Turcs ce qu'ils voudront". Et dans une autre lettre du 15 mai 1855, il écrivait au prince Béboutoff : "... Les Arméniens et les Kurdes attendent avec impatience l'apparition des troupes russes à la frontière pour se joindre à elles". Cf. Basile NIKITINE. art.cit., p.609.

Institut kurde de Paris

DEUXIEME PARTIE

DE L'IDEE D'AUTONOMIE AUX DESILLUSIONS
(1915 - 1924)

"Our policy there is quite clear. It is to get the Persian Assyrians back to their country as soon as conditions admit of it ; and as regards the Assyrians who lived before and who are willing to live again in the areas which belong to the old Turkish Empire, either to place them in an enclave adjacent to the territories under our control, so that they may be under our wing and within easy reach of our protection, or, if we provide a home for them in their former home lands or further a field among the Kurdish peoples, to try to make such arrangements for them as may secure their safe and decent existence".

(Lord CURZON, the secretary of state for Foreign Affairs.
Parliamentary Debates. 17/12/1919. Col 290).

"Parmi les peuples non-souverains qui ont pris part à la Grande Guerre, seuls les Assyro-Chaldéens sont restés dans l'ombre. On les connaît très peu, on ne s'y intéresse pas. Pourtant si nous comparons leurs pertes à leur nombre, la disproportion est frappante et les Assyro-Chaldéens avaient le droit d'espérer qu'on s'occuperait d'eux et qu'on leur garantirait une existence meilleure en compensation de leurs souffrance".

(Basile NIKITINE. Une petite nation victime de la guerre :
les Assyro-Chaldéens. p.602).

CHAPITRE I

LES ASSYRO-CHALDEENS DURANT LA GUERRE
DE 1914 - 1918

"C'est le 18 septembre 1914 à la suite de la démarche de Mr. VEDENISKY, Consul de Russie à Ourmiah et de son attaché militaire, le colonel ANDREWISKY, chargés officiellement par leur gouvernement et ses Alliés de traiter avec la nation, que les Assyro-Chaldéens, après de longues discussions, décidèrent d'un commun accord de rejeter les propositions faites par les représentants des Puissances Centrales et de combattre aux côtés des Alliés pour la cause de droit. Cette participation de notre nation devait lui assurer l'autonomie, à la fin de la guerre".

(L'Action Assyro-Chaldéenne. 1920, juin. P.9).

"Les années de guerre ont changé la face du monde ancien. On a vu se dérouler des dynasties et des empires ; des peuples jusqu'alors opprimés ont retrouvé leur ancienne liberté ; des systèmes révolutionnaires de gouvernement ont surgi - Mais il est probable que, relativement à son importance, il n'est aucun groupe humain qui ait subi des épreuves et des secousses comparables à celles de ce petit groupe, à la fois nation et église, qui porte le nom d'Assyriens".

(Société des Nations. L'établissement des Assyriens. Préface).

"Our smallest Ally".

(W.A. WIGRAM. 1920).

"Cette page très douloureuse de l'histoire reste encore à écrire. Nous voudrions entreprendre cette tâche".

(B. NIKITINE. Ibid., p.603).

Lors du premier conflit mondial, le petit peuple Assyro-Chaldéen de 250 000 personnes sera surpris par la guerre.

Les Assyro-Chaldéens montagnards furent attaqués par les troupes des gouverneurs turcs de Mossoul, Haïdar Bey et de Van et Bitlis, renforcées par des irréguliers Kurdes. Le 10 mai 1915, ils signifièrent au gouverneur du vilayet de Van qu'ils entrent en guerre contre l'Empire Ottoman.

"The Assyrians declared war on Turkey on may 10, 1915, and that was the beginning of their terrible odyssey" (R.S. STAFFORD. The tragedy of the Assyrians. p.28).

Passés sur la rive gauche du Grand Zab, ils résistèrent courageusement. La défense de la rivière procure à 7 d'entre eux l'occasion d'un fait d'armes devenu légendaire au sein de la population. En vain, les Turcs essaient-ils d'établir un pont. A la suite d'une bataille acharnée, ils seront battus et deux seulement des 7 combattants échappèrent à la mort. Aussi, la majorité des Assyros-Chaldéens de ce réduit montagnard, au nombre de 50 000, se décidèrent-ils à quitter leurs foyers - où ils vivaient depuis le XIV^e siècle - vers la fin octobre 1915, pour se diriger vers Salamas et Ourmiah et rejoindre les Assyro-Chaldéens des plaines du Nord-Ouest de la Perse. C'est alors que plusieurs de leurs régions furent envahies et la destruction en fut complète.

Dans ce réduit montagnard, la guerre débuta par le Djihad. Voici à ce propos, une déclamation de Tahir, chef de la tribu Donstki, cachetée et datée durant la guerre : "O vous qui êtes haut placés et qu'accompagnent la puissance et la bravoure, Suto Agha et Abd-Our-Rahim. D'après la volonté d'Allah, soyez en bonne santé. Sachez après avoir agréé nos compliments que moi et Kaïmakam et Roustem Bek, et Omer Agha nous tous avons prêté le serment et conclu un accord que nous sommes ensemble et fermement décidés au grand Djihad et que nous croyons qu'il est bon que vous meniez aussi avec 200-300 hommes de guerre. Les frais de la nourriture, ainsi que les vêtements et les armes sont donnés par le gouvernement. Quoi qu'il en soit soyez tranquilles. Nous attendons votre réponse"⁽¹⁾.

Dans une lettre de Suto-Agha, chef de la tribu d'Oramar⁽²⁾ à Heyder Pacha, le vali de Mossoul écrit : "J'avais eu l'honneur de me présenter à votre Excellence au printemps dernier lors du grand Djihad quand les Askers se dirigeaient sur Tîyari et Tkhouma et vous m'avez ordonné que ma tribu d'Oramar ne restât pas, c'est pourquoi les troupeaux étaient menés dans le caza de Dehuk, tandis que moi avec mes hommes nous sommes restés à Oramar. Néanmoins, maintenant les employés du fisc exigent l'impôt sur le bétail de nos miséreux de Déhuk. Je prie votre Excellence de ne pas percevoir les impôts des réfugiés et j'espère que vous ne le ferez pas"⁽³⁾.

Une lettre aussi de Tahir Agha DOUTSKI à Suto Agha ORAMARLI: "Vous m'écrivez que Heyder Pacha est arrivé pour faire une semonce aux non-musulmans et qu'il faut que nous soyons aussi prêts ; c'est très bien. Faites-nous savoir quand il sera sur son retour pour Amadia afin que nous nous y rendions tous. Mais si l'arrivée de Son Excellence le vali là-bas s'attarde, il faut que nous tous et les gens d'Oramar avec nous attaquions ceux des villages chrétiens qui se trouvent encore (intacts) dans la région de Dizz et Allah le veut, les mettions à sac. Donnez-nous de vos nouvelles"⁽⁴⁾.

Dans les plaines de Salamas et d'Ourmiah, les Assyro-Chaldéens se trouvaient en contact avec les Russes qui tenaient des positions solides sur le front du Caucase. En effet, dès septembre 1914, un certain nombre de volontaires Assyro-Chaldéens s'étaient engagés dans l'armée du Tsar. Les corps ainsi formés occupaient les régions de Bakkale et Serai dans la province de Van. Or, dès octobre 1914, les troupes russes qui occupaient la province depuis 1911 insuffisantes en nombre et se préparant déjà à l'offensive d'Erzérroum de 1916, avaient décidé d'évacuer les plaines à l'Ouest du lac d'Ourmiah. Elles se retirèrent vers le Nord, le 2 janvier 1915 et les troupes Turco-Kurdes pénétrèrent jusqu'à Tabriz, tandis que les villages Assyro-Chaldéens à l'Ouest du lac d'Ourmiah restaient en leur possession durant plus de cinq mois (2 janvier-24 mai 1915). Les Russes furent suivis dans leur retraite par une partie de la population (près de 10 000) qui souffrit énormément des rigueurs de l'hiver pendant le voyage.⁽⁵⁾ Ceux qui restèrent se réfugièrent dans la ville d'Ourmiah et subirent toutes sortes d'atrocités pendant les vingt semaines de l'occupation Turco-Kurde de la ville.

I - LE PREMIER ACTE DE LA TRAGÉDIE ASSYRO-CHALDENNE . LES MASSACRES DE 1915

"J'ai à cœur d'établir le martyrologue d'un petit peuple, le plus intéressant mais en même temps le plus abandonné, issu d'un grand Empire de la plus ancienne civilisation du monde, dont le pays fut, comme l'Arménie, le théâtre des abominations turques dont les hommes furent tragiquement assassinés, les femmes, les enfants et les vieillards déportés au désert, pillés, martyrisés, soumis aux pires outrages.

"Plus de cent milles hommes, femmes et enfants furent lâchement massacrés par les troupes turques et les Kurdes leurs complices. "Trois cents pages teintes de sang humain ! une histoire pleine d'horreurs et d'ignominies, où les Turcs... n'en déplaît à M. LOTI, se révèle tel qu'il est, avec toute sa duplicité, tout son fanatisme, toute sa haine, sa haine implacable contre le chrétien". (Abbé J. NAAYEM. Les Assyriens-Chaldéens et les Arméniens massacrés par les Turcs. Préface, pp. I et III).

Nous avons sur ce douloureux épisode des témoignages innombrables⁽⁶⁾. En voici quelques exemples : d'après Robert M. LABAREE, missionnaire américain, le riche village de Gulpashan fut pillé par les Kurdes, les hommes tués et les femmes traitées de la plus barbare façon. Ceux restés à Dihiman, (chef-lieu de Salamas) au nombre de 800, furent torturés et massacrés par les troupes turques de Djévdet bey. Le Père E.T. ALLEN, missionnaire protestant d'Ourmiah, rapporte qu'il a enterré lui-même 161 Assyriens-Chaldéens à Tcharbash, Gulpashan et Ismael Agha Kala, massacrés par les troupes turques et des irréguliers Kurdes. Des femmes, parfois même des petites filles, dans tous les villages de la plaine d'Ourmiah, ont presque été violées. Environ mille Assyriens-Chaldéens furent tués après la retraite russe par les Kurdes, les Turcs et les Persans dans la plaine d'Ourmiah. Dans l'espace de deux semaines, tous les 45 000 Arméniens et Assyriens-Chaldéens étaient pillés et pas un village n'y échappa. 12 000 réfugiés de la plaine se sauvèrent dans la Mission américaine et 8 000 dans la Mission française d'Ourmiah. La mortalité dans la Mission américaine fut d'abord de 10 à 25, 2 000 moururent de maladie et 1 000 furent tués. Docteur William SHEDD⁽⁷⁾ missionnaire américain qui en fut un des témoins oculaires, évalue le nombre des massacrés dans le district d'Ourmiah, jusqu'au retour des Russes (24 mai 1915) à 1 000, et dans celui de Salamas à 800 ; il certifie le viol de

centaines de femmes de tout âge, à partir de huit ans et de pillage des cinq sixièmes des Assyro-Chaldéens, des Arméniens et d'autres chrétiens. Dix-huit villages furent mis à sac dans le district de Barandouz, 16 dans celui d'Ourmiah, 14 dans celui de Nazlou et trois dans celui de Tergavar. "La vie était devenue un enfer. Un très grand nombre est mort de typhus et de la fièvre typhoïde (4 000 environ). En tout, les maladies, les arrestations et les exécutions firent 25% des victimes.

"D'un côté les Kurdes envahirent la plaine, suivis par des troupes turques ; de l'autre, les villageois musulmans se mirent à piller, à massacrer et à violer. Les villages qui ne se défendaient pas pâtirent comme ceux qui opposaient de la résistance".

Le juriste André.-N. MANDELSTAM, ancien premier interprète de l'Ambassade de Russie à Constantinople et secrétaire de la seconde Conférence de la Paix, dit :

"Le petit peuple Nestorien a souffert des mains des ^{Assassins} Assyriens jeunes-turcs un martyr approchant celui des Arméniens. Sans l'ombre d'une provocation de leur part, le gouvernement turc a mis à feu et à sang le pays des chrétiens Syriaques du Hakkari, détruit leurs humbles demeures et forcé le pauvre peuple à fuir à l'étranger. Si, grâce à sa bravoure et aussi à l'aide des nobles missionnaires américains d'Ourmiah, une partie des Nestoriens a échappé au massacre, l'odieuse plan des dirigeants turcs de se débarrasser de tous les chrétiens de l'Empire est cependant apparue ici encore dans toute sa hideuse clarté". (8)

Le Hakkari et l'Azerbaïdjan persan ne furent pas les seuls lieux où se déroulèrent les massacres. Au Sud et à l'extrême-Sud de la Turquie, se perpétrèrent d'autres massacres. Dans le district de Bohtan où furent victimes un grand nombre d'Assyro-Chaldéens exécutés par les soldats turcs et Kurdes, à Kotchanès, Berwar, Tiyari, Tkhouma, Diarbékir...

"La célèbre église de Mar Zaia, à Djilu, du IV^e siècle, pour la première fois dans son histoire fut profanée. Des vases chinois rapportés jadis par les missionnaires disparurent..." (9).

L'Eglise Chaldéenne catholique à Paris vient de publier un "Missel Chaldéen" dans lequel il est question de l'étape historique 1914-1918,

"marquée par un nouveau massacre, connu surtout sous le nom de massacre arménien, dans lequel cependant plus de 30 000 Chaldéens mélangèrent leur sang avec celui de leurs frères Arméniens, avec trois évêques (ceux de Séert, de Djézireh, et l'évêque d'Ourmiah et environ vingt prêtres. Beaucoup de ces chrétiens Chaldéens, selon les témoins oculaires encore en vie, ont été groupés dans leurs églises et brûlés vifs, et d'autres attachés et égorgés comme des bêtes dans un abattoir"⁽¹⁰⁾

A cet égard, les documents de la SDN, nombreux et éloquents reconnaissent les malheurs subis par ce petit peuple. Parlant des Assyro-Chaldéens des monts Hakkari, on y lit :

"Malgré leur courage et leur valeur au combat, la guerre fut pour les Assyro-Chaldéens une série de terribles désastres. Chassés de leurs montagnes par les forces turques, ils se réfugièrent à Ourmiah, en Perse, ville qui était à l'époque aux mains des troupes russes"⁽¹¹⁾.

Vers la fin du mois de mai 1915, Djevdet bey, le gouverneur militaire de Van, ayant été chassé de la ville par les troupes russes, s'enfuit vers le Sud en passant la rivière de Bohtan, entra à Séert avec 8 000 soldats et donna ordre de massacrer tous les chrétiens de la ville et des environs. Plus de 70 villages furent saccagés, brûlés et les habitants passés au fil de l'épée.

A Diarkébir, la persécution ne fut pas moins cruelle et commença plus tôt, sous les ordres du gouverneur général. Dès le commencement de mai 1915, tous les Assyro-Chaldéens sont désarmés, des perquisitions ont lieu dans les maisons, les églises, les cimetières. Même les tombeaux sont ouverts. Les habitants Assyro-Chaldéens de la ville au nombre de 450 furent arrêtés et jetés en prison "deux fois par jour ils étaient flagellés jusqu'au sang" (Jean NAAYEM). Ensuite, une grande partie de la population fut massacrée et ce n'est que "miraculeusement" qu'un petit nombre d'Assyro-Chaldéens ait put survivre.

II - LE ROLE MILITAIRE DES ASSYRO-CHALDEENS DANS LA DEFENSE DU NORD-OUEST
DE LA PERSE AUX COTES DES RUSSES (OCTOBRE 1915 - OCTOBRE 1917).

"De nos jours les Assyro-Chaldéens ont fait parlé d'eux pendant la Grande Guerre : en 1916, une armée recrutée dans leurs rangs, et forte de 60 000 hommes, passa en Caucasic et appuyée sur les armées russes tint en échec des éléments turcs pendant fort longtemps".
(Georges DUBOIS..La question Assyro-Chaldéenne. p.57).

Lorsque les troupes russes revinrent le 24 mai 1915 et malgré une panique au mois d'août suivant, se maintinrent dans le pays.

En janvier 1916, Mar Benyamin SHIMOUN XXI fit visite au Grand-Duc Nicolas, alors commandant en chef de l'armée russe du Caucase, qui le reçut avec tous les honneurs. Les Russes demandèrent aux Assyro-Chaldéens montagnards de contribuer à la défense de la frontière persane contre les Turcs et les Kurdes. Cette consigne fut bien remplie. 25 000 Assyro-Chaldéens seront assurés par les Russes, jusqu'à octobre 1917, les Assyro-Chaldéens tenaient le château de Tchah, à moins de 80 kilomètres de Mossoul. Le général russe E.V. MALOVSKY dit au sujet de la participation des Assyro-Chaldéens : "A la fin de 1915, on forme avec les Nestoriens (Aïssores) un petit détachement d'éclaireurs à la tête duquel fut placé le drogman hors cadres du consulat russe à Ourmiah, Agha Pétros, Aïssore connaissant la langue russe et familier avec la région et ses habitants. Mais le travail de ce détachement fut insignifiant".⁽¹²⁾

Les Assyro-Chaldéens luttèrent côte à côte avec les Russes dans de très nombreuses batailles dont les quatorze suivantes furent les plus acharnées :

- | | |
|-----------------|---------------------|
| 1 - Ouchnou | 8 - Herk |
| 2 - Khan Takhte | 9 - Neri Kaneriache |
| 3 - Diliman | 10 - Sare Sate |
| 4 - Douze Dagh | 11 - Sepa Doureh |
| 5 - Khanassor | 12 - Kali-Chine |
| 6 - Bachkalé | 13 - Djoud Dagh |
| 7 - Dez Kawar | 14 - Kalan Kam |

à la suite desquelles leurs pertes s'élevèrent à 716 morts et 929 blessés. Les soldats Assyro-Chaldéens étaient alors commandés par les généraux russes : TCHERNIZOBOFF, ANDREWISKY, SIMINOFF et LEWENDOWISKY.

Dans un rapport sur la participation de la nation Assyro-Chaldéenne à la Guerre Générale aux côtés des Puissances de l'Entente, on lit : "Nous déclarons à l'honneur de la nation que nos soldats, au nombre de 3 000 seulement au début, jusqu'au désastre de l'unité russe (Boulchévisme), se sont acquittés admirablement de leur tâche, si difficile et si délicate". (L'Action Assyro-Chaldéenne. 1 20, juin. p.9)

III - AU LENDEMAIN DE LA REVOLUTION BŒLCHEVIQUE, LE RÔLE MILITAIRE DES
ASSYRO-CHALDEENS AUX CÔTES des BRITANNIQUES (DECEMBRE 1917-
JUILLET 1918).

"Tant que les Russes occupent la région d'Ourmiah, le rôle joué par les Assyriens demeure évidemment assez effacé. Mais dès 1917, la révolution désagrège les forces moscovites. Les régiments se débandent et quittent le pays. Ils abandonnent heureusement aux Nestoriens leurs réserves de vivres et de munitions. Un certain nombre d'officiers russes, restés fidèles au Tsar, n'ont pas suivi leurs hommes et vont combattre désormais dans les rangs des Assyriens. Ceux-ci sous le commandement de l'Agha Pétrou, de la tribu des Baz, se trouvent isolés et entourés de tous côtés par des populations hostiles"⁽¹³⁾.

A la fin de 1917, l'Etat-Major du 7° corps du Caucase s'occupait d'enrégimenter les Assyro-Chaldéens. En mai-juin 1917, le colonel français CHARDIGNY avec le général anglais SHOR, le colonel MARSH et le colonel PACKART de la mission militaire anglaise au Caucase, vinrent assurer les Assyro-Chaldéens de la protection des alliés et réclamer leur concours pour les opérations futures sur ce front. En septembre 1917, le colonel CHARDIGNY et le général SHOR revinrent visiter le front et immédiatement après leur départ le lieutenant français Nicolas GASFIELD de la mission française, le colonel McCARTHY, le capitaine GRACEY et le colonel DOWAL de la Mission anglaise vinrent s'entendre avec l'Etat-Major russe et les bataillons Assyro-Chaldéens. Ils avaient été précédés en septembre par la formation sanitaire française sous la direction du

(voir liste ci-jointe p. 2)

docteur Paul CAUJOLE⁽¹⁴⁾. Les bataillons Assyro-Chaldéens par les soins du général russe WALBOSKI furent munis de canons, mitrailleuses, cartouches, d'un service d'intendance, d'ambulances et de téléphones. Des officiers français viendront prendre la direction des bataillons Assyro-Chaldéens.

Le capitaine GRACEY, fit alors des promesses d'une autonomie future des Assyro-Chaldéens en échange de leur participation militaire à côté des Alliés.^(*) A ce sujet, nous avons les témoignages de Basile NIKITINE et Dr. Paul CAUJOLE, deux personnalités qui assistèrent à la fameuse réunion du 19 décembre 1917 à Ourmiah où le capitaine GRACEY réitéra ses promesses en présence du Patriarche Mar Benyamin CHIMOUN XXI, sa soeur Surma KHANUM et la notables Assyriens.

Voici d'abord ce que disait Dr. Paul CAUJOLE, le 19 janvier 1934 en réponse à une lettre du Patriarche Mar Eshaï SHIMOUN XXIII :

"En réponse à votre lettre datée du 18 janvier 1934, j'ai précisément conservé le souvenir de la conférence à laquelle vous faites allusion, pouvant même en fixer, d'une façon sûre la date exacte. La dite Conférence s'était tenue à Ourmiah, en décembre 1917, ou dans les premiers jours de janvier 1918. J'avais été convoqué à la conférence en question à laquelle je pris part aux côtés de Mr. NIKITINE, Vice-Consul de Russie à Ourmiah.

Le capitaine GRACEY qui agissait au nom de l'Intelligence Service, était venu spécialement de Van, son Quartier-Général, dans le but d'exhorter les Assyriens en vue d'organiser leur résistance contre les Turcs.

Au nom de la Grande-Bretagne, il prit sur lui le soin de fournir immédiatement les fonds nécessaires pour le paiement des troupes et des sous-officiers. Il promit pour l'avenir la proclamation de l'indépendance du peuple Assyrien"⁽¹⁵⁾.

Quant à Basile NIKITINE, il écrit au même Patriarche le 21 janvier 1934 :

LA DECLARATION du CAPITAINE GRACEY
FAITE le 19 DECEMBRE 1917 à OURMIAH (x)

"Dear Friend,

This is the first opportunity I have had to have the honour of being present with you. I wish now to speak to you with reference to the purpose and the plan of the Allied powers, concerning the small and oppressed nations such as yours. This great war that has now raged for so long, and is still raging at tremendous cost in blood and material to the Allies, has but one main object, and that is, the emancipation of small and oppressed nations such as yours. For centuries you have been crushed under the millstone of your enemies. You have been oppressed beyond measure. You have now come to the verge of extinction as a people and as language, thanks to the misdeeds of the Turks, assisted by their allies, the Germans. I have come to tell you that, inasmuch as the great Allied powers are making tremendous sacrifices, and are shedding streams of blood for the sake of saving you, and making you free, it is your duty also as a small Christian Nation to continue in the war, and fight as you have so splendidly fought in the past.

Remember what you were in bygone centuries. The mighty deeds and achievements of your Empire are today the richest treasures which adorn the museums of Europe, and which still inspire the people of the Western world.

Let the memories of your own past inspire you to the performance of greater deeds, let the hopes of a glorious future make you patient and persevering to the end.

Remember, you are fighting for your freedom ; and you must also continue to contribute toward that final goal. You should all think very deeply upon this matter, and prize your unique opportunity. It is the duty of you all to unite under the leadership of your great leader,

the Patriarch. You have been known among the great powers, and recognized by them through the great name of Mar SHIMUN.

There are no Persian Assyrians or mountain Assyrians. You are all one people, constituting the Assyrian nation. Such is the good will and wish of the Allied powers concerning you.

I have been sent by my government to declare to you, as well as to other small nations, that you are all fighting for your own freedom. I have said the same thing to the Armenians. I have just come from Van. They are continuing in their struggle for their freedom. You must all unite under one head, and do the same. And so far as the feelings of the Persian Government are concerned, you leave that matter to our legation, and to the legations of the Allied powers in Tehran.

Furthermore, all the expense of your army will be paid by the Allies. It has already been arranged with the new government of Caucasia that you shall receive all guns and ammunitions you need, and even military assistance, if you require any.

Freedom is a very precious and costly possession. It has always been bought by sacrifices. You must also be willing to do the same, if you wish to possess your fatherland, where honey and milk flow".

[Cf. G.M. DOOMAN. Who are these Assyrians ? pp.19-20]

"Je certifie que le capitaine GRACEY, commissaire pour l'Arménie et le Kurdistan, de la Mission militaire britannique, attaché à l'Etat-Major de l'armée du Caucase, vint de Van à la fin de l'année 1917 et convoqua à Ourmiah une réunion spéciale des Assyriens et des Représentants étrangers au cours de laquelle il invita le peuple Assyrien à prendre les armes. Il lui promit en outre, solennellement, l'assistance financière et politique de son gouvernement aussi bien pendant la guerre qu'au règlement ultérieur de la paix. Prié par le capitaine GRACEY, j'ai assisté à la réunion en ma qualité de Consul de Russie et avec les autres Représentants étrangers, j'ai déclaré que si les Assyriens prenaient les armes contre l'ennemi on en tiendrait compte après la guerre pour leur faire obtenir l'indépendance qu'ils auraient ainsi bien méritée"⁽¹⁶⁾.

Cet armement de troupes Assyro-Chaldéenne attira à Ourmiah l'attention du gouvernement Persan qui protesta par voie diplomatique. "Sur place, les vexations persanes contre les chrétiens n'avaient plus de bornes, les chrétiens y répondaient par des représailles. Les musulmans formèrent un complot en février 1918 contre les français et les chrétiens. La bataille tourna en faveur de ces derniers. Mais la situation devenant de plus en plus impossible le peuple Assyro-Chaldéen voulut fuir"⁽¹⁷⁾.

Mais il fut retenu par les Alliés car à la place des Russes qui avaient abandonné la guerre, il fallut résister aux Turcs et aux Kurdes. L'offensive turco-allemande se dissinait dans le Caucase avec entre autres, comme objectif, Tauris (Tabriz) et la plaine de Khoï, pour se diriger vers Ourmiah et Soldouz et attaquer la ligne anglaise Kermanchah-Bagdad.

Les Turco-Kurdes venant de Khoï, se heurtèrent aux troupes Assyro-Chaldéennes de Salamas et d'Ourmiah et furent défaits par six fois. "Mais les chrétiens étaient laissés à eux-mêmes. La Mission sanitaire française était partie ; le Patriarche Nestorien Mar Benyamin SHIMOUN XXI fut tué par trahison, le 16 mars 1918, assassiné par le chef Kurde Simko dans le district de Salamas⁽¹⁸⁾ ; les munitions manquaient absolument malgré toutes les promesses apportées par un avion anglais ; il fallut songer à la retraite devant les forces supérieures, bien encadrées et bien approvisionnées. Pendant trois mois⁽¹⁹⁾, les Assyro-Chaldéens

avaient tenu permettant ainsi aux Anglais de s'établir vaille que vaille sur la ligne Kermanchach, Hamadan, Kasvine, Enzéli"⁽²⁰⁾.

Les Armées Assyro-Chaldéennes luttèrent désespérément contre l'invasion turque dans l'espoir de se joindre à l'armée anglaise venant de Bagdad. "Elles résistent vaillamment, aidées, elles seraient capables d'arrêter l'invasion"⁽²¹⁾.

D'avril à juin 1918, des Assyro-Chaldéens avaient participé à la colonne "Dunsterforce" dirigée par le Major-Général L.C. DUNSTERVILLE, commandant les forces anglaises en Perse. En effet, en raison de la désorganisation de l'armée russe par la Révolution et de l'abandon du front du Caucase, une nouvelle route vers l'Asie s'ouvrait pour l'Allemagne : Batoum-Bakou-Boukhara, menant à la Chine et aux Indes par le Turkestan. Il s'agissait donc pour les Anglais de parer le plus vite possible au nouveau plan allemand. L'Armée Anglaise de Perse et de Mésopotamie, reçut la mission d'exécuter l'opération, qui sera confiée au Major-Général L.C. DUNSTERVILLE. Il se mit en route le 27 janvier 1918. Mais il ne put jamais gagner Tiflis. Et en dépit d'une résistance opiniâtre, les Assyro-Chaldéens, encerclés par les divisions turques à Ourmiah, n'attendaient que l'armée anglaise de DUNSTERVILLE pour couper aux ennemis la route de Perse. Le 18 juin 1918 "Ourmiah résiste toujours aux deux divisions turques venues de Mossoul qui l'encerclent depuis deux mois".⁽²²⁾

Le 5 juillet 1918, le lieutenant PENNINGTON de la 60^e escadrille, part en avion pour Ourmiah. Il portait aux défenseurs de la ville la nouvelle qu'une colonne de munitions montait de Bagdad. Les Assyro-Chaldéens se défendaient alors contre les Turcs depuis plusieurs mois. Tiendront-ils, cependant, jusqu'à l'arrivée des munitions ? "La population est découragée bien que l'armée elle-même soit prête à lutter encore."⁽²³⁾

Le 5 août 1918, Ourmiah est évacuée⁽²⁴⁾.

IV - L'EXODE FINAL VERS HAMADAN ET AU-DELA : LA RETRAITE DES
ASSYRO-CHALDEENS.

"Le Major T.T. Mac ATHER, commandant anglais, promet de prendre à la charge de son Gouvernement le soin de nos familles et de diriger plus tard à nouveau notre armée contre l'ennemi. Ces mêmes promesses furent réitérées aux différentes étapes : Bedjar, Hamadan, Khanakine et Bakouba. A l'arrivée à Hamadan en septembre 1918, le même major devenu commandant fit procéder au désarmement de notre armée sans délivrer de reçu. Voilà plus d'une année que ces braves combattants sont campés une partie à Bakouba (Mésopotamie), une autre à Hamadan et dans diverses localités en Perse et en Caucasia". (L'Action Assyro-Chaldéenne -1920, juin. pp.16-17).

Le second acte de la tragédie Assyro-Chaldéenne commença en août 1918.

"La colonne des munitions est arrivée, mais accompagnée seulement d'un escadron de hussards. La foule, prise de panique, s'est découragée à la vue de l'insuffisance du renfort, les forces turques grossissant toujours. Elle a fui à travers la brèche faite dans la ligne ennemie. L'armée, obligée de protéger les familles contre les attaques des Turcs et des Kurdes, se dirige également vers Hamadan⁽²⁵⁾.

80 000 Assyro-Chaldéens se mirent donc sur les routes. Les 14 000 restés à Ourmiah furent massacrés par les Turcs. Mgr. SONTAG⁽²⁶⁾, délégué apostolique, y trouva la mort massacré par les Turco-Kurdes, dans la Mission française d'Ourmiah. 40 000 trouveront la mort sur les routes et les 40 000 survivants atteignirent Hamadan le 15 septembre 1918 après une brève escale à Sain Qaleh.

Plusieurs observateurs qualifient cet exode d'épopée. Nous en citons quelques-uns. D'abord, un document de la SDN :

"En dépit de leur résistance pendant toute une période de guerre pénible et irrégulière, leur situation en Perse, quand arriva l'été de 1918, était devenue intenable et il ne leur restait d'autre ressource que de battre en retraite pour rejoindre les forces britanniques de Mésopotamie. Après avoir parcouru dans la débandade 300 miles (480 Kms)

en direction du Sud-Est, avec leurs familles, leur bétail et leurs biens, les Assyriens arrivèrent en fin à Hamadan, décimés par de perpétuelles attaques des Turcs, des Kurdes et des Persans sur tous les flancs. Brûlés par la chaleur de l'été, ravagés par le typhus, la dysanterie, la variole et le choléra, vieillards et enfants, épuisés de fatigue et de fièvre, étaient abandonnés sur le bord de la route, et les morts et les mourants marquaient le chemin de la retraite. A la fin, après avoir perdu 20 000 d'entre eux, les survivants atteignirent Hamadan et prirent contact avec les troupes britanniques"⁽²⁷⁾.

Dans une lettre adressée au Patriarche Mar Eshaï SHIMOUN XXIII, en 1933, le colonel J.J. McCARTHY déclarait à ce sujet : "Peu de gens se rendent compte de ce qu'à souffert votre infortuné peuple et de ce qu'il continue à supporter en retour de sa loyauté envers l'Angleterre. Je ferai mon possible pour faire connaître les terribles tribulations qu'il a endurées sous mes propres yeux. Non, jamais je n'oublierai cette retraite d'Ourmiah quand, sous le coup d'une terrible panique, il prit le chemin de Bidjar. Non! jamais je ne voudrai revoir quelque chose de semblable"⁽²⁸⁾.

Pour sa part, le capitaine Jean FERRY dit :

"Le reste de la population Assyrienne, concentrée près d'Ourmiah, en butte aux attaques incessantes des Ottomans, privé de son chef, ne recevant aucune nouvelle du Sud, ne peut plus résister. La retraite vers l'Est est décidée. Elle s'exécute dans de très mauvaises conditions et tourne bientôt en débâcle. Harcelés par les bandes Kurdes, ralentie dans leur marche par les femmes, les enfants, les troupeaux, les Assyriens se débandent. C'est le sauve qui peut tragique et désastreux de pauvres gens affolés. Les cadavres jalonnent la route. Le nombre des victimes représenterait les deux tiers de la population totale. Harassés, épuisés, les survivants atteignent Hamadan. Les Anglais se méprennent d'abord, ont ouvert le feu sur eux et quelques nouvelles victimes jonchent encore le sol"⁽²⁹⁾.

Les Anglais utilisent cette population à la construction de la route Hamadan-Kermanchach-Khanaqin. D'autres sont enrôlés dans les troupes britanniques et ce fut le début des Assyriens Levies dont nous parlerons plus loin.

Les Anglais levèrent un fort contingent Assyro-Chaldéen comme en a fait foi le colonel McCARTHY : on l'employa dans le Kurdistan au Nord de l'Irak, à Rawanduz et ailleurs en vue de soutenir l'autorité britannique dans ce territoire turbulent. Les familles de ce contingent et le reste de la population furent dirigés sur Bâkûbâ en Mésopotamie où ils restèrent pendant la durée d'une année⁽³⁰⁾.

En versant leur sang pour leur attachement à la cause des Alliés, les Assyro-Chaldéens nourrissaient un espoir le lendemain de la défaite de l'Empire Ottoman.

Institut kurde de Paris

NOTES - CHAPITRE I - (2° PARTIE)

- (1) - Cf. B.NIKITINE. Le problème Assyrien. p.230
- (2) - Cf. Oramar. par B.NIKITINE dans Encyclopédie de l'Islam. 1° Ed. T.III. pp.1059-1061.
- (3) - Cf. B.NIKITINE. Le problème Assyrien. p.230.
- (4) - Ibid, p.230.
En octobre-décembre 1916, l'Asie française écrivait sous le titre: "L'extermination des Nestoriens" :
"D'après des nouvelles venues par la voie de l'Egypte, les Turcs se sont attaqués à une autre nationalité chrétienne de l'Empire Ottoman : des massacres des Nestoriens ont été commencé dans la région de Mardine. Ainsi se poursuit après les Arméniens, les Syriens et une partie des éléments Grecs de l'Asie Mineure, la destruction des nationalités chrétiennes qui, dans l'esprit des Jeunes-Turcs et de leurs conseillers allemands étaient à supprimer comme faisant obstacle à la turquisation de l'Empire Ottoman". p.174.
En Avril-juin, 1917, le même périodique revenait sur le sujet sous le titre : "Les Nestoriens du Kurdistan":
"On a annoncé il y a quelque temps le massacre au moins partiel des Nestoriens du Kurdistan. Ceux-ci forment une petite communauté religieuse ou, comme on dit dans la langue administrative turque, un petit "millet" qui se gouvernait jusqu'à ces dernières années, en matière religieuse et civile, par ses propres autorités ecclésiastiques, selon le régime de tolérance un peu méprisante que les conquérants turcs avaient accordé aux populations soumises qui conservaient la foi chrétienne". p.91.
- (5) - Depuis la deuxième moitié du XVIII^e siècle, des Assyro-Chaldéens s'étaient installés en Géorgie et vers 1828 en Arménie après le Traité de Turkman-Tchaï. En 1938, ils étaient 20 000 en URSS et plusieurs furent tués lors du second Conflit Mondial.
- (6) - Nous renvoyons à notre bibliographie qui contient de nombreuses références sur le Génocide de 1915. Cf. particulièrement Blue Book. The treatment of Armenians in the Ottoman Empire. pp.99-192, dont nous avons extrait les témoignages ci-dessus.
- (7) - "Il n'y a pas de classe musulmane qu'on puisse exempter du blâme. Les villageois participaient au pillage et aux crimes, et les personnes des classes supérieures totéraient les méfaits et prenaient leur part du butin. Les Kurdes étaient dans leur élément naturel. Les Turcs non seulement provoquaient tout ce qui arriva, mais participaient aux pires des crimes... Tout cela était dû à des causes différentes : l'une était la jalousie de la plus grande prospérité des chrétiens : l'animosité politique, la haine de race et le fanatisme religieux y étaient aussi pour quelque chose. Il y avait aussi une mauvaise intention précise et déterminée ("definite and tedermined purpose and malice") dans la conduite des fonctionnaires Turcs. On peut dire sûrement qu'une partie de ces méfaits et dévastations est due directement aux Turcs et que rien ne serait arrivé sans eux".

Cf. Blue Book. p.104. Dr.W.A. SHEDD qui a également écrit : The Syrians of Persia and Eastern Turkey, dans : Bulletin of the American Geographical Society, vol.XXXV, 1903, pp.1-7, mourut du typhus en juillet 1918 en accompagnant les Assyro-Chaldéens dans leur retraite à Sain Qaleh. Le Chanoine W.A. WIGRAM dira à son sujet : "one very valuable life was sacrificed at Sain Qaleh. Dr. SHEDD, the American missionary who had shared the sufferings of the people throughout, died of typhus at that place".

- (8) - Cf. Le sort de l'Empire Ottoman. p.335.
- (9) - Cf. Basile NIKITINE. Encyclopédie de l'Islam. 1° éd. T.III. Nestoriens. p.967.
- (10) - p.280
- (11) - Cf. L'établissement des Assyriens.... p.9
- (12) - Cf. Jean FERRY. Les Assyriens. p.32.
- (13) - Ibid, p.33
"Quatre généraux russes avaient pris la tête de nos troupes et, après avoir en quatorze batailles, repoussé les Kurdes et les Turcs, commandés par HAIDER Bey, gouverneur de Van, beau-frère d'Enver Pacha, de sinistre mémoire, nos forces vers la fin de 1915, atteignirent le front russe, sur la frontière turco-persane.
Nous occupions encore ces positions quand survint la débâcle de l'armée du Tsar, et jusqu'à l'armistice nous n'avons cessé de nous battre, souvent contre des forces supérieures soutenues et ravitaillées par l'Entente qui s'était formellement engagée à nous accorder son secours moral et matériel". cf. L'Action Assyro-Chaldéenne. 1920, n°7. p.120.
- (14) - "Un hôpital militaire français, l'ambulance alpine, attachée aux troupes russes du 7° corps d'armée, se trouvait depuis août 1917 à Ourmiah.
En janvier 1918, cet hôpital reçut l'ordre de rester à Ourmiah à la disposition des troupes Assyro-Chaldéennes. Le médecin-chef de cette ambulance, docteur CAUJOLE, rendit de nombreux services aux formations militaires et faisait une propagande intense pour attirer sous les drapeaux les Assyriens sédentaires, ceux de Perse. Mais ses activités ne se faisaient pas sans risques. Il reçut un jour un coup de poignard en pleine poitrine ; l'agresseur, un Persan, travaillant avec les Allemands, réussit à s'enfuir.
Le docteur CAUJOLE sur donner à son hôpital un prestige qui lui valait le respect de tout le monde à Ourmiah. En dehors des soldats russes, l'hôpital donnait des secours aux Persans et mêmes aux Kurdes". Cf. Nicolas GASFIELD. Au front de Perse pendant la Grande Guerre. p.125. De cette ambulance française, l'auteur disait : "Bien organisée, bien installée, propre et coquette, avec son personnel discipliné et courtois, elle reflétait bien son pays d'origine et paraissait une oasis de culture dans ce triste désert Persan, où tout était sale et répugnant, tout était à vendre et à acheter". p.125.

L'Action Assyro-Chaldéenne écrivait, pour sa part, au sujet de la mission du Dr. CAUJOLE : "La mission du lieutenant-colonel CAUJOLE venant de la Russie fut pour notre armée une aide des plus précieuses ; son oeuvre fut considérable, nos huit médecins dirigés par la Mission Américaine ne pouvaient suffire au pansement de tous nos blessés. Pendant les six mois de son séjour, cette mission française fut le soutien moral de notre nation abandonnée à ses seules ressources et appelée à remplir une tâche effrayante, si l'on considère notre nombre et nos organisations plutôt primitives. Nos braves guerriers furent encouragés par le dévouement et les marques d'amitié que leur prodiguaient les soldats français qui les suivaient toujours, même sur les lieux de combats les plus périlleux, et transportaient les blessés, au besoin sur leur dos. Ses fonctions de général en chef permirent à notre commandant Agha Pétros de décerner un certain nombre de décorations russes (St. Georges) à des membres de cette mission en reconnaissance de leur belle conduite. Lors de son départ, cette mission nous fit don de son important stock de médicaments. Son court séjour parmi nous a laissé un souvenir ineffaçable". (1920, juin. p.13).

- (15) - Cf. Le drame Assyrien. p.18.
"Le capitaine GRACEY encourage la nation Assyro-Chaldéenne et confirme les engagements de M. WEDENISKY au sujet de l'autonomie future qui lui serait accordée par les Alliés si elle continuait à combattre. Il déclare en outre que les Alliés étaient prêts à accorder leur concours moral et matériel, à fournir des armes, des munitions, de l'argent et des officiers. Après le capitaine GRACEY, les représentants de la France, de l'Amérique et de la Russie confirment à leur tour les engagements du représentant britannique. Nos représentants en présence de ces garanties qui fixent nettement notre future autonomie, acceptent au nom de notre nation de continuer à se battre aux côtés des Alliés. Il est décidé à l'unanimité de l'assemblée que l'armée Assyro-Chaldéenne serait réorganisée et remplacerait l'armée russe depuis Serai-Bachkala jusqu'au Saoujboulak". cf. L'Action Assyro-Chaldéenne. 1920, juin. pp.13-14.
- (16) - Ibid, p.19
- (17) - Cf. Aristide CHATELET. La question Assyro-Chaldéenne. Archives militaires françaises. p.2.
"Nos soldats, malgré leur nombre restreint, s'opposèrent obstinément à l'armée turque... Depuis le 9 février au 14 juillet 1918, notre armée a livré 14 combats, les plus importants sont :

| | |
|------------------|-------------------|
| 1 - Ourmiah | 8 - Salamas |
| 2 - Tchankaralou | 9 - Ouramar |
| 3 - Karabagh | 10 - Koussa Kouli |
| 4 - Tcharikala | 11 - Mergavar |
| 5 - Ouchnou | 12 - Sir |
| 6 - Berendize | 13 - Kerme Abade |
| 7 - Askar Abade | 14 - Kala Paswa |

Pendant lesquels notre armée a capturé 884 soldats (sans compter les pertes d'hommes causés aux ennemis), 45 officiers, 4 docteurs, 5 450 fusils, 28 mitrailleuses, 6 canons, 800 000 cartouches,

778 bêtes de Somnie et 200 000 moutons, contre une perte de 1 148 (dont 400 tués et 708 blessés), 1 officier, 400 fusils et 51 chevaux. Malgré le continuel bombardement effectué par les 64 canons et les 200 mitrailleuses de l'ennemi, tous ces combats furent heureux grâce à la capacité de nos chefs". Cf. L'Action Assyro-Chaldéenne. 1920, juin. pp.14-15.

- (18) - En mai-septembre, 1918, l'Asie française écrivait sous le titre : "La situation des chrétiens Assyriens" :
"On a appris, il y a quelques semaines, la mort de Mgr. Mar SHIMOUN, catholicos ou Patriarche des chrétiens, que nous appelons Nestoriens et qui s'appellent eux-mêmes les Assyriens. Mgr. Mar SHIMOUN, selon la tradition, avait été élevé dès sa plus tendre enfance pour être prêtre et peut-être revêtir le patriarcat qui était dans sa famille et qui lui fut conféré en 1903, alors qu'il n'avait que seize ans, à la mort d'un de ses oncles revêtu de cette dignité. Mgr. Mar SHIMOUN avait été élevé au siège patriarcal des Assyriens à Koutchanès, dans le Kurdistan. Il était le cent trente-huitième catholicos des Assyriens. Son neveu, élevé comme il l'a été lui-même, sera sans doute, si les événements s'y prêtent, le prochain patriarche de cette confession.
On peut voir en lui une victime de plus de la trahison bolchévik. Les Nestoriens, massacrés en partie par les Turcs, avaient en effet pris part à la guerre et donné aux troupes russes de la frontière occidentale de Perse un appui qui ne fut pas à dédaigner. Mais, abandonnés lors de la dispersion de la force russe, ils ne purent continuer à résister, se réfugièrent en Perse où un grand nombre d'entre eux sont morts de faim ou ont été massacrés : c'est de cette façon qu'aurait péri leur patriarche".
- (19) - En revanche, les Assyro-Chaldéens sédentaires d'Ourmiah, élirent un Comité National composé de notables et de quelques prêtres et qui était chargé du ravitaillement des troupes en imposant les habitants.
"Mais au lieu de s'acquitter de cette tâche pratique d'une façon satisfaisante, il manquait à tous ses engagements, se montrait inapte à toute organisation et passait son temps en discours et discussions ; en vrais orientaux, les membres du Comité parlaient sans fin, donnaient pleine liberté à leur imagination et faisaient des projets sur la résurrection de l'ancien Empire Assyro-Babylonien". Cf. Nicolas GASFIELD. Art.cit.p.128.
- (20) - Cf. A. CHATELET. art.cit.pp.2-3.
- (21) - Cf. A. POIDEBARD. Au carrefour des routes de Perse. p.94.
- (22) - Ibid, p.111.
- (23) - Ibid, p.114.
"Le 5 juillet 1918, notre commandant en chef reçut la visite d'un aviateur anglais venu de Kaswine porteur de l'ordre (N°6/1093) du général commandant les forces anglaises en Perse l'invitant à enlever les quatre positions turques suivantes : Ouchnou, Cala Paswa, Soul-Douz et Saoujboulak, puis à rejoindre l'armée anglaise. Cette invitation fut accueillie avec joie. En quelques

jours une partie de notre armée commandée par le général Agha Pétros enlève les quatre positions susmentionnées et rejoint les Anglais à Saoujboulak". Cf. L'Action Assyro-Chaldéenne, 1920, juin, p.16.

- (24) - Le 25 avril 1918, les Français qui se trouvaient à Ourmiah reçurent par l'intermédiaire du Consul de France à Tauris, l'ordre de quitter la ville. Le lieutenant N. GASFIELD y resta sur la demande de colonels russes. En juin 1918, la situation à Ourmiah était devenue intolérable.
"Les mollahs incitaient les fidèles dans les mosquées à prendre les armes contre les chrétiens. Le parti démocratique persan, soutenu par les émissaires allemands, encourageaient les musulmans à la révolte". Cf. N. GASFIELD. art.cit. p.128. L'auteur portait le jugement suivant sur les dirigeants Assyro-Chaldéens :
"Il devenait évident pour moi que tous ces chefs Assyriens n'étaient ni des héros, ni des chevaliers sans reproches, mais tout simplement des orientaux vaniteux, poursuivant des buts personnels ; la perfidie et la trahison sont d'un usage courant depuis des siècles dans ces pays d'Orient, et l'assassinat est le moyen le plus efficace pour écarter l'adversaire.
Pourtant, il serait injuste de ma part d'attribuer cette mentalité au Patriarche Mar SHIMOUN, peut être unique dans son amour et dans son dévouement pour son petit peuple". pp.129-130.
- (25) - Cf. A POIDEBARD. op.cit. pp.115-116.
- (26) - "La noble image de ce prélat ne s'effacera jamais de ma mémoire ; à son activité en Perse, à ses oeuvres de charité on pourrait consacrer tout un ouvrage. Quelle abnégation, quelle suprême bonté ! Je dois aussi noter les services rendus par Mgr. SONTAG à la cause des Alliés à Ourmiah ; patriote ardent il utilisa son autorité pour faciliter notre tâche avec la mesure et le tact qui convenaient à sa qualité de pasteur catholique, il faisait de la propagande discrète pour le recrutement de nos troupes, destinées en premier lieu à protéger les chrétiens contre les musulmans persans et turcs". cf. N. GASFIELD. art.cit. p.126.
- (27) - Cf. L'établissement des Assyriens. p.10
- (28) - Cf. Le drame Assyrien. p.17
- (29) - op.cit. p.34. Sur cet effroyable exode, en voici le récit et le témoignage du lieutenant Nicolas GASFIELD :
"Pendant des jours et des jours arrivaient ces malheureux, épuisés de fatigue, affamés et terrorisés par les Kurdes, qui les attaquèrent plusieurs fois sur leur long et triste chemin. C'était un exode tragique, provoqué par l'apparition brusque des bandes Kurdes, à Ourmiah. Les malades et les vieillards, qui ne pouvaient pas entreprendre cette longue marche par cette chaleur tropicale, se sauvèrent à la mission catholique, où, aussitôt entrés, ils furent tués par les Kurdes.
Des milliers trouvèrent la mort sur la route d'Ourmiah à Hamadan, les uns de fatigue, les autres massacrés par les Kurdes ; leurs bestiaux épuisés, privés de fourrage et d'eau dans ce pays désert, tombaient à côté de leurs maîtres...

Peu de temps après cet exode, je fus envoyé par l'Etat-Major Anglais de Hamadan à Bidjar ; le long de la grande route suivie par ces malheureux gisaient des cadavres effroyablement nombreux, des hommes, des femmes et des enfants deshabillés par les Kurdes ; des volées de corbeaux couvraient les cadavres ; à côté on voyait des chevaux et des buffles ; c'était une horreur d'autant plus pénible que le soleil torride de la Perse avait décomposé les cadavres et rempli l'air d'une odeur affreuse, qui donnait des nausées. Pour avoir une idée de ce triste calvaire, il suffit de dire que des 80 000 chrétiens partis d'Ourmiah, la moitié seulement put rejoindre Hamadan". art.cit. pp.150-151.

- (30) - En octobre 1918-janvier 1919, l'Asie Française écrivait sous le titre : "Les Chrétiens Nestoriens".
"Nous avons signalé à diverses reprises la situation effroyable des chrétiens Nestoriens du Kurdistan et du Nord-Ouest de la Perse. Ils ont été abominablement massacrés par les Turcs et par leurs associés les Kurdes.
D'après des télégrammes de Mésopotamie, 47 000 d'entre eux se sont réfugiés dans les lignes britanniques ; beaucoup ont été dirigés sur des camps aux environs de Bagdad. Il s'en trouve encore 10 000 dans les bourgades du Kurdistan et d'autres errent dans les montagnes : un grand nombre de ceux-ci viennent de la région d'Ourmiah qui fut isolée de tout contact avec le reste du monde pendant l'occupation du Nord-Ouest de la Perse, par les Turcs. Une grande partie de la population d'Ourmiah, comprenant des Nestoriens, des Arméniens et des Russes s'est réfugiée en Mésopotamie". p.158.

CHAPITRE II

LA QUESTION ASSYRO-CHALDENNE
DEVANT LA CONFERENCE DE LA PAIX

"Dans les Conférences où la nation Assyro-Chaldéenne n'a eu qu'un droit de présence, et encore!... La question est discutée dans l'intérêt des Alliés, jamais du véritable intéressé. Les régions ont été partagées en zones d'influence".

(Docteur Victor YONANN. Un paradoxe. dans : L'Action Assyro-Chaldéenne. 1920).

"Et en Europe, que fait-on ? On discute toujours... On s'acharne à disloquer nos régions. Et en Caucasic, en Amérique, on désespère, on s'installe définitivement ! Et demain, tout le monde refusera de revoir son pays. A quoi bon ?... Est-ce pour humer l'air du sol, mêlé d'internationalisme ! Ou tout ou rien !

Nous ne demandons pas Bagdad mais Mossoul nous la voulons.

On nous a promis l'autonomie ; mais va-t-on nous l'accorder sur les déserts de l'Ouest ?

La Grande-Bretagne est suffisamment riche par ailleurs pour que sa convoitise nous accorde les quelques biens que nous avons avec Mossoul et ses environs.

Nous attendons toujours la réalisation de ces promesses".

(Docteur Victor YONANN. Ibid).

"Cette nation Chaldéenne, qui a vaillamment combattu aux côtés des Alliés durant cette guerre, s'est acquis de nombreux droits à notre affection par les belles qualités de bravoure et de sacrifice qu'elle a alors montrées".

(Général GOURAUD. L'Action Assyro-Chaldéenne. 1920, mai. p.22).

I - AU LENDEMAIN DE LA DÉFAITE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Le gouvernement britannique reconnut les services rendus par les Assyro-Chaldéens :

"Le gouvernement de sa Majesté britannique a pris en grande considération pour quelques temps, la question de la sauvegarde des intérêts du peuple Assyrien, prenant en considération et les services rendus à la cause des Alliés durant la guerre, et ses futures relations avec le gouvernement irakien"⁽¹⁾.

Cette déclaration du haut-commissaire britannique en Irak, Sir Henry DOBBS, le 1er mai 1924, avait été précédée par une déclaration similaire faite par Sir Percy COX, ex-haut-commissaire britannique en Irak. Dans son "Rapport officiel sur l'Administration irakienne. Octobre 1920-Mars 1922", il écrivait :

"Les Assyriens au nombre d'environ 35 000 furent reconnus comme des Alliés par la Grande-Bretagne en guerre, parce qu'ils étaient considérés comme le groupement le plus important et elle s'en servit dans la campagne de 1919 au Kurdistan. Une promesse nette d'installation sous un gouvernement bienveillant même si ce ne devait pas être le gouvernement britannique leur fut faite, et leur territoire se trouverait sinon dans la partie administrée par nous, du moins devrait toucher notre frontière immédiate"⁽²⁾⁽³⁾.

Dans ce même rapport (page 102), on suggérait l'idée d'une "enclave Assyrienne":

"Divers plans pour l'établissement des Assyriens ont été débattus ; le meilleur fut celui d'une "enclave" dans le district d'Amadiyah. Il fut approuvé par le colonel Arnold TALBOT WILSON⁽⁴⁾ et le colonel LEACHMAN officier politique à Mossoul.

"Il fut bien reçu, en outre, par une grande partie du peuple, et le bataillon Assyrien, formé d'Assyriens mêmes pour servir au Kurdistan (celui-là même qui rendit de si bons services dans la campagne de 1919) prit en conséquence, les mesures les plus draconiennes pour nettoyer la contrée. Mais notre gouvernement à Londres fut incapable d'une décision

sur ce point jusqu'à ce que les troupes britanniques évacuèrent le pays, et ainsi le projet devient impraticable".

Ce projet d'une enclave Assyro-Chaldéenne défendue par le colonel A.T.WILSON, commissaire civil en Mésopotamie (1917-1920), avait déjà été avancée par Lord CURZON, secrétaire d'Etat au Foreign Office, qui le 17 décembre 1919, lors d'un débat sur cette question à la Chambre des Lords, préconisait une enclave Assyrienne au Nord du vilayet de Mossoul. Lord CURZON venait auparavant de recevoir à Londres, Surma KHANUM, tante du nouveau Patriarche Nestorien Mar Eshaï SHIMOUN XXIII, en novembre 1919, à qui il annonce que la Délégation britannique à la Conférence de la Paix, oeuvrait dans le sens de la reconnaissance politique des Assyro-Chaldéens.

En 1918-1920, on débattait beaucoup de la question Assyro-Chaldéenne dans les milieux politiques, religieux et diplomatiques européens et même américains. Le 4 décembre 1918, se tenait à Londres un meeting public en faveur des Assyro-Chaldéens et des Arméniens dans le hall central de Westminster. Y participaient : l'Archevêque de Canterbury, Randall T. DAVIDSON, ami des Assyriens Nestoriens, l'évêque de Londres, l'Archevêque d'Athènes⁽⁵⁾... Par ailleurs, les amis des Assyro-Chaldéens catholiques créaient dans ce même pays "Chaldean Relief Committee", en avril 1920 présidé par Lady SYKES⁽⁶⁾ et à l'instigation de l'abbé Chaldéen Jean NAAYEM qui "muni des permissions nécessaires de la Sainte Congrégation et de son Patriarche, s'est voué tout entier au service de ses compatriotes qu'il fait connaître à la charité anglaise". Immédiatement, après l'avoir fondé, il obtint la permission de sa Congrégation pour six mois de séjour en Amérique où il devra former un comité de secours à l'instar de celui de Londres.

En France, les missionnaires catholiques agissaient dans le même sens. Les Lazaristes étaient particulièrement actifs, au 95 rue de Sèvres, Paris⁽⁷⁾. De même, le mensuel, l'Asie Française, publiait régulièrement des informations relatives au sort des Assyro-Chaldéens. En 1920, eut lieu une Mission apostolique du cardinal DUBOIS en Orient. Trois discours, rendus publics par l'imprimerie Alsabatt, Beyrouth, ont été prononcés par Mgr. GREUTE, évêque du Mans, à Jérusalem, Beyrouth et Constantinople.

Aux Etats-Unis également, les missionnaires protestants avaient créé en pleine guerre "Armenian, Syrian Relief Committee" pour venir en aide à ces populations malheureuses. Il comprenait les comités des oeuvres du secours arménien, du secours de guerre persan et du secours en Syrie et en Palestine, dont le président était James L. BARTON, et William Walter ROCKWELL, comme membre de la direction⁽⁸⁾.

Que voulaient à l'époque les Assyro-Chaldéens et à quoi s'attendaient-ils de la part de la Conférence de la Paix qui se tenait à Paris ? En dépit de leurs différences d'interprétation politique et de leurs divergences relatives au futur Etat mandataire sur une Assyro-Chaldée indépendante, ils prônaient, toutes tendances confondues, un Etat Assyro-Chaldéen à Mossoul, au Nord de l'Irak mais dont les contours variaient et étaient parfois généreusement tracés. Les survivants des massacres étaient en droit de penser qu'après tant de sacrifices dans la lutte contre les Turcs, ils reviendraient en "vainqueurs" prendre possession de leur patrie devenue indépendante. C'est bien d'ailleurs ce qui leur avait été solennellement promis.

II - LES REVENDICATIONS ASSYRO-CHALDENNES

"A cette heure grave où se fixent les destinées des peuples et se jouent le sort des petites nations s'agitent fébrilement pour se faire entendre de ceux que la victoire a placés en tête du mouvement dont le but est de mettre un terme aux dissensions futures par la reconnaissance des droits patrimoniaux propres à chaque race différente, nous élevons la voix au nom de tous les Assyro-Chaldéens et attirons l'attention de la Conférence de la Paix et de l'Europe victorieuse sur ce petit peuple de braves qui s'est maintenu depuis les temps Bibliques jusqu'à nos jours en portant dans son coeur, la flamme de ses aïeux qui furent les héros des temps passés.

"La haute Mésopotamie et le Kurdistan Assyrien.... n'est qu'un petit morceau du grand Empire Assyro-Chaldéen". (M.K. A la Conférence de la Paix. pp.6 et 9).

En dépouillant les Archives diplomatiques, françaises et anglaises, nous avons constaté que contrairement au discours dominant, cinq

mémemorandums furent remis au secrétariat de la Conférence de la Paix, par l'intermédiaire, soit de la Délégation française, soit de la Délégation britannique, et quatre Délégations étaient présentes à Paris en 1919-1920, lesquelles réclamaient, sans exception, un Etat Assyro-Chaldéen :

- Une délégation Assyro-Chaldéenne catholique venue de Turquie, dirigée par Saïd A. NAMIK, secrétaire général et Nedjib RUSTEM, bénéficiant du soutien du Patriarche Chaldéen de Babylone, Mgr. Joseph Emmanuel II THOMAS, qui viendra en Europe faire entendre le message en 1919⁽⁹⁾.

- Une délégation Assyrienne Nestorienne des Etats-Unis, dirigée par Joel E. WERDA, président de Assyrian Associations of America (fondée le 26 février 1918), et Dr. A.K. YOOSUF.

- Une délégation conduite par Jesse Malek YONAN, représentant des Assyro-Chaldéens d'Ourmiah, de Salamas et Soldouz et Abraham YOHANANN, représentant des Assyro-Chaldéens résidant aux Etats-Unis. La délégation comprenait également Lazare YACOUBOFF, Shimmon GANJA et père Lazare GEORGE, délégués des Assyro-Chaldéens du Caucase.

- Une délégation des Assyro-Chaldéens du Caucase conduite par Lazare YACOUBOFF, mentionné ci-dessus, qui présenta un mémorandum à titre de Président du Conseil National Assyrien de la Transcaucasie et Président de la délégation du même nom.

- Un mémorandum envoyé à la conférence par le Patriarche Nestorien Mar Paulus SHIMOUN XXII, du camp des réfugiés de bākūbā, le 21 février 1919, par l'intermédiaire de l'India Office qui n'était pas favorable à une présence assyrienne à cette conférence⁽¹⁰⁾.

U) - La tendance Chaldéenne catholique

"Nous sommes en retard sur les Arméniens, sur les Géorgiens, même sur les Tartares de l'Azerbaïdjan! Et cependant il n'y eut jamais d'aspirations plus justes et plus légitimes que les nôtres. Quand nous déciderons-nous à agir? Quand nous déciderons-nous à rattraper le temps perdu". (J. GOREK de KERBORAN. L'Action Assyro-Chaldéenne. 1920, octobre. p.209).

Présentés par Saïd NAMIK et Rustum NEDJIB, qui furent reçus par Paul DESHANEL, Président de la République Française, en mars 1920, on peut résumer ainsi les revendications des Assyro-Chaldéens catholiques⁽¹¹⁾ :

A) L'Etat Assyro-Chaldéen

1 - Former un Etat Assyro-Chaldéen autonome et qui devra devenir par la suite indépendant.

Cet Etat comprendra :

- a) - Le vilayet de Mossoul en entier.
- b) - Le vilayet de Diarbékir (mise à part la partie qui se trouve au nord du Mourad-Sou, branche sud de l'Euphrate supérieur).
- c) - Les régions du Sandjak d'Alep et d'Ourfa (vilayet d'Alep) ; du Sandjak de Deïr-el-Zor situé à l'est de l'Euphrate ;
le Sandjak de Séert (vilayet de Bitlis) ;
le Sandjak de Hakkari (vilayet de Van).
- d) - Les territoires présentement persans de Ourmiah et Salamas situés à l'ouest du lac d'Ourmiah.

Le développement de cette population et la prospérité de son Etat, estiment les représentants, exigent l'accès à la mer. En conséquence, ils demandent deux débouchés :

- 1°) sur la Méditerranée par Alexandrette⁽¹²⁾,
- 2°) sur le Golfe persique par le Tigre, l'Euphrate et le Chat-el-Arab.

Sur ces voies fluviales et terrestres, la liberté du transport des voyageurs quels qu'ils soient et des marchandises "doit nous être assurée en franchise complète".

La détermination précise et définitive devant être faite par une Commission mixte comprenant à la fois des délégués Assyro-Chaldéens et des délégués des Etats voisins.

2 - L'existence de la nation Assyro-Chaldéenne sera garantie par les puissances de l'Entente et la ligue des Nations.

3 - La nation Assyro-Chaldéenne demande le mandat d'un grand Etat de l'Entente pour une durée qui lui permettra d'acquérir l'aptitude à se gouverner elle-même ; pour le choix de la puissance mandataire, la Délégation Assyro-Chaldéenne devra être consultée.

4 - Les Assyro-Chaldéens restés en dehors de la Métropole demandent la garantie de leur développement national et tous les droits civils et politiques.

5 - Les Assyro-Chaldéens victimes des massacres, persécutés ou contraints à l'émigration par les gouvernements turc et persan, demandent le paiement d'une indemnité réparatrice par ces deux gouvernements. En revanche, l'Etat Assyro-Chaldéen s'engage à prendre sa part des dettes publiques ottomane et persane.

6 - L'Etat mandataire aura les droits et les devoirs suivants :

- a) - Il prendra toutes les mesures nécessaires pour éviter le renouvellement des massacres et permettre à l'Etat Assyro-Chaldéen de se constituer librement.
- b) - Désarmement de toute la population.
- c) - Sanctions contre tous ceux qui ont pris part aux massacres, déportations, spoliations, destructions, et leurs complices. Expulsion de tous les suspects.
- d) - Mesures à prendre pour que tous ceux qui ont été contraints, par la violence, d'embrasser l'Islam reviennent à la religion de leurs pères.
- e) - Restitution de tous les biens, meubles et immeubles, particuliers et nationaux à leurs propriétaires légitimes. Reconstruction des édifices détruits.
- f) - Liquidation des biens meubles et immeubles nationaux et des biens meubles et immeubles et particuliers des Assyro-Chaldéens tombés hors de la métropole sans laisser d'héritiers. Cette liquidation s'opérera sous le contrôle d'une commission nommée par l'Etat Assyro-Chaldéen.
- g) - Les Assyro-Chaldéens restés hors de la métropole auront la faculté pendant cinq ans de se réclamer pour eux et leurs enfants mineurs de la nationalité Assyro-Chaldéenne.

Nous lisons dans "l'Action Assyro-Chaldéenne", un article sur le désir des Assyro-Chaldéens d'accéder à l'autonomie et par la suite à l'indépendance dont nous avons extrait les passages suivants :

"Les Assyro-Chaldéens ont acquis le droit à l'autonomie et à l'indépendance par la vaillance de leur armée sur les champs de bataille et par les lourds sacrifices de leur peuple sur les champs de massacres.

En mai 1915, ils ont formé l'armée de 20 000 hommes (dite Djélo du nom d'une importante tribu d'Assyro-Chaldéens des chaînes de montagnes de Hakkari), qui a combattu six mois contre l'armée régulière ottomane et les tribus Kurdes ses alliés. Ainsi, ils ont occupé une grande partie de l'armée Turco-Kurde ; puis, attaqués par des forces supérieures, ils se sont retirés en bon ordre, ont passé la frontière persane et, fusionnant avec leurs frères d'Hakkari et de Perse, ont formé une armée plus importante qui a combattu jusqu'à la fin de la guerre. Commandés par leurs héroïques nationaux et par de vaillants officiers de l'Entente, ils ont lutté contre les réguliers Turcs et les bandes Kurdes et Persanes, même après la retraite des Russes.

... En occupant une importante partie des forces ottomanes, ils ont grandement quoique indirectement aidé les armées russes et les armées anglaises dont l'avance a été facilitée de leur fait.

En 1916 et 1917, la plaine Assyro-Chaldéenne se mettait du côté des Alliés contre les Turco-Allemands. Par cette attitude, à son tour, la plaine rompait à son tout tout lien avec la Turquie et déclarait son indépendance. Pendant deux années, l'armée Assyro-Chaldéenne s'oppose aux armées régulières Turco-Allemandes et arrête l'offensive menaçant de loin les Indes"⁽¹³⁾.

En conclusion, nous lisons :

"Par 12 reprises la vaillance de ses contingents annihile l'effort de l'ennemi et rend aux troupes alliées des services inoubliables. En versant son sang pour la bonne cause des alliés, la nation Assyro-Chaldéenne a gagné devant la Conférence de la Paix, le droit de valider son indépendance"⁽¹⁴⁾.

B) Exposé géographique

D'après sa densité, le peuple Assyro-Chaldéen forme les groupements suivants :

- a) - Vilayet de Mossoul et de Diarbékir dans leur totalité.
Sandjak de Séert (compris dans le vilayet de Bitlis)
Sandjak de Hakkari (compris dans le vilayet de Van)
Sandjak d'Ourfa (vilayet d'Alep)
Sandjak de Deir-ez-Zor et sur le territoire persan, l'ouest du lac d'Ourmiah et Salamas.
- b) - Groupement moins important dans les vilayets de Bassorah, Bagdad, Mamouret-el-Aziz, Van, Adana, Bitlis, Alep, Damas, Beyrouth, Jérusalem, Constantinople et dans le Caucase russe.
- c) - En Egypte, dans l'Amérique du nord et du sud.
- d) - Dans l'Inde (Malabar et Ceylan).
[Ce sont les chrétiens de l'Inde du sud (côte de Malabar, Ceylan) qui se rattachent aux missions Nestorienne dès le VI^e siècle, mais dont une fraction se rattacha à l'Eglise Syrienne (Jacobite) et une autre s'unit à Rome.]

C) Valeur économique de l'Assyo-Chaldée

1 - Mossoul

Mossoul est considéré comme le "centre d'aspiration de la nation, centre géographique dans le nouveau tracé de l'Etat". Son commerce avec l'Europe se chiffre de 200 à 250 000 (mohair), des peaux de moutons, de vaches, de buffles, de renards, de fouines, peaux tannées ou non.

Elle expédie pour la Syrie et l'Egypte des moutons, des chèvres, des vaches, des chameaux et des cheveaux arabes. Ses tapis de renommée "assez bonne"; un tabac "exquis", des cigares "estimés", ses pistachiers "concurrentent par la qualité et la quantité ceux d'Alep".

Mais Mossoul "se glorifie surtout" de ses mines non exploitées encore : à l'est se trouve un gisement de mercure dont M. de LONGEVILLE

obtenait en 1893 la concession - sur le bord du Tigre, à 4 heures de distances, se trouve une source pétrolifère ; deux autres à Zakho et Amadia - Une mine de charbon, une autre de fer existent aussi à Amadia, du soufre, du marbre et d'autres choses.

2 - Le sous-sol Assyro-Chaldéen

Voici pour l'ensemble de l'Etat, un relevé succinct des richesses existantes :

| | |
|---------------------------------|---|
| 1° - Affleurements pétrolifères | { 4, autour de Mossoul { 5, autour de Zakho |
| 2° - Cuivre | { 1, près de Zibar { 7, autour d'Argana |
| 3° - Plomb argenté | { 1, près d'Akra { 3, près d'Oramar { 2, près de Séert { 1, près de Lija |
| 4° - Fer (gisements) | { 1, près d'Oramar { 1, près Djézireh { 1, près de Ballo Séert |
| 5° - Or | { 2, près de Séert { 1, près d'Akra |
| 6° - Argent | { Existe en abondance dans beaucoup { d'endroits. |
| 7° - Soufre | { 2, près de Mossoul |
| 8° - Asphalte | { 2, près de Mossoul |
| 9° - Sables silicieux | { 1, près de Mardine |

3 - L'Etat économique en 1919

L'élément Assyro-Chaldéen a une grande importance dans le mouvement commercial de toute la Mésopotamie et des régions voisines. A Diarbékir et dans les environs, ils pratiquent l'élevage du ver à soie

dont la teinture, la filature et le tissage donnent des étoffes "remarquables par leur beauté et leur solidité".

Le travail du cuivre repoussé et de la céramique, en Mésopotamie, donnent lieu à d'importantes industries. Les industries textiles et métallurgiques, la tannerie donnent des produits "renommés". Les mousselines de Mossoul sont depuis longtemps connues. Plusieurs industries locales sont entre les mains d'Assyro-Chaldéens. Les broderies d'or et d'argent exécutées à Bagdad par des jeunes filles Assyro-Chaldéennes sont renommées en Perse et jusqu'aux Indes, celles d'Ourfa sont appréciées en Europe. Une partie de la fabrication des tapis persans est entre leurs mains.

Par ailleurs, une grande partie des Assyro-Chaldéens sont cultivateurs.

D) Exposé statistique

"Pour la tendance Chaldéenne Catholique, la nation Assyro-Chaldéenne compterait 1 520 000 habitants en y incluant la Communauté d'autres populations mais non compris les Maronites et les Grecs Melkites. Voici les faits présentés pour éclaircir la signification *des statistiques* :

a) - Musulmans de race Assyro-Chaldéenne

- Ce sont : - les Kurdes et Turkmènes de Baradost (Nord de Hakkari, en Perse),
- les Kurdes-Assuran qui habitent à l'Ouest du vilayet de Mossoul,
- les Kurdes-Miran nomades (sud de Mardine),
- les Arabes sleiba,
- les montagnards de Maaloula (nord de Damas).

b) - Dispersion des Assyro-Chaldéens par les persécutions

Depuis 70 ans environ, le gouvernement Turc a pratiqué, vis-à-vis des Assyro-Chaldéens, une politique de persécution systématique, soulevant contre eux, la population musulmane, particulièrement les Kurdes de Bédir.Khan. Les massacres de 1850 ont eu pour théâtre :

- en Mésopotamie, le district de Djézireh-Ibn-Omar et ses environs,
- au nord de Mossoul, les sandjaks de Sëert et de Hakkari.

100 000 hommes ont été massacrés jusqu'en 1895. Dans le massacre de 1895, qui a eu pour théâtre Diarbékir et ses environs ainsi que le sandjak de Séert, 20 000 personnes sont tombées.

Le massacre de 1909, qui s'est déroulé à Adana, a fait parmi les Assyro-Chaldéens 3 000 victimes. Tous ces massacres ont obligé une partie des Assyro-Chaldéens à émigrer, à Bâkübâ (50 000), à Ardahan et en Perse (30 000), dans le Caucase (70 000), en Sibérie et jusqu'à Kharbin. En outre, les massacres ont forcé une partie de cette population à embrasser l'Islam et des femmes, des jeunes filles et des enfants se trouvent retenus dans des harems.

c) - Raréfaction actuelle de l'élément musulman dans ce pays

Une grande partie des musulmans sont tombés pendant les guerres soutenues par les Turcs, guerre de Tripolitaine, guerres balkaniques et guerre générale, qui ont obligé le gouvernement ottoman à appeler sous les drapeaux la population masculine de 16 à 60 ans.

D'autre part, pendant la guerre générale, la Turquie a été attaquée par quatre fléaux : la guerre, la famine, les maladies et l'énorme émigration qui en est résultées, lesquelles ont déterminé une diminution de 80% de la population musulmane. Un grand nombre de villes et de villages sont totalement dépeuplés. Ceux qui ont subsisté sont ruinés. Diarbékir est passé de 50 000 habitants en 1914 à 10 000 en 1919".

d) - Majorité relative

Si l'on considère la race et la nationalité et non la religion, les responsables Assyro-Chaldéens estiment que leur population est majoritaire par rapport à tous les autres éléments ethniques pris séparément.

e) - Capacité Assyro-Chaldéenne

L'accent est mis sur les qualités en matières de gouvernement, d'administration et de développement économique du pays. Il y est dit : "A ce point de vue, les Assyro-Chaldéens l'emportent de beaucoup sur les musulmans. Ils sont producteurs, les musulmans consommateurs. En résumé, supérieurs aux populations islamiques par les qualités morales et le degré de culture, ils ont une réelle capacité civilisatrice".

f) - Etat économique

Voir le paragraphe : valeur économique de l'Assyro-Chaldée.

g) - Etat intellectuel

On y parle de la langue et de la littérature Chaldéenne ; des ouvrages de grammaire, d'histoire, de science, des oeuvres littéraires de toutes natures, des journaux s'imprimant aujourd'hui dans cette langue ; "malgré le despotisme persécuteur de leur gouvernement et grâce à l'action de leur Patriarcat, ils ont des Eglises magnifiques, des couvents, des écoles et des institutions de bienfaisance. Des établissements de bienfaisance et d'enseignement secondaire se trouvent dans les principales villes, des écoles primaires dans chaque village. Leurs études secondaires achevées, les jeunes Assyro-Chaldéens terminent leur éducation dans les établissements supérieurs de leur pays ou d'Europe. Parmi eux se trouvent aujourd'hui un grand nombre d'avocats, de médecins, d'architectes, d'ingénieurs, de journalistes, d'hommes de sciences et d'hommes de lettres et un certain nombre de fonctionnaires de l'ordre administratif ou judiciaire pourvus d'importantes fonctions".

-- TABLEAU STATISTIQUE --

de la population Assyro-Chaldéenne des vilayets de Mossoul, de Diarbékir, des sandjaks d'Alep, d'Ourfa, de Deïr-ez-Zor, de Séert, de Hakkari et des régions d'Ourmiah et de Salamas en 1914 (non comprise la région du vilayet de Diarbékir, des sandjaks d'Alep, d'Ourfa et de Deïr-ez-Zor se trouvant sur la rive droite du Mouradsou et de l'Euphrate).

| NATIONS et RELIGIONS | MOSSOUL | DIARBEKIR | OURFA et ALEP | DEIR- EZ- ZOR | SEERT | HAKKARI | OURMIAH et SALAMAS | TOTAL | TOTAL par RELIGION |
|----------------------------|---------|-----------|---------------------|---------------------|--------|---------|--------------------------|---------|--------------------------|
| <u>MUSULMANS</u> | | | | | | | | | } 857 000 |
| Turcs et Turkmènes | 18 000 | 45 000 | 24 000 | 2 000 | 2 000 | 30 000 | 80 000 | 201 000 | |
| Tcherkesses | - | 8 000 | - | 5 000 | - | 500 | - | 13 500 | |
| Kurdes sédentaires | 41 700 | 48 000 | 13 000 | 4 000 | 15 000 | 60 000 | 38 000 | 219 700 | |
| Kurdes nomades | 4 000 | 24 000 | - | 3 000 | - | 8 000 | - | 39 000 | |
| Arabes sédentaires | 43 000 | 14 000 | 6 000 | 11 000 | 13 000 | - | - | 87 000 | |
| Arabes nomades | 20 000 | 22 000 | 8 000 | 14 000 | - | - | - | 64 000 | |
| Persans | 300 | - | - | - | - | 1 500 | 10 000 | 11 800 | |
| Kamavendes | 1 000 | - | - | - | - | - | - | 1 000 | |
| Zazas | - | 20 000 | - | - | - | - | - | 20 000 | |

| NATIONS et RELIGIONS | MOSSOUL | DIARBEKIR | OURFA et ALEP | DEIR- EZ- ZOR | SEERT | HAKKARI | OURMIAH et SALAMAS | TOTAL | TOTAL par RELIGION |
|----------------------------|---------|-----------|---------------------|---------------------|--------|---------|--------------------------|---------|--------------------------|
| <u>CHRETIENS</u> | | | | | | | | | } 718 200 |
| Assyro-Chaldéens | 122 000 | 117 000 | 16 000 | 4 000 | 61 000 | 165 000 | 78 000 | 563 000 | |
| Arméniens | 200 | 73 000 | 18 000 | 1 000 | 6 000 | 20 000 | 20 000 | 138 000 | |
| Grecs | 100 | 10 000 | 6 000 | - | - | - | - | 16 100 | |
| Latins | 200 | 200 | 500 | - | - | - | - | 900 | } 113 500 |
| <u>RELIGIONS DIVERSES</u> | | | | | | | | | |
| Israélites | 6 000 | 2 000 | 500 | 500 | - | 6 000 | 4 000 | 19 000 | |
| Kizil-Bachs | - | 11 000 | 8 000 | 1 000 | - | 2 000 | - | 22 000 | |
| Bablis | 1 000 | - | - | - | - | - | - | 1 000 | |
| Tchanganas | - | 3 000 | 1 000 | 2 000 | - | 2 000 | - | 8 000 | |
| Yézidis | 25 000 | 10 000 | 3 000 | 2 500 | - | 5 000 | - | 45 500 | |
| Chabaks | 15 000 | - | - | - | - | - | - | 15 000 | |
| Sarlis | 3 000 | - | - | - | - | - | - | 3 000 | |
| | 300 500 | 407 200 | 104 000 | 50 000 | 97 000 | 300 000 | 230 000 | | |

[La question Assyro-Chaldéenne devant la Conférence de la Paix. p.14]

POPULATION ASSYRO - CHALDENNE

TOTALE en 1914 SELON LES DELEGUES CHALDEENS CATHOLIQUES

| | |
|-------------------------------|-----------|
| EN TURQUIE | 811 000 |
| EN PERSE | 100 000 |
| EN HINDOUSTAN | 750 000 |
| EN EGYPTE ET SOUDAN | 5 000 |
| EN CAUCASE | 54 000 |
| EN AMERIQUE DU NORD et du SUD | 30 000 |
| EN EUROPE et DIVERS | 20 000 |
| TOTAL | 1 770 000 |

[La question Assyro-Chaldéenne devant la Conférence de la paix. p.15]

E) Eléments ethniques divers

Sur le territoire revendiqué se trouvent, outre des Assyro-chaldéens, des Arméniens (catholiques, grégoriens et protestants), des Grecs orthodoxes et catholiques, des musulmans sunnites et chiïtes, des Turcs, Kurdes, Arabes, Zazas, Tcherkesses, Persans, Turkmènes, Juifs, Yézidis, Kizilbachs, etc...

1 - Arméniens

Les Arméniens de Diarbékir y sont moins nombreux que les Assyro-Chaldéens et ont été presque supprimés par les récents massacres. Les Arméniens revendiquent le nord du vilayet de Diarbékir et son chef-lieu mais Diarbékir, estimant les délégués Chaldéens a été fondé par les Assyro-Chaldéens et est resté depuis 4 000 ans av.J.C. "peuplé exclusivement d'Assyro-Chaldéens".

Avant la guerre, les Arméniens comptaient-ils à Diarbékir même, presque autant de population que les Assyro-Chaldéens mais la banlieue qui l'entourait était exclusivement Assyro-Chaldéenne.

Dans les sandjaks d'Ergani et de Sevarek, les Assyro-Chaldéens et les Grecs réunis seraient plus nombreux que les Arméniens. Le nombre des Arméniens, maintenus à l'intérieur des frontières assyro-chaldéennes serait beaucoup moins grand que le nombre des Assyro-Chaldéens vivant sur le territoire Arménien.

Ainsi dans le vilayet de Mamuret-el-Aziz, dans le sandjak de Mal et dans le vilayet de Van, et ses environs, le nombre des Assyro-Chaldéens serait estimé à 60 000. "Il serait souhaitable, par conséquent, qu'un échange de population s'opère entre les deux Etats voisins et ainsi assurer aux minorités ethniques un mutuel respect de leurs droits et de leurs intérêts". Aussi, "nous consacrons à cette oeuvre toute notre bonne volonté pour vivre en bons termes avec la valeureuse nation Arménienne".

2 - Turcs

Dans le territoire Assyro-Chaldéen aux contours précisés, les Turcs seraient une minorité. Les auteurs du mémorandum, affirment respecter leur volonté et leur accorder toute garantie.

3 - Kurdes, Arabes

Les Kurdes et les Arabes se divisent en deux groupes nomades et sédentaires. Pour les nomades, "à condition qu'ils respectent les lois faites pour eux", leur vie et leurs biens seraient sous la protection de la loi. Les sédentaires jouiraient des mêmes biens que leurs concitoyens Assyro-Chaldéens. Les textes adoptés rajoutent que "la plupart des Kurdes et des Arabes sont en réalité de race Assyro-Chaldéenne, il sera donc très facile de s'entendre avec eux".

4 - Persans

Les Assyro-Chaldéens établis à l'Ouest du lac d'Ourmiah ont subi des persécutions du gouvernement et de la population persans. Ils déclarent que les Persans ne sauraient prétendre nier les droits des majorités ethniques et les droits historiques des Assyro-Chaldéens sur cette contrée et son rattachement à l'Etat Assyro-Chaldéen. Mais la sauvegarde des coutumes persanes et la liberté de conscience seront garanties indistinctement de tous les éléments de la population par des lois.

F) - Exposé historique

Ou la version Chaldéenne catholique des revendications historiques de la nation Assyro-Chaldéenne :

De l'Empire Chaldéen, constitué 4 500 ans av.J.C., l'Assyrie s'est séparée en 1830 av.J.C. pour former un seul Etat. L'Empire Assyrien, formant la Grande Assyrie, a dominé en ~ 728 la Chaldée jusqu'en ~ 606. Quant à la Chaldée, après 122 ans de suzeraineté Assyrienne, elle s'est débarrassée de ses maîtres et après une victoire elle a reconstitué la Grande Chaldée par la suppression définitive de la puissance assyrienne.

En ~ 538, ce dernier Etat s'est effondré. Après la chute de l'Empire Chaldéen, les Assyro-Chaldéens ont constitué à Edesse, Erbil, Sindjar, Tedmur et ailleurs de petits Etats qui ont duré du ~ III° S au III° S de l'ère chrétienne et ont disparu à leur tour. Quelques chefs de ces petits Etats auraient, semble-t-il, porté à Bethléem leurs hommages et leurs présents à Jésus, renonçant à leur tradition religieuse et auraient adopté le christianisme.

A l'époque des croisades, "Les Assyro-Chaldéens ont combattu aux côtés des croisés sous les murs d'Antioche". Persécutés constamment par les Mèdes, les Perses, les Parthes, Alexandre le Grand, les Romains, les Sassanides, les Arabes, les Mongols et les Turcs, les Assyro-Chaldéens ont pu garder leur individualité nationale et montrer "la vitalité de leurs sentiments ethniques".

Convertis au christianisme, ils ont établi près de Babylone, le siège du catholicos de l'Eglise nommée de l'"Orient babylonien". Après la destruction de Séleucie et Ctésiphon par les Arabes, ils ont transféré à Bagdad, remplaçant l'ancienne Ninive, le siège du Patriarcat.

Au V^e siècle, les Assyro-Chaldéens se sont divisés en deux groupes religieux principaux : les Nestoriens et les Jacobites. Ceux des Nestoriens qui ont embrassé le catholicisme ont gardé le nom de Chaldéens; ceux des Jacobites convertis au même catholicisme sont dits Syriens catholiques.

« Les Maronites sont de race Assyro-Chaldéenne et de même les Grecs melkites, bien qu'ils usent de la langue grecque et aient accepté le rite grec sous la pression de l'Empire bysantin. »

Au XV^e siècle, les Nestoriens se sont détachés du Patriarcat babylonien et ont établi à Kotchanès un patriarcat distinct. Quant aux Jacobites catholiques, ils ont leur patriarche respectif, appelé Patriarche d'Antioche, en résidence à Mardine.

V) - La tendance Assyrienne Nestorienne

La Délégation conduite par Joel E.WERDA présenta un mémorandum favorable à un Etat Assyrien séparé supervisé par un pouvoir mandataire, américain de préférence. En voici les grandes lignes :

- 1 - The Assyrians, as a historic people, both in the interests of history, and for the perpetuation of that history, should be created into a separate state.

- 2 - Their achievement in the past, and their large contribution for the uplift of mankind, both in the educational endeavor, and in the spreading of those pacifying influences which are the real backbone of civilisation, entitle the Assyrians to a recognition of their claim.
- 3 - A Nation that has persisted through centuries of persecution in the declaration of her faith, and has sacrificed vast numbers of martyrs upon the altar of that faith, finds her greatest right to a recognition of her claim in her consciousness of moral and spiritual responsibilities, and also in the knowledge of her capability to resume the discharge of those humanitarian and self sacrificing obligations.
- 4 - After the manner of the figure beheld by Moses, the fire of the Assyrian affliction has been terrific ; but they have not been consumed - the historic nation has still a remnant left, sufficiently large to be created into a separate state.
- 5 - As a belligerent people who have risked more and sacrificed proportionately more, fighting on the side of the Allies, they are entitled to a realization of their claim for a separate state.
- 6 - As a belligerent people who entered into the war on the side of the Allies, in spite of the alliering inducements offered them by the Turkish government, the claims of the Assyrians for indemnities and reparation are entitled to the very first consideration. The very plight of their refugees calls for immediate attention.
- 7 - We have the most conclusive proofs to show that the Assyrians were urged by the official representatives of Great Britain, France and Russia, to enter into the war on the side of the Allies, and were induced into a state of belligerency with the most solemn promises of being given a free state. The Assyrians, therefore, having risked the very existence of their Nation, and having made such appalling sacrifices upon the altar of freedom, demand that these promises of the allied governments now be honorably redeemed.

- 8 - The outrages perpetrated upon the Persian Assyrians should be indemnified, and all their material losses should receive full compensation from the authorities directly responsible for the Assyrians loss of life and property.
- 9 - In the interest future peace and tranquility, some plan should be devised whereby Salmas and Urmia, including Targavar and Margavar, where the Assyrians abound, could be exchanged for some other place that would be perfectly satisfactory to the Persian government.
- 10 - The Assyrians demand a state bounded roughly by Tikrit (below Zaba) in the south, and the province of Diarbekir in the North ; and by a straight line running parallel with the banks of Euphrates in the West, to the mountains of Armenian in the East.
- 11 - The Assyrians realize that a last for 25 years hence, they will be incapable of self government, and there fore they desire the supervision of a mandatorial power. These claims are in perfect accord with the wishes of Mar SHIMON and men of war and the leaders of the Assyrian Nation as expressed through the cables transmitted throught the department of state in Washington to the president of the Assyrian National Associations of America⁽¹⁵⁾.

W) - La requête de Mar Paulus SHIMOUN XXII

Pour sa part, le Patriarche Mar Paulus SHIMOUN XXII adressa une requête à la Conférence de la Paix dont voici le contenu :

- a - That in any arrangement made, we Assyrians may not be confounded with the Armenians.
- b - That all Assyrians may remain permanently under British protection in their own country.
- c - We should ask also (but in this case we make our request of the British Government, not of the Conference, in that we like to be under that Government's jurisdiction) that the position of the Mar SHIMOUN as head of the Millet may be recognized by the Government.

We explain points (b) and (c)-further for any information :

- b) The country inhabited from of old by Syrians and Assyrians extends as far north in Kurdistan as the line from Bashkala to Bitlis, and as far west as Jezirat Ibn Omar.

To the north of this line the christians are generally Armenian, and to the west of it of the "West Syrian" or "Jacobites" communion. Naturally a few scattered villages of each communion are formed behind the line of each case, but provision could be made for these, if necessary. It is our prayer that the British Jurisdiction be extended, to the limits named, for it is under them and no other that we desire to dwell.

We pray, too, that in the light of recent events the districts of Urmi (Ourmiah), solduz, and Salmas in the western side of lake Urmie, be included in this protectorate, if possible, though we recognize that there are special difficulties here.

- c) Owing to the primitive state of our people, we beg that the whole Patriarchal form of government over their various tribes be continued under British superintendence and advice this simple government is what the people are accustomed to, and it has been found to work best in the past.

If the British Protectorat be proclaimed, then the safety of our people is assured, and we have not the least wish to interfere with the rights of the Kurdish inhabitants of the land. They are, like us, dwellers there from of old, and we believe that if once a government we established that would stop raiding on both sides, the two nations could live in friendship.

If this three desires of ours can be secured to us, then all comparatively small matters, such as the release of captives, the restoration of church endowments to their ancient use, and the drawing up of the boundaries between christian and Kurdish villages, can of course be settled by the British Political officers in Kurdistan.

In closing this letter, i must express, as Patriarch of this ancient Millet, my deep gratitude to the British Government for all that is has done to preserve my people during their terrible years of affliction"⁽¹⁶⁾.

X) - Les revendications du conseil national des Assyro-Chaldéens de la Perse, du Caucase et du Kurdistan.

Elles furent présentées à la Conférence de la Paix par l'abbé Lazare GEORGES, GANDJA et YONAN, qui sollicitèrent une audience auprès de Stephen PICHON, Ministre des Affaires Etrangères, qui les a reçu le 30 juillet 1919, et dont voici le contenu :

- 1 - Admission de nos représentants nationaux à la Conférence générale de la Paix à Paris et reconnaissance de notre nation comme une nation distinguée et ayant fait la guerre, étant attachée aux puissances Alliées pour le même but pendant l'intervalle de toute cette guerre mondiale.
- 2 - Que cette glorieuse armée soit armée, habillée et qu'elle puisse au commencement de notre autonomie mettre l'ordre et la paix dans le pays de nos ancêtres et résister devant l'ennemi s'il ose élever sa tête pour faire une dernière guerre et pour sauvegarder notre existence sous la présidence des commandants, des colonels et des chefs qui rentrent dans la Patrie, l'Assyrie.
- 3 - Que tous les fugitifs assyriens, là où ils se trouvent en ce moment, qu'ils soient rapatriés par le secours des Alliés en Assyrie et qu'ils soient aidés au commencement en leur donnant du bétail de labour et pour les semences et enfin par le ravitaillement temporaire, comme on aide les indigents et les pauvres.
- 4 - Que tous ces dommages économiques soient remboursés en argent comptant. Il faut que les puissances Alliées les reprennent à la Turquie et à la Perse et qu'ils soient rendus aux pauvres et aux personnes endommagées de l'Assyrie sitôt après la paix générale; sans cela, notre nation ne peut pas se relever car tous ses biens ont été pillés et brûlés par les tribus Kurdes, par les Tartares et l'armée Turque.
- 5 - L'union de nos provinces d'Assyrie par un lien politique, complet et libre ; la libération du joug des Turcs et des Persans dans ces frontières la plaine d'Ourmiah et de Salamas, sandjak Hakkari, la province de Mossoul, sandjak Mardine qui renferme les villes de Djézireh, Médiatè et Nisibine et la partie nord de la plaine

de Mossoul, la ville même de Mossoul, les provinces de Dabkhill-Badine, Arbil, Rawandouz-Uschnuk et Soldouz.

- 6 - Le protectorat de l'Assyrie par une des puissances Alliées avec monopole d'importation et d'exportation des matières premières et manufacturées ; le droit de concession et d'exploitation des mines, des forêts, des chemins de fer, etc...

Nous croyons aux grandes paroles inoubliables des Alliés pour l'autonomie des petites nations en Turquie et en Perse, les paroles du premier ministre de la Grande-Bretagne, Monsieur Lloyd GEORGE annoncées devant le Parlement le 20 décembre 1917 et du Président WILSON le 8 janvier 1918, par rapport à la liberté de l'Assyrie (partie nord de la Mésopotamie), nous espérons que ces paroles entreront en vigueur à la Conférence générale de la Paix à Paris et qu'elles seront accomplies pour arriver au but général des Alliés et des Nations martyrisées de l'histoire en particulier de notre Assyrie.

Nous avons confiance que les nations des puissances Alliées nous donneront nos droits dans les frontières mentionnées.

L'Assyrie a donné beaucoup pour l'humanité par son érudition et sa civilisation avant et après l'ère chrétienne"⁽¹⁷⁾.

Ce mémorandum était accompagné d'un rapport relatif à la situation des réfugiés Assyro-Chaldéens de la Transcaucasie. On y lit :

"Sur le territoire des Républiques transcaucasiennes nouvellement formées, dans des conditions de vie insupportables, traînent leur misérable existence trente mille réfugiés Assyriens, surtout des vieillards, des femmes et des enfants. Ces malheureux survivants d'une partie seulement des anciennes terres assyriennes, sont condamnés à mort par la famine. Des familles entières ont disparu. Dans les villages de Karayaze (gouvernement de Tiflis), de Dvine, de Kailassare et Arsni (gouvernement de Erevan), il ne reste qu'un tiers de leur ancienne population.

Des trente mille réfugiés, 5 000 seulement sont hébergés par le Comité Américain, où ils touchent leur ration quotidienne d'une demi-livre de pain par personne.

C'est leur unique moyen d'existence, inutile de songer aux repas chauds, vêtements, etc... Ces misérables survivants du peuple martyr, abandonnés à leur propre sort, meurt de maladies qui prennent de plus en plus un caractère épidémique. Cette mortalité en masse tient d'abord à ce que les cadavres restent durant 3-4 jours non enterrés ; mais elle s'explique surtout par ce fait que les gens en voie de guérison, mais épuisés et qui auraient besoin d'une bonne et abondante nourriture, sont obligés de ramasser et de manger de la pourriture. La situation des réfugiés est telle que la famine et les maladies fauchent ce qui reste encore des malheureux Assyriens. Le calice des souffrances est rempli jusqu'aux bords et le seul espoir qui reste c'est l'aide des grandes puissances.

Est-il possible que les sanglots du peuple, mourant de la famine, du peuple qui a sacrifié à la cause commune des Alliés tout ce qu'il a pu sacrifier, jusqu'à son suprême chef national le Patriarche Mar SHIMOUN ne soient pas entendues par les Alliés. Les Anglais, les Américains et les Russes qui pendant des siècles avaient sous leur protection le peuple Assyrien ont le devoir de le sauver aujourd'hui.

Pour sauver notre peuple, il est indispensable :

- 1 - de lui envoyer immédiatement 2 mille tonnes de farine.
- 2 - de lui envoyer mille tonnes de grains, afin que l'automne venu, les réfugiés puissent ensemer leur champs.
- 3 - d'envoyer des chaussures et des vêtements, même usagés pour 30 000 réfugiés, qui n'ont ni vêtements ni chaussures.
- 4 - Faire un prêt au Conseil National de la Transcaucasie pour la reconstitution des 13 villages dévastés de la Transcaucasie.
- 5 - Créer un asile pour 100 orphelins de guerre.

On doit considérer tous ces dons comme prêts au peuple Assyrien, qui se charge de les rembourser chaque année à la première demande".

Y) - Les revendications des cinq délégués Assyro-Chaldéens d'Ourmiah, de Salamas, du Caucase et de l'Amérique.

- 1 - A full reparation for all their losses, such indemnity necessarily including the losses they have sustained in the war.
- 2 - The return of all men, women and girls who have been captured by the Turks, Kurds and Persians, both in Urmia and on the way from Urmia to Hamadan.
- 3 - Authorization for the Assyrian nation as a whole to return to their old homes-Urmia and Salmas, and to re-establish themselves on the soil of their birth, their fatherland since the time of the Sasasian Kingdom, long before the dawn of Islam ; thither all the Assyrians who, as a result of persecution and oppression have been driven into the Caucasus, Russia, Europe and America are longing to return...
- 4 - Repatriation and reestablishment and indemnification and security of their remnants.
- 5 - The Assyrians are desirous of being placed under the protectorate of a friendly power, of being assured safety from interference by their ennemis, and of having an inviolable security of life, of worship and of industrial and social development, so that, unhampered and unembarrassed, they may rise to the proper level of self-determination, in order to work out their own destinies and to enjoy their own laws, language and constitution and that they may have a chance to live their own lives in their own way, with full opportunity and freedom in the development of their national institutions along racial lines.

If these things can be secured to the Assyrians, they certainly will become a prosperous and contented nation-such reforms should be accomplished at this time under foreign influence ⁽¹⁸⁾.

LE NOMBRE APPROXIMATIF DE LA POPULATION
ASSYRO-CHALDEENNE EN 1918
SELON LES CINQ DELEGUES ASSYRO-CHALDEENS ⁽¹⁹⁾

A) - MOSSOUL et la VALLEE DU TIGRE

| | |
|----------------------|--------|
| Mossoul et sa région | 29 600 |
| Telkef | 12 000 |
| Bagdaïd | 4 200 |
| Bartila | 1 800 |
| Batnai | 2 400 |
| Tel Uskof | 2 700 |
| Alkosh | 4 200 |
| Dohuk | 900 |
| Bait Kupa | 1 800 |
| Mar Yakob et Sheus | 600 |
| TOTAL | 52 200 |

B) - REGION de SAPNA

| | |
|---------------------------------------|-------|
| Mangeshie | 1 200 |
| Dihie | 180 |
| Davidia | 600 |
| Tinn | 420 |
| Aradin | 1 200 |
| Hamzia et Benata | 300 |
| Bibaidi | 180 |
| Diri | 240 |
| Dirginie | 210 |
| Barwar (bas), Maisie, Chamakié, etc.. | 720 |
| TOTAL | 5 250 |

C) - REGION de ZIBAR

| | |
|-------------------|-------|
| Issan | 180 |
| Argin | 42 |
| Shushu et Sharman | 150 |
| Shaklawa (à Akra) | 3 000 |
| Akra | 1 800 |
| Zakho | 600 |
| Bait Darou | 540 |
| Peshawour | 660 |
| Bersiwi | 420 |
| Sharanish | 300 |
| Margo et Baijo | 570 |
| Wasta | 480 |
| TOTAL | 8 742 |

D) - REGION de BOTHAN (vilayet d'Anatolie)

| | |
|-------------------|-------|
| Tilkuba | 360 |
| Jézireh | 900 |
| Mansouria | 360 |
| Hassan | 420 |
| Shakh | 180 |
| Mar Akha | 180 |
| Mar Yohannan | 60 |
| D'autres villages | 300 |
| TOTAL | 2 760 |

E) - REGION de BARWAR

| | |
|------------------------------|-------|
| Aind'Nubi | 300 |
| Duri | 210 |
| Ikri et Malakhta | 240 |
| Baïc et Baluk | 120 |
| 4 villages, Malwa, Khwara... | 300 |
| Dirishki | 120 |
| Maiyi | 150 |
| Haiyiz | 180 |
| Bishmeyayi | 120 |
| Iyat | 120 |
| Tashish | 180 |
| Musakka | 120 |
| Trois petits villages | 150 |
| Jadada | 90 |
| Chaliik | 180 |
| Kaneba | 120 |
| TOTAL | 2 700 |

F) - LES MONTAGNARDS du KURDISTAN, TURQUIE

| | |
|------------------------------------|--------|
| Tiyari | 30 000 |
| Tkhouma | 15 000 |
| Baz | 4 800 |
| Tal | 4 200 |
| Diz | 3 600 |
| Djilo | 15 000 |
| Barwar (Quotchanès inclus) | 5 400 |
| Lewan (ouest de Julamerk) | 1 800 |
| Serari (est de Van) | 1 800 |
| Onze villages autour de Serai | 2 400 |
| Nodouz (sur la route Van-Julamerk) | 1 200 |
| Alback (à côté de Bashkala) | 1 800 |
| Gavar | 2 400 |
| Six villages à Nerwan et Rekan | 1 200 |
| Shemadinan et Mar Bhisou | 1 200 |
| TOTAL | 75 000 |

G) - URMIA et ses ENVIRONS 45 000

H) - EREVAN, TIPLIS, RUSSIE et AMERIQUE 30 000

TOTAL de toute la population 638 452

POPULATION APPROXIMATIVE DES ASSYRO-CHALDEENS
PERDUS SUR LES CHAMPS DE BATAILLE ET MASSACRES
DEPUIS 1914 JUSQU'EN 1919

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| EN PERSE | 40 000 |
| Du vilayet de VAN | 80 000 |
| " " de DIARBEKIR | 63 000 |
| " " de MAMOURAT-el-AZIZ | 15 000 |
| " " de BITLIS | 38 000 |
| " " d'ADANA, de DEIR-ez-ZOR et divers | 5 000 |
| " " du sandjak d'OURFA | 9 000 |
| TOTAL | 250 000 ⁽¹⁹⁾ |

LOSSES OF THE ASSYRO-CHALDEANS
IN HUMAN LIFE AND MATERIAL

The Great War has cost the Assyro-Chaldean people about :

- 1 - 275 000 persons killed, massacred, etc.
- 2 - 2 million pounds sterling, war expenditure.
- 3 - 8 700 000 pounds sterling loss for burning of houses, and destruction, theft of jewels and goods, etc., and loss of revenue from property.
- 4 - 2 milliards pounds, price of lands, towns and villages which the Assyrians had bought and paid for in gold.

If their autonomy were not recognized to them, the Assyro-Chaldeans would have no other resource, for the security of their lives, than to abandon these properties and flee to Europe or America ; who would re-imburse them the tremendous loss thus undergone ?

15th of April 1922.

ASSYRO-CHALDEAN DELEGATION,
12, Boulevard des Capucines, Paris.

[Cf. La question Assyro-Chaldéenne et la Société des Nations.
Rapports et Documents. p.13.]

2) - Les revendications de la Confédération Assyro-Chaldéenne-Ourardienne

Notons également qu'un mémorandum de la "Confédération Assyro-Chaldéenne-Ourardienne" a été rédigée le 26 août 1920 par un Assyro-Chaldéen J. Gorek de KERBORAN et déposée sur les bureaux de la Conférence de la Paix et de la Société des Nations. C'est un projet d'unification des montagnes depuis le Caucase au Sindjar et depuis la Mer Noire et l'Euphrate à la frontière persane.

"C'est un projet qui voit plus loin que les Assyro-Chaldéens et les Kurdes, qui n'exclut aucun des éléments de nos montagnes, qui les réunit tous sous une forme fédérative, tout en assurant l'autonomie aux groupements ethniquement et historiquement définis, tels que Kurdes, Assyro-Chaldéens, Arméniens, Géorgiens. Je ne parle pas des Yézidis, puisqu'ils rentrent naturellement dans le groupement Assyro-Chaldéen. Il en est à peu près de même des Sarlus du Khazir et des Kizil-Bachs du Haut-Euphrate, que l'on classe tantôt comme Assyro-Chaldéens, tantôt comme Kurdes. A eux de décider, en dernier ressort, à quel groupe ils veulent appartenir⁽²⁰⁾.

Les limites de la Confédération seraient le Kour ou le Caucase, au nord ; le Yéchil-Irmak et l'Euphrate, à l'ouest ; les premières plaines de Mésopotamie et le Sinjar, au sud ; la mer d'Ourmiah et la frontière persane, à l'est. "Nous avons de la sorte plus d'un port sur la Mer Noire; nous avons presque accès au Golfe Persique"⁽²¹⁾.

Le projet avait, paraît-il, l'approbation des délégations Assyro-Chaldéennes, Kurdes, Arménienne, Géorgienne, seulement "Arméniens et Géorgiens, ayant des gouvernements accrédités et reconnus par les Puissances, se disent dans l'impossibilité de traiter une question aussi importante avec de simples délégations, telles que la délégation Assyro-Chaldéenne ou la délégation Kurde. Ils désireraient traiter d'égal à égal, c'est-à-dire, de gouvernement à gouvernement. C'est pour cela que s'impose, comme une nécessité des plus urgentes, l'établissement au plus tôt d'un gouvernement Assyro-Chaldéen et d'un gouvernement Kurde, ou plus simplement Assyro-Chaldéo-Kurde"⁽²²⁾.

Cependant, toutes ces démarches n'aboutirent guère à un résultat positif car les requêtes ne seront pas prises en considération. La

Conférence appelée à remanier l'Orient oublia les Assyro-Chaldéens. Elle ne put leur donner ce qu'ils demandaient et ne tint pas compte de leur existence, de leurs capacités et de leurs sacrifices. Dans cette Conférence, la France, croyait-on, allait se faire l'avocat de cette nation qui s'adressait à elle. Il n'en a rien été⁽²³⁾. Les Assyro-Chaldéens en garderont un sentiment d'amertume :

"Tandis que nous subsistons, nous commettons la grande faute de réclamer l'exécution des promesses que le capitaine GRACEY nous faisait à la fin de 1917, dans une réunion tenue à Ourmiah en présence du Consul de Russie, du vice-Consul américain, du colonel français CAUJOLE, du délégué apostolique Mgr. SONTAG et de plusieurs généraux russes.

Le capitaine GRACEY nous promit alors l'autonomie future.

Nous étions en 1917 ; nous voici en 1920 : il semble qu'il soit permis d'oublier !...

On oublie aussi que nous étions avant 1915 autonomes sur nos montagnes de Hakkari. L'autonomie, droit social, n'existe que sur une possession immobilière. Où donc est notre propriété ? Est-ce autour de Bagdad ? Même si on le désire, nous ne le voulons pas. La montagne Assyro-Chaldéenne autonome jetant sa protection sur Mossoul, voilà la matérialisation de la notion abstraite de l'autonomie Assyro-Chaldéenne"⁽²⁴⁾.

Les Assyro-Chaldéens avaient cru que les revendications des petites nationalités de l'Empire Ottoman allaient être débattues par les Puissances Alliées. Car ils n'oubliaient pas que le Président américain W. WILSON avait formellement déclaré que pour résoudre les problèmes de souveraineté, les intérêts des populations en cause pèseraient d'un même poids que les revendications équitables du gouvernement dont les titres seraient examinés⁽²⁵⁾. Dans son message au Congrès Américain le 8 janvier 1918, le Président W. WILSON ne disait-il pas :

"Aux régions Turques de l'Empire Ottoman actuel devront être garanties la souveraineté et la sécurité ; mais aux autres nationalités qui sont maintenant sous la domination turque, on devra garantir une sécurité absolue d'existence et la pleine possibilité de se développer d'une façon autonome, sans être aucunement molestée".

NOTES - CHAPITRE II (2° PARTIE)

- (1) - Cf. Le drame Assyrien. op.cit., p.21.
- (2) - Allusion au Hakkari Turc.
- (3) - p.102. Mais les massacres ne se ralentirent pas pour autant. En effet, dix mois après l'armistice de Moudros (octobre 1918), pendant l'occupation même des armées alliées, deux autres districts Amadia et Zakho, non loin de Mossoul, habités par des Chaldéens catholiques et qui étaient demeurés jusqu'alors hors de la zone des massacres en raison des démarches faites par le Patriarche de Babylone Joseph Emmanuel II THOMAS, furent aux mois de juin et juillet 1919 envahis à leur tour par les Kurdes qui tuèrent les hommes et, après avoir tout pillé et saccagé, s'en allèrent emmenant femmes et jeunes filles. Une lettre du Patriarche Chaldéen, qui fut communiquée à l'abbé J. NAAYEM par son vicaire général à Rome, Mgr. Paul DAVID et qu'il a publiée dans les journaux français et britanniques en septembre-octobre 1919, relate brièvement les détails de ces nouvelles horreurs.
- (4) - "Les Assyriens ont rendu leurs services gracieusement non aux Arabes mais au gouvernement britannique, dans l'espoir qu'un jour on daignerait leur accorder une mesure de justice ; nous nous en sommes servis sans réserve et dans la même mesure contre les Turcs, les Arabes et les Kurdes". cf. A.T. WILSON. The crisis in Iraq. p.5.
- (5) - Cf. The plight of Armenians and Assyrian christians. Report of publing meeting organized by the Lord Mayor's FUND, held at central hall, Westminster, on december 4, 1918. London : spottiswoode, Ballantyne and Co. 1919. 23 pages. Issued by the Armenian bureau. Speeches by :
His Grace the Archbishop of Canterbury, the Archbishop of Athens, Rt.Rev. the Lord Bishop of London, Rt-Rev. Henry J, GROSCH, Athelstan RILEY, Basil Mathews and others.
- (6) - Dont les vice-présidents étaient :
The Right Hon. The Lord Chancellor. The Right Hon. The Speaker.
The Dowager Countess Brassey. The Viscount BRYCE. The Lord Robert CECIL. Dr. John CLIFFORD. Sir Martin CONWAY.
Mr. W.L. COURTNEY. Mr. Godfrey ELTON. The Lady Winifride ELWES.
The Rev. Joseph HERTZ (Chief Rabbi). Professor W.H. HZWINS.
Sir Samuel HOARE. Mr. James HOPE. Gen. Sir Archibald HUNTER. The Lady LEE of Fareham. Mlle Zelig de LUSSAN. Mr. Ronald McNEILL.
Major Gen. Sir C.J. MELLISH. Gen. Sir John NIXON. Mr. T.P. O'CONNOR.
Sir Cecil PEREIRA. Mr. Adrian POLLOCK. The Hon. Mr. Justice RUSSEL.
The Lord Edmund TALBOT. The Lady Edmund TALBOT. The Rev. Bernard VAUGHAN, S.J. Mrs Wilfrid WARD.
"Lady SYKES, femme du colonel SYKES, fut à la demande du cardinal BOURNE, le premier coeur qui a extériorisé toute la sympathie charitable anglaise pour la nation Assyro-Chaldéenne. Elle a jeté dans la lice, l'influence de sa parole et de son action. Elle expose la situation des chrétiens d'Orient et les droits particuliers des Assyro-Chaldéens oubliés dans le partage des aumônes américaines. Elle reproche aux convoitises européennes passées,

aux politiques anti-chrétiennes présentes, d'être les causes des massacres turcs.

"Le moment est enfin venu, écrit-elle dans le "Times", de mettre fin à ce scandale et de laver nos mains du sang dont nous sommes coupables. Tout ce que les Assyro-Chaldéens ont souffert avant la guerre par la faute de l'Europe, ce qu'ils ont enduré pendant la guerre fut pour les Alliés ; 50 000 de ces hommes dévoués furent chassés de leurs foyers, beaucoup d'autres périrent par les privations lorsque des milliers de femmes et de jeunes filles devinrent esclaves des Turcs. Leurs villages, maisons, églises, écoles, sont détruits, et durant les deux dernières années la famine fut beaucoup plus de victimes". Cf. L'Action Assyro-Chaldéenne. 1920, mai. p.21.

- (7) - Signalons l'action du "Comité catholique de Propagande française à l'étranger" dont le secrétaire général était l'abbé Eugène GRISSELLE, docteur es-lettres, chanoine honoraire de Beauvais. D'autre part, Mgr. Jacques MANNA, premier vicaire Chaldéen catholique de Van, administrateur patriarcal des missions nestoriennes, vint en France en 1917, en quête d'aide à la population Assyro-Chaldéenne, auprès des pères Lazaristes.
- (8) - Paul SHIMOON, Assyro-Chaldéen d'Ourmiah, créa aux Etats-Unis, en 1918, the Assyrian Central Committee. A l'époque, les Assyro-Chaldéens résidant aux Etats-Unis étaient au nombre de 5 000 dont une majorité écrasante de Nestoriens : 4 000 à Chicago, 400 en New Britain (Connecticut), 300 à Yonkers, 100 à Philadelphia et quelques Chaldéens catholiques, des marchands pour la plupart dans la ville de New-York.
- (9) - Voici comment l'Action Assyro-Chaldéenne présentait la délégation Chaldéenne catholique :
"Le vendredi 6 février (1920), le Bosphore nous amenait M.M. Rustum NEJIB et Saïd NAMIK, représentants, auprès de la Conférence de la Paix, de la Nation Assyro-Chaldéenne. Ils appartiennent à deux familles nobles de la Mésopotamie. Docteurs en droit, ils occupent dans le barreau de Constantinople un rang d'estime et d'honneur. Sans retard, au lendemain de l'armistice avec la Turquie, avec le plein consentement, dûment établi, de tous leurs frères les Assyro-Chaldéens du Kurdistan Assyrien, de Perse, du district ouest du lac d'Ourmiah où la nation est plus dense, au nom de tous leurs frères endurent les souffrances morales et matérielles de l'exil, au nom de ces milliers d'involontaires esclaves, au nom de tous les frères massacrés dans les plus atroces tortures, ils se sont rendus à Paris. Puisant, dans l'amour de la patrie, une énergie superbe, avec leurs compagnons MM. S. ROUMI, docteur Jean ZEBOUNI et M. CHUKR, ne s'épargnant aucune fatigue, ils ont entrepris des voyages dangereux, ont abandonné leurs études florissantes, pour aller, devant la Conférence de la Paix, plaider la cause de leur nation. En face de Monsieur POINCARE, de M. WILSON, des chefs et membres des délégations des grandes puissances Alliés, ils ont au nom de la justice défendu le droit national". 1920, mars. p.6.

- (10) - Cf. R.S. STAFFORD. The Tragedy of the Assyrians. pp.76-78.
"In march (1919) a telegram was dispatched by the civil commissioner to the India Office, asking if a delegate of the Assyrian Committee might proceed to Paris to put forward the case of the Assyrian nation. In april a reply was received that the British Government considered that not purpose would be served by such a deputation, and that the Assyrians should be told a sympathetically as possible that the British Government would do their best to ensure that the special position of the Assyrians would be saveguarded". p.77
- (11) - La plupart des citations relatives aux revendications des Assyro-Chaldéens catholiques sont extraites du Mémorandum la Question Assyro-Chaldéenne devant la Conférence de la Paix. 1919, 16 juillet. Archives diplomatiques françaises.
- (12) - "Les colonels QUIRIN, chef d'Etat-Major et MENSIER délégué administrateur du sandjak d'Alexandrette estiment que ce port peut avoir un superbe avenir. Et précisément Alexandrette serait par mer, le débouché du futur état des Assyro-Chaldéens, petit peuple actuellement disséminé". Cf. Georges DUBOIS. La question Assyro-Chaldéenne. p.6.
- (13) - 1920, février. pp.10-11.
- (14) - Cf. Joel.E.WERDA. The flieckering light of Asia. pp.218-220.
- (15) - Cf. R.S. STAFFORD. op.cit. pp.76-77.
- (16) - Cf. Archives diplomatiques françaises. pp.68-77.
- (17) - Cf. Archives diplomatiques françaises. pp.53-60.
- (18) - Cf. - G.N. CURZON, Persia and the Persian question ; London, 1892, vol.I, pp.546-548, vol.II, p.493 ;
- W.W. ROCKWELL, the Pitiful flight of the Assyrian christian. pp.67-68.
- (19) - Cf. La question Assyro-Chaldéenne devant la Conférence de la Paix. Archives diplomatiques françaises. p.14. Tous les chiffres fournis par les différentes délégations ne concordent pas toujours, selon Joel.E.WERDA, 170 000 Assyriens périrent durant la Grande Guerre.
- (20) - Cf. L'Action Assyro-Chaldéenne. 1920, octobre. p.208.
- (21) - Ibid, pp.208-209.
- (22) - Ibid, p.209.
Ce projet prônait, en outre, une entente Assyro-Chaldéo-Kurde, par delà les clivages religieux, qui serait fondée sur des intérêts nationaux communs et un Etat laïc : "Pouvons-nous d'ailleurs éviter ce rapprochement, cette Union Assyro-Chaldéo-Kurde ? Les masses Assyro-Chaldéennes et Kurdes ne se mêlent-elles pas, ne se confondent-elles pas à travers toute la montagne ?

Est-il un coin perdu où il n'y ait que des Kurdes, que des chrétiens, que des yézidis ? Il n'est pas gorge de montagne, si profonde soit-elle, de sommet si escarpé, où nous ne vivions côte à côte, où nous n'habitons presque sous ce même toit. "...Que l'Etat qui nous réunira, tous dans son sein, ne s'inspire que du sentiment national, qu'il n'ait pour ultime fondement que l'intérêt national. La religion et l'Etat font deux ; pas de religion à la base de l'Etat. La religion est affaire de conscience : chacun adorera le dieu qu'il se sera choisi ; l'Etat n'a que faire de sonder les consciences ou chercher une solution à une ardue question de la théologie, ou de la loi canonique". Ibid, pp.206-207.

- (23) - "Les Assyro-Chaldéens s'étaient présentés eux-aussi à la Conférence de Paris, avec un projet de reconstitution des divers fragments de leur nation qui se trouvent éparpillés le long de la frontière Turco-Arabe depuis Ourfa jusqu'à la Perse. Leur espoir fut déçu et ils se trouvent actuellement sans foyer, eux les derniers restes des Empires Assyro-Chaldéens et les premiers instigateurs de la civilisation Arabe". Cf. Khairallah. L'Asie Mineure. pp.581-582.
- (24) - Cf. V. YONANN. Action Assyro-Chaldéenne. février, 1920.p.9
"Tandis que nous atermoyons, tout travaille contre nous : temps, puissances, voisins. Chaque minute qui passe emporte un de nos espoirs et plus d'une chance. Imitons les faiseurs de républiques, de royaumes. Est-ce que d'Annunzio a consulté quelqu'un ? Il n'a consulté que lui-même, son esprit d'entreprise, son ouvrage ; et le voici maître de Fiume et des îles Dalmates ! Finlandais, Lituanais, Lettons sont libres de la tutelle des Russes. Nous aurons été des héros seulement pour servir une cause étrangère ? Pour nous-mêmes, pour la cause de l'Assyro-Chaldée, rien ? Aucune initiative ? Aucune énergie ? L'inertie orientale, va-t-elle reprendre ses droits ? Tous nos sacrifices, le plus noble, le plus pur sang de nos enfants, auront-ils été consentis en vain ? Encore une fois, ne comptons que sur nous-mêmes ; n'attendons notre propre salut et le salut de l'Assyro-Chaldée que de nous-mêmes. L'Assyro-Chaldée, nous n'avons pas besoin que l'on nous en fasse don". par Jean Korek de KERBORAN. Cf. Action Assyro-Chaldéenne. 1920, octobre. pp.203-204.
- (25) - Cf. Jean PICHON. Le partage du Proche-Orient. p.169.
Sur la Conférence de la Paix et le Proche-Orient, cf :
- André TARDIEU. La paix. pp.90, 92, 98, 100 ;
- Colonel HOUSE et Charles SEYMOUR. Ce qui se passa réellement à Paris en 1918-1919. Ch.VIII et IX. pp.145-164, 166-183.

CHAPITRE III

LES ASSYRO-CHALDEENS et L'OCCIDENT. DES
SYMPATHIES PARTAGEES ENTRE LA FRANCE, LA
GRANDE-BRETAGNE et les ETATS-UNIS d'AMERIQUE

"La France ne nous est pas opposée. Nous étions sûrs, nous le sommes aveuglément, qu'elle, -la France- n'aura pas de tergiversations pour nous concéder tous droits sur les régions comprises dans la zone d'influence en Haute-Mésopotamie et Kurdistan.

"... Nous souhaitons l'arrivée de la France dans la Haute-Mésopotamie et au Kurdistan avant que les Etats-Unis d'Amérique fassent connaître leur décision au sujet de l'occupation ou du refus du mandat arménien".

(Victor YONANN. L'Action Assyro-Chaldéenne. Mai, 1920.)

"Les Anglais, les Américains et les Russes qui pendant des siècles avaient sous leur protection le peuple Assyrien ont le devoir de le sauver aujourd'hui".

(L. YACOUBOFF. Mars 1919).

"All Assyrians united, and under the protectorate of Great Britain".

(Mar Paulus SHIMOUN XXII. 26 février 1919).

"In the choosing of such a power, the wishes of the Assyrians in America are naturally for the United States, while those of the patriarch Mar SHIMON are for Great Britain. The question of the mandatory power, however, we voluntarily submit to the judgment and the discretion of the supreme council".

(Joel. E. WERDA. The flickering light of Asia. p.218).

Les différentes délégations Assyro-Chaldéennes à la Conférence de la Paix non seulement nourrissaient de grandes prétentions mais avaient des désaccords notoires, notamment en matière politique. Elles divergeaient fondamentalement sur la puissance tutélaire et sur un éventuel mandat exercé par la Société des Nations. Globalement, les catholiques étaient favorables à un mandat français sous la tutelle de la SDN alors que les Nestoriens de Mésopotamie caressaient des projets dans le sillage britannique, contrairement, aux nestoriens des Etats-Unis qui préféraient un mandat américain. Ces différentes tendances se sont traduites dans des prises de position en 1919-1921 lors des débats au lendemain du démembrement de l'Empire Ottoman.

Les discussions devenaient parfois des polémiques ; et des périodiques comme : l'Action Assyro-Chaldéenne, the new Assyria, Assyrian-American courrier, la Renaissance Assyro-Chaldéenne et Mesopotamia en reflétaient les différentes sensibilités.

I - LES ASSYRO-CHALDEENS ET LA SOCIETE DES NATIONS

Le Times du 11 mars 1920 publiait une information à laquelle les Assyro-Chaldéens catholiques répondront vigoureusement en prétendant être les représentants uniques de ce peuple.

Le Times écrivait : "Un mémorandum a été adressé au Conseil suprême demandant que la nation Assyrienne habitant l'Asie Mineure puisse devenir indépendante sous le mandat de la Ligue des Nations. Ce peuple qui préfère s'appeler Assyro-Chaldéen dit que, sous l'arrangement présent entre la France et l'Angleterre, il sera divisé entre deux Puissances, division désastreuse pour sa nationalité".

En réponse, Dr. Victor YONANN rétorque :

1 - Le "Times" oublie de mentionner le nom du groupement Assyro-Chaldéen qui adresse ce mémoire. A notre connaissance, dit-il, la délégation Assyro-Chaldéenne composée de MM. Saïd NAMIK et Rustum NEDGIB, ayant à sa tête le Patriarche Emmanuel THOMAS II, a un programme différent que nous sommes heureux de reconnaître plus nationaliste.

2 - Cette délégation a seule le droit de parler au nom du peuple, la destinée d'une nation ne pouvant être le jouet de certaines initiatives privées non attitrées⁽¹⁾.

3 - La formation d'un Etat Assyro-Chaldéen se fera avec l'aide de la France⁽²⁾.

Répliquant par ailleurs aux Assyriens d'Amérique qui rejetaient le vocable d'Assyro-Chaldéen, trop assimilable à leurs yeux aux catholiques, le même auteur écrivait :

"Frères d'Amérique, si la division est désastreuse, il est de mauvaise politique de préconiser un moyen - le mandat de la Ligue des Nations - plus désastreuse encore. Nos frères d'Amérique ont-ils envisagé cette perspective mesquine ?

"Ayons le courage de jeter bas nos dissentiments d'amour propre et soyons plus patriotes". Faisant allusion à la France :

"... Et même si la Conférence de la Paix - supposition absurde - rejetait la question Assyro-Chaldéenne, nous aurons frères d'Amérique un "chez nous" un doux "home" que la mandatrice aimée nous accordera libéralement de toute son âme".

Ces problèmes étaient, par contre, autrement perçus par les Assyriens Nestoriens et ceux d'Outre-Atlantique.

Dans son mémorandum présenté à la Conférence de la Paix le 21 février 1919, Mar Paulus SHIMOUN se fait le défenseur de la protection britannique, - "Posséder des garanties de sécurité pour l'avenir sous l'égide du gouvernement britannique comme nation unifiée sur la terre natale" ; position à laquelle Joel.E. WERDA apporte quelques modifications en préférant la tutelle américaine :

"The wish of the nestorian Patriarch is, "All Assyrians united and under the protectorate of Great Britain". This was precisely the policy advocated by the Assyrian American courier, which was then as still is, the only national organ of the Assyrian people. Only it was the desire of the Assyrian National Associations of America that, if America decided to enter into the League of Nations, we should ask at Peace Conference for the mandate of America"⁽³⁾.

Outre la divergence sur le vocable : Assyrien ou Assyro-Chaldéen ? considérée comme significative, les délégués Assyro-Chaldéens d'Amérique estiment néanmoins que les différents points de vue pouvaient converger ; et lors de la Conférence de la Paix, les diverses délégations Assyro-Chaldéennes s'étaient rencontrées et voici comment Joel. E. WERDA présente ces contacts :

"When I got to Paris, a sort of memorandum had already been presented to the Peace conference by Dr. A.K. YOOSUF. It was the best thing that could have been done under the circumstances.

Before the final preparation of our claims, Dr. YOOSUF and I consulted the American delegation as well as the British delegation - later we naturally met other delegations.

While we were in Paris, we learned of an Assyrian Committee that had come from Turkey - it was headed by Dr. ZEBOUNI and Mr. NAMIK and Mr. Najib RUSTEM and included others - they showed us the claims they had presented through the french government. These claims corresponded fully with ours - The only and significant difference was the name, - which they desired to name as the "Assyro-Chaldea". I opposed this name and presented the name "New Assyria" which was also accepted by the fighting leaders of the Assyrian Nation - However, we worked with, perfect harmony to secure the independence of our people.

After the departure of ZEBOUNI Committee there came Mr. RAJI and Mr. ABLAHAD from Constantinople who were followed by severius Afram Barsaum.

Prior to this there had arrived another delegation of three from Tiflis, Caucasia, Mr. Lazar YACOBOFF, Mr. Shimon GANJA and Rev. Lazare GEORGE came to represent the Assyrians of the former Russian Empire - we were impelled to assist these our brethren financially - these our Caucasian brethren perfectly approved of our claims and they said that such were the wishes of all the Assyrians in former Russia - In addition to our claims we presented a bill of damages against the Persian Government for 33, 000.000 Toomans. The arrival of W. YOHANNAN from America and Dr. YONAN from Russia who represented a certain ecclesiastical body and who were interested only in Urmia became of no interest to us - we had already claimed Urmia, Salmas, and Sooldouz from the persian government in payment for the persian Assyrian losses"⁽⁴⁾

II - DIVERGENCES POLITICO-RELIGIEUSES

En dépit des bonnes intentions, les divergences politico-religieuses demeuraient importantes et éclataient lors d'évènements importants.

Lorsque le Patriarche nestorien Mar Paulus SHIMOUN XXII mourut de la tuberculose le 27 avril 1920, dans le camp de Bâkübâ, il fut remplacé le 20 juin 1920 par son neveu, Mar Eshaï SHIMOUN XXIII, un garçon âgé de 13 ans⁽⁵⁾.

L'Action Assyro-Chaldéenne écrit alors rappelant que les nestoriens sont des schismatiques et leurs patriarches favorables aux Anglais :

"Le Patriarche nestorien Mar Paulus SHIMOUN mort à Baqouba, vient d'être remplacé par Mar Eshaï SHIMOUN fils de David frère du défunt Mar SHIMOUN. Nous rappelons que le Patriarcat chez les Assyro-Chaldéens Schismatiques ou Nestoriens s'obtient par népotisme : il est héréditaire dans la même famille et c'est toujours le neveu du Patriarche défunt fût-il grand ou petit, instruit ou ignorant, qui remplacera son oncle et prendra le nom de Mar SHIMOUN : justement, le nouveau Patriarche a 13 ans d'âge... cela fait rire, mais cela fait bien le compte des ministres anglicans qui en feront un instrument docile pour le plus grand bien de la Grande Angleterre"⁽⁶⁾.

En revanche, le même périodique publiait des articles dithyrambiques à propos du Patriarche Chaldéen catholique Mgr. Joseph Emmanuel II THOMAS, associant chaque fois son nom à l'amitié franco-assyro-chaldéenne⁽⁷⁾.

Au déjeuner offert par le général GOURAUD aux notables de la ville d'Alep le 14 septembre 1920, plusieurs toast ont été prononcés, dont celui du Patriarche Chaldéen qui a parlé en ces termes :

"Mon général,

Vous avez vu la ville d'Alep en fête, vous avez remarqué que musulmans et chrétiens, enthousiasmés, ne cessent de crier : Vive la France. Quelle est, mon Général, la raison de cette joie qui déborde, de cet enthousiasme indescriptible qui soulève la ville d'Alep ? La cause, mon Général, est bien claire et tous la proclament à l'envi : Musulmans et

chrétiens sont convaincus que partout où la France passe, elle sème la vraie civilisation, exerce la justice et maintient l'ordre et la paix, sans lesquels la vie de l'homme ne serait ni agréable, ni paisible sur cette terre.

"Dans l'espoir de voir le plus tôt possible ces trois principes mis en exécution dans le vaste Etat autonome d'Alep sous votre haute et bienveillante direction, m'unissant à tous les habitants de la ville, je lève, mon Général, mon verre et je bois en m'écriant avec joie et allégresse : Vive la France

Vive le Général GOURAUD

Vive l'Armée du Levant"⁽⁸⁾.

En effet, tout le clergé Chaldéen était résolument engagé du côté de la France. A Alexandrette comme à Beyrouth, à Bagdad comme à Bassorah, les Chaldéens, ecclésiastiques comme laïcs, manifestaient une sympathie chaleureuse à l'égard de la France.

Lorsque la Commission King-Crane envoyée, en 1919, par le président américain W. WILSON, enquêtait sur place en vue d'identifier les désirs des populations au sujet d'éventuels mandats sur la Mésopotamie, la Syrie et la Palestine, le père Chaldéen, Latife GHANIME, fut mandaté pour répondre à la question : qui souhaitez-vous comme nation mandataire ? Ayant exprimé ses sentiments en faveur de la France, sa réponse lui valut "de la part des Anglais des menaces de mort et d'expulsion. Son hostilité aux Anglais lui valut aussi un emprisonnement de 4 jours et une surveillance de plusieurs mois"⁽⁹⁾.

D'autres hautes personnalités Assyro-Chaldéennes en Mésopotamie exprimaient des points de vue identiques. D'aucunes attendaient les "célèbres troupes françaises" avancées dans la Haute-Mésopotamie, comme cela ressort d'une lettre anonyme envoyée à la rédaction de l'Action Assyro-Chaldéenne, publiée en mai 1929 :

"Nous apprenons que avant un certain temps, nous vous avons écrit une autre lettre par le moyen du Consulat de France, dans laquelle nous vous avons fait connaître l'état de la Nation à Bakouba, nous espérons qu'elle vous est arrivée et maintenant nous vous écrivons ceci comme

complément à notre lettre précédente. Pendant la durée de notre séjour à Bagdad, nous avons été en contact avec tous les degrés de la nation. Non seulement celle qui est à Bakouba, mais aussi celle qui se trouve dans ses parages et tous attendent le jour heureux où les célèbres troupes françaises avanceront dans la Haute-Mésopotamie et alors, non seulement les émigrés mais une grande partie des habitants de ces pays se presseront autour de nous, à condition que les promesses d'autonomie s'accomplissent, même en principe pour commencer parce que tous commencent à haïr les conquérants pour ce qu'ils ont montré de sot orgueil, de manières brutales et de cruauté, surtout envers les émigrés - Et vous n'ignorez pas ce que nous avons fait de propagande en faveur de la noble France".

Même au sein des délégués Assyriens venus des Etats-Unis, à la Conférence de la Paix à Paris, une thèse favorable à la France commençait à germer, sous l'effet de la délégation Chaldéenne catholique. A ce propos, le point de vue du Dr. A.K. YOOSUF (1866-1924) à son retour en Amérique, contraste en quelque sorte avec celui de Joel E.WERDA, lequel se montrait favorable aux thèses américaines, sinon anglaises :

"Les Assyro-Chaldéens d'Amérique sont tout à fait disposés mais anxieux de connaître l'exacte situation en ce qui concerne notre position dans la région que le gouvernement français occupera : je suis retourné en Amérique simplement pour dire à notre peuple les promesses du gouvernement français, mais ils sont à attendre une réponse définie et officielle, alors seulement ils se rassureront. Nombre d'Assyriens veulent et sont prêts à partir, aussitôt que le gouvernement français fera connaître ses intentions"⁽¹⁰⁾.

Or, toutes ces divisions ont non seulement empêché l'Union entre les différentes tendances et sensibilités politico-religieuses, mais suscité des controverses contribuant ainsi à l'accentuation des désaccords, dont les conséquences ultérieures furent néfastes en dépit de tous les appels à l'Union et les déclarations d'intention.⁽¹¹⁾

+

+

+

NOTES - CHAPITRE III (2° PARTIE)

- (1) - Précisons que chaque tendance considérait son périodique comme le porte-parole unique de son peuple. A propos de Assyrian-American Courrier, Joel E.WERDA, son directeur, disait : "The Assyrian American Courrier" is the only national organ of the Assyrian people". op.cit. p.198.
- (2) - Cf. L'Action Assyro-Chaldéenne. Mai 1920, P.12.
- (3) - Cf. Joel .E.WERDA. op.cit. p.198. L'auteur insiste, par ailleurs sur la nécessité de la reconnaissance des droits Assyriens par les autorités britanniques : "The Assyrian claims will be recognized by the english government for that government had promised to give a zone in which the Assyrians will live free". Cf. Full report of the fourth annual convention of the American National Associations of America. New Britain, Connecticut, december 18-20, 1919, 19 pages, p.6.
- (4) - Ibid, pp.4-5.
- (5) - Et c'est Surma KHANUM, sa tante, qui en fut pratiquement la régente. C'est la raison pour laquelle, cette même année, elle fut invitée par les autorités britanniques à présenter le dossier Assyrien à Londres. C'était sa première visite en Grande-Bretagne. A cette occasion, à la demande de la reine Mary, épouse du roi George V, elle fut officiellement désignée sous le nom de Lady Surma. Elle était, selon les Anglais, douée de qualités qui font un chef : un esprit clair et rapide, une impressionnante beauté physique, les dons du coeur aussi bien que ceux du caractère et de l'intelligence. Cf. George S.REED. La mission de l'Archevêque de Canterbury auprès des Assyriens. p.30.
- (6) - Juillet 1920, l'avant-dernière page.
- (7) - "Mgr. Emmanuel fera entendre sa voix de chef spirituel et temporel devant cette France, qui, durant tout son patriarcat, fut pour lui le soutien dans les moments difficiles. Et la France, sauvera, espérons-le, le reste du grand peuple que fut l'Assyro-Chaldée de la disparition qui le menace". par M.K. Août, 1920, P.5.
- (8) - Cf. L'Action Assyro-Chaldéenne - septembre 1920. Première page.
- (9) - Cg. Georges DUBOIS. op.cit. p.40. L'auteur cite également ces propos du père L. GHANIME :
"Des Allemands, j'ai essayé de m'assimiler la méthode d'organisation et la volonté tenace - des Français leur franchise mais je déplore leur confiance qui frise quelquefois la naïveté - les Anglais ? J'ai souhaité leur départ, car leurs intrigues me semblaient un danger". p.40.
- (10) - Cf. L'Action Assyro-Chaldéenne. Mai 1920.
- (11) - "Rivalités, divisions, tout s'efface aujourd'hui, devant l'idée nationale, devant l'intérêt supérieur de la patrie". Cf. L'Asie Française. Novembre 1921. p.442.

CHAPITRE IV

LE TRAITE DE SEVRES (10 Août 1920)
ET LA QUESTION ASSYRO-CHALDEENNE.
REFLEXIONS sur les MINORITES

"Les négociateurs du Traité de Sèvres n'avaient eu garde d'oublier le petit peuple Assyro-Chaldéen, demeurant dans l'intérieur du Kurdistan et cruellement éprouvé pendant la Grande Guerre ; le plan de l'autonomie pour le Kurdistan, dit le Traité, devra comporter des garanties complètes pour la protection des Assyro-Chaldéens et autres minorités ethniques ou religieuses dans l'intérieur de ces régions".

(André.-MANDELSTAM. La protection des Minorités).

"Le Traité de Sèvres méconnaissait complètement tout ce qu'on doit aux Assyro-Chaldéens. Ce Traité a fait beaucoup de mécontents, et ceux-ci l'ont déclaré, tantôt par la force des armes, tantôt par une argumentation diplomatique. Seuls les Assyro-Chaldéens n'ont rien pu faire. Peut-être restaient-ils dans leur exil de Bakouba toujours confiants dans les déclarations d'un commissaire britannique quelconque.

... En somme, le Traité de Sèvres a abandonné le sort des Assyro-Chaldéens aux Kurdes et Turcs, à ceux mêmes qui ont décimé et pillé les braves montagnards, confiants dans la cause des Alliés.

Voilà une triste application du principe de l'"intervention humanitaire" qui, paraît-il, est sorti triomphant de cette guerre".

(Basile NIKITINE. Une petite nation victime de la guerre : les Assyro-Chaldéens. pp.623-625).

Le 19 avril 1920, la Conférence de la Paix se réunit à San Remo, sous la présidence de M. NITTI. C'est là que furent arrêtées, sous leur forme définitive, les conditions du Traité de paix avec la Turquie. A cette Conférence (19-26 avril) de nombreux accords conclus entre les puissances alliés (France, Grande-Bretagne...) au cours de la guerre sur le partage du Proche-Orient sont remis à jour à la lumière du nouveau rapport de force. Un mémorandum relatif à un Accord au sujet des pétroles fut signé à San Remo le 24 avril 1920 entre la France et la Grande-Bretagne sous les auspices de la SDN. En vertu de cet Accord, le vilayet de Mossoul est attribué à l'Irak sous mandat britannique.⁽¹⁾ Des Assyro-Chaldéens sont mécontents. Ils estiment que l'attribution à la Grande-Bretagne de l'Irak et de Mossoul est un recul par rapport aux Accords Syxes-Picot (mai 1916) qui attribuaient cette zone à la France.

I - DES GARANTIES DANS LE CADRE D'UN KURDISTAN AUTONOME

Le 10 août 1920, le Traité de Sèvres fut signé entre les puissances victorieuses, alliées et associées, et la Turquie. Dans cette consécration du démembrement de l'Empire Ottoman, quel fut le sort réservé aux Assyro-Chaldéens ? Au lieu d'un Etat, ce Traité leur accorda des garanties et une protection dans le cadre d'un Kurdistan autonome. A cet égard, l'article 62 de la section III "Kurdistan", stipule qu'une Commission siégeant à Constantinople et composée de trois membres respectivement nommés par les gouvernements britanniques, français et italien, préparera dans les six mois, à dater de la mise en vigueur du présent Traité, l'autonomie locale pour les régions où domine l'élément Kurde, situées à l'est de l'Euphrate, au sud de la frontière méridionale de l'Arménie et au nord de la frontière de la Turquie avec la Syrie et la Mésopotamie. Au sujet des Assyro-Chaldéens, il est dit :

"Ce plan devra comporter des garanties complètes pour la protection des Assyro-Chaldéens et autres minorités ethniques ou religieuses dans l'intérieur de ces régions"⁽²⁾.

Et "dans ce but, une Commission comprenant des représentants britannique, français, italien, persan et Kurde visitera les lieux pour examiner et décider quelles rectifications, s'il y a lieu, devraient être faites à la frontière de la Turquie là où, en vertu des dispositions du présent Traité, cette frontière coïncide avec celle de la Perse"⁽³⁾.

L'article 63 de ce Traité de Paix précise, en outre, que "le gouvernement Ottoman s'engage, dès à présent, à accepter et à exécuter les décisions de l'une et de l'autre Commissions prévues à l'article 62, dans les trois mois de la notification qui lui en sera faite"⁽⁴⁾.

L'article 64 va plus loin car il envisage la possibilité d'un Etat Kurde indépendant mais sans qu'il soit dit un mot de la situation des Assyro-Chaldéens. Il mérite d'être cité intégralement :

"Si dans un délai d'un an à dater de la mise en vigueur du présent Traité, la population Kurde, dans les régions visées à l'article 62, s'adresse au Conseil de la Société des Nations en démontrant qu'une majorité de la population dans ces régions désire être indépendante de la Turquie et si le Conseil estime alors que cette population est capable de cette indépendance et s'il recommande de la lui accorder, la Turquie s'engage, dès à présent, à se conformer à cette recommandation et à renoncer à tous droits et titres sur ces régions.

"Les détails de cette renonciation seront l'objet d'une convocation spéciale entre les Principales Puissances alliées et la Turquie.

"Si la dite renonciation a lieu et lorsqu'elle aura lieu, aucune objection ne sera élevée par les Principales Puissances alliées à l'encontre de l'administration volontaire de cet Etat Kurde indépendant, des Kurdes habitant la partie du Kurdistan comprise jusqu'à présent dans le vilayet de Mossoul"⁽⁵⁾.

II - LE TRAITE DE SEVRES ET LA PROTECTION DES MINORITES

Le Traité de Sèvres contient, par ailleurs, un certain nombre de dispositions relatives à la protection des minorités non-musulmanes. Ce sont les articles 140-151 de la partie IV. En vertu de l'article 140, "la Turquie s'engage à ce que les stipulations contenues dans les articles 141, 145 et 147 soient reconnues comme lois fondamentales, à ce qu'aucune loi ni aucun règlement, civils ou militaires, aucun iradé impérial ni aucune action officielle ne soient en contradiction ou en opposition avec ces stipulations, et à ce qu'aucune loi, aucun règlement aucun iradé impérial ou aucune action officielle ne prévalent contre elles"⁽⁶⁾.

Voici donc les articles 141, 145 et 147 :

- Article 141 -

La Turquie s'engage à accorder à tous les habitants de la Turquie pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté sans distinction de naissance, de nationalité, de langage, de race ou de religion.

Tous les habitants de la Turquie auront droit au libre exercice, tant public que privé, de toute foi, religion ou croyance.

Les atteintes au libre exercice du droit prévu à l'article précédent, seront punies des mêmes peines, quel que soit le culte intéressé.

- Article 145 -

Tous les ressortissants ottomans seront égaux devant la loi et jouiront des mêmes droits civils et politiques sans distinction de race, de langage ou de religion.

La différence de religion, de croyance ou de confession ne devra nuire à aucun ressortissant ottoman en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, notamment pour l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industries.

Le gouvernement ottoman présentera aux Puissances alliées dans un délai de deux ans après la mise en vigueur du présent Traité, un projet d'organisation du système électoral, basé sur le principe de la représentation proportionnelle des minorités ethniques.

Il ne sera dicté aucune restriction contre le libre usage par tout ressortissant d'une langue quelconque soit dans les relations privées ou de commerce, soit en matière de religion, de presse, ou de publications de toute nature, soit dans les réunions publiques. Des facilités appropriées seront données aux ressortissants ottomans de langue autre que le Turc pour l'usage de leur langue soit oralement, soit par écrit, devant les tribunaux.

- Article 147 -

Les ressortissants ottomans appartenant à des minorités ethniques, de religion ou de langue, jouiront du même traitement et des mêmes garanties en droit et en fait que les autres ressortissants ottomans. Ils auront notamment un droit égal à créer, diriger et contrôler à leurs frais, indépendamment et sans aucune ingérence des autorités ottomanes, toutes institutions charitables, religieuses ou sociales, toutes écoles primaires, secondaires, et d'instruction supérieure et tous autres établissements scolaires, avec le droit d'y faire librement usage de leur propre langue et d'y exercer librement leur religion⁽⁷⁾.

Il est incontestable que le Traité de Sèvres confirmait l'autonomie personnelle des minorités non-musulmanes. L'article 149 stipulait à ce sujet : "Le gouvernement ottoman s'engage à reconnaître et à respecter l'autonomie ecclésiastique et scolaire de toute minorité ethnique en Turquie. A cette fin et sans réserve des dispositions contraires du présent Traité, le gouvernement ottoman confirme et soutiendra à l'avenir, dans toute leur étendue les prérogatives et immunités d'ordre religieux, scolaire ou judiciaire, accordés par les Sultans aux races non-musulmanes en vertu d'ordonnances spéciales ou de décrets impériaux (firmans, hattis, bérats, etc) ainsi que par ordre ministériels ou ordres du Grand Vizir.

"Tous décrets, lois, règlements et circulaires émanant du Gouvernement ottoman, et comportant des abrogations, restrictions ou amendements des dites prérogatives et immunités, seront considérées à cet égard comme nuls et non avenues.

"Toute modification du régime judiciaire ottoman introduite en conformité des dispositions du présent Traité, sera considérée comme l'emportant sur les stipulations du présent article, en tant que cette modification affectera les individus appartenant à des minorités ethniques"⁽⁸⁾.

Notons qu'à la même époque, quelques Etats avaient doté leurs groupes minoritaires respectifs d'un statut juridique qui leur octroyait une autonomie sans pour autant y être tenus par des Conventions internationales. Ce fut le cas de la République Esthonienne et de la République de Lithuanie. Le paragraphe 21 de la constitution de la République Esthonienne du 15 juin 1920 stipule : "Les membres des minorités nationales comprises

dans les limites de l'Esthonie peuvent créer des institutions autonomes pour veiller aux intérêts de leur culture et de leur bien-être national, dans la mesure où ces institutions ne seront point contraires aux intérêts de l'Etat"⁽⁹⁾. La République de Lithuanie de son côté, a consacré les dispositions des articles 73, 74, 83 et 84 de sa constitution aux autonomies nationales :

Art.73 : Les minorités nationales formant une partie notable des citoyens ont le droit, dans les limites fixées par les lois, de gérer sur des bases d'autonomie leurs intérêts nationaux culturels - instruction populaire, bienfaisance, mutualité - et d'élire en se conformant aux prescriptions des lois, des organes représentatifs chargés de la question de ces intérêts.

Art.74 : Les minorités nationales mentionnées à l'article 73 ont le droit, en vertu des lois correspondantes, d'imposer leurs membres de taxes destinées à subvenir aux besoins des oeuvres de leur culture nationale et reçoivent une part équitable des somme que l'Etat et les administrations autonomes consacrent aux besoins de l'instruction populaire et de la bienfaisance, si ces besoins ne sont pas assurés par l'Etat et les administrations autonomes.

Art. 83 : A toutes les organisations confessionnelles existantes en Lithuanie, l'Etat reconnaît un droit égal de s'administrer conformément à leurs canons ou statuts, avec la liberté de professer publiquement leur doctrine confessionnelle et de célébrer les cérémonies de leur culte, de fonder et de gérer les édifices consacrés à leur culte, les écoles, les institutions d'éducation et de bienfaisance, de fonder des monastères, congrégations confessionnelles, associations fraternelles, d'imposer leurs membres de taxes destinées à subvenir aux besoins des organisations confessionnelles, d'acquérir des biens meubles et immeubles et de les administrer. Les organisations confessionnelles possèdent dans l'Etat le droit de personnes morales. Les ecclésiastiques sont dispensés des obligations militaires.

Art.84 : L'Etat reconnaît les organisations confessionnelles nouvelles qui naissent, si leur doctrine confessionnelle ou morale n'est pas contraire à la morale publique. Les conditions de la naissance et de l'existence de leurs organisations sont fixées par la loi.

Cependant les dispositions relatives aux Arméniens, aux Kurdes et aux Assyro-Chaldéens ne figurent pas dans le Traité de Lausanne (24 juillet 1923) lequel fait suite à une nouvelle configuration politique en Turquie et à des alliances internationales reposant désormais sur des bases nouvelles.

Institut kurde de Paris

NOTES - CHAPITRE IV - (2° PARTIE)

- (1) - Cet Accord stipule : "Le gouvernement britannique s'engage à accorder au gouvernement français ou à ceux qu'il désignera une part de 25 pour cent aux prix courants du marché dans la production nette d'huile brute...". (art.7).
- (2) - Cf. Nouveau Recueil général de traités. De MARTENS. T.XII.p.677.
- (3) - Ibid. pp.677-678.
Au sujet de cette commission, Basile NIKITINE écrit : "Une commission adhoc, visitera les lieux, pour examiner et décider quelles rectifications de l'ancienne frontière turco-persane pourraient avoir lieu. Le fait est grave ; on pourrait soupçonner ici une velleité de réunir les deux tronçons Assyro-Chaldéens, qui se trouvent, en Perse et en Turquie, des deux côtés de la frontière en question, mais on doit abandonner cette idée quand on voit qu'à côté de ses membres européens, la commission comptera des représentants Persans et Kurdes. Ainsi, au moment, où une question vitale pour les Assyro-Chaldéens doit être décidée, on confie cette décision à un Comité dont ils seront absents. Ce seront les arguments persans, ce seront ceux des Kurdes qui auront la chance de se faire valoir, mais les vrais intéressés et les seuls qui aient vraiment droit à une compensation équitable seront absents et, comme tels, on ne le sait que trop, auront toujours tort". Cf. Une petite nation victime de la guerre. p.624.
- (4) - Ibid, p.678.
- (5) - Ibid, p.678.
"Dans son projet de constitution du Kurdistan, le Traité de Sèvres avait prévu des "garanties complètes" pour la protection des Assyro-Chaldéens. Ce voeu platonique ne leur aura pas porté bonheur, puisqu'ils n'existent plus en Kurdistan, eux qui avaient une communauté autonome qui vivait autour de ses chefs à Tour Abdine au nombre de près de 250 000 âmes. Sur ce nombre 175 000 auraient été massacrés pendant la guerre, le reste émigra au Caucase, en Mésopotamie et en Perse. Dans ce dernier pays, il y a eu les massacres d'Ourmiah, qui renvoyèrent encore en Mésopotamie 11 000 réfugiés. L'armée Irakienne en compte actuellement près de 12 000 soldats dans ses rangs". Cf. Khairallah. op.cit.p.581.
- (6) - Ibid, p.693.
- (7) - Ibid, pp.693-696.
- (8) - Ibid, pp.696-697.
- (9) - Cf. Société des Nations. Journal Officiel. 4° année, n°3, mars 1923. Procès-verbaux de la 23° session du conseil, p.381.

CHAPITRE V

LA CONFERENCE DE LONDRES (21 février-12 mars 1921)
ET LES QUESTIONS DU LEVANT. A PROPOS DES ASSYRO-CHALDEENS

"Quel sort nous réserve l'année qui commence ? Dieu seul le sait. Mais s'il faut conclure, de ce qui a été fait au cours de l'année qui finit, nous avons le droit de dire en toute confiance que nous espérons en la France".

(M.K. 1920-1921 dans : l'Action Assyro-Chaldéenne. 1921, janvier, p.3).

"On nous demande de tous les côtés pourquoi l'Action n'a pas paru comme d'ordinaire, pendant le mois de février. A cela rien de politique, ami lecteur. La raison est moins encore dans les derniers évènements, qui sont la suite de la Conférence de Londres, où toujours les intérêts des faibles et des opprimés passent sous un oubli officiellement si regretté... L'Action est née d'une idée ; elle poursuivra cette idée tant qu'elle ne se verra pas retirer les promesses à elle faites par une Puissance amie et protectrice, sous la signature d'un de ses représentants. Mais le jour où, pour faire une autre politique, la nation en qui elle a mis toute sa confiance déchirera son programme, l'Action changera aussi de plan, mais ce sera pour porter sur un autre terrain son action, qui vise avant tout le bien être de sa Patrie".

(M.K. L'Action Assyro-Chaldéenne. 1921, Mars-Avril.p.1).

Avant même la signature du Traité de Sèvres, les Turcs n'avaient cessé de protester contre ses stipulations, de les déclarer inadmissibles et d'en demander la révision. Depuis le 10 août 1920, le gouvernement de Constantinople et celui d'Angora ont inlassablement continué de réclamer la modification des clauses qui avaient été imposées au Sultan ; devant la Conférence de Londres qui se réunissait pour s'occuper des affaires allemandes et du problème oriental, ils ont formulé à nouveau leurs protestations et leurs revendications, et ils les ont formulées ensemble, par la voix du chef de la délégation nationaliste d'Angora, Bekir Sami bey.

Les Français, les Anglais, les Italiens et les Japonais ont consenti, pour leur part, à reconnaître que les clauses de la paix de Sèvres devaient être modifiées et qu'il y avait lieu de réviser le texte du Traité du 10 août 1920⁽¹⁾.

Dans son exposé fait le 23 février 1921, Békir Sami bey soulevait la question des minorités non-musulmanes en Turquie. Parmi les droits minima que la nation Turque se considère fondée à réclamer légitimement à la Conférence, le représentant de la Grande Assemblée Nationale d'Angora mentionnait les minorités :

"2° La Grande Assemblée nationale est prête à reconnaître en faveur des minorités établies en Turquie, tous les droits prévus par les conventions conclues entre les puissances de l'Entente, leurs adversaires et certains de leurs associés, au profit des minorités dans d'autres pays"⁽²⁾.

La Conférence a demandé aux délégués Turcs de préciser d'une façon concrète leurs vues sur les points du Traité de Sèvres dont ils demandaient la modification.

A la réunion du 24 février, Békir Sami bey lut alors une déclaration sur les revendications Turques comportant deux parties, la première consacrée aux revendications territoriales et politiques, la seconde aux revendications financières et économiques. C'est la première qui nous intéresse ici. Parmi les neuf clauses politiques, la sixième a trait aux minorités :

"6° La protection des minorités de race, de religion et de langue sera assurée suivant les mêmes règles que celles consacrées par les traités de Saint Germain, de Neuilly et de Trianon"⁽³⁾.

Le lendemain, la Conférence s'est réunie et a demandé à la délégation turque de lui donner son avis sur quelques propositions notamment les garanties à donner pour la sauvegarde des minorités résidant en territoire Grec ou Turc dans l'intervalle qui précèdera la conclusion définitive de la paix.

Lloyd GEORGE, premier ministre britannique, président de la Conférence, expliqua que certains points du Traité de Sèvres avaient été affectés par la marche des événements (Smyrne, La Thrace). D'autres devaient encore être l'objet de discussions dans la présente Conférence. Telles sont les clauses relatives à l'Arménie et au Kurdistan. Bekir Sami bey déclara que la délégation turque était prête à présenter son point de vue sur l'Arménie et le Kurdistan dès que la question se poserait. Il lut alors un document aux termes duquel la délégation turque acceptait la proposition de la Conférence. Parmi les observations faites, on lit :

"Depuis la création du nouvel Etat de choses dans le Proche-Orient, le gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie a scrupuleusement appliqué les mesures efficaces destinées à assurer l'ordre public et la sécurité des minorités ethniques. La Délégation s'engage à donner les garanties qu'on lui demande..."⁽⁴⁾.

Le Président de la Conférence et ses collègues pressèrent alors les délégués turcs d'indiquer définitivement si, en acceptant le projet relatif à Smyrne et à la Thrace, ils n'entendaient pas soulever ultérieurement des objections au Traité de Sèvres, ailleurs que sur les questions de l'Arménie et du Kurdistan. L'après-midi, après avoir consulté ses collègues, Bekir Sami Bey donna sa réponse et le 25 février, la délégation turque s'est rendue devant la Conférence pour donner sa réponse aux questions réservées dans la réunion précédente : "En ce qui concerne le Traité de Sèvres, la Délégation Turque a eu l'honneur d'exposer que la Turquie demande une paix qui lui assure la possibilité de vivre comme Etat indépendant. Elle a reçu de la nation le mandat d'arriver à une telle paix tout en acceptant les sacrifices nécessaires qui seraient

compatibles avec sa souveraineté. Ces sacrifices, la Turquie les fait largement en acceptant que des territoires considérables, représentant une très importante partie de sa population et de ses richesses naturelles, soient détachés de son empire. Il lui serait impossible de souscrire à des conditions dont l'effet serait de lui enlever les droits les plus essentiels à son existence.

"... La délégation turque prie donc le Conseil suprême de lui donner la possibilité de collaborer loyalement à l'établissement d'une paix effective en lui reconnaissant les droits les plus sacrés pour une nation indépendante et auxquels il lui serait impossible de renoncer"⁽⁵⁾.

En vue d'éviter toute perte de temps, dit-on, la Conférence avait décidé de s'occuper des questions de l'Arménie et du Kurdistan avec la Délégation Turque, au Foreign Office, le 26 février, à 11H 30. La réunion eut lieu sous la présidence de Lord CURZON. Les Turcs furent entendus au sujet du problème de l'Arménie et du Kurdistan. Au sujet de cette dernière, Békir Sami bey déclara que les Kurdes, avant la création du projet d'autonomie locale dont mention avait été faite dans le Traité de Sèvres, étaient largement représentés dans l'Assemblée Nationale d'Angora, et n'avaient exprimé aucun désir d'une existence nationale indépendante. Le gouvernement d'Angora a, dans sa Constitution, donné une large part d'autonomie locale aux Kurdes aussi bien qu'aux autres nationalités, et il n'y avait, estime-t-il, aucune raison de supposer que les Kurdes n'avaient pas été satisfaits de leur situation.

Le lundi 7 mars, les chefs des délégations des puissances alliées se réunirent au Palais de Saint-James pour entendre, entre autres, la réponse de la délégation Turque aux propositions qui lui avaient été faites récemment. Conformément aux instructions qu'elle venait de recevoir d'Angora, la délégation de la Grande Assemblée Nationale de la Turquie, porta à la connaissance du Conseil suprême un certain nombre d'idées dont la suivante :

"Le Conseil suprême ayant jugé nécessaire d'examiner les dispositions relatives aux autres questions territoriales, particulièrement celles de l'Arménie et du Kurdistan et ayant bien voulu admettre, dans son esprit de justice l'examen des autres clauses du Traité, la délégation turque a pleine confiance qu'une étude approfondie du problème permettra d'aboutir à un arrangement équitable sur les points essentiels"⁽⁶⁾.

Les chefs des délégations alliées se réunirent le 10 mars à midi, à 10 Downing Street, et discutèrent des résultats des conversations que Aristide BRIAND et le Comte SFORZA eurent avec la délégation Turque. Et le 12 mars le jour de la clôture de la Conférence, les délégués Turcs reçurent le matin à 11 heures au Palais de Saint-James les termes du règlement modifiant le Traité de Sèvres qui leur était proposé par le Conseil Suprême des Alliés. Parmi les clauses principales de ce projet de règlement, la neuvième stipulait :

"Le Kurdistan jouirait d'un régime d'autonomie locales avec certaines garanties pour les Kurdes et les Assyro-Chaldéens"⁽⁷⁾.

Au sujet de la Conférence de Londres et des Assyro-Chaldéens, Basile NIKITINE établit ce commentaire :

"A la dernière Conférence de Londres, autant que nous pouvons savoir, c'est la thèse turque qui l'a emporté. Les chefs Kurdes amenés d'un lointain inconnu, auraient déclaré qu'ils n'aspirent pas à la réalisation de l'article 64, qui leur faisait entrevoir une indépendance complète et qu'ils préférèrent rester dans les cadres de leurs coreligionnaires turcs. Quant à notre sujet, cela veut dire simplement qu'avant la Conférence de Londres, les Assyro-Chaldéens pouvaient encore espérer qu'ils s'entendraient avec un Kurdistan libre et indépendant soumis par cela même à une influence bienveillante, autre que celle des Turcs, dont il se séparera jalousement. En fait, si jusqu'à présent il y a eu des pages consolantes dans l'histoire des relations Kurdo-Assyro-Chaldéennes, ce sont celles où on lit leurs efforts communs pour se libérer du joug ottoman.

Ces deux peuples, différents par la religion, ont tant de points communs du fait de leur voisinage et de l'identité de leurs mœurs et de leurs intérêts, qu'avec de la bonne volonté un *modus vivendi* pourrait être établi. Tout ceci s'écroule du moment que l'influence néfaste du dominateur turc n'est plus éliminée. De nouveau, le fanatisme religieux aura le dessus sur les considérations d'ordre économique et social, de nouveau la haine sera entretenue et nourrie savamment et lors d'une contestation quelconque entre les voisins, ce ne seront plus un Malek Assyro-Chaldéen et un chef Kurde qui traiteront en égaux.

Derrière les Kurdes il y aura toujours la menace démoralisante de la puissance ottomane, bien assez forte encore dans ces pays de montagnes" (9)

Mais la Conférence s'était close sans que les délégués soient tombés sur un règlement global.

Néanmoins, lors de cette Conférence, un Accord franco-turc était signé aux termes duquel la France renonçait à la Cilicie, Ourfa, Mardine et Ain-Tab.

Institut kurde de Paris

NOTES - CHAPITRE V - (2° PARTIE)

- (1) - "On doit être reconnaissant à M. Lloyd GEORGE et à ses collaborateurs d'avoir abandonné leur point de vue primitif et s'être très galamment rangés à l'avis commun de leurs alliés de France et d'Italie". Écrivait l'Asie Française. 1921, Mars, pp.86-87.
- (2) - Ibid., p.90.
- (3) - Ibid., p.90.
- (4) - Ibid., p.92.
- (5) - Ibid., pp.92-93.
- (6) - Ibid., p.94.
- (7) - Cf. Le Temps, 13 mars 1921.
- (8) - Cf. Une petite nation victime de la guerre : les Assyro-Chaldéens. pp.624-625.

Institut kurde de Paris

CHAPITRE VI

LA CONFERENCE ORIENTALE DE PARIS
(22-26 mars 1922)
SUR LES QUESTIONS DU PROCHE-ORIENT

"Désormais, la souveraineté turque s'étendrait, en Asie, depuis la Méditerranée jusqu'à la Mer Noire et aux Détroits, et des frontières de la Transcaucasie, de la Perse et de la Mésopotamie jusqu'aux rives de la Mer Egée. En conséquence, toute la péninsule anatolienne, et plus à l'Est, le large pédoncule qui la relie encore aux parties plus massives de l'Asie antérieure, feraient partie intégrante de la nouvelle Turquie..."

(Henri FROIDEVAUX. Les problèmes du Levant et la récente Conférence de Paris. "L'Asie Française". 1922, avril, p.150).

"Les minorités en Turquie ne devaient bénéficier que des droits stipulés par les Puissances dans leur Traités avec d'autres pays. Ainsi donc, l'Angleterre, après les vives critiques qu'elle avait adressées à la France au sujet de la clause correspondante du Traité d'Angora, se voyait finalement obligée d'adopter le point de vue de son alliée".

(André.-N.MANDELSTAM. La SDN et les puissances devant le problème Arménien. p.248).

"Le Turc, qui, hier encore, était l'éventreur de femmes, le tueur d'hommes, l'être immonde que l'humanité entière devrait rejeter de son sein, devient aujourd'hui le soldat chevaleresque, l'homme d'honneur, tel qu'on peut à peine en rêver de pareil.... On peut évidemment en dire ce que la politique veut bien dicter, mais on doit avouer que sa victime, dont le sang inonde la terre d'Orient, prouvera mieux que tout autre le degré d'honneur de cet être chevaleresque!... Hélas le faible est toujours délaissé et oublié!..."

(M.K. L'Action Assyro-Chaldéenne. 1921, mars-avril.p.1)

Un an après l'échec des négociations de Londres, une nouvelle Conférence sur les questions du Proche-Orient se tint à Paris, du mercredi 22 au dimanche 26 mars 1922, au Ministère des Affaires Etrangères, ayant pour but de remédier à la situation du Proche-Orient et de substituer "au chaos de l'heure présente quelque chose de plus stable et de plus satisfaisant"⁽¹⁾.

Les trois ministres des Affaires Etrangères, français, anglais et italien, R. POINCARE, Lord CURZON et SCHANZER, devaient prendre des décisions définitives, assistés d'un certain nombre de conseillers techniques, d'ordre diplomatique et militaire.

Le jeudi 23 mars, les membres de la Conférence avaient commencé l'examen de la question de la protection des minorités dans les différentes parties, tant européennes qu'asiatiques, du Levant. C'est de cette question qu'ils se sont encore occupés dans l'après-midi du même jour. Voici ce qu'en disait le communiqué officiel :

"Les trois ministres des Affaires Etrangères ont consacré une grande partie de la Séance de cet après-midi à l'étude de la question de la protection des minorités tant en Asie qu'en Europe. L'accord s'est établi sur un ensemble de conclusions qui seront incorporées dans le règlement à proposer ultérieurement aux Turcs et aux Grecs. La Société des Nations, dans laquelle on pense que les Turcs demanderont à être admis dès qu'ils auront adhéré aux conditions de la paix, sera invitée à collaborer à l'application des mesures ci-dessus visées"⁽²⁾.

Les trois ministres ont ensuite abordé l'examen de la question arménienne dont l'étude sera poursuivie dans la séance du vendredi 24 mars. A la suite de la septième séance, le samedi 25 mars, dans l'après-midi, une note fut communiquée, résumant les travaux des deux réunions de ce même jour. On a parlé des Détroits, de l'Arménie et de la Thrace. Le Kurdistan n'est cependant pas mentionné. Au terme de cette Conférence, les trois ministres des Affaires Etrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie, adressèrent aux gouvernements d'Athènes, de Constantinople et d'Angora, une lettre et un exposé qui s'y trouve annexé. Dans cet exposé figure le résumé des délibérations et des discussions de la Conférence. Au sujet des minorités, les ministres "désirent prendre

des dispositions pour la protection et la sécurité de différentes minorités, tant musulmanes que chrétiennes, ou de toute autre race et de toute autre confession qui, soit en Europe, soit en Asie, se trouvent placées au milieu de groupements politiques ou ethniques plus considérables"⁽³⁾. Plus loin, nous lisons des propositions concrètes faites tant à la Turquie qu'à la Grèce :

"Reconnaissant l'impérieuse nécessité, qui découle à la fois de causes historiques et géographiques, d'assurer la protection des minorités de race ou de religion, quelquefois très nombreuses, aussi bien dans les vilayets de Turquie qu'en Europe dans les possessions de la Grèce, les ministres proposant une série de mesures pour garantir dans les deux régions la sécurité complète des minorités, sans distinction de races ou de religions. Ces mesures reposeront à la fois sur les stipulations contenues dans les traités en vigueur ou dans les projets de traités qui ont été préparés et sur les lois civiles ou religieuses des pays intéressés. En outre, les ministres ont décidé d'inviter la Société des Nations à collaborer à ce programme par la nomination de commissaires spécialement chargés dans les deux régions de surveiller l'exécution de ces mesures et leur application aux communautés principalement intéressées.

"La situation des Arméniens a dû être prise en considération spéciale, tant à cause des engagements contractés par les puissances alliées au cours de la guerre que des cruelles souffrances endurées par ce peuple. En conséquence, l'aide de la Société des Nations est recherchée, en plus de la protection accordée aux minorités pour les dispositions dont il vient d'être parlé, en vue de satisfaire les aspirations traditionnelles des Arméniens à la constitution d'un foyer national"⁽⁴⁾.

Il est à noter que si un paragraphe spécial fut consacré aux Arméniens, en revanche, la question Assyro-Chaldéenne fut complètement occultée⁽⁵⁾. D'autre part, "en comparant les propositions de la Conférence de Paris concernant les minorités en général, ... à celles qui avaient été faites, juste un an auparavant, par la Conférence de Londres, on constate facilement une nouvelle diminution des droits réclamés en leur faveur de la Turquie.

"En effet, pour ce qui concerne le contenu des droits accordés à toutes les minorités, les trois Puissances établissaient nettement une assimilation entre la Turquie et la Grèce et renonçaient implicitement à toutes les dispositions supplémentaires imposées à la Turquie par le traité de Sèvres"⁽⁶⁾.

La Conférence Orientale de Paris sera le prélude à la Conférence de Lausanne qui marque un recul net par rapport à la Paix de Sèvres et une victoire pour la Turquie Kémaliste. Déjà le 9 juin 1921, Mustapha KEMAL faisait connaître à Franklin-Bouillon, représentant de la France et négociateur de l'Accord franco-turc d'Angora (21 octobre 1921), son opposition totale au Traité de Sèvres :

"Cette nouvelle Turquie fera reconnaître son droit comme n'importe quelle nation indépendante. Le Traité de Sèvres est une telle condamnation à mort que nous demandons que son nom même ne sorte pas d'une bouche amie Nous n'entreprendrons pas de transactions basées sur le principe de la confiance avec des Nations qui ne peuvent chasser le Traité de Sèvres de leur cerveau. Dans notre poussée, il n'existe aucun traité de cette sorte"⁽⁷⁾.

NOTES - CHAPITRE VI - (2° PARTIE)

- (1) - Cf. Les délibérations de la Conférence Orientale de Paris. dans: L'Asie Française. 1922, avril, p.151.
- (2) - Ibid, p.151.
- (3) - Ibid, p.152.
- (4) - Ibid, p.153.
- (5) - La Turquie estimant avoir "régulé" la question des Kurdes en les incorporant à la Nouvelle Assemblée Nationale d'Angora, le problème Assyro-Chaldéen se trouvait, par le fait même, annihilé.
- (6) - Cf. André.N.MANDELSTAM. La SDN et les puissances devant le problème Arménien. p.248.
- (7) - Cf. Atatürk, Commission Nationale Turque pour l'Unesco. 1963.n.117.

CHAPITRE VII

LA QUESTION ASSYRO-CHALDEENNE A LA CONFERENCE DE LAUSANNE
(OCTOBRE 1922 - 24 JUILLET 1923)

"Le groupement des Assyro-Chaldéens est peu nombreux, mais du fait de sa race, de son histoire, de sa religion et de ses souffrances, il excite plus d'intérêt dans le monde que toute autre communauté de même importance. Ce peuple est disséminé dans toutes les directions ; il a été chassé par la guerre de son habitat en Turquie et en Perse. Un certain nombre d'Assyro-Chaldéens se trouvent plus ou moins sous la protection britannique, aux confins de l'Irak. L'intérêt que leur porte l'Angleterre n'est pas purement platonique, car elle a dépensé pour les soutenir, plus de 4 millions de livres depuis l'armistice. Un grand nombre d'Assyro-Chaldéens ou bien se trouvent en territoire turc, ou bien désirent retourner dans leur patrie, en territoire turc, dans la région de Julamerk.

Le gouvernement britannique fera tous ses efforts en faveur des Assyro-Chaldéens habitant le territoire soumis à son influence, ainsi qu'en faveur de ceux qui sont déjà en Turquie ou qui se proposent d'y retourner. J'espère que le gouvernement Turc leur donnera des garanties complètes en ce qui concerne leur langue, leurs écoles, leurs coutumes et leur religion".

(Lord CURZON. Livre jaune sur la Conférence de Lausanne).

"Le Traité de Lausanne n'a assuré aucune autonomie ou protection, ni aux Kurdes, ni aux Assyro-Chaldéens, ni même aux Arméniens dont le Traité de Sèvres proclamait l'indépendance complète".

(André.-N.MANDELSTAM. La protection des minorités. p.132)

Trois ans après le Traité de Sèvres, le Traité de Lausanne a annihilé l'autonomie politique des minorités ethniques non-musulmanes en Turquie. "Le caractère politique de l'autonomie des non-musulmans a été complètement éliminé"⁽¹⁾.

Par contre, l'article 27 du Traité de Sèvres qui déterminait la frontière septentrionale de la Mésopotamie en suivant à peu près les limites du vilayet de Mossoul, n'a pu trouver sa consécration à la Conférence de Lausanne.

I - LES REVENDICATIONS ASSYRO-CHALDEENNES A LA CONFERENCE DE LAUSANNE

Une délégation les présenta le 4 décembre 1922 et le 1er janvier 1923 au nom du "Conseil National Assyro-Chaldéen" créé en avril 1920 à Constantinople par des personnalités telles que docteur Victor YONANN, Saïd NAMIK, Nedjib RUSTEM, Habib ABBOSH, Abdel-Karim PACHA, Malik CAMBAR et docteur Jean ZEBOUNI qui en était le président. Il fut rejoint par le général Agha PETROS qui en sera l'élément moteur en France en 1921-1923⁽²⁾ et le président de son comité exécutif. Ce comité adressera 3 notes à cette Conférence dans lesquelles les membres protestaient contre les revendications des Turcs et des Arméniens sur les pays qu'ils tiennent pour le leur, sur l'Assyro-Chaldée. Ils plaideront à Lausanne la cause de leur peuple. Voici donc les arguments avancés :

A) Note du 4 décembre 1922

"
Nous apprenons avec surprise et appréhension que la Conférence de Lausanne envisageait l'éventualité de rendre la région de Mossoul à la Turquie :

A - La Turquie ne peut faire valoir aucun droit sur cette région.

1°/ Dans toute l'étendue du territoire de Mossoul, c'est-à-dire de Sindjar à la frontière persane, on ne trouve pas un seul turc. Même avant la guerre, les seuls éléments de race turque étaient représentés par une très petite minorité de fonctionnaires ;

2°/ La langue turque y est totalement inconnue ;

3°/ De nombreuses tribus Kurdes, dont se réclame aujourd'hui la Turquie pour revendiquer ce territoire, combattirent pendant la guerre dans les rangs de l'armée Assyro-Chaldéenne contre la Turquie et aux côtés des Alliés - Chérif Pacha lui-même, chef de la délégation Kurde, présenta en 1919 une note à la Conférence de la Paix de Paris, réclamant l'indépendance du Kurdistan et des Kurdes au nom de leur origine Assyrienne ;

4°/ La ville de Mossoul même était gouvernée jusqu'aux environs de 1840, par la famille des Abdul-Jalil. Or les Abdul-Jalil étaient d'anciens Nestoriens, donc des Assyro-Chaldéens ;

5°/ Incapacité traditionnelle et incurable de la Turquie. Depuis plus de cinq siècles, que dure l'administration ottomane sur l'Asie antérieure, la Turquie n'a jamais su faire régner la paix et l'ordre dans la province de Mossoul, ni réussi à y imposer son autorité, ni même s'y faire obéir et respecter.

Il en sera certainement de même à l'avenir : le vol et le crime à main armée, le banditisme et les razzias y règneront en maîtres comme par le passé, et rendront impossible toute exploitation pétrolifère ou minière.

6°/ Si les Turcs revendiquent cependant le territoire de Mossoul, c'est pour en faire une pomme de discorde entre les intérêts économiques en lutte et un instrument de chantage pour opposer les puissances les unes aux autres. C'est l'éternel "divide et regna", qui a toujours si bien réussi à la Turquie.

B - Le territoire de Mossoul ne peut non plus rester sous la domination arabe.

1°/ Les Arabes n'y forment pas la majorité - la plaine et la ville de Mossoul sont seules habitées par les Arabes, tandis que les montagnes de Sindjar, la plaine Nord-Est de Mossoul et le pays montagneux jusqu'à la frontière persane sont exclusivement habités par les Assyro-Chaldéens.

2°/ Les Arabes se sont montrés incapables de défendre le territoire de Mossoul. L'armée proprement arabe, ou dite de Fayçal, n'occupe même

pas ce territoire. Quand dernièrement, il fut menacé par les Turcs, elle ne fit rien pour la défendre et pour en écarter le danger ;

3°/ Si ce territoire demeure attaché à l'empire arabe de l'Irak, il réclamera à la Grande-Bretagne un effort soutenu, car c'est le point le plus vulnérable de la Mésopotamie : il grèvera donc considérablement le budget britannique déjà si obéré ;

4°/ Si le territoire de Mossoul continue à être soumis à la souveraineté de l'Irak, les six mille conscrits assyriens, qui le défendent aujourd'hui, las de servir sous un maître étranger et une cause étrangère, ne se rengageront pas à l'expiration de leur terme ; et voilà les frontières nord de la Mésopotamie ouvertes de toutes parts à une attaque à l'ennemi. Qui les défendra ? L'armée arabe ? Elle en est incapable ; c'est à peine si elle peut opérer en plaine ; elle est complètement inutilisable dans la montagne. Si, d'autre part, le territoire de Mossoul est occupé par l'ennemi, l'Etat Arabe de l'Irak n'y survivra pas un mois ; et ainsi s'écroulera tout ce qui a été si péniblement édifié.

Il est donc de l'intérêt des Arabes eux-mêmes d'être protégés et couverts sur leurs frontières du nord. Cette couverture et cette protection, seuls les Assyro-Chaldéens peuvent l'apporter.

C - Le droit des Assyro-Chaldéens sur le territoire de Mossoul est incontestable

II

a) Historiquement et ethniquement.

1° - La région de Mossoul fut le berceau des Assyro-Chaldéens. Les glorieuses ruines de Ninive le démontrent ;

2° - La majorité de la population est Assyro-Chaldéenne ;

3° - La langue Assyro-Chaldéenne y est parlée par les trois quarts de la population ;

4° - L'élément Assyro-Chaldéen y domine non seulement par son nombre et par sa langue, mais surtout par son intelligence, son activité et ses capacités civilisatrices : commerce, industrie, agriculture sont entre ses mains ;

5° - Les Assyro-Chaldéens étaient indépendants avant la guerre. Dans les montagnes du nord de Mossoul, ils étaient avant la guerre complètement indépendants. Ils avaient leur législation et leur administration propre. Ils avaient leurs chefs nationaux ou maleks. Ils avaient leur code de lois ou Sounhadous. Ils ne payaient aucun impôt au gouvernement de Constantinople. Jamais un soldat turc n'avait osé pénétrer chez eux. Cela, les Turcs ne le savent que trop.

Et c'est aujourd'hui que l'on proclame si haut les principes de liberté, de justice et d'autodisposition que d'un peuple libre, on va faire un peuple d'esclaves !

b) C'est un devoir d'humanité et de fraternité d'armes de faire droit aux légitimes revendications Assyro-Chaldéennes.

1° - Les Assyro-Chaldéens prirent part à la guerre aux côtés des Alliés et à la demande des Alliés ;

2° - Les Assyro-Chaldéens résistèrent à l'agression turco-allemande dans le Kurdistan et tout le long de la frontière persane ;

3° - Ils perdirent 275 000 âmes en massacrés et en tués sur les champs de batailles ;

4° - Si l'on ne fait pas droit à leurs revendications et si les Turcs réoccupent le territoire de Mossoul, les Assyro-Chaldéens exténués par leurs pertes énormes, seront dans la cruelle alternative de s'exiler en masse ou d'être exterminés systématiquement. Car les Turcs se rappelleront que l'armée Assyro-Chaldéenne fut le principal et presque le seul obstacle à leur marche vers le Turkestan, la Perse et les Indes, où ils voulaient soulever le monde musulman contre les Alliés.

D - Conclusion

||

Les Assyro-Chaldéens ont foi en la promesse alliée et en la justice de leur propre cause. Ils sont les mieux désignés et les plus capables pour servir de gardiens au territoire de Mossoul. Leur armée l'occupe déjà et l'a défendue dernièrement avec succès contre l'invasion turque. Pourquoi ne pas lui faire confiance, au lieu de rétrocéder un territoire de grand avenir, comme celui de Mossoul à un mauvais gardien, à une Turquie qui ne sera jamais capable d'y faire régner la sécurité nécessaire pour permettre son plein développement économique ?

Les Assyro-Chaldéens s'engagent à en assurer l'ordre et la paix.

Nous espérons fermement que la Conférence de Lausanne fera droit aux revendications Assyro-Chaldéennes⁽³⁾.

B) Note du 1er janvier 1923

"Dans sa note du 4 décembre 1922, le Comité National Assyro-Chaldéen a eu déjà l'honneur de protester contre les prétentions turques sur la province de Mossoul et réfuté d'avance les arguments ethniques, historiques, géographiques et politiques que la délégation turque avait cru bon de présenter à la Conférence de Lausanne.

"
La délégation britannique entreprit à son tour de réfuter une thèse que nous espérons ne jamais devoir être prise en considération. Mais les Turcs sont revenus à la charge et la délégation britannique, sans entrer entièrement dans leurs vues, semble envisager la possibilité d'une rectification de frontières au nord du territoire de Mossoul.

"
La population de ce territoire qui est en très grande majorité Assyro-Chaldéenne, comme nous l'avions démontré dans notre sus-dite note, proteste contre tout retour, même d'une parcelle, du territoire de Mossoul à la Turquie.

"
La délégation turque s'appuie sur une majorité turco-kurde pour revendiquer ce territoire. Or, ni ce qu'elle appelle des Turcs - qui ne le sont pas en réalité - ni les Kurdes ne veulent de la Turquie.

A - Les Turcs

"
Les 75 000 Turcs de la note britannique ne sont pas des Turcs, mais des Turcomans ; ce qui n'est pas du tout la même chose. Ils n'ont de commun avec les Turcs que leur origine mongole. Ils ont toujours été les adversaires les plus acharnés des Turcs Osmanlis dans le sindjar et les sandjaks montagneux de Kirkouk et de Suleymanié, où ils avaient précisément cherché refuge contre les procédés barbares des Turcs. Les Turcomans veulent aujourd'hui moins que jamais de la domination des Osmanlis.

B - Les Kurdes

Quant aux Kurdes qu'Ismet Pacha prétend être de coeur avec la Turquie, ils repoussent avec énergie et même (la vérité oblige de le dire) avec frayeur le retour à la Turquie.

Voici les raisons des Kurdes du territoire de Mossoul pour ne plus vouloir de la Turquie :

1°/ Ils n'ont aucune communauté de race ou d'origine avec les Turcs ;

2°/ A cause de leur sympathie pour la cause alliée, ils ont harcelé par tous les moyens en leur pouvoir l'armée turque qui devait opérer dans le Kurdistan central et méridional ;

3°/ Une notable partie des Kurdes du territoire de Mossoul combattit la Turquie, pendant la guerre, aux côtés et même dans les rangs de l'armée Assyro-Chaldéenne ;

4°/ Aujourd'hui même, une bonne partie de l'armée Assyro-Chaldéenne qui défend le territoire de Mossoul est formée de Kurdes ;

5°/ De fait, aucune tribu Kurde du territoire de Mossoul, depuis le Sindjar et Djézireh jusqu'à la frontière persane, n'a demandé son retour à la Turquie. Et pour cause :

Outre que les Kurdes n'ont aucune sympathie pour les Turcs, ils redoutent de la part de ceux-ci de terribles représailles. La Conférence ne s'est-elle jamais demandé pourquoi les Turcs refusaient si obstinément l'amnistie à leurs anciens sujets musulmans ? C'est pour pouvoir librement traquer, massacrer et pendre les Kurdes.

6°/ Ils se souviennent encore de l'ordre sanguinaire donné aux troupes turques de passer par les armes sans jugement tout Kurde ou groupe de Kurdes qu'elles rencontreraient sur leur passage. Nous avons recueillis les témoignages d'officiers turcs eux-mêmes, qui nous ont déclaré : "nous en fusillions des centaines par jour".

7°/ Si les Kurdes ont manifesté une certaine agitation depuis l'armistice, ce n'était pas pour appeler de leurs voeux la Turquie.

C'était uniquement pour être constitués en Etat autonome et pour n'avoir pas à subir directement la souveraineté de l'Irak.

8°/ Les Kurdes sont d'origine Assyrienne ; tout le démontre : leur habitat dans les anciennes montagnes Assyriennes aussi bien que leur ressemblance frappante avec les Assyriens des bas-reliefs ninivites. Une de leurs tribus porte même le nom d'Assour.

9°/ Ils revendiquent aujourd'hui de constituer, avec leurs frères Assyro-Chaldéens un Etat autonome. Ils acceptent d'être confédérés avec l'Etat de l'Irak et ils repoussent avec la plus grande énergie toute idée de retour à la Turquie et tout morcellement ou amputation du territoire de Mossoul. La moindre rectification de frontière nous enlèverait des centaines de villages Assyro-Chaldéens pour les exposer à des cruautés sans nom de la part des Turcs.

Nous espérons que la Conférence ne permettra pas une telle injustice"⁽⁴⁾.

II - LA QUESTION DES MINORITES ET LE PROBLEME ASSYRO-CHALDEEN. DEBATS.

Après avoir dépouillé le procès-verbal de la Conférence de Lausanne (octobre 1922 - 24 juillet 1923), nous avons constaté que la question des minorités fut largement débattue lors des travaux de cette Conférence à laquelle participaient le gouvernement Kémaliste d'Ankara et les Puissances qui avaient négocié et signé le Traité de Sèvres. Dans son exposé général relatif à la protection des minorités, à la séance du mardi 12 décembre 1922, Lord CURZON évoqua le problème Assyro-Chaldéen :

"Il y a aussi le groupe important des chrétiens Nestoriens ou Assyro-Chaldéens qui habitent différentes parties des monts du Kurdistan et sur la frontière turco-persane. La Grande-Bretagne, la France et l'Amérique, en particulier, s'intéressent beaucoup au sort de ce peuple qui a souffert terriblement du carnage et des ruines de la guerre récente. Dans la mesure où il est maintenant installé dans une région soumise à l'influence britannique, il est sûr de notre protection amicale. Nous devons insister, par contre, pour que les Nestoriens qui restent en territoire Turc bénéficient de mesures convenables, propres à sauvegarder leur religion, leur activité et leur vie"⁽⁵⁾.

Et dans l'exposé fait par M. BARRERE, représentant de la France, il dit :

"Les principes dont nous sommes heureux de voir la Turquie moderne se réclamer, doivent dans la pratique, assurer aux minorités de religion, de langue et de race la sécurité, la liberté et l'égalité de droits qui sont le bien commun de tous les habitants d'un même pays.

"Dans l'exposé que je vous ai soumis, je n'ai voulu nommer personne par ceux qui ont droit à la protection de toutes les puissances qui tiennent pour sacré le respect de leur existence, de leurs intérêts matériels et moraux, de leurs droits à être traités sur un terrain d'égalité avec tous les citoyens de l'Empire turc. Je les tiens tous comme méritant à un titre égal l'intérêt puissant qu'ils nous inspire"⁽⁶⁾.

A cette même séance, Lord CURZON proposa la création d'une sous-commission chargée de l'étude de la question des minorités. Cette proposition fut acceptée et une commission se mit aussitôt au travail.

A la séance du mercredi 13 décembre, Ismet Pacha, délégué de la Turquie, évoqua dans son discours les Assyro-Chaldéens en ces termes :

"Les Nestoriens et les Assyriens vivant sur la frontière orientale de la Turquie n'ont formulé aucune plainte jusqu'à la guerre générale, durant laquelle eux non plus n'ont eu à endurer aucune souffrance particulière ; il est hors de doute que le retour de la paix leur permettra de renouer d'excellents rapports avec leurs compatriotes"⁽⁷⁾.

Le 7 janvier 1923, M. MONTAGNA, représentant de l'Italie, président de la sous-commission des minorités, adressa un rapport à Lord CURZON, président de la première commission, dont voici le contenu :

(a) Questions résolues

"La commission pourra constater que sur les bases des Traités concernant les minorités que les Alliés ont conclus avec d'autres Etats européens, la délégation turque a accepté de garantir aux minorités non-musulmanes la jouissance des mêmes droits civils et politiques qu'aux musulmans, l'égalité devant la loi de tous les habitants de la Turquie

sans distinction de religion, le libre usage pour tous les ressortissants du pays des langues dont ils voudront se servir dans leurs relations privées ou de commerce, ainsi qu'en matière de religion, de presse et dans leurs réunions publiques. Les ressortissants turcs, de langue autre que le turc, jouiront aussi des facilités appropriées pour l'usage oral de leur langue devant les tribunaux. En ce qui concerne les institutions charitables, religieuses ou sociales, les écoles et autres établissements d'enseignement et d'éducation, les minorités non-musulmanes auront les mêmes droits que tous les autres ressortissants turcs, mais des facilités appropriées leur seront données en matière d'enseignement public dans les villes et districts où les autorités non-musulmanes résident en proportions considérables.

"La délégation turque a accepté que toutes les stipulations relatives à la protection des minorités fussent placées sous la garantie de la SDN et que tout différent sur ces matières fût considéré comme ayant un caractère international et déferé à la Cour Permanente de Justice Internationale"⁽⁸⁾.

Toutefois, la Commission aurait "désiré que, pour avoir une garantie plus complète de l'application des mesures relatives aux minorités, la Turquie acceptât qu'un représentant spécial de la SDN pût résider à Constantinople et accomplir cette mission. Mais la délégation turque n'a pas cru pouvoir accepter cette disposition"⁽⁹⁾.

(b) Questions non résolues

Les délégués de la sous-Commission des minorités, bien que la délégation turque se fût refusée à assister à cette audition, n'ont pas cru pouvoir se refuser à recevoir les représentants de certains groupes ethniques et à entendre leurs demandes :

Arménie ;

Assyro-Chaldée ;

Bulgarie ;

Les représentants du Comité des Emigrés des deux Thraces.

Après un exposé sur la question Arménienne, dit Montagna, "j'ai proposé aussi d'étudier dans un esprit analogue, des dispositions ayant pour but de permettre aux Assyro-Chaldéens de se réunir en un point déterminé du territoire turc et d'y conserver sous l'autorité de la Turquie leurs coutumes et leurs traditions"⁽¹⁰⁾.

Cependant, la délégation turque a opposé "d'une façon absolue et nette, une fin de non-recevoir à toutes les questions qui lui ont été posées, aussi bien au sujet des Arméniens qu'à celui des Assyro-Chaldéens et des populations bulgares"⁽¹¹⁾.

A la séance du mardi 9 janvier 1923, sous la présidence de Lord CURZON, les délégués entendirent un rapport de la sous-Commission des minorités⁽¹²⁾ présenté par M. MONTAGNA. Le jour même, Lord CURZON présenta un rapport et soumit quelques considérations générales à la délégation turque. Après avoir parlé des Arméniens, il aborda le problème des Assyro-Chaldéens dont le texte figure en tête de chapitre. Il conclut en exprimant l'espoir que les points sur lesquels une divergence subsiste seront l'objet d'un "accord amiable" et que la délégation turque voudra bien examiner quelques-unes des considérations qu'il vient de lui soumettre.

III - LA QUESTION DE LA FRONTIERE ENTRE LA TURQUIE ET L'IRAK

A la séance du mardi 23 janvier 1923 (matin), Lord CURZON déclara que parmi les questions qui doivent faire l'objet d'articles du Traité de Paix qu'il espère pouvoir être conclu prochainement, se trouve la fixation de la frontière méridionale des territoires turcs en Asie, notamment la frontière entre l'Irak et la Turquie. Cette question devait être soumise à la Commission territoriale dès le 27 novembre, c'est-à-dire une semaine seulement après l'ouverture de la Conférence ; mais dans la soirée du 26 novembre, Ismet PACHA demanda à Lord CURZON de renoncer à une discussion publique de la question et de procéder avec lui à un échange de vue privé. Mais cet échange de vues, oral et par écrit, n'a pas eu de résultats. La délégation turque maintenait intégralement sa demande tendant à la restitution du vilayet de Mossoul à la Turquie et Lord CURZON marqua à plusieurs reprises, son refus d'accéder à une telle demande. La question fut, par conséquent, soumise à la discussion générale de manière à donner aux deux parties l'occasion d'exposer à la Conférence leurs points de vues respectifs.

A) Exposé de Ismet PACHA

Ismet PACHA énonça les raisons pour lesquelles la Turquie ne pouvait consentir à la cession à une autre puissance du vilayet de Mossoul.

Ces raisons sont d'ordre ethnographique, politique, historique, géographique, économique et militaire.

(a) Raisons ethnographiques

La population sédentaire du vilayet de Mossoul s'élève à 503 000 habitants, il s'y trouve en outre des tribus nomades, Kurdes et Arabes comprenant 170 000 individus. Compte-tenu que ces tribus nomades changent de place suivant les saisons, il n'est pas possible de les considérer comme effectivement partie de la population du vilayet de Mossoul.

Les 503 000 hommes formant la population sédentaire du vilayet se composent, d'après les statistiques officielles turques de :

| | KURDES | TURCS | ARABES | YEZIDIS | non-MUSULMANS | TOTAL |
|---|---------|---------|--------|---------|---------------|---------|
| Sandjak de Suleymanié | 62 830 | 32 960 | 7 210 | / | / | 103 000 |
| Sandjak de Kirkouk | 97 000 | 79 000 | 8 000 | / | / | 184 000 |
| Sandjak de Mossoul | 104 000 | 35 000 | 28 000 | 18 000 | 31 000 | 216 000 |
| Population totale du vilayet de Mossoul | 263 830 | 146 960 | 43 210 | 18 000 | 31 000 | 503 000 |

Pour le délégué turque, ce tableau montre :

- 1/ Que l'élément arabe est insignifiant dans les sandjaks de Suleymanié et de Kirkouk ;
- 2/ Que dans le sandjak central de Mossoul, il n'y a que 28 000 arabes contre 137 000 Turcs et Kurdes ;
- 3/ Enfin, que dans tout le vilayet de Mossoul, contre 410 790 Turcs et Kurdes, il n'y a que 43 210 Arabes et 31 000 non-musulmans. Plus des 4/5^e de la population du vilayet est donc constitué par les Turcs et les Kurdes et moins de 1/5^e par les Arabes et non-musulmans.

Ici se situe la première controverse turco-britannique. En effet, d'après les chiffres fournis par la délégation britannique, la population du vilayet de Mossoul comprendrait :

| | ARABES | KURDES | TURCS | CHRETIENS | ISRAELITES | TOTAL |
|------------|---------|---------|--------|-----------|------------|---------|
| MOSSOUL | 170 663 | 179 820 | 14 895 | 57 425 | 9 665 | 432 468 |
| ERBIL | 5 100 | 77 000 | 15 000 | 4 100 | 4 800 | 106 000 |
| KIRKOUK | 10 000 | 45 000 | 35 000 | 600 | 1 400 | 92 000 |
| SULEYMANIE | / | 152 900 | 1 000 | 100 | 1 000 | 155 000 |
| TOTAL | 185 763 | 452 720 | 65 895 | 62 225 | 16 865 | 785 468 |

Donnant ensuite quelques renseignements sur les différents éléments constituant la population du vilayet de Mossoul et sur leur répartition, Ismet PACHA en vient à parler des Assyro-Chaldéens :

"Les chrétiens se trouvant dans les régions en question sont principalement les Nestoriens, les Assyriens et les Chaldéens.

"Les premiers ont, lors de l'invasion du vilayet de Van par les armées de la Russie tsariste, agi si traîtreusement et si cruellement envers leurs compatriotes musulmans, auprès desquels ils vivaient en toute tranquillité depuis des siècles, qu'ils ont cru devoir partir avec les Russes lors de la retraite de ceux-ci.

" Quant aux Chaldéens et surtout aux Assyriens du vilayet de Diarbékir, ils ne se sont jamais laissé influencé par les excitations venues du dehors et ils continuent à vivre en parfaite intelligence avec leurs compatriotes Turcs"⁽¹³⁾.

Evoquant ensuite les Kurdes, il considéra que depuis des siècles, les peuples Turc et Kurde, unis par la communauté de la race, de la foi, des aspirations, des moeurs, ainsi que des us et coutumes, vivaient ensemble en parfaite intelligence ; il ajouta que l'histoire montrait que les Kurdes avaient de plein gré passé sous l'administration Turque et lié leurs destinées à celles de la Turquie.

"Le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie est le gouvernement des Kurdes autant que celui des Turcs, car les véritables et légitimes représentants des Kurdes siègent à l'Assemblée Nationale et participent dans la même mesure que les représentants des Turcs, au gouvernement et à l'administration du pays. Le peuple Kurde et ses représentants sus-mentionnés n'admettent pas que leurs frères habitant le vilayet de Mossoul soient séparés de la mère-patrie et sont prêts à tous les sacrifices pour empêcher une telle séparation"⁽¹⁴⁾.

(b) Raisons d'ordre politique

Les raisons d'ordre politique sur lesquelles se base la délégation britannique pour refuser de restituer le vilayet de Mossoul à la Turquie sont les suivantes :

a - Il y aurait dans ce vilayet un grand nombre d'habitants arabes.

b - Les Kurdes ne désireraient pas vivre ensemble avec les Turcs. De plus, le gouvernement Turc n'aurait aucun désir d'octroyer une autonomie aux Kurdes.

c - Le gouvernement britannique aurait, durant la guerre et après la conclusion de l'armistice, pris certains engagements envers les Arabes qui, de leur côté, témoigneraient d'un grand attachement pour l'Angleterre.

d - La Grande-Bretagne aurait en avril 1920 assumé à San Remo sous l'égide de la SDN un mandat sur l'Irak, conformément à l'article 22 du Covenant et aurait de la sorte pris envers ses alliés des engagements auxquels elle ne saurait se dérober.

e - Les armées britanniques ayant durant la guerre générale battu les armées Turques et conquis Mossoul et tout l'Irak, l'Angleterre pourrait prétendre à la possession de ces pays par droit de conquête.

A toutes ces considérations, la délégation Turque oppose ces arguments et conclut que ses habitants demandent instamment à faire retour à la Turquie, car "ils savent que, dans ce cas, ils cesseront d'être, un peuple colonisé pour devenir les citoyens d'un Etat indépendant".

(c) Raisons d'ordre historique

Depuis onze siècles, estime Ismet PACHA, bien avant la fondation des Empires Ottoman et Seljoukide, Mossoul et la région s'étendant jusqu'au nord de Bagdad, ont appartenu sans interruption aux Turcs...

(d) Raisons d'ordre géographique et économique

Géographiquement, ce vilayet fait partie intégrante de l'Anatolie et ce n'est qu'en restant unie à celle-ci qu'il pourra être en relations intimes avec les ports de la Méditerranée qui sont ses véritables débouchés.

D'autre part, le vilayet de Mossoul est important économiquement pour ses matières premières. Il revêt une importance particulière par suite de la construction du chemin de fer qui la relie aux ports de la Méditerranée.

(c) Raisons d'ordre militaire et stratégique

La possession de Mossoul, croisement de toutes les routes reliant les parties méridionales de l'Anatolie, est indispensable pour les échanges commerciaux et la sécurité de cette région.

Ismet PACHA termine son exposé en considérant que l'histoire, la géographie, l'ethnographie et les besoins économiques de la région de Mossoul s'opposent à l'adoption de la thèse anglaise.

B) Exposé de Lord CURZON

Lord CURZON fit sur la question du vilayet de Mossoul un exposé public. Il commença par expliquer quelle est, à ses yeux, la situation exacte à Mossoul : comment se fait-il que les Anglais y sont venus, ce qui a été entrepris depuis leur arrivée et ce qui s'y fait au moment du déroulement de la Conférence.

(a) Les raisons d'ordre ethnographique, économique, historique et géographique.

Il traita par la suite des raisons ethnographiques, économiques, historiques et stratégiques tendant à obtenir la remise du vilayet de Mossoul à la Grande-Bretagne.

Lord CURZON refusa d'accepter les chiffres fournis par Ismet PACHA relatifs à la population du vilayet de Mossoul. Quels sont donc les chiffres auxquels va-t-il se référer? Ces chiffres relatifs à la population du vilayet de Mossoul à l'heure actuelle, dit-il, sont :

| | |
|-----------|---------|
| Arabes | 186 000 |
| Kurdes | 455 000 |
| Turcs | 66 000 |
| Chrétiens | 62 000 |
| Juifs | 19 000 |

Disant quelques mots de chacun de ces groupes de populations, Lord CURZON mentionna les chrétiens tout en insistant sur les Assyro-Chaldéens :

"Et les chrétiens ? Ismet PACHA parlait de la question de ces communautés, formées par les Chrétiens, Assyriens et Nestoriens, sur les frontières de Mossoul, plus de 60 000. Est-ce qu'ils veulent être livrés à Angora ? Il ne se passe pas un jour sans que je reçoive des lettres faisant appel à moi pour qu'on les sauve de ce destin. Au début de la guerre, ils ont fui par milliers le territoire Turc, s'éloignant de Julamerk et d'autres lieux, et ils se sont répandus dans les plaines de la Mésopotamie, où le gouvernement britannique a dû dépenser des centaines de mille de livres sterling afin de pourvoir à leur entretien. Peu à peu, nous avons réussi à les faire établir dans les régions nord du vilayet de Mossoul où ils se préparent maintenant à se défendre en levant des soldats. Et contre qui est-ce qu'ils se défendent ainsi ? Pas contre les britanniques qui les ont installés où ils se trouvent. Pas contre les Arabes, qui n'ont aucune intention belliqueuse ; c'est contre les Turcs qu'ils se défendent parce qu'ils redoutent une agression de leur part. Et ce sont-là les gens que l'on m'invite, dans un esprit amical, à remettre aux mains de la délégation turque"⁽¹⁵⁾.

Quant aux arguments d'ordre économique et stratégique, Lord CURZON fut surpris d'entendre Ismet PACHA déclarer que Mossoul s'identifiait commercialement à l'Anatolie. Réfutant cette idée, Lord CURZON considère que Mossoul a toutes ses relations commerciales soit avec Alep et la Syrie à l'ouest, soit avec Bagdad au sud. La totalité des exportations de ce vilayet - céréales, laines, peaux, tabacs - ou bien

descendent le fleuve jusqu'à Bagdad, ou bien se dirigent vers l'ouest et pénètrent en Syrie. Bagdad, ajoute-t-il, est principalement alimentée par le blé de Mossoul qui descend le fleuve. Puis, en ce qui concerne les importations, les denrées venant d'Europe, le thé, le sucre et le café, ne proviennent pas de la Turquie, elles ne viennent pas de Van ou de Diarbékir, mais elles pénètrent dans le pays par les routes que Lord CURZON vient de décrire.

Pour les données stratégiques, le ministre du Foreign Office considère que Mossoul ferait "un centre excellent pour y installer un corps d'armée et sans nul doute fournirait une position militaire de premier ordre"⁽¹⁶⁾. Mais si cette armée était entre les mains de la Turquie, elle "tiendrait Bagdad à sa merci, et pourrait couper son approvisionnement de blé presque instantanément"⁽¹⁷⁾. Ainsi, "on pourrait, en fait, réduire Bagdad par la famine"⁽¹⁸⁾. Plus est, cette armée pourrait couper la ligne qui va vers Khanakin, c'est-à-dire une des principales artères commerciales du monde oriental, par conséquent, rendant presque impossible l'existence d'un royaume arabe. "Je ne tiendrais pas beaucoup à occuper le trône de Bagdad si je devais avoir une armée Turque à moins de 60 milles de distances. ... Il n'est pas besoin d'avoir beaucoup étudié l'histoire pour savoir qu'une puissante nation militaire comme celle des Turcs, si on lui permettait d'occuper la position qu'elle revendique à présent, proposerait probablement l'extinction du Royaume Arabe à une date peu éloignée"⁽¹⁹⁾.

(b) Le problème du pétrole

Avant de conclure, Lord CURZON fit allusion à un sujet qui n'avait pas été soulevé par Ismet PACHA, mais qui était largement et constamment discuté dans la presse, celui du pétrole.

"On suppose et on prétend que l'attitude du gouvernement britannique, dans son désir de garder Mossoul, est affectée par la question du pétrole. Cette question du pétrole dans le vilayet de Mossoul n'a rien à faire avec mon argumentation. J'ai présenté la thèse britannique pour elle-même et tout à fait indépendamment des ressources naturelles qui pourraient se trouver dans ce pays"⁽²⁰⁾.

Cependant, quelles sont les faits de la cause ?

Juste avant la guerre, une concession avait été accordée, pour les régions pétrolières des vilayets de Mossoul et de Bagdad, par le gouvernement Turc à une société anonyme britannique, la Turkish Petroleum Co. Les Allemands possédaient une participation dans cette compagnie et, lorsque la guerre se termina par leur défaite, leurs intérêts passèrent aux mains britanniques. Après examen, le gouvernement britannique reste convaincu de la validité de cette concession. "Il a eu et il a le sentiment qu'il est tenu de la soutenir"⁽²¹⁾. En conséquence, la Compagnie, "agissant entièrement au su et avec l'appui du gouvernement britannique", a pris des mesures, qui ont été dès lors suivies de négociations, pour associer d'autres pays⁽²²⁾ et d'autres parties à cette Concession, "de manière que tous ceux qui sont également intéressés à l'affaire puissent y participer"⁽²³⁾. Et Lord CURZON termina en ces termes au sujet du pétrole :

"Si l'exploitation est couronnée de succès, l'Irak en sera le principal bénéficiaire, le monde en profitera aussi, et je ne doute pas que l'Anatolie y trouve à son tour son avantage. Telle est la substance de l'affaire des pétroles, que j'ai exposée aux membres de la Commission afin qu'ils puissent se rendre compte de la mesure exacte d'influence - et elle est absolument nulle - que le pétrole a pu exercer sur l'attitude que je me suis permis de prendre aujourd'hui sur cette question de Mossoul"⁽²⁴⁾.

C) La Conférence de Lausanne reporte le problème de la frontière entre la Turquie et l'Irak.

Les délégués respectifs des deux pays avaient donc exposé les raisons et les considérations économiques, ethnographiques, stratégiques, politiques, historiques et géographiques qui rendent impossible, aux uns et aux autres, tout accord en la matière car chaque côté paraissait avoir une grande confiance dans sa propre solution. Lord CURZON proposa alors, au nom de son gouvernement, le renvoi de cette affaire, pour enquête et décision, à un corps indépendant, et "s'inclinera devant le résultat". Il rejeta, toutefois, la proposition turque de recours à un plébiscite sur place qui, "jugé à la lumière et, d'après les enseignements de plébiscites récents, ne pourrait avoir pour résultat que l'effusion de sang et la confusion, très probablement même il n'amènera aucune décision.

"Ce que je soutiens, c'est qu'un plébiscite ne saurait déterminer une frontière. Il peut servir à élire un député ou un roi, mais demander à un mélange de peuples de décider par ses votes ce que devrait être sa frontière est hors de question et n'a jamais au cours de l'histoire été tenté avec succès. C'est précisément parce qu'il s'agit d'une question de frontière qu'un plébiscite, dis-je, est hors de question"⁽²⁵⁾.

Par conséquent, étant donné que la zone en question fait partie d'un territoire sous mandat et que le gouvernement britannique y exerce les pouvoirs d'un mandataire sous les auspices de la SDN, Lord CURZON proposait que la Société des Nations devrait être l'organisme auquel on fierait l'examen du litige en question. Ismet PACHA répliqua en rejetant la proposition britannique :

"Il ne serait pas juste de soumettre à l'arbitrage de la SDN une question territoriale d'une importance telle que celle de Mossoul. En effet, tandis que la Turquie mettrait en jeu un morceau de son patrimoine national, le gouvernement britannique se trouverait, tout au plus, dans la position de laisser mettre en discussion le contrôle qu'il exerce sur un territoire autre que le sien. La délégation du gouvernement de la Grande Assemblée ne saurait faire dépendre d'un arbitrage le sort d'une grande contrée telle que le vilayet de Mossoul, qui fait partie intégrante de la patrie, ainsi que celui de la population et des ressources de ce territoire. Le gouvernement Turc est persuadé de la valeur et de l'équité de sa thèse et maintient son point de vue tendant à la restitution de Mossoul à la Turquie"⁽²⁶⁾.

La proposition britannique de renvoi à l'examen et à la décision de la Société des Nations était chaudement appuyée par les délégués français et italiens ; c'est pourquoi elle se présentait à la Commission territoriale avec l'entier appui des Alliés. Elle était considérée comme "sage, équitable et libérable".

Fort de cet appui, Lord CURZON parla avec la plus grande solennité : "Est-ce que la Délégation turque rejette réellement cette proposition ? S'il en est ainsi, je me permets de déclarer en toute sincérité que cela produira une impression pire que celle produite par n'importe quelle attitude prise déjà par la Délégation Turque à cette Conférence. ... La question ne peut pas en rester là. ... Je ne puis pas laisser

l'affaire dans cet état ; cela met trop en péril la paix du monde. J'ai vu dans la presse et je sais, d'après les renseignements que, si la question n'est pas réglée dans l'esprit que souhaite la Délégation Turque, il pourrait y avoir une attaque sur la frontière, qu'il pourrait y avoir une tentative de régler la question par les moyens militaires, qu'il pourrait y avoir des hostilités, qu'il pourrait y avoir la guerre. Je suis ici pour faire un traité de paix ; je ne suis pas ici pour faire la guerre. Je ne suis pas ici pour permettre la persistance d'une situation qui peut aboutir à la guerre"⁽²⁷⁾.

C'est pourquoi, estime Lord CURZON, si réellement la Délégation Turque persistait dans son refus, il serait obligé au nom de son propre gouvernement de saisir le Conseil de la SDN en vertu de l'article 11 du Pacte, rédigé en ces termes :

"1. Il est expressément déclaré que toute guerre ou menace de guerre, qu'elle affecte directement ou non l'un des membres de la Société, intéresse la Société toute entière et que celle-ci doit prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix des Nations. En pareil cas, le secrétaire général convoque immédiatement le Conseil à la demande de tout membre de la Société.

"2. Il est, en outre, déclaré que tout membre de la Société a le droit, à titre amical, d'appeler l'attention de l'Assemblée ou du Conseil sur toute circonstance de nature à affecter les relations internationales et qui menace par suite de troubler la paix ou la bonne entente entre nations, dont la paix dépend".

Les délégués européens appuient entièrement le point de vue exposé par Lord CURZON. Ils ont observé que, dans cette question "de la plus grande gravité pour la paix mondiale"⁽²⁸⁾, la délégation britannique faisait preuve de "l'absolu désintéressement" en acceptant de confier à l'arbitrage de la Société des Nations le soin de régler le différend.

Ismet PACHA déclara "de la façon la plus explicite" qu'il n'a reconnu le mandat d'aucune puissance sur n'importe quelle partie des territoires détachés de l'Empire Ottoman. Dans une question comme celle de Mossoul, "le monde entier sera unanime à reconnaître le bien-fondé

et la justice de la cause Turque"⁽²⁹⁾. Il ne doute pas qu'à ce sujet l'opinion mondiale ne donne raison à la Turquie.

"La Délégation du gouvernement de la Grande Assemblée est venue à Lausanne faire la paix, une paix de justice et d'équité. Personne au monde ne tolérera que cette paix soit menacée à cause de la question de Mossoul. La Délégation Turque, depuis l'ouverture de la Conférence, a montré la grande bonne volonté dont elle était animée et les immenses sacrifices qu'elle pouvait consentir pour la paix de l'Univers. On ne se trouve plus au début de la Conférence. L'opinion publique de tous les pays a eu le temps de suivre et d'examiner les causes que défendent les Turcs et de se rendre compte de leur modération et de leur équité"⁽³⁰⁾. Ismet PACHA pria donc la Délégation britannique d'accepter le principe de la restitution de Mossoul à la Turquie.

Lord CURZON s'exprima en ces termes :

"Je désire simplement dire, pour conclure, que je regrette très profondément que la Délégation Turque n'ait pas suivi l'avis qui lui a été donné avec tant d'autorité par M. BOMPARD⁽³¹⁾ qui a parlé, je puis le dire, avec une grande force persuasive et par les chefs des Délégations : italienne et japonaise. Je crois que Ismet PACHA sera quelque peu surpris quand, sur cette question, il connaîtra l'opinion du monde à laquelle il a fait appel. J'ai indiqué, au nom de mon gouvernement, l'action que je serai obligé d'entreprendre. Je vais l'entreprendre sans délai"⁽³²⁾.

Faute d'entente entre les parties, le Traité de Lausanne, signé le 24 juillet 1924, ne parvint pas à résoudre la question de la frontière entre la Turquie et l'Irak et se contentera de reporter la difficulté. L'article 3 stipulait :

"La frontière entre la Turquie et l'Irak sera déterminée à l'amiable entre la Turquie et la Grande-Bretagne dans un délai de neuf mois. A défaut d'accord entre les deux gouvernements dans le délai prévu, le litige sera porté devant le Conseil de la Société des Nations. - Les gouvernements Turc et Britannique s'engagent réciproquement à ce que, en attendant la décision à prendre au sujet de la frontière, il ne sera procédé à aucun mouvement militaire ou autre de nature à apporter un changement quelconque dans l'état actuel des territoires dont le sort définitif dépendra de cette décision".

IV - LE STATUT DES MINORITES. TEXTE ADOPTE

La section III du Traité de Lausanne a pour titre : "Protection des minorités". Les articles 36 à 44 sont précisément consacrés à la défense des populations non-musulmanes de la Turquie, à savoir, les Arméniens, les Syriaques (Syriens catholiques et jacobites), les Assyriens, les Chaldéens. L'article 36 érige ces dispositions en loi fondamentale :

"La Turquie s'engage à ce que les stipulations contenues dans les articles 37 à 43 soient reconnues comme lois fondamentales, à ce qu'aucune loi, aucun règlement, ni aucune action officielle ne soient en contradiction ou en opposition avec ces stipulations et à ce qu'aucune loi, aucun règlement ni aucune action officielle ne prévalent contre elles"⁽³³⁾.

En vertu de ces dispositions, la Turquie s'engage à accorder à tous ses ressortissants, pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté, sans distinction de nationalité, de langue, de race ou de religion ; tous les habitants du pays auront droit au libre exercice, tant public que privé, de toute foi, religion ou croyance ; les minorités non-musulmanes jouiront pleinement de la liberté de circulation et d'émigration, des mêmes droits civils et politiques que les musulmans ; aussi "la différence de religion, de croyance ou de confession ne devra nuire à aucun ressortissant Turc en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, notamment pour l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industries. Il ne sera édicté aucune restriction contre le libre usage pour tout ressortissant Turc d'une langue quelconque, soit dans les relations privées ou de commerce, soit en matière de religion, de presse ou de publications de toute nature, soit dans les réunions publiques.

"Nonobstant l'existence de la langue officielle, des facilités appropriées seront données aux ressortissants Turcs de langue autre que le Turc, pour l'usage oral de leur langue devant les tribunaux" (Art.38).

En matière d'enseignement public, le gouvernement Turc se dit prêt à accorder aux ressortissants non-musulmans des facilités appropriées pour assurer, que dans les écoles primaires l'instruction sera donnée dans leur propre langue aux enfants et dans les villes ou districts où existent une proportion considérable de ressortissants Turcs appartenant à des minorités non-musulmanes, ces minorités se verront assurer une part équitable dans le bénéfice et l'affectation des sommes qui pourraient être attribuées sur les fonds publics par le budget de l'Etat, les budgets municipaux ou autres, dans un but d'éducation, de religion ou de bienfaisance. Plus est, il est question du respect du statut familial ou personnel et le gouvernement Turc agréé de prendre à l'égard de ces minorités toutes dispositions permettant de régler ces questions selon leurs us et coutumes propre.

En outre, la Turquie convient que ces stipulations "constituent des obligations d'intérêt international et soient placées sous la garantie de la Société des Nations" et que "la Turquie agréé que tout membre du Conseil de la Société des Nations aura le droit de signaler à l'attention du Conseil toute infraction ou danger d'infraction à l'une quelconque de ces obligations, et que le Conseil pourra procéder de telle façon et donner telles instructions qui paraîtront appropriées et efficaces dans la circonstance" (Art.43).

D'ailleurs, le 26 septembre 1924, le Conseil de la SDN réitéra sa position. Sur la proposition du représentant du Brésil, le Conseil décida, derechef, de placer sous la garantie de la SDN, les articles du Traité de Sèvres et du Traité de Lausanne, qui ont trait à la protection des minorités de race, de religion ou de langue ; "aux termes du Traité de Sèvres et du Traité de Lausanne, la Turquie convient en effet que les stipulations relatives au traitement des minorités constituent des obligations internationales placées sous la garantie de la SDN"⁽³⁴⁾.

Disons d'emblée que le premier plénipotentiaire de Turquie, Ismet PACHA, avait signé timidement ces clauses sans trop de conviction. Car, sur cette question, la position Turque était d'un tout autre ordre et suivait une logique diamétralement opposée à celle des puissances européennes. Ismet PACHA l'avait résumé en ces termes :

"L'histoire nous enseigne donc, qu'il ne faut pas perdre de vue dans la question des minorités deux facteurs principaux :

- "1° - Le facteur politique d'ordre extérieur consistant dans le désir nourri par certaines puissances d'intervenir dans les affaires intérieures du pays sous le prétexte de protéger les minorités, l'intervention ainsi visée se réalisant surtout par des provocations préalables et par la fomentation de troubles ;
- "2° - Le facteur politique d'ordre intérieur, savoir le désir chez les minorités ainsi encouragées de s'affranchir pour constituer des Etats indépendants.

"Les souffrances des minorités en Turquie étant causées par ces deux facteurs, il va sans dire que l'amélioration de leur sort, en tant que cela serait sincèrement désiré par les Puissances alliées, dépendrait absolument de la neutralisation de l'action de ces mêmes facteurs".

Pour ce faire les minorités "devraient avant tout être privées d'une protection politique quelconque, autre que celle qui leur est garantie par les lois du pays". Ismet PACHA se déclare hostile à toute immixtion de la SDN dans les affaires intérieures Turques :

"En effet, bien que l'examen ultérieur des questions intéressant les minorités soit du ressort de la Cour de Justice Internationale, chaque membre du Conseil de la Société des Nations ayant la faculté de soulever ces questions, rien n'empêcherait les puissances ayant des visées sur la Turquie d'exciter secrètement les minorités et de profiter comme autrefois des troubles qui en résulteraient pour provoquer l'intervention de la Société".

En outre, les dispositions relatives à la protection des minorités reprenaient celles déjà mentionnées dans d'autres Traités internationaux d'après guerre. Cependant, "toute les variations introduites par le Traité de Sèvres ont disparu. Dans le Traité de Lausanne, l'article 149 du Traité de Sèvres confirmant ces privilèges des patriarcats se trouve remplacé par un texte (Art.42) garantissant aux minorités non-musulmanes les mêmes droits que les Traités des Puissances alliées avec l'Etat Serbe-Croate-Slovène et la Grèce assurant aux minorités musulmanes"⁽³⁵⁾

Et si la Turquie finit par accepter l'article 43 plaçant les stipulations relatives à la protection des minorités sous l'égide de la SDN, par contre, "elle s'est absolument opposée à la nomination d'un délégué spécial de la Société à Constantinople, malgré l'acquiescement de la Délégation Hellénique à accepter la présence d'un semblable représentant à Athènes"⁽³⁶⁾. André.N-MANDELSTAM, ancien premier Drogman de l'Ambassade de Russie à Constantinople, écrit : "Ici encore les Puissances cédèrent aux susceptibilités des Turcs découvrant des atteintes à leur souveraineté dans le simple désir des Puissances "d'avoir une garantie plus complète de l'application des mesures relatives à la protection des minorités"⁽³⁷⁾.

Pourquoi donc toutes ces concessions faites par les Puissances européennes à la Turquie, pourquoi ce revirement par rapport au Traité de Sèvres ?

Entre 1920 et 1923, la Turquie avait changé complètement de visage. D'Angora⁽³⁸⁾ (21 octobre 1921) à Lausanne (24 juillet 1923), en passant par Londres (Mars 1921) et Paris (Mars 1922), des changements importants s'étaient opérés en Turquie :

- La conquête du Nord-est anatolien et du Nord-ouest.
- Le réveil du nationalisme Turc (1919-1922).
- L'évènement très important de 1922, la victoire de Mustapha KEMAL sur le gouvernement de Constantinople, héritier des Ottomans et signataire du Traité de Sèvres.
- Naissance de la Turquie moderne.

Ainsi le Traité de Lausanne, signé et ratifié⁽³⁹⁾, viendra consacrer la Turquie républicaine comme nouvelle puissance.

+

+

+

NOTES - CHAPITRE VII - (2° PARTIE)

- (1) - Cf. André.-N.MANDELSTAM. La protection des minorités. p.135.
- (2) - Comme par le passé, cette tendance nourrissait des sympathies à l'égard de la France. En revanche, celle favorable à la Grande-Bretagne, se rassemblait autour de la famille patriarcale Mar SHIMOUN, dont la figure de proue restera Surma KHANUM.
- (3) - Cf. l'Asie Française. Les revendications Assyro-Chaldéennes à la Conférence de Lausanne , janvier-février 1923, pp.28-29.
- (4) - Cf. L'Asie Française, ibid, pp.29-30.
- (5) - Cf. Livre jaune sur la Conférence de Lausanne. T.I. p.151.
- (6) - Ibid, p.153.
- (7) - Ibid, p.172.
- (8) - Ibid, p.251.
- (9) - Ibid, p.251.
- (10) - Ibid, p.253.
- (11) - Ibid, p.254.
- (12) - Elle a tenu en tout 16 séances.
- (13) - Ibid, p.282.
- (14) - Ibid, pp.283-284.
- (15) - Ibid, p.293.
- (16) - Ibid, p.294.
- (17) - Ibid, p.294.
- (18) - Ibid, p.294.
- (19) - Ibid, p.294.
- (20) - Ibid, pp.294-295.
- (21) - Ibid, p.295.
- (22) - La France.
- (23) - Ibid, p.295.
- (24) - Ibid, p.295.

- (25) - Ibid, p.296.
- (26) - Ibid, pp.300-301.
- (27) - Ibid, p.303.
- (28) - Ibid, p.304.
- (29) - Ibid, p.305.
- (30) - Ibid, p.305.
- (31) - Il estimait qu'il conviendrait que la Délégation Turque ne donnât pas une réponse précipitée. Il demanda à Ismet PACHA d'examiner "posément et à loisir" la question de Mossoul dont "la gravité est considérable".
- (32) - Ibid, p.305.
- (33) - Ibid, T.II. p.37.
- (34) - Cf. Le temps. 1924, 27 septembre.
- (35) - Cf. André.-N MANDELSTAM. La protection des minorités. p.134.
- (36) - Cf. André.-N MANDELSTAM. La SDN et les puissances devant le problème Arménien. p.303.
- (37) - Ibid, p.303.
- (38) - Au terme de l'accord franco-turc d'Angora, la France annexait à la Syrie la province de Djézireh.
- (39) - Contrairement au Traité de Sèvres.
"The resurgence of Turkey, however following the National Pact of Angora, under the leadership of Mustapha Kemel, rendered the Sèvres Treaty a dead letter". Cf. R.S. STAFFORD. The tragedy of the Assyrians. p.81.

TROISIEME PARTIE

LA POLITIQUE DES PUISSANCES MANDATAIRES EN MESOPOTAMIE
ET EN SYRIE FACE AU PROBLEME ASSYRO-CHALDEEN (1920-1924)

"Les Assyriens au nombre d'environ 35 000 furent reconnus comme des Alliés par la Grande-Bretagne en guerre, parce qu'ils étaient considérés comme le groupement le plus important et elle s'en servit dans la campagne de 1919 au Kurdistan. Une promesse nette d'installation sous un gouvernement bienveillant même si ce ne devait pas être le gouvernement britannique leur fut faite, et leur territoire se trouverait sinon dans la partie administrée par nous, du moins devrait toucher notre frontière immédiate".

(Sir Percy COX. Official report on Iraq administration.
1922, March. p.102).

"Le Congrès de San Remo a confié à la France le mandat sur le pays situé à l'ouest du Tigre et comprenant les villes de Djézireh Ben Omar, Ourfa et Mardine et les territoires plus au sud.

Cette région comprend une partie des terrains traditionnels des Assyro-Chaldéens.

Au cas où ces derniers manifesteraient l'intention de réintégrer les domaines qu'ils occupaient précédemment, la France se montrerait favorable à leur retour et à leur installation dans ce pays dont elle poursuivra la pacification.

Elle est d'avance disposée à donner aux Assyro-Chaldéens établis dans le territoire sur lequel elle exerce le mandat leur indépendance et les garanties dues aux minorités".

(Général GOURAUD. Lettre à Malek CAMBAR. 8 juillet 1920).

CHAPITRE I

LA GRANDE-BRETAGNE ET LES ASSYRO-CHALDEENS
EN MESOPOTAMIE

"It was the Assyrian force that saved the swamping of the British rule in the Arab Revolt. They saved the British army from utter disaster".

(Lt.Col. Sir.A.T.WILSON, commissaire civil en Mésopotamie 1919).

"Qu'est devenu notre pauvre pays, notre Assyro-Chaldée ? Nous qui existions bien avant tous les peuples avec qui nous avons combattu durant la Grande Guerre, nous qui avons une Civilisation alors qu'ils n'étaient que des barbares, mon pays qu'est-tu devenu ?

"On a changé ton vieux nom d'Assyro-Chaldée contre celui de l'Iraq ; celui qui est à sa tête n'est pas un de tes fils. Fayçal te tient sous son joug ; il veut annihiler, anéantir ton peuple déjà si dispersé. Il n'y parviendra pas".

(Malek CAMBAR. 10 décembre 1923. Proclamation aux Assyro-Chaldéens).

"The original levies were not Assyrians at all. No doubt many will be surprised to learn that it was not until 1928 that the Levies became entirely Assyrian".

(R.S. STAFFORD. The Tragedy of the Assyrians. p.62).

Dans la IIème partie, nous avons conclu le second chapitre en disant que les Réfugiés Assyro-Chaldéens du Hakkari et du plateau d'Ourmiah furent dirigés sur Bâkûbâ en Mésopotamie par les autorités britanniques. Ce fut le capitaine Georges S. REED qui les escorta et les conduisit à Bâkûbâ. Il était en mission en Perse et en route vers le Caucase et la mer Caspienne en 1918, lorsqu'il reçut un message de son Quartier-Général de Bagdad. Celui-ci lui annonçait l'exode dramatique du peuple Assyro-Chaldéen auquel il était très attaché car il fut membre de la Mission de l'Archevêque de Canterbury auprès des Assyriens en 1905 alors qu'il était âgé de 24 ans et resta à son service durant 10 ans. Mobilisé dans l'armée britannique lors de la Grande Guerre, il se retrouva en Mésopotamie pendant toute la durée de celle-ci.

L'ordre lui était donc donné d'escorter ces malheureux fugitifs. REED, qui était accompagné d'un important chargement d'argent et de munitions avait avec lui, pour assurer leur protection, un escadron du 14° Hussards. On y adjoignit quelques éléments du détachement Dunsterville. Le chef d'escadron reçut mission de rejoindre avec la force ainsi constituée, le peuple Assyro-Chaldéen en retraite et de lui assurer une protection. La jonction eut lieu à Sain Qaleh. Ensuite, dans des conditions très difficiles, REED escorta les Réfugiés jusqu'à Bagdad, en passant par Hamadan.

Hamadan est un tournant stratégique dans l'histoire des Assyro-Chaldéens montagnards. Désormais, la direction politique représentée par la famille patriarcale Mar SHIMOUN va collaborer étroitement avec les Anglais et agir de concert avec eux. Cette stratégie provoquera immédiatement l'hostilité du général Agha PETROS, de ses amis et sympathisants qui préféreraient de loin une entente avec la France.

La population fut toute entière installée dans un camp établi à cet effet par les Anglais à Bâkûbâ⁽¹⁾, à quelques kilomètres de Bagdad, sur la rivière Diyala, Cette "cité de tentes blanches", fut mise sous l'autorité du brigadier-général H.H. AUSTIN⁽²⁾ qui put obtenir le détachement du capitaine G.S. REED à son Quartier Général.

Quel était le nombre et les lieux de dispersion de la population Assyro-Chaldéenne en 1919-1920 ? Dans le camp de Bâkûbâ se

trouvaient 12 000 hommes de la plaine d'Ourmiah et de Salamas, 25 000 Assyro-Chaldéens montagnards dans le camp de Mindan, au nord de Mossoul. A Hamadan, on comptait 4 000 Réfugiés, à Kazvine, 2 000 à la charge des Anglais, à Rescht-Enzéli 1 000, à Tiflis 7 000, à Tauris 5 000, tous secourus par les Américains ; dans le Kouban, au nord du Caucase, on comptait environ 25 000 Assyro-Chaldéens dont 15 000 montagnards et 10 000 originaires de Salamas et d'Ourmiah, à Erévan 2 000, dans l'Amérique du Nord 25 000, en Argentine 2 000, presque tous des jeunes gens ; et quelques milliers en Turquie⁽³⁾.

I - LES ASSYRIAN LEVIES

"It was also (the Cairo conference) decided in the interests of economy the British and Indian troops in Mesopotamia should be replaced by local Levies. These were to comprise Arabs, Kurds, and Assyrian and were to be Imperial troops, maintained and paid by the British Treasury. It was, however, not desired that the enlistment of Arabs in the Levies should be continued for long, as otherwise there would be competition with the Iraqi Army which was shortly to be formed".

(R.S. STAFFORD. The Tragedy of the Assyrians. pp.64-65).

En 1919, commençait en Mésopotamie la levée de troupes au sein de la population Assyro-Chaldéenne par les autorités britanniques. 12 000 seront enrôlés dans les Assyrians Levies ; les Anglais les recrutèrent à l'intérieur et à l'extérieur du camp de Bâkûbâ. La même année débutait le rapatriement des Assyro-Chaldéens vers leurs foyers d'origine. Des officiers britanniques étaient attachés à la force principale Assyro-Chaldéenne sous le commandement du colonel F. Cunliffe-OWEN, directeur du rapatriement sous le gouvernement civil de Mésopotamie (1919-1920). Toutefois, l'expédition commandée par le Général Agha PETROS ne devait pas réussir en raison d'une mauvaise organisation et d'autre part, à cause des mauvaises conditions climatiques⁽⁴⁾.

Par ailleurs, en 1920, les deux tribus Tiyari et Tkhouma regagnèrent le Hakkari de leur propre initiative et occupèrent ce territoire sur lequel les Turcs n'avaient pas encore rétabli leur autorité. Cependant, les visites des officiers britanniques suscitèrent l'animosité des Turcs. En effet, le capitaine McNEARNIE et d'autres officiers britanniques

chargés de recrutement les visitèrent en 1921 et parvinrent à lever une force importante en leur sein. Comme ces Assyro-Chaldéens furent utilisés par les Anglais contre les Turcs, cela provoqua l'animosité de ces derniers à l'encontre des Assyro-Chaldéens.

En 1923, les Assyro-Chaldéens montagnards furent rejetés loin du Hakkari. Ils ne pouvaient plus s'y maintenir en raison de la supériorité écrasante des troupes Turques. Ils furent donc contraints de se retirer en Irak. Lors des combats, et en dépit de la résistance armée qui leur avait été opposée, les Turcs avaient capturé 150 Assyro-Chaldéens qu'ils reconduisirent à la frontière Irakienne sans nullement les molester⁽⁵⁾.

Au moment, donc où les Anglais armaient les Assyro-Chaldéens dans le but apparent de réoccuper leur foyers de naguère, ils les utilisaient contre : les Kurdes, les Turcs et les Arabes qui tous, critiquaient violemment la présence britannique en Irak. "On utilisait les Assyriens comme force punitive contre les Kurdes dont ils devaient traverser le pays avant d'arriver chez eux, et contre les Turcs, maîtres de la zone d'influence où se trouvait situé le "home promis"⁽⁶⁾.

Ce fut le cas lors de l'insurrection irakienne de juin 1920 lorsque le camp de Bâkûbâ fut une des cibles privilégiées de la population Arabe ainsi que celui de Mindan au nord de Mossoul. A ce propos, Sir Aylmer HALDANE écrit dans son livre : the insurrection in Mesopotamia : "But for this entirely fortuitous support a large proportion of Mosoul division might have been swamped by a wave of anarchy"⁽⁷⁾.

Les Assyrians Levies furent également utilisés contre les rebellions Kurdes (1919-1924) ; en effet en 1919-20, éclatait la première révolte Kurde contre l'occupation du Kurdistan méridional par les Britanniques. Conduit par Cheikh Mahmoud, ce mouvement visait la création d'un "Kurdistan libre et uni". Les troupes Assyro-Chaldéennes participèrent largement à sa répression. En 1923, seconde révolte de Cheikh Mahmoud qui se proclama "Roi du Kurdistan" et entra en contact avec le chef Kurde d'Iran Ismail Agha SIMKO, chef de la tribu Shâkâk qui avait assassiné, dans un guet-apens, le 16 mars 1918, le Patriarche Assyrien Nestorien Mar Benyamin SHIMOUN XXI.

Les Assyriens Levies avaient été stationnés à Suleymania, Rawanduz, Rania et dans d'autres parties du Kurdistan pour tenir en échec les activités Kurdes. Elles tenaient garnison à Amadia et Billeh ; cette dernière avait pour ordre de tenir de surveiller le chef Kurde Ahmad de BARAZAN rebelle à l'autorité Irakienne et qui administrait indépendamment une partie du territoire jusqu'en 1932, année où il fut soumis sous la pression des avions britanniques de la Royal Air Force (R.A.F.) chargés de "nettoyer" le Kurdistan à la veille de l'admission de l'Irak dans la Société des Nations⁽⁸⁾.

Les Assyrian Levies arrêtaient aussi les incursions Turques (1922-1923) ; dans son rapport cité ci-dessus, Sir Percy COX⁽⁹⁾ fit cette déclaration : "A la justice qu'on doit rendre aux Assyriens, il faut ajouter que ceux-ci ont suffisamment démontré leur valeur stratégique sur la frontière Irakienne dans les premiers trois mois de cette année (1922) pendant que l'attaque Turque était toujours une possibilité.

"Au mois de mars, 2 000 environ s'étaient enrôlés dans les Levies en l'espace de trois semaines. Il n'est point du tout improbable que cette réponse instantanée faite à notre appel par un peuple renommé pour ces qualités guerrières, fut la raison principale qui obligea les Kémalistes à abandonner leur projet d'attaque.

"Dirigés par des officiers britanniques, ils constituent une force locale qui ne le cède en rien et à personne. Leur promptitude à se faire à la discipline et leur fougue dans la bataille ont surpris et charmé tous ceux qui ont eu des rapports avec eux"⁽¹⁰⁾.

II - L'ENCLAVE ASSYRIENNE

'Au lieu d'errer à l'abandon, de grâce, fixons-nous quelque part ; formons un centre. Que ce centre soit Mossoul, le Jebel Makloub, le Tour. la forteresse d'Amadiyah, ou les montagnes d'Hakkari, qu'importe ?

(J. Gorek de KERBORAN. L'Action Assyro-Chaldéenne. 1920. octobre. p.204).

Devant l'échec des tentatives de rapatriement Sir lieutenant-colonel Arnold Talbot WILSON, suggéra l'idée d'une enclave Assyrienne au Kurdistan

Irakien, dans le district d'Amadia aux confins du Kurdistan-Hakkari ; mais le plan avorta en raison du silence affiché par le gouvernement de Londres.

"Divers plans pour l'établissement des Assyriens ont été débattus ; le meilleur fut celui d'une "enclave" dans le district d'Amadia. Il fut approuvé par le colonel A.T.WILSON et le colonel LEACHMAN officier britannique à Mossoul.

"Il fut bien reçu, en outre, par une grande partie du peuple, et le bataillon Assyrien, formé d'Assyriens mêmes pour servir au Kurdistan (celui-là même qui rendit de si bons services, dans la campagne de 1919), prit en conséquence, les mesures les plus draconiennes pour nettoyer la contrée. Mais notre gouvernement à Londres fut incapable d'une décision sur ce point jusqu'à ce que les troupes britanniques évacuèrent le pays, et ainsi le projet devint impraticable.

"Et en conséquence le plan tomba.

"Les Réfugiés Assyriens se divisaient en deux groupements principaux : les sujets perses habitants de la plaine d'Ourmiah, et les sujets turcs, montagnards de Hakkari. Les deux savaient ce qu'ils voulaient et les deux voulaient une même chose, c'est-à-dire le retour à leurs propres foyers et leur établissement là-bas sous la protection Anglaise"⁽¹¹⁾.

Il est vrai que les trois commissaires que la Mésopotamie ait connus de 1917 à 1928, Sir.A.T.WILSON, commissaire civil (1917-1920), Sir Percy COX, haut-commissaire (1920-1924) et Sir Henry DOBBS (1924-1928) eurent beaucoup d'égards et témoignèrent de leur sympathie à l'adresse des Assyro-Chaldéens. Nous avons déjà cité des déclarations de Sir A.T.WILSON et Sir Percy COX ; celles de Sir Henry DOBBS méritent aussi d'être signalées. Le 1er mai 1924, le nouveau haut-commissaire qui succéda à Sir Percy COX, disait :

"Le gouvernement de Sa Majesté a pris en grande considération pour quelque temps, la question de la sauvegarde des intérêts du peuple Assyrien, prenant en considération et les services rendus à la cause des Alliés durant la guerre, et ses futures relations avec le gouvernement Irakien"⁽¹²⁾.

Et le 4 août 1923, dans sa réponse au Patriarche Nestorien Mar Eshaï SHIMOUN XXIII, Sir Henry DOBBS réitère les promesses britanniques faites aux Assyro-Chaldéens :

"J'ai reçu votre lettre du 8 juillet 1923, où se manifeste l'anxiété de votre peuple en ce qui concerne son avenir. Vous pouvez rester assuré que cette importante affaire aura ma plus grande attention et j'espère avoir l'occasion de la discuter bientôt avec vous personnellement. Le gouvernement britannique est pleinement convaincu des services rendus par votre peuple en même temps que des difficultés qu'il rencontre. Il est très désireux de trouver une solution qui garantira ses intérêts"⁽¹³⁾.

Mais la direction Assyro-Chaldéenne interprétait tout autrement ces marques de sympathie à l'égard de son peuple. Ce sont, affirme-t-elle, des offres intéressées liées à la conjoncture politique :

"Au moment même où s'écrivait cette lettre, les Turcs poussaient haut leurs réclamations sur Mossoul et ses mines non exploitées si essentielles à la Grande-Bretagne ; en conséquence, il devenait nécessaire de s'assurer l'aide et la coopération des Assyriens. De là ces lettres dont on n'a pas fait hélas honneur au contenu. Et quand la question de Mossoul cessa d'exister, le courant se tourna automatiquement contre les Assyriens qui furent finalement évincés et livrés dans leur martyr, aux mains du Gouvernement Irakien dont les désordres intérieurs étaient réprimés par eux de temps en temps sur la demande de la Puissance Britannique Mandataire"⁽¹⁴⁾.

III - PROTESTATIONS CONTRE LA SOUVERAINETE ARABE DE FAYCAL

"Quel sera l'avenir du peuple Assyro-Chaldéen ?... Indépendant de tout temps, aura-t-il versé son sang en vain sur les champs de bataille? ... Ou plutôt, est-ce pour devenir dépendant du Gouvernement Arabe de l'Irak qu'il a refusé l'or turc et levé une armée aux côtés des Alliés ?...

Ce serait une injustice criante, n'est-ce pas ? ..."

(M.K. Les Assyro-Chaldéens de Baqouba. 1921, mars-avril. p.5).

Lorsque le colonial office, avec Sir Winston CHURCHILL, à sa tête, décida de soustraire la Mésopotamie à l'autorité de l'India Office, les données varièrent brusquement. A la Conférence du Caire, en mars 1921 Winston CHURCHILL annonça la création du Royaume de l'Irak et à sa tête l'Emir FAYÇAL - troisième fils du chérif Hussein de la Mecque, chassé de Damas par les Français - au nom de l'Indirect Rule.

Voici comment le lieutenant-colonel britannique R.S. STAFFORD relate cet épisode : "In the year following the Arab rebellion the Cairo Conference was held. This Conference was held in order to decide what Britain was to do with her Arab conquests. Mr. Winston CHURCHILL, who was, at that time, secretary of state for the Colonies, presided, and there were present all the experts from the old Arab Bureau who had functioned during the war in Cairo and who had been largely instrumental in bringing in the Sharifan forces under the Emir Feisal. Of the many decisions taken at this Conference perhaps the most important was that the Emir Feisal, who in the previous years had been ejected from Damascus by the French, should be recommended to the people of Mesopotamia, or Iraq as it was to be called, as their king". (The Tragedy of the Assyrians. p.64).

Les Assyro-Chaldéens, manifestèrent aussitôt leur opposition à la souveraineté arabe de FAYÇAL⁽¹⁵⁾. Ils n'en furent d'ailleurs pas les seuls. En dehors des Arabes, personne ne voulait entendre parler de l'autorité de cet étranger au pays, ignorant tout à la fois de ses populations et de ses intérêts, intronisé dans l'Irak pour y servir, disait-on, de paravent à ceux qui l'y avaient amené et placé sur le trône. Une nouvelle situation se créait donc en Mésopotamie - qui devenait désormais l'Irak - par l'élection de FAYÇAL. Le 28 septembre 1921, une délégation Assyro-Chaldéenne, de la tendance de Agha PETROS, hostile aux Anglais, adressa un texte de protestation, contre l'élection de FAYÇAL, au président de la Société des Nations. Cette lettre commence ainsi :

"Devant la force britannique qui l'écrase, qui lui impose un joug abhorré, le joug du Bédouin ; qui livre son héritage aux brigands du Désert, le peuple Assyro-Chaldéen n'a qu'une ressource aujourd'hui, la maigre ressource des protestations auprès des puissance alliées et auprès de votre Haute Assemblée.

"Ces protestations, le peuple Assyro-Chaldéen ne les cessera jamais jusqu'à ce qu'il ait obtenu justice ; jusqu'à ce que lui soit rendu le patrimoine de ses aïeux : la terre du Tigre et de l'Euphrate ; jusqu'à ce que l'Angleterre ait compris qu'il est contraire à l'humanité et aux principes de la justice internationale autant qu'à ses propres intérêts de disposer en faveur d'un émir étranger, de la vie et des destinées d'un peuple qui n'a jamais abdiqué ses droits"⁽¹⁶⁾.

L'idée d'un gouvernement d'Union Nationale en Mésopotamie, proposé par les Assyro-Chaldéens, fut rejetée par les Britanniques.

"Nous avons protesté contre l'hégémonie Arabe bien avant que FAYÇAL fût installé à Bagdad. Nous avons proposé un gouvernement national de la Mésopotamie que tous les partis réclamaient. L'Angleterre passa outre. Les protestations la laissèrent indifférente ; les propositions, elle ne se donna même pas la peine de les examiner.

"Le peuple Assyro-Chaldéen est profondément pacifique. Il a montré plus d'une fois son amour pour la paix et l'ordre ; il a fait plus d'une fois preuve d'abnégation et d'esprit de sacrifice, en particulier en laissant désarmer et interner sur les rives de la Diyala, dans les plaines de Bagdad, son armée qui, après de brillantes batailles dans le Caucase, dans le Kurdistan et dans l'Iran, se dirigeait sur Mossoul.

"Aujourd'hui même, le commandant en chef de l'armée Assyro-Chaldéenne est retenu captif à Bagdad. Telle est la récompense de ceux qui ont sauvé l'empire des Indes d'une catastrophe"⁽¹⁷⁾.

Vient ensuite un réquisitoire violent contre la Grande-Bretagne.

"Il n'est pas dans l'intérêt de l'Angleterre que nous échangeons ni d'esprit, ni de méthode. Compte-t-elle sur nos rivalités et sur nos divisions pour nous imposer sa politique et le joug Arabe ? Elle se trompe. Rivalités, divisions, tout s'efface aujourd'hui, chez le peuple Assyro-Chaldéen, devant l'idée nationale, devant l'intérêt supérieur de la patrie. Ignore-t-elle que dans les veines de ce peuple coule le sang bouillant des fiers et fougueux Monarques de Ninive et de Babylone ? N'est-ce pas impolitique et imprudent de le pousser à bout, de jeter son héritage en pâture aux fauves du désert ? Ces fauves du désert, que l'Angleterre lise l'histoire

des Empires Assyro-Chaldéens, qu'elle se rend compte par elle-même comment les traitaient nos aïeux, et qu'ensuite seulement elle vienne nous les imposer. Que l'Angleterre ne nous force pas à nous pénétrer de cette vérité que le salut d'un peuple n'est point dans la justice, mais dans la force et souvent dans la force brutale.

"Veut-elle recommencer en Mésopotamie les malheureuses expériences les échauffourées et les hécatombes dont son histoire est pleine ? Veut-elle faire de la Mésopotamie une Inde, une Egypte, une Irlande ? Comment ne voit-elle pas qu'au bout d'une telle politique, il y a l'effondrement de tout son édifice colonial, la ruine de ses Dominions ?

"Nous protestons contre la royauté de FAYÇAL. Sa nomination au trône de Mésopotamie ne procède pas de la volonté librement exprimée du peuple Mésopotamien ; elle ne procède que de la volonté de l'Angleterre et des bandes de bédouins accourus à son appel de tous les coins du désert arabique.

"Nous protestons contre les mesures vexatoires auxquelles sont en butte tous les jours les Assyro-Chaldéens de la Basse et Moyenne Mésopotamie, entre les mauvais traitements infligés à nos soldats et officiers, contre la captivité du général en chef de l'armée Assyro-Chaldéenne qui n'a même pas répondu à l'invitation du général GOURAUD l'appelant en Syrie"⁽¹⁸⁾.

Le texte reproché à la Grande-Bretagne de chercher à détruire le sentiment national qui soulève le peuple Assyro-Chaldéen, à intensifier dans ses masses l'antagonisme religieux entre nestoriens et catholiques, jeter parmi eux des germes de discorde, favoriser et stimuler l'émigration en Amérique. L'Angleterre fait sienne, affirme ce texte, à peu près toutes les méthodes barbares de la Turquie : paralyser, supprimer, annihiler tout ce qui gêne.

S'adressant directement au Conseil de la SDN, la lettre de protestation lui demande d'intervenir auprès des autorités britanniques pour préserver les intérêts des Assyro-Chaldéens.

"Cependant, c'est de la Société des Nations que l'Angleterre détient son mandat sur la Mésopotamie, et la Société des Nations est

dispensatrice de justice et de liberté. Comment concilier les méthodes anglaises avec l'esprit de justice et de liberté ? Comment concilier les méthodes anglaises avec l'esprit de la Société des Nations ? Est-ce à dire qu'une fois le mandat délivré, la puissance mandataire peut pratiquer telle politique de violence qu'il lui plaît à l'égard du malheureux peuple mandaté ? C'est la négation même de la Société des Nations.

"Le peuple Assyro-Chaldéen a survécu à toutes les invasions barbares, à toutes les persécutions, à tous les massacres. Mèdes, Perses, Parthes, Arabes, Mongols, Turcs, ont cherché à le détruire et n'y sont pas parvenus. Il ne faut pas que l'histoire enregistre ce fait malheureux : en plein XX^e siècle, le peuple Assyro-Chaldéen, dont la domination s'étendait autrefois sur toute l'Asie connue et jusque sur l'Egypte, succomba sous les coups de l'Angleterre qui tenait son mandat de mort de la Société des Nations ?

"Ce ne sont pas des mandats de mort que distribue la Société des Nations, mais des mandats de régénération et de liberté. Nous sollicitons instamment le Conseil de la Société des Nations d'intervenir, avant qu'il ne soit trop tard, auprès du gouvernement anglais pour sauvegarder les droits et les libertés du peuple Assyro-Chaldéen"⁽¹⁹⁾.

IV - LA SITUATION POLITIQUE ASSYRO-CHALDEENNE A PARTIR DE 1921.

"The Assyrians, like the Armenians, were divided. Their best fighting leader was Agha PETROS, of the Baz tribe. He had, however, a rather lurid past, and was in no way likely to unite the Assyrians, especially as the family of the Mar SHIMUN was opposed to him".

(R.S. STAFFORD. The tragedy of the Assyrians. p.32).

Avec le départ forcé d'Irak du général Agha PETROS, nous assistons à une nouvelle répartition des cartes politiques Assyro-Chaldéennes. Le Patriarcat Chaldéen catholique ne se mêlait guère de l'affaire des Assyriens montagnards nestoriens et menait une politique modérée favorable à l'Irak. "Après ces dures épreuves, Mgr. Joseph Emmanuel II THOMAS, pansa d'abord les blessures de ses ouailles et les encouragea à entrer dans l'Irak indépendant. Il eut un rôle déterminant dans les négociations qui mirent la région du Nord du nouvel Etat Iraquien, la Vilayet de

Mossoul, sous la dépendance du gouvernement Arabe qui venait d'être installé par les Anglais et non sous la tutelle Turque. Durant toute sa vie il resta sénateur dans le Sénat"⁽²⁰⁾

En ce qui concerne la tendance politique représentée par Malek CAMBAR, elle était active et oeuvrait en Haute-Djézireh, de concert avec les troupes Françaises du Levant. La seule tendance politique restée en activité en Irak était donc celle représentée par la famille patriarcale Mar SHIMOUN. Surma KHANUM D'Bait Mar Shimoun, devenait la figure politique de proue de ce courant. D'ailleurs l'élection du nouveau Patriarche Mar Eshaï SHIMOUN XXIII sera contestée par une fraction des Assyro-Chaldéens, notamment le groupe de Agha PETROS qui considérait que la procédure était illégale et non démocratique, l'élection ayant eu lieu au moment où une partie des Assyro-Chaldéens du camp de Bâqûbâ (à leur tête Agha PETROS) était transféré à celui de Mindan, la consultation de la Communauté n'ayant donc pas eu lieu.

Surma KHANUM, soeur des Patriarches défunts, Mar Benyamin SHIMOUN XXI et Mar Paulus SHIMOUN XXII, et tante du nouveau Patriarche, assurera la régence et marquera fortement de son empreinte l'histoire Assyro-Chaldéenne de l'après guerre. Elevée par des Anglicans et imbue de culture anglaise, elle orientera les Assyriens montagnards d'Irak dans un sens nettement favorable aux Britanniques. Personnalité très controversée, elle restera, néanmoins, une figure dominante des Assyro-Chaldéens du Kurdistan-Hakkari. Elle jouera avec son frère David, père du nouveau Patriarche, un rôle fondamental dans le recrutement des Assyriens Levies ; elle n'a jamais manqué une occasion pour encourager les jeunes Assyriens montagnards à s'enrôler dans les troupes britanniques. A ce sujet, une lettre du colonel-commandant DOBBIN, commandant les levies de l'Irak, au Patriarche Mar Eshaï SHIMOUN XXIII, le 30 juin 1925 en est la preuve :

"J'ai le plaisir de vous envoyer l'extrait suivant tiré du rapport du lieutenant-colonel C.R. BARKE sur les récentes opérations aux environs d'Amadia ;

"En conformité avec les instructions verbales du colonel-commandant, j'ai dressé ci-dessous la liste des noms de ceux qui ont rendu des services spéciaux durant la période indiquée par ce rapport et par mon A.N./ 110 du 10.10.1924.

"J'aime faire une mention spéciale sur la très grande aide qui me fut donnée par Lady Surma D'Bait Mar Shimoun, lors de la formation des unités irrégulières. Le grand nombre qui se porta à mon aide après sa première retraite étant surtout dû à ses efforts et à ses ordres, et durant toute la période manquée par la présent rapport, elle me fut d'une aide inestimable et ma conseillère dans tout ce qui touchait les dites troupes"(21).

Le Vice-Maréchal britannique de l'Air en Irak, enverra à son tour, le 28 janvier 1925, une lettre à Surma Khanum en personne, la félicitant pour ces efforts :

"Le lieutenant-colonel BARKE a porté à ma connaissance l'aide importante et les conseils dont vous l'avez muni pour lui faciliter l'organisation des troupes irrégulières Assyriennes sur la frontière Turco-Irakienne durant les troubles récents. Permettez-mois de vous exprimer au nom des Forces Britanniques, mes sincères remerciements pour vos infatigables efforts.

"Je vous serais en même temps bien obligé de vouloir bien transmettre ma haute estime à tous les membres de la Nation Assyrienne pour la façon dont ils ont accompli leur devoir ; ils l'élèveront, j'en suis sûr, à l'avenir, à un plus haut degré"(22).

D'autres témoignages similaires destinés à la famille patriarcale, parvenaient de temps à autre, souvent des plus hauts niveaux des autorités britanniques, tantôt pour exprimer des remerciements, tantôt pour apporter des garanties, du moins formelles, de protection. En mars 1926, quand Surma Khanum s'apprêtait à entreprendre une tournée aux Etats Unis, le ministre de l'air britannique, Sir Samuel HOARE lui adressa le télégramme suivant :

"J'écris pour vous souhaiter tout succès dans votre voyage pour l'Amérique. Vous pouvez compter sur Mr. AMERY et sur moi qui ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer un bon traitement à votre peuple"(23)

Et quand Sir Henry DOBBS, Haut-Commissaire britannique quitta l'Irak, il adressa, le 30 novembre 1928, la lettre suivante au Patriarche Assyrien :

"Je quitterai l'Iraq avec le sentiment qu'un chapitre noir de l'histoire de votre peuple s'est fermé : guidés par les sages conseils de votre Béatitude, ils auront devant eux un avenir plus brillant et plus prospère"(24)

Institut kurde de Paris

NOTES - CHAPITRE I - (3° PARTIE)

- (1) - Vital CUINET décrit Bâkûbâ comme suit : "Bakouba, chef-lieu de Caza, résidence officielle du Caïmakam et siège des départements administratifs, est situé dans la partie sud du Caza, sur la Diala. Cette petite ville est à 50 Kms² au nord-est de Bagdad, et à 45 Kms² à l'ouest de Bêléd-Rouz, où se trouve située l'exploitation agricole de M. ZARIFI. Sa population est de 2 000 Hab., comme suit : musulmans sunnites : 1 220 hab, musulmans chiites : 700 hab, israélites : 8â hab. Cette population, comme celle de tout le Caza, à l'exception des fonctionnaires, de quelques négociants, u. suriers, ouvriers et des servants des cultes, faible minorité, s'occupe exclusivement d'agriculture". Cf. La Turquie d'Asie. T.III. p.119. Au XX^e siècle la population avait augmenté. Selon S.H. LONGRIGG "la moderne Bâkûbâ est une ville Irakienne provinciale avec une population arabe d'environ 8 000 hab. sunnites et shiites". Cf. L'Encyclopédie de l'Islam. 2° éd. T.I., p.997.
- (2) - Cf. Son livre the Baqubah Refugee camp dans lequel il fait mention de G.REED : "Il n'y avait qu'un seul officier anglais en Mésopotamie sachant le Syriaque. Heureusement les services de cet officier furent-ils rapidement mis à la disposition du commandant du camp. Il avait en effet fait partie du petit détachement envolé à la rencontre des réfugiés à Sain Qaleh... Cet officier des services spéciaux parlait le Syriaque couramment car il avait vécu avant la guerre avec les Assyriens des montagnes". pp.17-18.
- (3) - Cf. Aristide CHATELET. La question Assyro-Chaldéenne. Archives militaires françaises. p.3. Cf. aussi David MAGIE. Report on the Assyrian christian. En 1924, Basile NIKITINE établit le bilan suivant de la situation des Assyro-Chaldéens :
- "Je dois dire que, sans exception, musulmans-chiites, Kurdes et chrétiens, ces trois groupes de la population du théâtre de la Grande Guerre, (dans le nord-ouest de la Perse) ont subi des pertes très sensibles. Il est certain que, dans ce martyrologe, la première place revient aux chrétiens Assyro-Chaldéens. Non seulement ils ont été décimés par les massacres, les maladies, la fatigue de leurs douloureux exodes, non seulement ils ont été dépouillés de tous leurs biens, mais - chose atroce entre autres - ils ont abandonné leurs foyers et errent dans des pays étrangers". Cf. Vue d'ensemble sur le théâtre de la Grande Guerre dans le Nord-Ouest de la Perse. p.344.
- (4) - Cf. R.S. STAFFORD. The tragedy of the Assyrians. pp.42-43. Cependant, une partie des Assyro-Chaldéens originaires d'Ourmiah parviendront à rejoindre leur terre natale durant la période 1920-1923.
- (5) - Cf. The Assyrian tragedy. p.38.
- (6) - Ibid, P.45. Jean-Michel HORNUS dit dans le même sens : "En attendant cette solution (prendre possession de leur patrie), les

- Anglais les employèrent à former le gros de leurs troupes supplémentives en Mésopotamie, souvent appelées à intervenir et augmentant ainsi l'animosité de la population musulmane autochtone contre eux". Cf. Introduction aux Eglises Orientales. pp.23-24.
- (7) - Cité par R.S.H. STAFFORD. op.cit. p.42.
- "In 1920 The Assyrians, as has already been related, had given further proof of their fighting qualities, when the camps at Mindan and Baquba were attacked by the Arab rebels. During this rebellion much of the country was to all intents and purposes out of control. There were a few insolated places where British Officers held out, and in several instances these officers were murdered by the rebel Arabs. It would not have been surprising therefore, if the Assyrian protégés of the British had not been similarly dealt with. But in their camps they held out against all attacks - Arabs at Baquba and of Kurds at Mindan - and General HALDANE'S testimony to the value of their services has already been quoted". Ibid, p.64.
- (8) - Le capitaine MUMFORD, officier britannique des services de renseignements, déclara au Patriarche Mar Eshaï SHIMOUN XXIII que la Grande Bretagne avait utilisé des bombes à retardement pour soumettre le cheikh Ahmad de Barazan. Cf. The Assyrian tragedy. p.40.
- (9) - Les Hauts Commissaires britanniques en Mésopotamie de 1917 à 1932 furent :
- Sir Arnold Talbot WILSON (1917-1920)
 - Sir Percy COX (1920-1924)
 - Sir Henry DOBBS (1924-1928)
 - Sir Francis HUMPHRYS (1928-1932).
- (10) - Cf. Le drame Assyrien. p.45. Face à ces services rendus aux autorités britanniques, le livre établit ce commentaire : "c'est-là une faible image des services que les Assyriens ont rendu à l'Irak, non sans pertes pour eux, pendant que l'Angleterre était occupée à poser ses fondations et le pourvoyait d'autorité et d'armes qui étaient utilisées contre ses bienfaiteurs". pp.45-46.
- (11) - Cf. Le rapport de Sir Percy COX. op.cit. p.102.
- (12) - Cf. The Assyrian tragedy. p.17.
- (13) - Ibid, p.20.
- (14) - Ibid, p.21.
- (15) - En 1920, l'Irak comptait 2 850 000 habitants et sa superficie était de 140.000 miles. Le roi FAYÇAL I accède au Trône le 21 août 1921.
- (16) - Cf. L'Asie Française. Novembre, 1921. p.442. Dans le mémorandum remis à la Conférence de la Paix, les Assyro-Chaldéens avaient déjà protesté contre le projet du roi du Hedjaz, le chérif Hussein de la Mecque, relatif au Royaume Arabe.
- "Il est nécessaire d'examiner le projet arabe du roi du Hedjaz. D'après ce projet tous les territoires occupés par des peuples

parlant arabe devraient revenir au royaume arabe. Nous objectons à cette thèse qu'il serait injuste de considérer comme arabes les peuples indigènes qui ont dû accepter la langue de leurs vainqueurs sans être pour cela de même race".

Nous lisons, d'autre part, dans l'Action Assyro-Chaldéenne, un article se rapportant à la "Mésopotamie, la Royauté Arabe et l'Assyro-Chaldée. Protestation contre la Royauté Arabe" :

"Le gouvernement britannique a pris, semble-t-il, à tâche d'édifier un grand Etat Arabe en Mésopotamie. Or, cet Etat Arabe ne peut être édifié que sur les ruines de l'Assyro-Chaldée, car la Mésopotamie n'est pas l'habitat des Arabes, mais des Assyro-Chaldéens. Les Assyro-Chaldéens n'ont pas d'autres pays que la Mésopotamie ; si les Arabes y règnent en maîtres, que deviendront les Assyro-Chaldéens ? Faudra-t-il qu'ils s'expatrient, qu'ils désertent les plaines du Tigre et de l'Euphrate, ou qu'ils vivent en esclaves ? Car il n'y a pas d'autre alternative. A peine sont-ils libres du joug Turc, leur faudra-t-il déjà passer sous celui des hommes du désert ? Tous les sacrifices des Assyro-Chaldéens auront donc été inutiles ! Le plus noble sang de leurs enfants aura donc arrosé en vain les champs de batailles du Kurdistan, de la Perse et du Caucase ! Aurons-nous contribué en vain à gagner la guerre, à arrêter le flot germano-turc qui se précipitait vers l'Extrême-Orient, à renverser de fond en comble l'Empire Turc ! Etait-ce pour le remplacer par un Empire Arabe, dont nos pères ont conservé les plus cuisants souvenirs !

"Nous voudrions cependant savoir quels sont les droits que font valoir les Arabes pour prétendre à la royauté sur la Mésopotamie. Est-ce la Civilisation Arabe tant vantée ? Est-ce l'usage universel de la langue arabe en Mésopotamie ? Est-ce la majorité actuelle de l'élément arabe ? Aucune de ces hypothèses n'est vraie..." par J. Gorek De KERBORAN. 1921, mars-avril. pp.64-65.

Cf. aussi Yusuf MALEK. The British betrayal of the Assyrians. trad. arabe. Ch. FAYÇAL fils de Hussein. pp.25-29.

(17) - Ibid, p.442.

Il s'agit du général Agha PETROS qui, à la suite de l'action avortée (juin 1920) de reconquête des foyers d'avant-guerre par Rawanduz, refusa de déposer les armes. Au terme de cette expédition (6 000 soldats Assyro-Chaldéens), le général Agha PETROS sera désormais, indésirable pour les Anglais. Fin 1921, il parvint à quitter l'Irak, grâce au soutien des autorités françaises, se réfugia à Toulouse, au château de Novital, avec sa famille, où il mourra en février 1932. Basile NIKITINE dit de Agha PETROS en 1921 : "Au moment de mettre sous presse, nous notons avec plaisir que la question Assyro-Chaldéenne semble être mise à l'ordre du jour par l'arrivée à Paris du général Assyro-Chaldéen Agha PETROS ELLOF, un de nos meilleurs collaborateurs à Ourmiah". Cf. Une petite nation victime de la guerre : les Assyro-Chaldéens. p.625.

(18) - Ibid, p.442.

La tendance Chaldéenne catholique, soutenue par Agha PETROS et Malek CAMBAR, était très active dans les années 20. La tendance Assyrienne nestorienne, représentée par la famille patriarcale Mar SHIMOUN, était, quant à elle, représentée seulement par

Surma KHANUM en raison de l'âge (13 ans) du Patriarche Mar SHIMOUN XXIII. Ce dernier partit pour l'Angleterre de 1925 à 1929, fréquenta St. Augustine's College, à Canterbury, collège de Théologie pour la formation des missionnaires, et Wescott House, à Cambridge. Durant cette période, il ne retourna pas en Irak.

(19) - Ibid, pp.442-443.

"La Grande-Bretagne, au mépris du droit, au mépris de l'histoire, veut fonder de sa propre autorité la Souveraineté Arabe sur la Mésopotamie. La Mésopotamie est-elle Arabe ? - Non ! - Alors, pourquoi cette hégémonie arabe ? Sa gloire passée, son histoire, ses palais enfouis sous les sables chassés par les vents, ses taureaux ailés, ses lieux gigantesques, les chefs-d'oeuvre de son art et de sa civilisation, qui font aujourd'hui le plus bel ornement des Musées de Paris, de Londres et de Berlin, sont pour la Mésopotamie le plus éclatant témoignage d'une origine Assyro-Chaldéenne.

"Quels souvenirs les nomades Arabes du désert ont-ils laissé de leur passage ? Oh si ! des souvenirs de destruction, de mort, de désolation, de sang". Lettre adressée au Consul américain à Tunis par J. Gorek de KERBORAN. Cf. L'Action Assyro-Chaldéenne. 1921, mars-avril. pp.70-71.

(20) - Cf. Le Missel Chaldéen. p.280.

(21) - Cf. Le drame Assyrien. p.25.

(22) - Ibid, p.24.

(23) - Ibid, pp.25-26.

(24) - Ibid, p.26.

CHAPITRE II

LA FRANCE ET LES ASSYRO-CHALDEENS EN SYRIE

"Alexandrette fut choisi. C'est en effet, le point d'aboutissement de lignes de transports maritimes, qui via Constantinople, sont empruntés par les volontaires (Assyro-Chaldéens) en provenance des régions de la Mer Noire. C'est aussi l'entrée de la grande route naturelle qui, par Alep et Djéرابلس, conduit vers cette "Terre promise" de Mardine, Ourfa, Diarbékir, Mossoul".

(Lt.col. MORAND. dans : La question Assyro-Chaldéenne.par Georges DUBOIS).

"La France veut nous aider à panser nos blessures, la France veut sauver notre nation ! Le gouvernement de ce grand pays ne veut pas que nous disparaissions : il tient à collaborer à notre relèvement, à nous rendre notre nationalité. Aussi devons-nous, à notre tour, lui prouver notre attachement.

"Il nous faut, à la face du monde, faire tous nos efforts pour obtenir d'aller dans la zone du mandat français. ... A la Conférence de la Paix tous ont oublié la petite nation Assyro-Chaldéenne. Seule, la France s'est souvenue d'elle et du sang que ses enfants ont versé pendant la Grande Guerre à côté des Alliés".

(Malek CAMBAR. 1920. Proclamation aux Assyro-Chaldéens).

Les Assyro-Chaldéens catholiques avaient fortement regretté que l'Accord Sykes-Picot, du mois de mai 1916 relatif à la Syrie et à la Mésopotamie ait été remis en cause par des Accords ultérieurs. La carte qui lui était annexée et qui le complétait, qui déterminait seule l'étendue des zones bleue, brune et rouge, comme aussi des zones A et B, traçaient leurs limites respectives de telle manière que la majeure partie des territoires sur lesquels vivaient la population Chaldéenne catholique se trouvait dans la zone française⁽¹⁾. Les populations Assyro-Chaldéennes de Bagdad et de Bassorah⁽²⁾ seraient rattachées, avec toutes les autres populations des vilayets de ces deux villes, à la zone rouge, c'est-à-dire à la zone britannique. Au Nord de l'Irak Arabi et jusque vers Kalaat Makloul sur le Tigre et Kalaat Haroli sur l'Euphrate, ces coins feraient partie de la zone B, c'est-à-dire, de la zone d'influence britannique. Par contre les plateaux de la Haute Mésopotamie seraient, avec Mossoul comme ville principale, englobés dans la zone A, qui serait la zone d'influence française, et le bassin de Diarbékir serait compris dans la zone bleue elle-même. Ainsi, toute la Haute Mésopotamie et une partie du Kurdistan Turc relèveraient de la France⁽³⁾.

En lisant les Archives diplomatiques françaises, nous avons constaté que les délégués Assyro-Chaldéens catholiques à la Conférence de la Paix insistaient dans leurs mémorandums pour que la France occupât la Haute Mésopotamie et le Kurdistan jusqu'à la frontière persane.

"La fondation d'un Etat Assyro-Chaldéen en Haute Mésopotamie et en Kurdistan sous l'influence française assurera la domination française en Syrie, la défendra contre tout Etat Arabe et musulman intermédiaire, permettra à la France d'étendre son influence jusqu'en Perse et de jouer un grand rôle asiatique et mondial.

"Loin d'être un fardeau pour la France, cet Etat présente d'immenses ressources en matières premières et possède de grandes richesses minières et agricoles et des facilités de transports fluviaux"⁽⁴⁾.

Les événements prendront une autre direction au lendemain de la Conférence de la Paix. En novembre 1919, les troupes anglaises se retirent de Syrie, "laissant la place aux Français qui occupent la zone promise à leur administration directe par les Accords Sykes-Picot". Proclamant l'indépendance du pays, le Congrès national Syrien désigne, le

8 mars 1920, FAYÇAL comme monarque constitutionnel. En avril-mai 1920, à la Conférence de San Remo et en février-mars 1921, à la Conférence de Londres, les Anglais et les Français parviennent à un accord, entériné plus tard, en 1922, par la Société des Nations.

Après ces Conférences "il incombait à la France de définir et de constituer l'organisation politique et administrative permettant à la puissance mandataire d'assumer pleinement ses responsabilités. Or, il était évident que l'hostilité dont l'Emir FAYÇAL n'avait cessé de faire preuve à notre endroit ne permettrait jamais l'exercice du mandat. Aussi le gouvernement français demandait-il au général GOURAUD qu'elles étaient les dispositions qu'il comptait prendre aux points de vue militaire et politique et quel était le "plan d'action qui lui paraissait le plus adapté pour donner à la France le rôle et l'autorité que justifiaient ses traditions, ses sacrifices et les décisions de la Conférence de la Paix"⁽⁵⁾.

Dans sa réponse, le Général GOURAUD, exposait son plan militaire et politique. Le plan d'action militaire comportait : au Nord, tenir la voie ferrée Mersine - Adana - Katma et l'Euphrate avec un poste avancé à Arab Pounar. Au point de vue politique, il insistait sur le fait que, ses moyens militaires ne lui permettant pas de faire face simultanément aux Turcs et aux troupes chérifiennes de FAYÇAL, il fallait donc choisir. Les nationalistes Syriens rejetteraient les clauses du Traité de paix, de nouveaux sacrifices seraient donc nécessaires si la France voulait arriver à la paix avec eux, car c'était seulement ainsi qu'il serait possible de ramener des troupes de Cilicie en Syrie⁽⁶⁾. Le 20 mai 1920, le gouvernement français arrête les décisions militaires motivées par la situation au Proche-Orient : l'armée du Levant recevra en renfort la brigade sénégalaise du Rhin, le régiment sénégalais de Thrace, le 1er Spahis marocain de Constantinople, un groupe d'artillerie malgache ; ces éléments, sauf le groupe d'artillerie, pouvant être à pied d'oeuvre dans les premiers jours de juillet⁽⁷⁾.

Au Nord, la colonne du Général GOUBEAU entrait à Alep le 23 juillet 1920 ; le lendemain, le général de brigade De LAMOTHE, Commandant de la 2^e Division du Levant faisait son entrée officielle et installait son Quartier Général dans la ville.

En juillet 1920, les troupes françaises n'avaient pas remplacé partout les troupes britanniques. A Deir-Ez-Zor et la Haute-Djézireh, l'influence française était loin de s'y exercer. Par contre, l'influence britannique se faisait librement sentir en Mésopotamie.

I - FORMATION DU BATAILLON ASSYRO-CHALDEEN

C'est à ce moment que le Général de Division GOURAUD, commandant en chef des Troupes Françaises du Levant, décida la formation d'un Bataillon Assyro-Chaldéen, à Alexandrette, le 24 avril 1920, un bataillon d'infanterie, relevant de la 4^e Division du Levant, formé d'un Etat-Major et d'une Compagnie opérant sur le terrain de la 4^e Division (Cilicie) et qui serait dirigé par le lieutenant-colonel MORAND, le capitaine Auguste HERTOT, secondés par les lieutenants MARANDIN et PHILIPPOT et le sous-lieutenant MANNAZ. Le Général, Haut-Commissaire en Syrie et en Cilicie, délégua deux dirigeants du Comité National Assyro-Chaldéen, Malek CAMBAR et Victor YONNANN, au Caucase, pour le recrutement de volontaires Assyro-Chaldéens, établis à Erévan, Tiflis, le Kouban, (Krasnodar, Armain...).

Le 4 août 1920, le Général GOURAUD envoie une lettre n°427/2.L au ministère de la guerre⁽⁸⁾ lui demandant de bien vouloir sanctionner de son approbation les dispositions adoptées, relatives au recrutement de ce bataillon.

"Les pourparlers engagés avec les représentants Assyro-Chaldéens en vue du recrutement d'un bataillon formé des éléments à provenir des colonies Assyro-Chaldéennes du Kouban, s'inspirèrent entièrement des suggestions de votre Dépêche précitée. Ils ont donné lieu à la Convention que vous trouverez ci-jointe.

"L'organisation ultérieure à donner aux éléments Assyro-Chaldéens est bien celle des Smalas. Mais la situation actuelle ne permet ni les donations de terrains nécessaires, ni l'arrivée des familles. C'est pourquoi la constitution d'un bataillon à composition normale et avec un encadrement français aussi réduit que possible a été adoptée comme mesure transitoire d'une durée d'une année.

"Par ailleurs, cette unité nouvelle ne pouvait être à la charge d'un budget local inexistant ; l'état troublé dans lequel se trouvent les Territoires de l'Est ne permettant aucune administration régulière. Les économies réalisées au cours du 1er semestre de 1920 sur les crédits prévus pour les troupes auxiliaires du Levant permettraient d'autre part, d'en assurer l'entretien au titre du budget de la guerre sous demande de nouveaux crédits. Ces deux raisons ont déterminé l'imputation des frais d'entretien à ce budget et comme conséquence le rattachement de ce bataillon à la Légion Syrienne".

La formation du Bataillon Assyro-Chaldéen a été, avec l'accord du Ministre des Affaires Etrangères approuvé par le ministre de la guerre, par décision faisant l'objet de la dépêche Ministérielle n° 3973 9/11 S.O du 17 septembre 1920.

"En réponse à votre lettre n°427 du 4 août, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, d'accord avec M. le Président du Conseil⁽⁹⁾, Ministre des Affaires Etrangères, je donne mon approbation au transfert en Syrie des volontaires Assyro-Chaldéens du Caucase et du Kouban.

"Ces volontaires constitueront un Bataillon rattaché à la Légion Syrienne et entretenu au titre du budget de la guerre.

"Vous voudrez bien prendre dès maintenant les dispositions nécessaires en vue du transport et de la réception de ces Assyro-Chaldéens et de leur installation dans la région qu'il vous appartiendra de fixer".

Le 28 mai 1920, le Général GOURAUD, dans une dépêche au Haut-Commissariat français à Constantinople, annonce la création prochaine d'une première unité Assyro-Chaldéenne avec l'accord du Patriarche Chaldéen catholique Mgr. Joseph Emmanuel II THOMAS.

"Après conversation avec Patriarche Assyro-Chaldéen et examen nouvelles offres contingents Assyro-Chaldéens, je décide sous réserve approbation gouvernement que je consulte aujourd'hui, création prochaine d'une première unité Assyro-Chaldéenne d'environ trois mille hommes qui serait formée dans la région d'Alexandrette, et destinée à être poussée au plus tôt vers l'Est le long de chemin de fer de Bagdad. De l'avis de Monseigneur Emmanuel THOMAS le meilleur contingent de recrutement serait offert par

les guerriers dont Malek CAMBAR offre le transfert en zone française.

Je vous demande donc :

- 1° - D'envoyer à Beyrouth Malek CAMBAR où un accord sera réalisé avec lui sur les conditions de recrutement et d'organisation des premières compagnies Assyro-Chaldéennes.
- 2° - M'indiquer s'il ne vous apparaît pas d'impossibilité à ce que les Assyro-Chaldéens recrutés comme soldats puissent quitter la région où ils se trouvent actuellement et d'où les éléments bolchéviques s'opposeraient par exemple à leur départ.
- 3° - Si vous pouvez avoir connaissance de noms d'officiers français ayant combattu pendant la guerre avec les Assyro-Chaldéens ayant leur confiance et qu'il serait opportun de choisir comme premiers organisateurs de la nouvelle formation".

Le Capitaine DERROS, chargé de Mission à Constantinople, à cet effet, où il est arrivé le 19 juillet 1920, rend compte le 26 juillet, à l'Etat-Major de l'Armée Française du Levant, 2° Bureau, de sa mission. Il régla avec le Haut-Commissaire et le C.A.A. les diverses questions intéressant le séjour temporaire des Assyro-Chaldéens à Constantinople et leur embarquement pour Alexandrette. Après entente avec le chef du 4° Bureau C.A.A. le Haut-Commissariat et la Marine Française, il a été décidé que le jour où le C.A.A. sera prévenu par Batoum qu'un détachement est prêt à être enlevé, le chef du 4° Bureau fera le nécessaire :

- 1° - Soit en faisant affréter un bateau qui irait de Batoum à Alexandrette sans arrêt à Constantinople.
- 2° - Soit en les faisant prendre par un des bateaux des Compagnies de Navigation (Paquet, Messageries Maritimes) qui les débarqueraient à Constantinople ; et de là ces derniers seraient réembarqués sur un des bateaux courriers (Visegard, Salona, Sparta, etc...) qui en principe quittent Constantinople une fois par semaine...

Mais en raison de la pénurie d'officiers, le C.A.A. n'a pu mettre un de ces gradés à la disposition du Capitaine DERROS.

Il existait en 1920 à Batoum une mission navale française ; l'officier chef de cette mission devait s'occuper de l'embarquement des émigrants Assyro-Chaldéens qui lui seront envoyés par Malek CAMBAR et docteur Victor YONANN⁽¹⁰⁾. Le docteur ZEBOUNI qui faisait partie de la délégation Assyro-Chaldéenne qui s'était rendue devant la Conférence de la Paix, est désigné en qualité de délégué des émigrants à Constantinople. Il se tiendra en liaison constante entre Malek CAMBAR et Dr. V. YONANN et soumettra au Haut-Commissariat et au C.A.A. toutes les difficultés qui pourraient surgir par la suite. Le Haut-Commissariat de Syrie sera tenu au courant par l'intermédiaire du Haut-Commissariat de Constantinople. Mgr. Abed PIERRE, vicaire patriarcal Chaldéen catholique de Constantinople travaillait également dans le même but. Malek CAMBAR, docteur V. YONANN et Jean ZEBOUNI, et Mgr. Abed PIERRE ont été présentés au Haut-Commissaire. "Son Excellence leur a promis et cela en ma présence, de leur donner tout son appui pour la tâche qu'ils ont entreprise", selon les propos du Capitaine DERROS qui estimait, par ailleurs, qu'un contingent d'un effectif d'environ 1 500 hommes Assyro-Chaldéens, se trouverait éparpillés dans les régions de Tiflis-Batoum ; un officier Assyro-Chaldéen ayant servi dans les rangs de l'armée Russe (armée Dénikine) serait avec eux, d'après les renseignements reçus par Malek CAMBAR. Docteur Victor YONANN et Malek CAMBAR devront, donc, se mettre en rapport si possible dès leur arrivée dans la région avec cet officier de façon à pouvoir recruter immédiatement parmi ses hommes. Les autorités militaires françaises apprenaient, en outre, qu'un autre contingent d'environ 1 500 hommes était engagé depuis quelques temps dans l'armée Arménienne. "Ces gens-là n'avaient qu'un but en s'engageant, c'était de se rapprocher de leur pays. Ils ont abandonné leur famille dans le Caucase. Bien entendu rien à faire pour ceux-là".

En même temps Malek MIRZA, qui avait combattu sur le front d'Ourmiah, à côté de Agha PETROS et Malek KOSCHABA, écrivait du camp de Bâkûbâ aux autorités militaires françaises, pour approuver la mission de Malek CAMBAR et Dr. Victor YONANN :

"Notre nation est au courant de l'activité de Malek CAMBAR, du Dr. Victor YONANN et autres personnalités connues, pour l'avenir du pays et leur confie toute l'autorité nécessaire".

Le même Malek MIRZA avisait que son fils Malek DECHTO, se trouvant dans le Kouban, se mettrait à la disposition de Malek CAMBAR pour tout ce qu'il jugera bon de faire. Son père le pria de "recruter des hommes à mettre à la disposition de la France".

Dans une note de Edward CHAUVET, gérant du Consulat de France à Bagdad, datée du 17 décembre 1920, il informe le Haut-Commissariat en Syrie que le Général Agha PETROS qui venait d'arriver à Bagdad "où il a eu à subir maintes vexations" de la part du colonel Anglais F. Cunliffe-OWEN, est disposé à donner tout son appui au recrutement éventuel de ses soldats pour Alexandrette et même à les suivre voyant la situation de son peuple à peu près perdue en Mésopotamie et l'impossibilité de réaliser son plan. Dans ce cas, demandait-il, quelle situation le Gouvernement Français lui ferait en Syrie ; et le Consul Français de demander si son gouvernement serait prêt à assurer la protection des recrues, par quel moyen, et s'il doit commencer auprès des autorités britanniques les démarches en vue d'obtenir le départ de ces réfugiés.

A l'époque, deux tendances politiques se dissinaient au sein de la population Assyro-Chaldéenne. A ce propos, les Archives militaires françaises confirment ce que nous avons déjà dit : "La Nation Assyro-Chaldéenne s'est partagée en deux, une partie avec Agha PETROS pour la France, l'autre partie avec Mar SHIMOUN pour les Anglais".

Malgré cela, Mar SHIMOUN^{XIII} avisait Malek CAMBAR d'étudier la situation et le pria de faire du mieux. Et au cours de l'année 1920, le général Agha PETROS venait d'être relâché par les Anglais ainsi que son armée. Il quitta le camp de Bâkûbâ en mai 1920 et se dirigea vers le Nord de la Mésopotamie à Zakho. Ses troupes étaient disposées de la façon suivante : 6 000 avec lui à Zakho se dirigeant sur Djéziret-Ibn-Omar, 10 000 hommes dans le Kurdistan (région Aqra-Amadiah). Les Anglais avaient doté ces hommes de fusils, canons, mitrailleuses, munitions et bêtes de somme, selon les renseignements donnés par Malek MIRZA adressés au Malek CAMBAR.

Malek CAMBAR et Dr. Victor YONANN partirent pour Batoum le 9 août 1920.

II - RAPPORT SUR LA MISSION M. CAMBAR - V. YONANN AU CAUCASE

Le 22 décembre 1920 Malek CAMBAR et Victor YONANN, soumettent leur rapport aux autorités militaires françaises de Beyrouth. Il ressort de ce rapport que la mission ne fut pas, le moins qu'on puisse dire, une réussite. Elle dura quatre mois, d'août à novembre 1920⁽¹¹⁾. A leur retour, l'Action Assyro-Chaldéenne (décembre 1920) écrivait à propos de Malek CAMBAR : "Malek CAMBAR (fils de Malek BENYAMIN) chef de la tribu de Djelo, l'une des plus guerrières des tribus Assyro-Chaldéennes, arrive à Beyrouth, venant du Kouban, en Russie "où il a 12 000 de ses hommes qui attendent enfin de rentrer dans leur pays".

Que dit le rapport relatif à la Mission CAMBAR?

a - Causes d'insuccès

D'abord, le rapport fait état de renseignements inconnus ou faux fournis avant le départ. En quittant Beyrouth le 9 août 1920, les deux missionnaires croyaient que les 26 000 Assyro-Chaldéens émigrés en Russie se trouvaient au total dans le Caucase, à Tiflis où le bolchevisme commençait à exercer son pouvoir. Contrairement à ce qu'ils pensaient les Assyro-Chaldéens étaient dispersés et le bolchevisme ne permettait pas la circulation à travers le pays. Or, 20 000 se trouvaient dans le Kouban directement sous le régime bolchevique. Ils ne pouvaient être atteints, "car la mort est plus certaine pour celui qui s'y aventure". Tandis que les 5 à 6 000 qui étaient en Géorgie, depuis 1917, s'y étaient établis, au moment de l'acalmie au Caucase lors de l'Union des trois Républiques Caucasiennes indépendantes. "Eux qui avaient perdu dans les massacres par les Turcs, leur femme, leurs enfants, leurs biens, pensent alors à se faire un foyer d'affection. Les voilà mariés, et les enfants arrivent. Donc, très peu de célibataires en Géorgie".

D'autre part, lorsque la mission CAMBAR arrive à Tiflis, elle constate qu'elle est la 4^e mission de recrutement parmi les Assyro-Chaldéens. La première était faite pour le compte du gouvernement Arménien ; la seconde exécutée par des Assyro-Chaldéens, agents armés du gouvernement Géorgien, "elle réveille une très grande amertume nationale et échoue" ; la troisième mission de recrutement était entreprise par la

mission militaire française au Caucase pour la Légion Etrangère ; l'agent de la mission, un nommé Georges, trompaient ces derniers et les assurait qu'ils seraient envoyés en Syrie. "La Syrie, étant à proximité de la Patrie, on s'engage, mais à Constantinople on leur dit la vérité ; ils refusent". Sur ces entrefaits, la mission CAMBAR arrivait mais elle était respectée et l'on exigeait d'elle des conditions d'engagements sérieuses ; on réclamait en outre le rapatriement des familles.

"Tous sont prêts à s'engager pourvu que l'on rapatrie les familles ; que l'on s'occupe d'elles. Ils ne visent aucune région. Les hommes n'ont qu'un souci en partant, ils veulent savoir les leurs à l'abri de la misère loin de la menace bolchévique".

D'autres causes relatives aux personnages de la mission ont contribué à son échec. On conclut que cette mission était un engagement entre individus, pareille aux trois missions précédentes. Des influences anglaises pesaient également sur une partie de cette population. Un comité Assyro-Chaldéen à Tiflis était gagné par le Haut-commissariat anglais "qui donnait de temps en temps des aumônes aux Assyro-Chaldéens". A la nouvelle du recrutement CAMBAR, le Haut-commissariat avisa le Comité et l'assura qu'il n'y avait aucune entente nationale à propos des Assyro-Chaldéens ; il promit de demander télégraphiquement des renseignements à Londres et conseilla de ne rien décider jusqu'à l'arrivée de la réponse.

Les renseignements pris sur les familles Assyro-Chaldéennes en Géorgie, où elles étaient au nombre de 1 000 (8 000 individus dont 5 000 à Tiflis), les volontaires potentiels exigeaient le déplacement de leurs familles du Caucase, sans aucune préférence pour le lieu. "Ils craignaient d'être trompés. Ils auraient hasardé encore cette fois cette occasion si leurs familles n'étaient au Caucase, sous la menace constante de la mort bolchévique. Le déplacement de leurs familles du Caucase (le plus loin possible du bolchevisme) est la condition de leur engagement"⁽¹²⁾

b - Les Assyro-Chaldéens et le Bolchevisme

Dr. Victor YONANN rédigea des pages à propos du bolchevisme, où il fait mention de pillages à Bakou et de conduites indécentes d'officiers russes à Elisabetpol. A Bakou, dit-il, sous couleur de recensement, la

population fut invitée à faire la déclaration des armes qu'elle possédaient et de se munir de permis. Dès que les bolcheviques furent en possession de ces déclarations, loin de donner les permis, ils invitèrent la population à remettre toutes les armes d'après les rôles établis, suivant les déclarations ; et dès que les habitants furent désarmés, il fut interdit de circuler dans la ville entre 9 heures du soir et six heures du matin sous peine de mort immédiate. Des mitrailleuses furent, à cet effet, installées à tous les carrefours ; les rues étant ainsi vidées, le pillage des magasins fut organisé et exécuté sans difficulté. Dr. Victor YONANN, parle ensuite de la manière dont les officiers russes s'amusaient : "A Elisabetpol, des officiers bolcheviques enlèvent de force une jolie musulmane, l'emmènent dans la montagne et la violent. Les habitants indigènes se révoltent et tuent ceux de ces officiers qui ne peuvent échapper à leur fureur. En représailles, un corps de 80 000 arrive à Bakou, cerne Elisabetpol, bombarde la ville et massacre les habitants"⁽¹³⁾.

c - Rivalités Assyro-Chaldéennes

Quant à Malek CAMBAR, sa mission de recrutement ne l'empêchait pas d'être à l'affût de renseignements relatifs aux activités de la tendance représentée par la famille patriarcale Mar SHIMOUN, favorable aux Anglais. Dans une lettre datée de Tiflis, du 12 décembre, adressée au Général GOURAUD, voici ce qu'il dit de Surma Khanum D'Bait Mar SHIMOUN :

"Ces jours-ci, j'ai reçu certaines lettres et certaines personnes qui m'ont appris également que Mademoiselle Surma soeur de Mar SHIMOUN, Patriarche des Assyro-Nestoriens, vient de quitter Londres en compagnie de Mister Dr. W.A. WIGRAM, l'un des missionnaires anglicans qui travaillait à Ourmiah et en Hakkari. Ils se rendent tous les deux à Bagdad et à Mossoul pour faire de la propagande parmi les Assyro Chaldéens de Mésopotamie afin de les rendre aveugles comme des moutons entre leurs mains. Mlle. Surma ne regarde que ses intérêts personnels seulement car elle gagne de l'argent pour bien vivre sans tenir compte des intérêts de la nation et sans plaindre les milliers d'Assyro-Chaldéens réfugiés, veuves et orphelins disséminés en territoires étrangers et mourant de faim et de misère ; elle tâche ainsi à les faire s'approcher d'elle et à les gagner. Il faut donc Excellence, d'une façon secrète, mettre au courant de cette nouvelle Monseigneur Jacques MANNA⁽¹⁴⁾ qui doit être à Bagdad ou à Mossoul afin qu'il surveille ces faux prophètes".

En conclusion, il suggère au gouvernement français un acte de charité non dénué de signification politique : "Si votre Excellence décide le gouvernement français pour envoyer à Mossoul une petite mission ou un hôpital au nom des Assyro-Chaldéens, cela attirera davantage tous les coeurs vers la France si miséricordieuse".

Le Général GOURAUD réagit rapidement par une lettre envoyée le 17 janvier 1921, au commandant LABONNE, chef du Bureau du Levant, à Constantinople : "J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Malek CAMBAR du 12.12.1920 annonçant le départ pour la Mésopotamie de Mademoiselle Surma, soeur de Mar SHIMOUN, en compagnie du Dr.W.A. WIGRAM. Je n'ai pas manqué d'en aviser notre Consul à Bagdad en le priant de prévenir Monseigneur Jacques MANNA et de faire tout le possible pour combattre les menées de ces propagandistes. En rendant compte de ces démarches au Malek CAMBAR, je vous serais obligé de lui faire comprendre qu'il m'est impossible d'envoyer en Mésopotamie la Mission qu'il propose d'y expédier. Les renseignements que j'ai sur les Assyro-Chaldéens, les représentent, en effet comme étroitement surveillés et au surplus disséminés. Le seul groupe constitué est déjà dans les régions où la Mission aurait bien du mal à le joindre et paraît complètement acquis à la cause anglaise. La Mission qui s'annoncerait coûteuse et très difficile à remplir, n'aurait aucune chance de succès, à admettre que le Gouvernement Britannique consentit à son envoi en Mésopotamie"⁽¹⁵⁾.

III - RAPPORT DU CAPITAINE DERROS

D'après le Capitaine DERROS chargé du rapatriement des Assyro-Chaldéens, les résultats de la mission ne sont pas brillants, 138 recrues sur 1 000 promis. Les facteurs qui ont contribué à cet échec, paraissait, à ses yeux, les suivants :

- 1) La tribu de Malek CAMBAR se trouvant à Novorossisk, Rostow et Crimée en plein bolchevisme ; résultat donc négatif pour le recrutement.
- 2) Peu de célibataires à recruter en Géorgie-Caucase-Kouban ; les mariés n'ont pas voulu abandonner leurs femmes et enfants.
- 3) L'impossibilité de favoriser le rapatriement total des familles.

4) En date du 14 octobre 1920, un télégramme avisait les autorités françaises que le recrutement Arménien remettait à plus tard le recrutement des Assyro-Chaldéens en raison des événements et de la mobilisation générale.

5) La propagande entreprise par certains agents anglophiles soit à Tiflis, Batoum et Constantinople, qui cherchait à dissuader les émigrants à ne pas rejoindre Alexandrette.

6) Mécontentement entre Dr. Victor YONANN et Malek CAMBAR au sujet du rapatriement des familles.

7) Les trois Comités Assyro-Chaldéens à Tiflis travaillant chacun pour leur compte qui ont cherché par tous les moyens et ont réussi à faire échouer la Mission CAMBAR et YONANN.

IV - ARRIVEE A ALEXANDRETTE

A leur arrivée à Alexandrette, les troupes Assyro-Chaldéennes sont accueillies par Père Paul CHAMMAS⁽¹⁶⁾, vicaire patriarcal Chaldéen, et Capitaine Auguste HERIOT, Commandant du Bataillon Assyro-Chaldéen. Après tant d'attente, leur dit père CHAMMAS dans son discours, vous êtes enfin arrivés ici à Alexandrette. Soyez les bienvenus. Ne croyez pas que c'est pour vous asservir, pour vous anéantir, pour détruire vos familles, pour vous éloigner de votre pays, qu'on vous a amenés ici ; le seul but est de vous conduire victorieux, les armes à la main, à votre chère Patrie, l'Assyro-Chaldée. "Mes amis, ajoute-t-il, à vous voir ici à Alexandrette, assemblés loin, bien loin de vos familles, de vos biens et de tout ce que vous avez de cher dans ce monde, c'est une raison suffisante pour moi de conclure que vous coopérerez vous aussi avec nos valeureux soldats du Kurdistan, vos compatriotes, à mettre les bases d'une autonomie locale et durable dans un pays, le nôtre, complètement délivré de tout ennemi malfaisant"⁽¹⁷⁾.

Pour parvenir à ce résultat, le discours met l'accent sur la nécessité de collaborer avec une "grande nation organisée déjà depuis longtemps", en vue d'obtenir une aide en munitions de guerre, en ravitaillement, en argent, en tacticiens. "Or, parmi toutes les nations, nous n'en avons trouvé qu'une, toujours prête à nous aider sans aucun intérêt, toujours

prête à compatir à nos souffrances, quoique loin de nous, toujours prête à éduquer nos enfants, à élever nos orphelins, à secourir nos malheureux, à bâtir nos églises, à instruire nos clergés, en un mot à nous vivifier. Cette seule et unique nation, c'est la France ! Vive la France"⁽¹⁸⁾.

Le Vicaire Patriarcal conclut son discours demandant à ces soldats de suivre la France, fut-ce aveuglément : "Ne serait-ce pas déloyal et injuste, maintenant qu'elle est arrivée à notre porte, fatiguée et ensanglantée, pour faire revendiquer nos droits devant le monde entier, de ne pas la suivre aveuglément et de refuser d'entrer avec elle, victorieux, dans nos pays libérés ? Oui, mes amis, nous serons toujours dociles à la France et à ses vaillants représentants ! Oui, nous aurons toujours l'amour de la France dans nos coeurs ! Une mère, elle l'a toujours été pour nous ; pour elle, nous serons toujours des enfants dévoués.

Vive la France ! et Vive l'Assyro-Chaldée, notre chère Patrie"⁽¹⁹⁾.

Le 21 novembre 1920, Capitaine HERIOT, écrivit au Père Paul CHAMMAS le remerciant pour son discours : "J'ai fait lire devant mes troupes votre beau discours qui a eu un grand succès. Les hautes idées qu'il exprime ont plu à tous ; je suis certain que vous avez bien agi pour la cause ; je puis dire maintenant pour notre cause, car je suis bien un peu Assyro-Chaldéen"⁽²⁰⁾.

Durant le même mois, le Commandant LABONNE, chef du Bureau du Levant à Constantinople tint une Conférence intéressant les Assyro-Chaldéens. Après avoir longuement mentionné la richesse de Suse, Babylone et Ninive, celle d'un peuple jusqu'à ce jour ignoré, mais dont l'héritage est non moins prestigieux, il insista sur la période de la Grande Guerre et ses lendemains : "Durant la guerre, le peuple Assyro-Chaldéen prit part aux côtés des Russes à la lutte contre la Turquie et ses contingents se distinguèrent par leur vaillance et leur audace. Leur chef Agha PETROS fit preuve en particulier de véritables talents militaires. Abandonné à lui-même, après la défection de Brest-Litovsk, il lutta quelque temps seul contre les divisions ottomanes, et finalement, fuyant le massacre, dut se résigner à l'émigration. Une partie de ses membres gagna le Caucase,

d'autres cherchèrent un asile en Perse ou refluèrent dans la région de Bagdad, pour s'y mettre à l'abri derrière les baïonnettes anglaises. Actuellement dispersés, les Assyro-Chaldéens forment plusieurs agglomérations à Bâkûbâ, vers Hamadan, Recht, Enzéli et Tauris. On en trouve en Arménie, en Géorgie, au Daghestan et jusqu'aux abords de Rostov sur le Don. Tous n'attendent qu'un signal pour réintégrer leur patrie et reconstituer le foyer perdu"⁽²¹⁾. Le Commandant LABONNE souligne l'importance des liens ethniques entre Assyro-Chaldéens et Kurdes et dont l'attraction est si forte qu'elle a réussi à amener l'un à l'autre deux peuples pourtant séparés par la religion. En Orient, dit-il, la religion crée la nationalité. Il faut que l'évolution dans les esprits ait déjà marché à grands pas, pour que le contraire ait lieu sur les rives du Tigre et que les peuples Assyro-Chaldéens et Kurde - lui aussi rebelle depuis tant d'années à la domination des Ottomans, malgré la Communauté de religion - malgré la différence de leur culte, proclament aussi leur sympathie.

"La résurrection des nations Kurde et Assyro-Chaldéenne a posé un difficile problème que le traité de paix n'a pas résolu. Le territoire revendiqué par ces deux peuples se trouve dans les zones d'influence respective de la France et de l'Angleterre. Seul, un plein accord entre les deux puissances permettra de régler cette épineuse question"⁽²²⁾. Tous les discours officiels français concordaient dans le sens d'une autonomie Assyro-Chaldéenne - certains allaient plus loin, tels qu'ils revendiquaient pour cette population un Etat à l'instar de toutes les nations.

"La création définitive de l'Etat Assyro-Chaldéen sera l'oeuvre du Général GOURAUD, qui professe une haute estime pour sa population courageuse si durement éprouvée par des massacres.

"Avec lui, se sont dévoués à cette noble cause, des hommes d'Etat, des diplomates et de nombreux officiers. Les colonels QUIRIN, chef d'Etat-Major et MENSIER, délégué administratif du sandjak d'Alexandrette estiment que ce port peut avoir un superbe avenir, le débouché du futur Etat des Assyro-Chaldéens, petit peuple actuellement disséminé mais qui donne l'impression bien nette de la sincérité de ses sentiments, d'attachement et de dévouement pour la France. Telle est l'opinion de ces deux brillants officiers supérieurs qui ont eu et ont encore à lutter contre de grosses difficultés"⁽²³⁾.

V - LE SORT DES ASSYRO-CHALDEENS EN 1921

Les Assyro-Chaldéens attendaient néanmoins une reconnaissance officielle mais qui tardait à venir. Quel sera, se demandent-ils, leur sort en 1921 ?

"Du côté français, nous avons vu le gouvernement s'intéresser vraiment à la question Assyro-Chaldéenne. Il voudrait bien atteindre ce peuple pour réaliser son autonomie, mais le grand désert s'étend entre les deux. Malgré cela, son action se fit sentir sur nos nationaux éparpillés un peu partout, et les émigrés Assyro-Chaldéens continuent, malgré mille difficultés, à venir du Caucase à Alexandrette, et qui, augmente de nouvelles recrues, qu'on emmènera au fur et à mesure, ira, accompagnant les familles, occuper la terre de ses aïeux, la Haute-Mésopotamie, où l'on se fixera définitivement, et où l'on constituera l'Etat Assyro-Chaldéen autonome sous la tutelle de la France. Déjà, des assurances nous ont été données sur ce point par les politiciens français, que nous croyons tout à fait sincères dans leurs paroles, mais ils doivent, croyons-nous, et le temps est venu de le dire, se rendre compte qu'une Reconnaissance Officielle de ces revendications est d'une nécessité absolument capitale, pour réunir l'adhésion de tous les membres éparpillés de la famille Assyro-Chaldéenne au plan national que nous nous sommes tracés.

"On a attendu jusqu'à aujourd'hui pour le faire parce qu'on a craint de susciter des mécontentements parmi les Arabes et quelques Kurdes... Mais on semble oublier que ces mécontentements existeront toujours de la part de ces gens, c'est-à-dire, tant que le Gouvernement français voudra conserver son mandat sur ces pays, et cela, parce que la religion y est pour beaucoup... Et qu'au contraire, en Orient, on est habitué à s'incliner devant la force et les proclamations nettes"⁽²³⁾.

Au départ, pensait-on à une installation possible dans les territoires du vilayet d'Alep. La réponse du Général de LAMOTHE faisait néanmoins connaître que, dans la situation actuelle, la France ne disposait pas de terres disponibles sur lesquelles on pourrait installer les Assyro-Chaldéens. "La question des biens domaniaux du Gouvernement d'Alep n'est

pas encore suffisamment éclaircie pour que l'on puisse savoir dans quelle mesure elles pourraient servir à cette installation. Plus est, le Général de LAMOTHE émettait la réserve suivantes : "En tout cas, la majorité de ces terres se trouve dans la région de l'Euphrate et l'implantation de colonies chrétiennes dans des territoires exclusivement musulmans présenterait les plus sérieux inconvénients politiques".

Entre temps, les efforts de recrutement au Caucase ne donnaient pas les résultats escomptés. D'autre part, les miliciens arrivés à Constantinople, étaient mécontents de leur sort.

Voici ce qu'en dit le Capitaine Auguste HERIOT, Commandant le Bataillon Assyro-Chaldéen dans un de ses comptes-rendus bi-mensuels au Général GOURAUD, le 16 novembre 1920 :

"Sans vouloir pousser les choses au noir et en n'attribuant à tous les faits que je vous exposerai que leur juste valeur, je dois constater que l'état moral du Bataillon n'est pas bon.

"En voici la principale et, peut-être l'unique raison : il est profondément regrettable que les miliciens aient été renseignés, en général, d'une façon aussi fantaisiste sur le sort qui sera le leur à leur arrivée à Alexandrette.

"Aux uns, anciens officiers dans l'armée russe ou géorgienne, on aurait garanti la possession d'un grade équivalent dans le bataillon, aux autres de longues absences pour remplir divers emplois dans les Comités Assyro-Chaldéens ; à d'autres il a été assuré qu'on les engagerait comme ouvriers civils au service de l'administration française du Levant qui serait chargée de les réinstaller dans leur pays d'origine, ce que devait permettre à brève échéance, une heureuse opération militaire.

"De plein droit les gens mariés auraient vécu avec leur famille, autorisée à les suivre partout. Je doute fort qu'on leur ait parlé d'être incorporé dans une formation militaire, en connaissance de cause, tous, sans doute, n'eussent pas accepté.

"Beaucoup d'entre eux, vieillards, enfants ou débiles ne s'attendaient pas à porter l'uniforme, mais tous contraints ou non à le faire, le font bien. Je suis satisfait de la manière, dont le contingent actuel sait manoeuvrer.

"Je dois vous signaler que quelques familles de miliciens qui, par fraudes, sont parvenues à gagner Alexandrette, ont été reléguées avec les réfugiés Arméniens hostiles aux Assyro-Chaldéens. On a rassuré les hommes en leur annonçant que leurs femmes et leurs enfants seraient relogés et convenablement nourris ; mais de temps en temps, quelques enfants parviennent à pénétrer au camp où ils crient famine auprès de leurs pères.

"D'autres questions d'ordre militaire si j'ose dire, ne cessent de les inquiéter.

"Ils s'étonnent ou s'irritent qu'après leur avoir parlé de la création d'un bataillon Assyro-Chaldéen, et même paraît-il d'une petite armée, nous n'ayons recruté que 89 volontaires. Cette constatation leur fait craindre un échec de leurs projets nationaux. D'autre part, des propositions dans le cadre auxiliaire ayant été faites en faveur de certains d'entre eux et leur semblant ne pas devoir aboutir ont encore ébranlé leur foi dans la Constitution du Bataillon. De forts contingents sont annoncés, presque journallement comme arrivant de Constantinople ; mais ils ne voient rien venir.

"On leur avait promis un drapeau national, des insignes distinctifs à leur col et à leur coiffure, mais ces projets demeurent à l'étude.

"Ces constatations faites et pensant vous avoir révélé le véritable état d'esprit dans lequel se trouvent en ce moment les hommes de mon bataillon, je suis heureux de pouvoir vous rendre toutefois compte que je remarque chez eux beaucoup de bonne volonté, beaucoup de zèle au travail, un véritable amour du métier de soldat, une conception intelligente de la manoeuvre, qui révèlent les plus hautes qualités militaires d'une race essentiellement guerrière"⁽²⁴⁾.

En décembre 1920 arrivaient 49 recrues. Ces nouveaux miliciens étaient physiquement de beaucoup supérieurs à ceux des contingents précédents ; ils avaient pour la plupart servi dans l'armée russe où ils avaient

contracté des habitudes militaires dont les notions avaient été pénibles à inculquer aux montagnards, pasteurs et cultivateurs des premiers contingents. Ils ont signé sans ennui mais avec étonnement un contrat qui les liait pour un an au service militaire.

"Les sentiments que mes hommes nourrissent à l'égard de la France sont encore difficiles à déterminer ; mais ils sont profondément Assyro-Chaldéens. Un de leurs principaux soucis est d'avoir un insigne particulier les différenciant des soldats français..."⁽²⁵⁾

En février 1921, il n'existait encore qu'une seule compagnie composée de 138 auxiliaires. Ils désespéraient de la constitution complète du bataillon et ceci paraissait être leur préoccupation dominante. Beaucoup interrogés à ce sujet, affirmaient que s'il n'est pas permis d'emmener avec eux leurs familles, bien peu de leurs compatriotes consentiraient à les abandonner "aux aventures à courir en territoire occupé où elles demeurent soumises à toutes les vexations bolchevistes"⁽²⁶⁾. La constatation qu'ils ont pu faire d'eux-mêmes, que la source des renforts était pratiquement tarie. Evoquant l'idée de patrie chez les Assyro-Chaldéens, le Capitaine HERIOT dit, le 15 décembre 1920 :

"Confinés dans une conception quasi moyenâgeuse de leur organisation intérieure en tribus, sacrifiant tout à l'esprit de caste, on ne peut cependant dire des Assyro-Chaldéens qu'ils sont patriotes dans le sens français de ce mot. Pour ces esprits simples, l'idée de Patrie, si tant est qu'ils en ont une, n'est conçue que rudimentairement. Sans doute, manquent-ils d'éléments d'appréciations pour s'en formuler une opinion précise. Avec de très vagues perspectives d'indépendance nationale, ils ne cherchent pas à déterminer dans quelles conditions et par quelles mesures, ils pourraient tenter de l'acquérir. Ils participeront et même vaillamment à l'affranchissement de leur pays, mais ce sera plus par esprit d'aventures et par goût naturel des armes que pour l'Idée.

"Tous ou à peu près savent dire en russe cette phrase sans doute apprise par coeur : "Nous sommes venus servir ici notre pays sous le mandat français". Mais ils sont incapables de s'expliquer plus avant.

"Je conclus en avançant que si une heureuse solution réglait la question encore discutée des familles, un grand nombre (plusieurs

milliers) d'Assyro-Chaldéens contracteraient de suite un engagement volontaire. Le contingent ainsi formé posséderait indéniablement une haute valeur militaire"⁽²⁷⁾.

Quelques mois après leur installation à Alexandrette, les éléments du bataillon sont transférés au Nord, à Beylan où les miliciens furent accueillis sans enthousiasme par la population, prévenue contre eux par le Cadi, "musulman fanatique et militant".

"Les rapports entre les habitants et les miliciens n'ont cependant été marqués que par des incidents sans gravité, dont l'importance a été grossie à dessein par les autorités civiles, mécontentes de l'arrivée d'un contingent chrétien, alors qu'elles espéraient garder une garnison musulmane"⁽²⁸⁾.

La 4^e Division du Levant, commandée par le Général de Brigade GOUBEAU, à Alexandrette, fera l'analyse suivante des incidents de Beylan :
"L'envoi à Beylan du détachement Assyro-Chaldéen permettra de l'éprouver par l'exécution de reconnaissances et de petites opérations. Le petit incident auquel fait allusion le Capitaine HERIOT montre combien il faudrait être prudent en constituant des unités auxiliaires, avec des contingents uniquement chrétiens et des colonies chrétiennes au milieu des populations musulmanes"⁽²⁹⁾.

Au fil des mois de l'année 1921, la situation devenait de plus en plus difficile pour ces miliciens dont le nombre ne dépassait guère 132 et déçus de ne pouvoir reconquérir leur patrie.

"Il avait été convenu que les volontaires Assyro-Chaldéens marcheraient à la conquête de leur patrie accompagnés ou suivis de près par leurs familles afin de s'établir avec elles dans les terres ou dans les villes qu'ils revendiqueraient. Mais actuellement tous se rendent compte qu'il y a loin de leurs aspirations à la réalité.

"A combattre, à travailler pour la France, ils ne mettent pas d'enthousiasme mais de la seule résignation et c'est ainsi qu'ils attendent d'être libérés"⁽³⁰⁾.

"En outre, le commandement de cette unité au feu était, d'après les documents militaires, très difficile ; outre que les miliciens et les gradés Assyro-Chaldéens ne concevaient que très rudimentairement une idée de manoeuvre, le règlement sur leur formation ne prévoyait aucun spécialiste, aucune sorte de liaison ; le Capitaine HERIOT n'a pu en établir une que d'une façon tout à fait incomplète par suite de l'ignorance dans laquelle le cadre français de la langue Assyro-Chaldéenne, ou de la langue russe, parlée également par les miliciens. Un seul parmi les Assyro-Chaldéens était capable de remplir les fonctions d'interprète.

"La 1^o Compagnie (la seule existante) compte 132 hommes. Pour être employée utilement à la garde des postes, il faudrait qu'elle fut dotée d'armes automatiques dont les spécialistes apprendraient le maniement"⁽³¹⁾.

Devant ces difficultés, Capitaine HERIOT suggérait au Général commandant la 4^o Division la dissolution du bataillon Assyro-Chaldéen :

"Quelques-uns peut-être contracteraient un engagement à la Légion Syrienne où la solde (environ 6 francs par jour) est de beaucoup supérieure à celle qu'ils touchent actuellement (1 franc par jour), ou bien dans la gendarmerie où elle est plus élevée encore (8 francs par jour).

"Enfin, la dissolution pure et simple du Bataillon peut-être envisagée. Elle est prévue dans l'instruction sur l'organisation d'un détachement frontière au paragraphe suivant :

"Les engagements sont résiliables soit par le Général Commandant en chef l'Armée Française du Levant, en cas de dissolution ; soit par les Généraux Commandants les Divisions Intérieures sur proposition des Commandants d'unité par mesure de discipline... "⁽³²⁾.

Pendant la dernière quinzaine de mars 1921, un contingent comprenant 21 Assyro-Chaldéens arrivait de Constantinople. Les nouvelles recrues, à part trois d'entre elles déclarées inaptées (l'une de ces dernières est âgée de 55 ans, l'autre de 14 ans) avaient moins souffert de l'exil que leurs prédécesseurs. Aucun homme de ce contingent n'avait auparavant porté les armes. Ils ne semblaient pas satisfaits de leur nouvelle situation et se plaignaient comme leurs concitoyens d'avoir été trompés sur

son véritable caractère. L'un pensait venir pour six mois, l'autre ne croyait pas devoir être employé comme soldat, d'autres espéraient recevoir une solde plus élevée.

"Il apparaît d'ailleurs qu'ils ont comme les contingents précédents, été éclairés d'une manière assez fantaisiste sur le sort qui deviendrait le leur à la signature d'un engagement que la plupart ne contractent que dans la crainte, s'ils n'agissaient ainsi, d'être déférés en Conseil de Guerre.

"Les anciens ont été heureux de recevoir leurs nouveaux camarades sans que leur espérance de se voir constitué en un Bataillon n'ait été en rien confirmée par l'envoi de ce faible renfort. Leur état moral, sans être mauvais demeure tel que je l'ai exposé dans mes précédents rapports"⁽³³⁾

VI - LE BATAILLON ASSYRO-CHALDEEN ET LES TROUPES D'AGHA PETROS

En février 1921, la mission de recrutement du Caucase était dissoute en raison des événements dont cette région fut le théâtre en décembre 1920, la débâcle de Wrangel, la mainmise bolchevique sur l'Azerbaïdjan, la capitulation de l'Arménie... Les effectifs prévus n'ont pu être enrôlés et se limitaient au chiffre de 139 hommes formant une Compagnie à Alexandrette. Il fallait donc renoncer à espérer que le Caucase pourra fournir des Contingents Assyro-Chaldéens. Par contre, les déclarations du Capitaine POLASS délégué par Agha PETROS auprès du Général GOURAUD, permettraient d'envisager la possibilité de constituer à Deir-Ez-Zor au moyen d'éléments Assyro-Chaldéens en provenance de Bâkûbâ, les trois Compagnies nécessaires pour compléter le bataillon en formation. Dans une lettre au Haut-Commissaire par intérim de la République Française en Syrie-Cilicie (cabinet politique), le Général GARNIER DUPLESSIX, Commandant l'Armée du Levant, le 12 février 1921, envoyait ses directives comportant l'organisation d'un bataillon Assyro-Chaldéen. Le recrutement portait sur 700 Assyro-Chaldéens des contingents d'Agha PETROS (sans familles) dont la zone de stationnement prévue pour les unités ainsi formées était Deir-Ez-Zor-Raqa-Palmyre. A cet effet, le Général GOURAUD transmet un télégramme au Général Agha PETROS et à Monseigneur Jacques MANNA, par l'intermédiaire du Consul de France à Bagdad le 22 février 1921, qui est "une nouvelle preuve de l'intérêt porté à la cause Assyro-Chaldéenne".

Mais une Convention avec les autorités Assyro-Chaldéennes visant le transfert de leurs contingents dans la zone sous mandat français ne pouvait intervenir qu'après que la Conférence de Londres⁽³⁴⁾ eut terminé ses travaux et fixé d'une manière définitive le Statut des divers groupements ethniques qui peuplent les hautes régions du Tigre et de l'Euphrate. En attendant, le Commandement militaire français procédait à des travaux préliminaires qui comportaient :

1 - L'inventaire des terres susceptibles d'être mises en valeur par les Assyro-Chaldéens dans le triangle de Mardine - Djézireh -Ibn-Omar - Djebel Sindjar et aussi dans le haut et bas Khabour en direction de Deir-Ez-Zor.

2 - La mise sur pied d'une force Assyro-Chaldéenne comprenant initialement : 3 Compagnies d'Infanterie avec Deir-Ez-Zor pour centre. L'étude visée au paragraphe I sera entreprise à la diligence du cabinet politique. La formation des 3 Compagnies de Deir-Ez-Zor incombait à l'Etat-Major de l'Armée. Revêtue des signatures du Lieutenant-Colonel MORAND, de l'Etat-Major de l'Armée Française et du Capitaine POLASS, délégué du Général Agha PETROS, une note constituera la Convention que les deux parties contractantes s'engageaient à observer.

Agha PETROS avait envoyé un de ses officiers en mission pour reconnaître, comme proposé les terrains et les populations, entre Djézireh - Ibn-Omar et l'Euphrate. La réponse du Général GOURAUD avait été positive. Dans une lettre au Consul de France à Bagdad, Edward CHAUVET, le 6 octobre 1920, il lui dit : "Les renseignements les plus intéressants à recueillir concernant principalement l'existence, dans la région entre Djézireh - Ibn-Omar et l'Euphrate d'habitations et de terrains de culture ayant précédemment appartenu à des familles Assyro-Chaldéennes avant la guerre, et dans lesquels pourraient être réinstallés les contingents de cette nation revenant de la Russie d'où ils doivent être ramenés si les circonstances le permettent. J'attire toute votre attention pour que cette vérification soit faite très sérieusement afin que nous ne risquions pas, en installant des Assyro-Chaldéens, d'engager des hostilités coûteuses et inutiles avec les tribus maîtresses de la région, si l'état de la propriété et la densité d'occupation des terres ne permettent pas actuellement d'envisager très facilement le rétablissement d'un Home national Assyro-Chaldéen dans les territoires traditionnels de cette nation situés en zone française dans la région précitée".

Outre cette éventualité de recrutement, le Colonel breveté PETTELAT, chef d'Etat-Major des Troupes du Levant (du 8 octobre 1919 au 3 juillet 1922) adressait de Beyrouth, le 22 mars 1921 au Général de brigade DUFIEUX, Commandant de la 1^o Division du Levant, Adana, une note de service relative au recrutement d'un contingent Assyro-Chaldéen en Cilicie même :

"Le recrutement du détachement Assyro-Chaldéen a porté jusqu' à ce jour exclusivement sur les colonies stationnées dans la région du Caucase. En raison des difficultés résultant de l'état anarchique qui y règne, la mission de recrutement qui y opérait a été dissoute. Il y aurait cependant intérêt à grossir les contingents déjà incorporés à Alexandrette en faisant appel aux Assyro-Chaldéens résidant en Cilicie. La propagande, à cet effet, pourrait être confiée au Père Joseph TFINKDJI⁽³⁵⁾, représentant du Patriarche Assyro-Chaldéen à Adana. Monsieur le Haut-Commissaire consulté ne voit pas d'inconvénient à la mesure prévue ci-dessus. Si, pour votre part, vous n'avez aucune objection à formuler à ce sujet, vous voudrez bien faire procéder à ce recrutement qui ne devra porter que sur des gens aptes au métier des armes et sans charge de famille".

VII - LE BATAILLON ASSYRO-CHALDEEN A DEIR-EZ-ZOR

La note sur le recrutement et la formation à Deir-Ez-Zor de ces trois Compagnies insistait sur la nécessité d'une étude suivie des populations à l'Est de l'Euphrate et de la région d'Ourfa accompagnant la formation des compagnies. L'emploi définitif de cette force devait consister à tenir garnison dans l'Est de la zone française et autant que possible le long du chemin de fer entre les territoires des Kurdes Milli et Nissibine. C'est dans cette zone, estimait-on, qu'un noyau Assyro-Chaldéen aurait le plus de chances d'attirer peu à peu ses compatriotes restés dans le territoire ottoman ou en zone britannique. Toutefois l'établissement de ce noyau ne pouvait se faire que si les autorités militaires françaises ne devaient pas se heurter à des tribus Kurdes trop nombreuses, c'est-à-dire, risquer de soulever une hostilité qui rendrait trop embarrassante et onéreuse la colonisation Assyro-Chaldéenne. Pour cette raison, les autorités françaises se demandaient si elles n'avaient pas intérêt à commencer à fixer les Assyro-Chaldéens dans la vallée du Khabour, vers la latitude de Deir-Ez-Zor de manière à couvrir cette ville

Institut kurde de Paris

vers l'Est. "Il serait bon d'examiner si le stationnement des Assyro-Chaldéens dans cette région où il semble y avoir des terres fertiles et disponibles, nous créerait pas de trop grosses difficultés avec les tribus Arabes nomades, et notamment les Chammar". De toute manière, "en vue de cette colonisation et de toute la politique que nous aurons à suivre à l'Est de l'Euphrate, et dont la question Assyro-Chaldéenne n'est qu'un des aspects, il est nécessaire de poursuivre l'étude des comportements politiques que nous y rencontrerons lorsque nous aurons étendu notre autorité sur la partie orientale de notre zone".

Pour la première fois, le 22 février 1921, la 1^o Compagnie a subi l'épreuve du feu ; un engagement sérieux la mettait aux prises, au village de Narli-Eubu, avec un groupe de Tchétés nombreux et organisé. Selon le Colonel PHILIPPOT, Commandant de cette Compagnie, les miliciens répondirent efficacement à l'adversaire en lui infligeant des pertes sérieuses. Toutefois, l'inquiétude de l'avenir se généralisait de plus en plus dans leur milieu. "Constatant maintenant que nous les utilisons pour notre propre compte et que depuis de longs mois le Bataillon reste à l'état embryonnaire, ils demandent avec insistance qu'on leur précise leur situation, et surtout qu'on les utilise pour le but promis qui a déterminé leur engagement : la libération de leur Patrie". A ce sujet, "j'ai reçu de nombreuses réclamations tant écrites que verbales ; se voyant délaissés, ils ont perdu toute confiance en leurs délégués et s'adressent à notre justice pour demander leur libération, si la question Assyro-Chaldéenne est abandonnée".

En juin 1921, les effectifs ne dépassaient guère 261 recrues. Le Général De LAMOTHE, Commandant la 2^o Division organisa deux Compagnies qui partaient le 7 juin pour tenir garnison à Deir-Ez-Zor⁽³⁶⁾. En effet, au mois de juin 1921⁽³⁷⁾, une colonne quitta Alep sous les ordres du Lieutenant-Colonel LEMOIGNE, entra à Deir-Ez-Zor le 26 juin. Outre la colonne LEMOIGNE, elle comprenait deux compagnies Assyro-Chaldéennes et une compagnie de Légion Syrienne en formation (50 hommes). Le 6 août 1921, laissant sur place la petite garnison de la ville, la colonne LEMOIGNE rentra à Alep le 23 août. "Le 10 septembre, un détachement de la garnison, en reconnaissance au sud de la ville était attaqué par un fort parti Ogueïdat (tribu arabe). Pris de panique, les Assyro-Chaldéens se débandaient. Le détachement subissait des pertes sensibles (25 tués) et abandonnait un important matériel. Une action de l'aviation était aussitôt

décidée pour châtier les villages rebelles ; elle avait lieu le 16 septembre. La nuit suivante, un groupe de bédouins s'infiltrait jusqu'au terrain d'aviation, les gardes Assyro-Chaldéennes se repliaient et les rebelles réussissaient à incendier un avion et à en mettre quatre hors de service"(38)

Face à cette agitation, le Colonel DEBIEUVRE, avec trois bataillons, deux escadrons, deux batteries, un peloton méhariste, se porta aussitôt d'Alep sur Deir-Ez-Zor, où il arriva le 15 octobre. Après avoir enlevé la ville et la citadelle de Bessiré, il poussa jusqu'à Meyadine, au confluent de l'Euphrate et du Khabour sillonnant la région. Le 2 décembre, il reprit le chemin du retour, vers Alep. La colonne DEBIEUVRE laissait à Deir-Ez-Zor les unités suivantes : les deux compagnies Assyro-Chaldéennes, une compagnie et une S.M. du 17° R.T.S., une compagnie de la Légion Syrienne, une compagnie méhariste, quatre canons et une section d'ambulance.

VIII - LA FRANCE ET SES PROMESSES. DISSOLUTION DU BATAILLON ASSYRO- CHALDEEN.

Le détachement Assyro-Chaldéen stationna donc à Deir-Ez-Zor et fit du recrutement conformément à la note du Général GOURAUD du 16 avril 1921. Or, le 8 juin, le Général De LAMOTHE, Commandant la 2° Division, Alep, reçut une note du Général GOURAUD lui-même lui demandant de dissoudre le bataillon et de ne former qu'une seule compagnie qui sera rattachée au 3° Bataillon du 2° Régiment de la Légion Syrienne et qui sera constituée sur les mêmes bases et avec le même effectif qu'une compagnie de Légion Syrienne. D'ores et déjà, le détachement dépassait de 60 l'effectif prévu, ce dépassement allant en s'accroissant à mesure que se produiraient des engagements. Le Général De LAMOTHE trouvait très imprudent de ne laisser à Deir-Ez-Zor, poste très éloigné et difficile à secourir le cas échéant qu'une compagnie à effectif réglementaire de 200 auxiliaires. Il ajoutait qu'il fallait tenir compte aussi qu'il serait d'une très mauvaise politique de paraître ne pas tenir les promesses faites aux Assyro-Chaldéens "qui nous ont donné maintes preuves de confiance et de sympathie ; en s'engageant dans un bataillon spécial autonome, ils ont signé un contrat, qui comme tous les contrats lie les deux parties

contractantes. Les Assyro-Chaldéens ont déjà fait leurs preuves, à la colonne Ving notamment et verraient d'un très mauvais oeil leur incorporation à la Légion Syrienne, qu'ils considèrent comme une troupe ne les valant pas. Donc, en ne se plaçant qu'au point de vue politique, il y a encore intérêt à maintenir tel quel le Bataillon Assyro-Chaldéen pour garder la confiance d'une nation sur laquelle la France est en droit de compter".

Le Chef d'Etat-Major, colonel PETTELAT, n'entendait pas ces choses de la même manière. Le 8 juin 1921 des décisions étaient prises concernant le sort définitif des troupes Assyro-Chaldéennes. Il ne sera constitué - jusqu'à nouvel ordre - qu'une seule compagnie Assyro-Chaldéenne, à l'exclusion de tout autre élément. Cette Compagnie sera rattachée au 3° Bataillon du 2° Régiment d'Infanterie de la Légion Syrienne. Le tableau d'effectifs à appliquer à cette Compagnie est le même que celui d'une Compagnie d'Infanterie de la Légion Syrienne ; les équipages, l'armement, le matériel sont également les mêmes. La Compagnie Assyro-Chaldéenne devant être rattachée au 3° Bataillon du 2° Régiment d'Infanterie de la Légion Syrienne à partir du 19 juillet 1921, l'Etat-Major du Bataillon Assyro-Chaldéen n'a plus raison d'être et sera dissout à cette date. Le 1er avril 1922, c'est la date de la dissolution administrative du Bataillon.

Au sujet de la formation des trois compagnies Assyro-Chaldéennes en provenance d'Irak, des contingents d'Agha PETROS, le résultat fut un échec en raison du refus affiché par les Anglais et de leur hostilité à ce transfert, préférant les utiliser eux-mêmes dans l'occupation des régions se situant au Nord de Mossoul. Dans une note de Edward CHAUVET, gérant du Consulat de France en Mésopotamie, au Général GOURAUD datée du 14.01.1921, il lui transmet une copie d'une note adressée par le Colonel F. Cunliffe-Owen, directeur du rapatriement auprès du Haut-Commissaire britannique et copie d'un télégramme de ce dernier à l'India Office concernant le mouvement d'émigration des Assyro-Chaldéens vers l'Amérique. Ces deux pièces confidentielles montrent, dit-il, que l'administration anglaise de Mésopotamie est prête à saisir toutes les occasions pouvant empêcher les Assyro-Chaldéens de passer en zone française. "Les réfugiés accepteront de rester en territoire de mandat britannique sous peine de mourir de faim ou bien à la rigueur et s'ils

ont de l'argent émigreront en Amérique, mais pour rien au monde ne seront autorisés à passer en Syrie" Il doute fort que dans ces conditions, même si la diplomatie française arrachait au Cabinet britannique l'autorisation d'une consultation nationale de la population Assyro-Chaldéenne, celle-ci donnera un résultat sérieux". "Ces gens épuisés, malades, mourant de faim, terrorisés par les Anglais et ayant perdu tout espoir dans une aide efficace de la France qu'on leur laisse toujours entrevoir depuis des mois sans jamais la leur apporter voteront suivant les ordres du Colonel F. CUNLIFFE-OWEN, du Lieutenant HEID, du Colonel CHARGE et des Révérends W.A. WIGRAM et Mac DOWWEL. Il me paraît en effet improbable que Sir Percy COX accepte jamais de me voir mêlé officiellement à cette affaire avec toute liberté de manoeuvrer ce qui serait la seule chance de ramener les choses en notre faveur à condition bien entendu que le Gouvernement accepte les frais d'entretien et que je puisse le dire aux réfugiés"

Que fit alors le Gouvernement français ? Il attribua au "Grand chef" Agha PETROS, la Croix de Guerre française, en reconnaissance des services rendus pendant la première guerre mondiale, "entre toutes les preuves manifestes de la sympathie que le Gouvernement français témoigne à la cause Assyro-Chaldéenne", et envers "un des hommes qui, par ses hautes vertus, se signale tout particulièrement à l'attention de tous les Assyro-Chaldéens".

IX - LE "BATAILLON" ASSYRO-CHALDEEN DANS LA HAUTE DJEZIREH

Après Deir-Ez-Zor la Compagnie Assyro-Chaldéenne se dirigea sur la Haute-Djézireh ; en effet, il restait à établir, au nord de Deir-Ez-Zor, l'occupation française sur les vastes territoires de Haute-Djézireh, "région presque désertique à force d'insécurité et de misère, mais dont les terres naturellement fertiles pourraient redevenir prospères avec l'ordre et la paix". Les Traités de Londres et d'Angora attribuaient à la Syrie tout le bassin du Khabour et lui donnaient en outre l'accès au Tigre, à l'est de Djézireh-Ibn-Omar (Bec de canard). Un commandement militaire de l'Euphrate fut institué en 1922. Au mois de mars de la même année, une Compagnie méhariste, partant de Deir-Ez-Zor, fut portée à Hassetché, confluent du Khabour et de la rivière Jagh-Jagh. Hassetché avait été évacué

par les troupes turques le 17 décembre 1921 en vertu de l'Accord d'Angora, elle avait reçu un Kaïmakan Syrien le 28, mais le mudir turc ayant été maintenu, la situation était trouble. En mai 1922, à l'occasion d'engagement de la Compagnie méhariste avec des bédouins Chamars à Tell-Hamidi, au nord d'Hassetché, une petite colonne sous les ordres du Commandant RENAUD franchit l'Euphrate à Deir-Ez-Zor, remonta le Khabour par la rive Est jusqu'à Hassetché, et revint par la rive Ouest. L'année 1923, sera employée par le Colonel de BIGAULT du GRANRUT à asseoir définitivement dans toute la région l'occupation française. Au printemps, il quitta Deir-Ez-Zor avec une colonne formée de deux compagnies montées, deux compagnies dont l'Assyro-Chaldéenne, un escadron, une compagnie méhariste, une section de 65, et se porta sur Hassetché qu'il atteignit le 7 mai. Laissant à Hassetché ses éléments à pied, le Colonel du GRANDRUT poussa le détachement PASQUIER sur Rass-el-Aïn, Amouda, Tell-Kawkab, Tell-Hamidi. Après avoir stationné près de Behendour, la colonne gagna Demir-Kapou et rentra à Deir-Ez-Zor par Hassetché. Fin 1923 marquait la fin des hostilités. Le poste d'Hassetché, devenu permanent, assura la surveillance des vallées du Khabour et du Jagh-Jagh et une ville commençait à se construire⁽³⁹⁾. La fin de l'année 1926 vit l'occupation de la région de Kamechlié, au nord-est de Hassetché, dans la haute vallée du Khabour. Lors de l'occupation de la Haute-Djézireh, les troupes Assyro-Chaldéennes y participèrent comme le prouve le témoignage du sergent de carrière du "Bataillon" Assyro-Chaldéen, Mikael NOYA, que nous reproduisons dans les Annexes, pp.CXLIII-CXLIV. En 1923, Malek CAMBAR abandonne la Compagnie Assyro-Chaldéenne et une figure commence à s'imposer, celle de Ayvasof MELCHISEDECK, originaire du Caucase, qui débuta comme interprète, adjudant en 1922, lieutenant en 1925, ensuite capitaine et commandant en 1935. A ce titre, il dirigea le "Bataillon" jusqu'à sa dissolution définitive en 1935.

+

+

+

NOTES - CHAPITRE II - (3° PARTIE)

- (1) - Le gouvernement russe avait donné son accord au projet SYXES-PICOT par une note datée du 26 avril 1916 à condition que la région Kurde située au sud de Van et de Bitlis (donc le Hakkari Assyro-Chaldéen) serait incorporée dans la part russe. Sur la politique russe dans cette région. Cf. DEPLAISSAN. art.cité. pp.113-114.
- (2) - Etablis dans les deux vilayets de Bagdad et de Bassorah, les Britanniques n'occupèrent le vilayet de Mossoul qu'après l'armistice de Moudros du 30 octobre 1918 - Conclu entre les puissances alliées et la Turquie ottomane - et avec la participation des Assyro-Chaldéens montagnards. Cf. à ce sujet le précédent chapitre.
- (3) - L'Asie Française voyait dans l'attribution de ces régions mésopotamiennes et turques à la France, une reconnaissance de l'oeuvre des missionnaires catholiques : "On ne saurait cependant pas tenir pour dépourvu de toute valeur ce fait que, depuis le 4 juin 1638, des missionnaires français ont toujours occupé le siège épiscopal de "Bagdad ou Babylone", duquel relève, comme la mission des Carmes à Bagdad et en basse Mésopotamie, la mission des Dominicains dans une partie de la Haute Mésopotamie (à Mossoul), au Kurdistan et dans le nord-est de l'Arménie majeure. Les missions, également françaises, des Capucins (à Diarbékir et à Mardin) et des Lazaristes en Perse complètent cet ensemble d'oeuvres françaises qui travaillaient avant la grande guerre à l'instruction des Assyro-Chaldéens comme à leur conversion ou à leur maintien dans la foi. Ainsi, et depuis longtemps déjà, le rôle évangélique, charitable et civilisateur des missions françaises, et par suite, de la France, était connu et apprécié dans le pays ; rien ne lui était tenu pour supérieur, ni même pour égal, en dépit des efforts très louables réalisés par d'autres missions, celles-ci protestantes (missions anglicane et américaine d'Ourmiah par exemple) et celles-là orthodoxes (telle la mission d'Ourmiah).
"C'est précisément cette situation morale prépondérante, due à l'oeuvre persévérante des missionnaires français, qu'a reconnue l'accord du mois de mai 1916 relatif à la Syrie et à la Mésopotamie". 1920, mars, p.76.
- (4) - Cf. Mémoire de la délégation Assyro-Chaldéenne. pp.194-195. Il figure dans les Annexes de notre thèse. Vol.IV, pp.XLVI-LI.
- (5) - Cf. Général (CR) du HAYS. Les Armées Françaises au Levant (1919-1939). T.II, p.37.
- (6) - Ibid, pp.37-38.
- (7) - Ibid, p.39.
- (8) - Réponse à la D.M. N° 2934 9/11 S.O. du 5 juillet 1920.

- (9) - Le 6 mai 1920, le président du Conseil Alexandre MILLERAND écrivait au Général GOURAUD : "Réponse à votre télégramme n°340 (du 29 avril). Je ne vois que des avantages à faire étudier comme vous le proposez, l'utilisation des Assyro-Chaldéens comme coloniaux pour la défense des confins de l'Euphrate".
- (10) - Docteur Victor YONANN était considéré comme "le grand promoteur du mouvement national Assyro-Chaldéen", selon les propres termes du capitaine HERIOT.
- (11) - Le 16 février 1921, Malek CAMBAR entreprit, à la demande des autorités militaires françaises une seconde mission au Caucase. Cependant, il ne put partir au Kouban et en Russie en raison de l'armée bolchevique. Aussi ne pouvait-il inscrire un grand nombre de volontaires. Comme la première, la seconde mission se solda par un échec.
- (12) - "D'après les propos de Malek CAMBAR, les bolcheviques ayant mis les Assyro-Chaldéens en demeure de s'enrôler dans l'armée rouge ou de quitter le pays, leur départ ne soulèverait pas de difficultés, mais à la condition d'être accompagné de leur famille". Lettre de M. DEFRANCE, Consul de France à Tiflis au Général Commandant en chef de l'Armée du Levant, le 4.6.1920.
- (13) - Cf. Georges DUBOIS. La question Assyro-Chaldéenne. pp.76-77;
- (14) - Voici comment l'Action Assyro-Chaldéenne présentait Mgr. J.MANNA en mai 1920 : "En 1914, la guerre surprenait Mgr. Jacques MANNA du Vicariat de Van, au milieu de son diocèse qui le chérit. Son zèle ardent avait gagné la confiance de 50 000 Nestoriens qui se soumettaient à l'autorité du Chef religieux de la nation, Mgr. le Patriarche Emmanuel THOMAS II. Fidèle jusqu'au bout, il commence, avec ses diocésains Assyro-Chaldéens et les Arméniens, la pénible fuite pleine de privations, de fatigues et de froid, vers le Caucase. Il y installe ses enfants ; soucieux de leur bien être moral et matériel, il entreprend de longs voyages plus fatigants encore à travers la Russie, la Suède, le Danemark, visite à Londres, Paris, Rome, criant partout à l'Europe la détresse des chrétiens d'Orient. Ces jours-ci, il vient de quitter Beyrouth, après Constantinople et Alep, pour retourner à Bâkûbâ. Il y court retrouver les membres dispersés de ses diocésains et leur porter dans leur exil les consolations et le réconfort dont il connaît si bien le secret". p.19.
- (15) - On lit dans l'Action Assyro-Chaldéenne (mai 1920) : "A Mossoul, le Gouvernement Anglais, payant depuis l'occupation tous les professeurs de nos écoles, veut prendre l'administration en mains, mais on s'y oppose au Patriarcat..." p.24.
- (16) - Il fut, avec Latife GHANIME, un des artisans de l'oeuvre Assyro-Chaldéenne à Alexandrette en 1918-1920.
- (17) - Cf. Action Assyro-Chaldéenne. Décembre 1920. p.252.
- (18) - Ibid, p.252. .

(19) - Ibid, pp.252-253.

On lit, par ailleurs, dans l'Action Assyro-Chaldéenne : "Les Assyro-Chaldéens ont aussi prouvé leur droit à la liberté et leur attachement à la cause de la justice et de la civilisation en s'enrôlant comme volontaires pour combattre dans la Légion Etrangère sur le front français".

(20) - Ibid, p.253.

(21) - Cf. L'Action Assyro-Chaldéenne. 1920, décembre, pp.241-242.

(22) - Ibid, p.243.

(23) - Cf. Georges DUBOIS. La question Assyro-Chaldéenne. p.15.

(23) - Cf. L'Action Assyro-Chaldéenne. Janvier 1921. pp.2-3.

(24) - Cf. Archives militaires françaises, Rapport du Capitaine HERIOT, 16 novembre 1920.

(25) - Op.cit. Rapport du Capitaine HERIOT au Général GARNIER-DUPLESSIX. le 1er décembre 1920.

(26) - Cf. Lettre du Capitaine HERIOT au Général GARNIER-DUPLESSIX, commandant en chef les Troupes Françaises du Levant, le 15 décembre 1920. Archives militaires françaises.

(27) - Ibid.

(28) - Ibid, le 1er février 1921.

(29) - Ibid.

(30) - Rapport du Capitaine HERIOT, le 28 février 1921.

(31) - Ibid.

(32) - Ibid.

(33) - Rapport du Capitaine HERIOT au Général GARNIER-DUPLESSIX, commandant en chef l'A.F.L. (2° Bureau). 2 avril 1921.

(34) - En mars 1921, la Conférence de Londres se terminait par un accord franco-turc aux termes duquel la France renonçait à la Cilicie, Ourfa, Mardine et Aïn-Tab. Ses dispositions essentielles furent maintenues dans le Traité d'Angora signé pour la France par FRANKLIN-BOUILLON le 20 octobre 1921. Les Assyro-Chaldéens étaient anxieux. La frontière nord du Levant, laissant Alexandrette à la Syrie, passait par Meidan-Ekbès, le sud de Killis, Tchoban-bey et longeait la voie ferrée de Bagdad, rendue à la Turquie. A Adana, dès les premiers jours de novembre, "les commerçants arrêtaient toutes commandes et expédiaient leurs marchandises vers la côte. Le catholicos des Arméniens de Cilicie voulait adresser un télégramme à Constantinople annonçant la volonté de son peuple d'émigrer en masse et demandent les bateaux nécessaires".

- (35) - Il est l'auteur de l'article : l'Eglise Chaldéenne catholique, autrefois et aujourd'hui, paru dans l'Annuaire pontifical catholique de 1914. Cf. Notre Bibliographie.
- (36) - "Deir-Ez-Zor devait constituer un centre de renseignements et d'action politique sur les tribus de l'Est ainsi que d'information sur la situation en Haute-Mésopotamie. Notre installation militaire devait donc être solide et l'organisation administrative et économique de la région étudiée en vue peut-être d'y créer des cultures et de réaliser une colonisation par des éléments étrangers. Le Haut-Commissaire envisageait en effet, à cette époque, d'établir dans la vallée du Khabour une colonie Assyro-Chaldéenne. Toutefois, le bataillon Assyro-Chaldéen ne pouvait aller seul à Deir-Ez-Zor, il devait être accompagné par une petite colonne qui ouvrirait la route, protégerait le convoi, installerait le poste puis reviendrait à Alep". Cf. Général (CR) du HAYS. op.cit.T.II, p.398.
- (37) - Le Général GARNIER-DUPLESSIX avait décidé le transfert à Deir-Ez-Zor du contingent Assyro-Chaldéen. "En attendant qu'il puisse être effectué, le contingent sera dirigé sur Alep, ce qui marquera aux yeux de tous, un premier pas dans son acheminement définitif vers les territoires ancestraux". Dans sa note au Général commandant la 4^e Division, Alexandrette, il ajoute : "Je vous demande de préparer, par entente avec la 2^e Division, ce déplacement et de rendre compte du moment où il pourra être exécuté. Les mesures envisagées ci-dessus influenceront certainement heureusement sur le moral du Détachement. Le chef de celui-ci s'appliquera d'autre part à lui montrer que la France n'a rien négligé pour faciliter la reconstitution d'un Home national Assyro-Chaldéen. La situation troublée dans la région caucasique qui a nui au recrutement, l'état de guerre avec les Turcs qui a gêné la prise de contact avec les contingents situés dans la partie Est de notre zone sous mandat, ont été les événements contraires qui ont nui à la réalisation de l'oeuvre envisagée. Il y a lieu d'espérer que le dernier de ces événements, le plus important, disparaîtra sous peu et permettra de la reprendre dans des conditions meilleures".
- (38) - Cf. Général (CR) du HAYS. op.cit. Tome II, pp.402-403.
- (39) - Cf. Le livre d'or des Troupes du Levant. pp.99-107 ; Cf. également les Armées françaises d'Outre-Mer. pp.17-22.

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris